This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~NS. 95 D 8~~

TAYLOR INSTITUTION

DOMINUS ILLUMINATIO MEA

TNR 7103

~~B/W 3847 A.1~~

Hommage & souvenir à Mr Ta
de St Germain-l'Herm

ILLUSTRATIONS DU BOURBONNAIS

(SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLE)

ANTOINE DE LAVAL

ET LES

ÉCRIVAINS BOURBONNAIS DE SON TEMPS

MOULINS. — IMPRIMERIE DE FUDEZ FRÈRES.

ILLUSTRATIONS DU BOURBONNAIS

(SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLE)

ANTOINE DE LAVAL

ET LES

ÉCRIVAINS BOURBONNAIS DE SON TEMPS

PAR

H. FAURE

PROFESSEUR D'HISTOIRE, DOCTEUR ÈS-LETTRES

« Souvenez-vous que tous ceux qui profiteront en vos écrits vous seront autant d'enfants : je veux que vous me donniez cet œuvre, et tous les autres que vous avez faits, pour les miens. »

(HENRI IV à Antoine de LAVAL.)

DEUXIÈME ÉDITION

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

POÉSIE LYRIQUE. — POÉSIE DRAMATIQUE. — POÉSIE LATINE. — ÉLOQUENCE SACRÉE. — JURISPRUDENCE. — HISTOIRE. — ÉRUDITION. — LINGUISTIQUE. — CONTROVERSE. — TRADUCTIONS.—COMMENTAIRES.—SCIENCES OCCULTES. MÉDECINE. — ÉDUCATION. — POLYGRAPHIE.

MOULINS

CHEZ MARTIAL PLACE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

8, Rue des Grenouilles, 8

1870

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
9 JUN 1959
OF OXFORD
LIBRARY

AU VICE-AMIRAL

JURIEN DE LA GRAVIÈRE

MEMBRE DE L'INSTITUT

AIDE-DE-CAMP DE L'EMPEREUR

ERRATA ET ADDENDA

Page.	*Ligne.*	*Au lieu de :*	*Lisez :*
3.	—	A la fin de la note, ajoutez :	La charte d'organisation est datée de Blois, le 25 avril 1572 ; elle fut confirmée la même année par Charles IX.
5.	13	Mais, l'accident	Mais l'accident
14.	5	il paya même son tribut	il sacrifia aussi
15.	12	à la famille	à sa famille
16.	14	la mort	le meurtre
16.	A la fin de la note 1, ajoutez :		c'est seulement après la mort de Marie qu'il épousa Louise de Lorraine.
17.	23	Sainte-Claire	Notre-Dame
18.	Note	Voir à l'appendice une note sur cette oraison funèbre.	
19.	Note	Henri II	Henri IV
29.	3	fournis	donnés
61.	26	à la ville	comme à la ville
63.	Note	Voir à l'appendice la généalogie de Blot.	
94.	4	hyperboreas	hyperboreos
127.	1	quand on songe	quand on pense
131.	23	Le premier hôte ses	Le premier hôte les
135.	10	dévoilées	dévoilés
159.	27	son frère	son oncle
271.	24	qui ne	qui en
299.	Note	chapelle extérieure	chapelle attenant à
371.	19	Lafontaine,	La Fontaine,
376.	Note	Quintia, formosa	Quintia formosa
388.	4	résidence des rois, de Lyon ;	résidence des rois; de Lyon,
388.	5	chancellerie, de Vienne ;	chancellerie ; de Vienne,
400.	Note	nous l'avons vu par	nous l'avons vu, par
427.		Après le titre mettre :	XLVII.
430.	Note	son importance,	son importance ;

AVANT-PROPOS

Il fut un temps, en France, où la centralisation n'étant pas encore tyrannique, Paris n'attirait point toutes les forces vives du pays; les écoles de Bourges, de Poitiers, de Toulouse, de Montpellier rivalisaient avec celles de la capitale; chaque province était un centre intellectuel et contribuait, à des degrés divers, à l'illustration de la patrie. Aujourd'hui que, sous une direction active et persévérante, on s'efforce de provoquer le réveil de cette vie intellectuelle en province, nous avons pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de signaler à l'attention de la génération actuelle un homme remarquable, sinon un grand homme, qui sut agir, parler et écrire au milieu des circonstances

les plus difficiles de notre histoire. Le passé est l'école de l'avenir, et l'émulation du bien et du beau naît de la contemplation des grands exemples. Mais avant de chercher à mettre en lumière le caractère, les actes et les ouvrages d'Antoine de Laval, nous croyons nécessaire d'indiquer par suite de quels événements le Bourbonnais ressentit plus particulièrement les effets de la protection royale au seizième et au dix-septième siècle, et comment, grâce à cette protection, il prit une part honorable au mouvement littéraire de la Renaissance.

PREMIÈRE PARTIE

ÉCRIVAINS BOURBONNAIS

DE

LA RENAISSANCE

I

LE BOURBONNAIS APRÈS SA RÉUNION AU DOMAINE ROYAL

Avénement des Bourbons au trône de France. — Influence protectrice des rois, des reines douairières, des gouverneurs. — Zèle éclairé des municipalités. — Renaissance littéraire au seizième et au dix-septième siècle.

La rébellion, la mort du Connétable, la réunion de ses biens au domaine royal mirent fin à l'indépendance politique du Bourbonnais : l'un des derniers grands fiefs de la France disparut à son tour, et Moulins qui avait peut-être tenu dans les rêves ambitieux de Charles de Bourbon le rang de capitale d'un royaume important, se vit à jamais réduit au rôle plus modeste de chef-lieu d'un gouvernement administré par les agents directs du roi. Mais cette incorporation ne fut ni violente, ni vexatoire : favorisé par la clémence

de son ciel, l'aménité de ses habitants, sa position géographique, ses souvenirs historiques et l'avénement au trône d'une famille dont il avait été le berceau, le Bourbonnais occupa une place à part dans les soins, on pourrait presque dire les prévenances de la monarchie. Quand les vicissitudes de la politique les appelaient loin de Paris, les souverains se détournaient volontiers de leur route pour visiter une ville à laquelle la magnificence de ses ducs avait fait une réputation d'élégance et d'urbanité qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. C'est là que Henri II voulut faire célébrer le mariage de sa cousine Jeanne d'Albret, dont le duc de Guise et le fils de Charles-Quint avaient inutilement disputé la main à Antoine de Vendôme, et, pour ne pas attrister le bonheur de son enfant, la reine de Navarre, la Marguerite des Marguerites, fit trêve pour un jour à la tristesse profonde qu'elle éprouvait depuis la mort récente de son frère bien-aimé. Quelques années plus tard une autre Marguerite, fille de François Ier, voulut aussi s'arrêter à Moulins : son frère mourant l'avait mariée au duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, et elle allait rejoindre son époux en compagnie de l'Hôpital, son chancelier, qui consignait jour par jour les incidents de ce voyage dans des vers latins fort élégants. C'est à Moulins que la cour, en 1566, se reposa des fatigues de ce long voyage qui avait abouti aux conférences de Bayonne : Charles IX y convoqua la plus auguste assemblée que pussent fournir les trois ordres de la nation, et c'est le nom de Mou-

lins que porte encore la célèbre ordonnance promulguée alors par les soins de l'Hôpital (1).

Dix ans après, en 1576, eut lieu à Moulins une autre assemblée, moins connue peut-être, mais d'une égale importance dans l'histoire de nos dissensions politiques et religieuses. Le roi de Navarre avait réussi à s'enfuir de la cour, où il était retenu prisonnier depuis la Saint-Barthélemy, et, à peine libre, avait abjuré le catholicisme que lui avait imposé Charles IX. De son côté François d'Alençon, depuis duc d'Anjou, avait ouvertement arboré l'étendard de la révolte : résolu à défendre ses prétentions par les armes, il avait réuni dans le Bourbonnais des troupes françaises et étrangères ; mais avant de commencer les hostilités, il convoqua à Moulins un grand conseil de Politiques, auxquels se joignirent les députés du Béarnais, et ainsi fut scellée l'alliance des Politiques et des Huguenots. Maître du centre de la France, disposant des dix-huit mille Allemands que Condé venait de lui amener à Moulins, pouvant facilement donner la main aux Protestants du Midi, d'Alençon parut assez redoutable à la cour pour qu'on lui accordât la Paix de Beaulieu. Ce traité lui donnait, ainsi qu'à ses alliés, de si grands avantages, que les Catholiques ardents, se croyant sacrifiés par le roi, organisèrent la Sainte Ligue, dont Henri III ne craignit

(1) La même année, Henri d'Anjou, depuis roi de Pologne et de France, reçut de sa mère le duché de Bourbonnais : pour laisser de lui un souvenir durable dans ses nouveaux domaines, il institua à Moulins les Chevaliers de l'Oiseau, dont une rue rappelle par son nom les réunions joyeuses et les pacifiques exploits.

pas de se déclarer le chef. L'assemblée de Moulins peut donc être considérée comme le prélude des Etats de Blois (1).

En 1584, mourut ce duc d'Anjou, frère unique du roi. Sa mort accrut les embarras de Henri III : aux sujets déjà si nombreux de troubles se joignit la question de la succession au trône. Qui hériterait de cette couronne vers laquelle tant d'ambitieux étendaient la main ? Serait-ce un Bourbon hérétique, ou un Ligueur insolent et secrètement rebelle ? Philippe II, qui avait prodigué les promesses à la Ligue et s'était plus intimement uni au duc de Guise par le traité récent de Joinville, réussirait-il à placer la France sous son sceptre, comme il venait d'y placer le Portugal ? Pour déjouer tous ces calculs, il aurait fallu donner un Dauphin à la France : c'était le vœu le plus ardent du roi, et, pour le réaliser, il conduisit en 1586 la reine dans le Bourbonnais, venant demander aux Eaux de cette province une fécondité que la Providence ne devait pas accorder à la race épuisée des Valois (2).

Peut-être n'avait-il pas été fâché de trouver ce prétexte pour se rapprocher de ses favoris, Joyeuse et d'Epernon, qui levaient des armées en vue de la prochaine guerre, et méditer plus à loisir le plan habile qui devait relever son prestige en confondant à la fois les

(1) Anquetil : *Esprit de la Ligue*, II, p. 150-153, passim.

(2) Déjà, trois ans auparavant, il était venu prendre les eaux de Bourbon-Lancy. (L'Estoile : *Journal*, août 1583. — L'Estoile écrit Borbon-Ensis.)

Huguenots et les Ligueurs; mais les événements de la guerre des trois Henri, où Joyeuse périt à Coutras, tandis que Guise triomphait à Vimory et à Auneau, déjouèrent complètement ses espérances (1).

A peine sorti des embarras de la guerre civile, Henri IV fit à Moulins une entrée solennelle dont Antoine de Laval nous a conservé la relation enthousiaste (1595). Il y revint, cinq ans plus tard, en allant surveiller les menées du duc de Savoie, et, cette fois, s'y arrêta assez longtemps (il y vint à la fin de juin et s'y trouvait encore le 11 juillet), incertain s'il continuerait son chemin vers Lyon, car la marquise de Verneuil le rappelait à Paris. Mais, l'accident arrivé à la marquise (2) et les sollicitations de Sully engagèrent le roi à poursuivre l'exécution de son premier projet (3).

(1) Anquetil : *Esprit de la Ligue*, II, p. 271.

(2) Le tonnerre étant tombé dans sa chambre, elle éprouva une si grande frayeur qu'elle mit au monde un enfant mort.

(3) Pendant ce séjour, Sully fut en butte à de nombreuses récriminations : le duc de Savoie avait gagné beaucoup de personnes de l'entourage du roi; beaucoup aussi regardaient comme un grand malheur la rupture probable de la paix de Vervins, car on savait que le roi d'Espagne poussait secrètement Charles-Emmanuel, et lui promettait de puissants secours. Sully rapporte une scène assez vive qu'il eut à cette occasion avec le chancelier Bellièvre, partisan décidé de la paix, mais qui ne put faire prévaloir ses conseils contre le zèle éclairé de l'ami de Henri IV; Rosny savait bien que l'ennemi n'était pas prêt, et que l'empêcher de gagner du temps, c'était le vaincre d'avance. (*Mémoires de Sully*, III, p. 348 et suiv.) La position centrale de Moulins engagea ce ministre à y placer un dépôt d'artillerie, ce qu'il fit en 1608. A cette occasion, le gouverneur Saint-Geran lui écrivit en termes très-chaleureux pour le remercier au nom d'une ville « qui recevait de lui des embellissements qu'elle n'avait jamais espérés. » (*Mémoires de Sully*, VII, p. 407).

Louis XIII, accompagné de Richelieu, fut aussi reçu en grande pompe par les Moulinois ; mais la profonde douleur qu'abritait le couvent de la Visitation, où la veuve de Montmorency avait cherché un refuge, dut attrister pour lui et son ministre l'éclat de ces fêtes.

C'est aux princesses de leur famille que les rois de France réservaient le Bourbonnais : les veuves y trouvaient un douaire digne d'elles, les filles légitimées un patrimoine presque royal. Cette province fut, à ce titre, successivement possédée par Catherine de Médicis qui, étant chez elle en 1566, fit avec grâce les honneurs de son château aux princes, évêques et magistrats convoqués de tous les points du royaume ; par Diane de France, duchesse d'Angoulême, fille légitimée de Henri II (1) ; par Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX et petite-fille de Charles-Quint, qui, si elle habita plus constamment Vienne que Moulins, n'en consacra pas moins ses revenus de France à doter des jeunes filles pauvres, à servir des pensions à des Français de mérite ; par Louise de Lorraine, la veuve dévouée de Henri III ; par Marie de Médicis, veuve de Henri-le-Grand, qui soutint de sa protection et admit dans sa familiarité les hommes marquants de ce pays ;

(1) A sa mort, Diane laissa tous ses biens à son petit-neveu François de Valois, fils de Charles de Valois, comte d'Auvergne, et de Charlotte de Montmorency. C'est à partir de cette époque (1619) que Charles de Valois, jusqu'alors connu sous le nom de comte d'Auvergne, prit le titre de duc d'Angoulême. Diane avait la lieutenance du Bourbonnais. Une autre femme, la marquise de La Vallière, remplit, en 1686, les fonctions de gouverneur, pendant la minorité de son fils. *(Archives de Moulins.)*

enfin par Anne d'Autriche, qui, en 1649, conduisit son jeune fils à Moulins et déjoua par sa présence les secrètes espérances des Frondeurs. Anne fut la dernière duchesse douairière du Bourbonnais : Louis XIV échangea cette province contre l'Albret, en 1661 ; mais quand elle sortit des mains du roi, ce fut pour passer dans celles du héros de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingue et de Lens, Louis II de Condé, dont la famille l'a possédée jusqu'à la Révolution.

Tant qu'ils en restèrent les maîtres, les rois de France s'appliquèrent à doter le Bourbonnais de toutes les grandes institutions de la monarchie. Les Grands Jours furent tenus trois fois à Moulins (1534, 1540, 1550) ; ils étaient pour les officiers du ressort une école de dignité, de gravité, de savoir, en même temps qu'ils favorisaient la transformation en droit nouveau des vieilles coutumes du pays. A ceux de 1540 et de 1550 assistèrent Dumoulin et Papon, auteurs de commentaires célèbres sur ces coutumes. A partir de 1551, Moulins eut un Présidial destiné à donner plus de garanties aux plaideurs, à mettre plus d'économie dans l'instruction des procès, à apporter plus de promptitude dans leur solution (1). En 1587 il devint le chef-lieu d'une Généralité

(1) Tandis que le Sénéchal et son lieutenant pouvaient prononcer seuls, il fallait au Présidial, pour rendre un arrêt, que sept conseillers fussent présents ; la sentence devait faire mention des épices ou honoraires dus aux juges, qui recevaient en outre un traitement fixe (à l'origine ce traitement était de 100 livres) prélevé sur les revenus des villes du ressort : la compétence définitive du Présidial s'étendait jus-

qui comprit trois siéges sénéchaux ou présidiaux : Moulins, Guéret, Saint-Pierre-le-Moutier, et sept élections. Il reçut même, vers cette époque, un Parlement qui devait embrasser presque toute la région moyenne du royaume, mais qui n'eut, malgré les efforts de Laval, qu'une existence éphémère. Il fut dédommagé un peu plus tard par la création d'une Intendance qui, comme la Généralité dont il était le centre, étendait sa juridiction sur trois provinces (1).

Là, comme presque partout, les Intendants mirent leur gloire à laisser des témoignages mémorables de leur administration, soit en augmentant les ressources du pays, soit en assainissant et en embellissant les villes. Moulins tint la première place dans les préoccupations de cette nature. Démantelé en 1681, il vit s'élever sur ses anciens fossés de belles promenades dont le nom, témoignage de reconnaissance, rappelle ceux qui les ont plantées. C'est en grande partie à ces promenades que Moulins doit ce cachet particulier d'élégance qui séduit tout d'abord les étrangers ; aussi Boileau, venu dans

qu'à 250 livres de principal, et, par provision, jusqu'à 500 livres. — Nous empruntons ces détails au remarquable travail de M. Méplain, juge au tribunal civil de Moulins, sur les jurisconsultes du Bourbonnais. Cet ouvrage a été notre principal guide dans les questions de jurisprudence.

(1) Ce n'est pas en 1640, comme on le trouve dans certaines histoires du Bourbonnais, mais dès l'origine même de l'institution, que Moulins eut des Intendants. Il existe aux archives un acte relatif à la nomination de M. Mesgrigny à ce poste le 10 janvier 1636. — Moulins fut également une des quatre premières villes dans lesquelles Necker établit des Etats provinciaux, dont les attributions avaient beaucoup de rapport avec celles de nos Conseils généraux. (19 mars 1780.)

le Bourbonnais pour guérir une maladie du larynx, put-il complimenter avec justice Racine, son ami, sur la distinction d'une ville digne « d'avoir un Trésorier de France comme lui » (1).

Tandis qu'il éprouvait ainsi les bienfaits de ses souverains, le Bourbonnais ne s'abandonnait pas lui-même : partout les travaux d'édilité se multiplièrent et rendirent plus accessible et plus attrayante une contrée à laquelle ses sources d'Eaux thermales réservaient un brillant avenir. La municipalité de Moulins se fit surtout remarquer par son zèle éclairé. Non-seulement elle s'associa aux efforts faits par les Intendants pour la transformation de la cité, mais, persuadée qu'il est impossible à une ville d'être un centre important si elle manque d'un grand établissement d'instruction publique, elle seconda de tout son pouvoir la fondation, dans ses murs, d'un collége dont les Jésuites, alors en grande faveur auprès de Henri IV, reçurent la direction.

Le brevet royal, daté du 29 juin 1604, permettait l'établissement de ce collége « dès que les habitants auraient préparé et mis en état les maisons, demeures et autres commodités requises » (2) : non contents de

(1) Voici le passage textuel de la lettre de Boileau à Racine ; cette lettre est datée de Moulins, le 13 août 1687 : « Moulins est une ville très-marchande et très-peuplée et qui n'est pas indigne d'avoir un Trésorier de France comme vous... M. de Chamblain — (chez qui Boileau avait soupé la veille,) — connaît fort votre nom — (Racine avait alors, depuis dix ans, donné tout son théâtre, sauf *Esther* et *Athalie*), — aussi bien que tout le monde de cette ville qui s'honore fort d'avoir un magistrat de votre force et qui lui est si peu à charge ». — A la même époque Boursault était receveur des fermes à Montluçon.

(2) Archives de Moulins. — D. 1.

satisfaire à ces prescriptions, le maire et les échevins abandonnèrent aux R. P. les terres et seigneuries de Pouseux, près Yzeure, de Laillaul et de My-Bonnet (1); Pouseux devait servir de maison de récréation, et sa situation au milieu de la campagne, sur un plateau aéré, devait être fort salutaire à la santé des élèves (2).

Les Beaux-Arts ne furent pas oubliés. Déjà sous Pierre II et Anne de France, le chœur de la cathédrale, spécimen estimable de style ogival, s'était enrichi de remarquables vitraux; un pavillon, seul débris qu'ait respecté le temps, suffit à prouver l'habileté et le goût des architectes et des sculpteurs qui travaillèrent à l'ancien château; le mausolée de Montmorency est un monument de sculpture qu'envieraient beaucoup de musées de premier ordre (3); enfin, en 1665, fut fondée à Moulins une académie de musique qui, si elle ne fit pas éclore de grands artistes, contribua du moins à répandre dans nos provinces le goût des belles œuvres profanes et religieuses.

teurs

(1) Archives de Moulins. — D. 1.

(2) Parmi les donaires du collége naissant nous remarquons Mre Honoré d'Urfé et Diane de Château-Morand, sa femme, qui firent présent de 24,000 livres à cette maison, à condition qu'elle porterait le nom de Château-Morand. L'ancien collége des Jésuites sert aujourd'hui de Palais de Justice. Le Lycée, que l'on a beaucoup agrandi, est établi dans les bâtiments du couvent de la Visitation qui, fondé en 1616, vit mourir vingt-cinq ans plus tard Madame de Chantal. Dans la chapelle on admire le magnifique mausolée élevé par Madame de Montmorency à la mémoire de son illustre et malheureux époux.

(3) Ce mausolée est l'œuvre de François Anguier, Thomas Renaudin et Thiébaut Poissant. On peut en voir le fac-simile en plâtre dans l'église de Saint-Sernin, à Toulouse, où Montmorency fut d'abord inhumé. Ce fac-simile est assez grossier et fort incomplet.

Ainsi, malgré les vicissitudes inhérentes aux choses humaines, malgré les pestes qui dépeuplèrent ses villes, les guerres religieuses qui semèrent le trouble et la division parmi ses habitants et occasionnèrent la perte partielle de ses archives, malgré de terribles incendies dont l'un, qui éclata dans la nuit du 2 au 3 juin 1755, fit des ravages considérables, et détruisit le château de Moulins, monument célèbre par ses souvenirs et par les richesses que la magnificence des princes y avait accumulées (1), le Bourbonnais mérite d'occuper une place importante dans l'histoire générale de la civilisation en France.

Sous la triple influence protectrice du pouvoir royal, des reines douairières et des gouverneurs de grande maison,

(1) C'est dans la chapelle de ce château que Louis II avait donné l'accolade à Duguesclin, l'un des premiers chevaliers de son ordre de l'Espérance (1369); c'est, sans doute, de là que, en novembre 1429, Jeanne d'Arc, après la délivrance de Saint-Pierre-le-Moutier, écrivit aux habitants de Riom et à ceux de Clermont deux lettres, retrouvées en 1844 par M. le président Tailhand, afin d'obtenir des secours d'hommes et d'argent pour entreprendre le siége de la Charité; c'est là qu'en 1440 fut amené le Dauphin, instrument des chefs de la Pragueric, qui eut ce pays pour principal théâtre; c'est là qu'Anne de Beaujeu offrit une hospitalité royale à sa belle-sœur Anne de Bretagne, pendant que Charles VIII allait conquérir l'Italie; que Louis XII présida aux fiançailles de Suzanne de Bourbon et du duc d'Alençon (1500); que François Ier assista aux fêtes brillantes qui célébrèrent le baptême du fils du Connétable, et que, plus tard, sa seconde femme, Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, qui devait jouer le rôle de conciliatrice et de providence de la paix, mais qui malheureusement vit son autorité usurpée par la duchesse d'Etampes, reçut de la gracieuse munificence des Moulinois un moulin d'argent, comme souvenir de son passage dans leurs murs; c'est là qu'un mariage donna la Navarre à la France; c'est là enfin que tant de princes et de rois vinrent chercher quelque délassement aux soucis de la puissance suprême. Ce château, dont un voyageur allemand, Jodocus Sincerus, a laissé une description pittoresque

les Chazeron, les Saint-Geran, les d'Effiat, les Condé, etc., grâce aussi au concours de municipalités libérales et intelligentes, le Bourbonnais vit se produire, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, un mouvement littéraire digne d'être remarqué. Dans la poésie comme dans l'histoire, dans la chaire comme dans le barreau, dans la médecine comme dans l'astrologie judiciaire, alors fort en honneur, dans la philosophie comme dans l'érudition, ce pays donna naissance à des hommes éminents, dont les ouvrages ont eu une fortune diverse, mais qui tous, à certains titres, ont mérité de fixer l'attention de la postérité. Ce fut une Renaissance, image modeste de la grande Renaissance des Lettres : Moulins en fut le centre, mais elle rayonna bien au-delà de cette province, et plus d'un écrivain de talent rendit célèbre à la cour, dans la France entière, et même au-delà du Rhin et des Alpes, le nom des poëtes, des penseurs, des érudits du Bourbonnais.

(Jodocus est le pseudonyme qu'avait pris le Thuringien Zinzerling qui visita une partie de l'Europe, se fixa à Lyon et consigna ses impressions de voyage dans un ouvrage intitulé : *Itinerarium Galliæ et finitimarum regionum*, 1627, traduit par M. Thalès Bernard) était admirablement situé sur une colline d'où l'œil embrassait le cours de l'Allier et les campagnes environnantes ; à ses pieds s'étageaient de magnifiques jardins ornés de plantes rares et d'eaux vives habilement ménagées. Du château il ne reste plus aujourd'hui qu'un modeste pavillon réuni à la gendarmerie, et le donjon, haute tour carrée et massive, qui doit son nom dérisoire de *Malcoiffée* à sa toiture grossière. La Malcoiffée sert de prison, et comme vis-à-vis s'élève la façade de la cathédrale agrandie, il est à présumer que le monument de liberté fera tomber le monument de servitude : malgré le regret qu'inspire la disparition des vestiges historiques du passé, nous craignons donc qu'il ne faille dès à présent nous résigner à voir se réaliser ici le mot célèbre : « ceci tuera cela ! »

II

POÉSIE

§ I. — **POÉSIE LYRIQUE.** — ETIENNE BOURNIER — Le Jardin d'Apollon et de Clémence. — Sonnets.

JEAN DE LINGENDES. — Stances. — Elégies. — Odes. — Les Changements de la bergère Iris.

BLOT L'ESPRIT. — Son rôle pendant la Fronde. — Les Mazarinades.

§ II. — **POÉSIE DRAMATIQUE.** — CLAUDE BILLARD DE CORGENAY. — L'Histoire nationale au théâtre : Mérovée, — Gaston de Foix, — La mort de Henri IV.

§ III. — **POÉSIE LATINE.** — HENRI AUBERY. — Vers lyriques, épiques, élégiaques. — Les Allégories. — Henrici Borbonii in Galliam narbonensem et Aquitaniam iter.

§ I. — POÉSIE LYRIQUE

ÉTIENNE BOURNIER. — JEAN DE LINGENDES. — BLOT L'ESPRIT

Payons d'abord tribut à la Poésie. Elle fut représentée par cinq esprits distingués qui, sans s'élever au niveau des Ronsard et des Malherbe, ne méritent pourtant pas de rester dans l'oubli : Bournier, Lingendes, Blot, Billard et Aubery.

ÉTIENNE BOURNIER

Etienne Bournier (1) naquit à Moulins vers 1579 (2). Son père le destinant au barreau l'envoya, au sortir de ses humanités, étudier le droit à Toulouse. Là Bournier fit marcher de front le culte des Muses et le culte de Thémis; il paya même son tribut à l'Amour, et il aurait volontiers passé toute sa vie sous ce beau ciel, dans cette cité Palladienne pleine de séductions, où respirait la Beauté qui avait su charmer son cœur (3), s'il eût trouvé chez ses parents plus de condescendance à ses désirs; mais le père, homme énergique et sévère, mécontent de voir l'argent qu'il destinait à un résultat plus positif ne lui rapporter

(1) Les biographes qui se sont occupés de cette époque ne disent absolument rien de Bournier; les derniers dictionnaires reproduisent seulement une courte notice de M. Ripoud, ancien conservateur de la bibliothèque publique de Moulins, qui découvrit l'ouvrage de ce poëte au milieu de vieux livres laissés au rebut. Les quelques détails biographiques que nous donnons sont tirés de ce petit volume. Comme il est rare, nous ne craindrons pas de faire d'assez nombreuses citations.

(2) Il écrit dans son livre publié en 1606 :

Septenos quod ego quater peregi
Annos. (*Hortulus Apollinis*, p. 25.)

Il avait déjà dit, dans la préface, qu'il avait alors vingt-sept ans.

(3) Quod si cur adeò morer (quis) requirat,
Dicas Calliopem fuisse causam;
Dic et Margaridem moram dedisse.
Si quis quandò domum redibo quærat,
Dic quùm Calliope volet redibo,
Aut quùm Margaridi meæ placebit:
Nùsquàm nilominùs nisi poeta,
Aut ni Margaride à meâ repulsus. — *Hort. Apol.*, p. 3.

que des sonnets, arracha son fils à cette existence facile, molle et rêveuse. Bournier dit donc adieu à Toulouse, mais, en s'éloignant d'une ville si chère, il emporta dans son cœur la passion de la poésie qu'il y avait puisée, et se promit de faire asseoir la Muse au foyer domestique. Pourquoi n'imiterait-il pas le chef de la Pléiade qui, comme lui, avait connu le charme de Toulouse, et qui, pourtant, ne perdit pas l'inspiration sur les bords ombragés du Loir (1).

Avant de quitter définitivement Toulouse, Bournier avait fait, comme tous les étudiants, de fréquentes visites à la famille. Il se trouvait ainsi à Moulins lorsque, au commencement de 1601, mourut dans cette ville la reine douairière de France, Louise de Vaudemont, veuve de Henri III, duchesse de Bourbonnais. Douée d'une remarquable beauté et d'une mémoire surprenante, cette princesse fut de bonne heure appelée à la cour de Lorraine. Elle y remplissait les fonctions de dame d'honneur de la duchesse Claude de France, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, lorsque Henri

(1) Pour imiter son Horace,
Ou contrefaire Boccace,
Ce grand Pindare François
Elut son gai Vendomois :
Pour imiter mon Tibulle,
Ou contrefaire Catulle,
Plus propre lieu je ne vois
Que mon pays Bourbonnois.

(*Jardin d'Apollon*, p. 89.)

d'Anjou, qui rendait visite à sa sœur, en allant prendre la couronne de Pologne, la vit, fut éblouide l'éclat de sa beauté, et, devenu roi de France, partagea son trône avec elle (1). Louise exerça d'abord un grand empire sur son époux, et c'est peut-être à l'influence de cette princesse, pieuse jusqu'à l'exagération, habituée dès l'enfance à se couvrir d'objets bénits, à parer une chapelle placée dans son alcôve, à passer de longues heures en oraisons, qu'il faut attribuer ce goût si vif du roi et de sa cour pour les processions, les pénitents et les paradis (2). Sacrifiée à Catherine de Médicis, qui prenait ombrage de son crédit, la jeune reine se renferma dans la retraite la plus complète, et n'en sortit que pour demander à Henri IV de venger la mort d'un époux qu'elle n'avait jamais cessé d'aimer, et qu'elle pleura jusqu'à sa mort. Moulins faisait partie de son douaire ; c'est là qu'elle passa les dernières années de sa vie à souffrir, à prier et à faire le bien. Toute sa fortune fut dépensée en charités et en fondations pieuses : en 1600, elle paya de ses deniers le voyage de tous ceux qui voulurent aller en pèlerinage à Rome, et le nombre en fut considérable, car c'était l'année du grand Jubilé.

(1) Malgré la beauté de Louise de Lorraine, Henri III l'épousa plus par raison que par amour ; il avait en effet depuis longtemps conçu une violente passion pour Marie de Clèves, princesse de Condé, à qui, pendant son séjour en Pologne, il écrivait avec son sang. (Anquetil : *Esprit de la Ligue.)*

(2) Dans un pamphlet qui parut en 1576, Henri III est appelé « père-conscript des Blancs-Battus et protecteur des capuchins. » (L'Estoile, *Journal*, 1576.)

Quoiqu'elle fût presque constamment alitée depuis six ans, Louise faisait néanmoins effort pour assister aux cérémonies de l'Eglise ; mais cet excès de piété avança sa fin. Elle suivait, en effet, les offices de l'Avent qu'était venu prêcher un Père capucin d'Avignon, lorsqu'elle se sentit beaucoup plus malade, et, au bout de quelques jours, elle rendit le dernier soupir. Mais, avant de mourir, elle donna un nouveau témoignage d'estime à l'ordre de Saint-François, qu'elle regardait comme appelé à de grandes destinées sous le ciel de la France : elle avait déjà construit à Moulins un couvent de capucines ; elle voulut par son testament, qu'on y élevât encore une maison de moines du même ordre. Henri IV qui, en abjurant, s'était engagé à fonder plusieurs établissements religieux, accomplit, avec une légère modification, le vœu de Louise : il plaça à Paris ce couvent de capucins, et y fit transporter les dépouilles de la princesse.

C'est Bournier qui nous a conservé en grande partie ce chapitre de l'histoire du Bourbonnais. Voici comment : le R. P. Thomas, capucin d'Avignon, qui avait assisté Louise de Lorraine à son lit de mort, prononça son oraison funèbre dans l'église de Sainte-Claire, devant une foule attendrie, témoin des vertus de celle qui avait eu l'insigne honneur de traverser la cour corrompue du dernier Valois sans donner prise à la calomnie. Bournier l'écouta avec la plus sympathique attention, et, de retour chez lui, la recomposa de mémoire aussi fidèlement qu'il lui fut possible, non pas toutefois sans

y semer quelques-uns de ces traits brillants qui décèlent le poëte (1).

En rendant ainsi hommage à celle qui avait porté la couronne, Bournier espérait sans doute avancer sa fortune. Etre bien vu des grands, et, comme d'autres enfants du Bourbonnais, vivre au milieu des Beaux-Esprits et des dames galantes qui entouraient le trône, fut le rêve de sa jeunesse. Pour le réaliser, il n'épargna pas les flatteries de sa muse (2); mais il ne réussit point dans ses

(1) *Oraison funèbre sur le trépas de Loyse de Lorraine...* recueillie par E. Bournier, 1601. — Voyez aussi la *Chronologie septennaire* par Palma Cayet, et l'*Economie spirituelle et temporelle...* dressée sur la vie, piété et sage économie de Louise de Lorraine, reine de France et de Pologne, par Antoine Mallet, théologien de la Faculté de Paris, chancelier du duché de Mercœur, conseiller et confesseur ordinaire de Mesdames les duchesses de Mercœur et de Vendôme.— Dédié au roi. — Paris, 1619.

(2) C'est dans ce but qu'il paraît avoir écrit la pièce de son recueil où il joue avec esprit, mais un peu trop en quémandeur, sur le mot *Nihil :*

Sistit enim ex nihilo totus qui tota recondit
Orbis hic ex nihilo factus, agente Deo.
Hunc imitare Deum regem, rex maxime regum,
Ex nihilo quicquam confice regis opus.
Fac tua ut in nihilo divina potentia crescat.
Conficiendo aliquid quod nihil ante fuit,
Sum nihil ; ex nihilo fieret, rex inclite, quicquam,
Si tu me nihil hic non nihil esse dares, etc.
(*Hort. Apol.*, p. 81.)

Et les vers où, célébrant la naissance du Dauphin, il prétend que Jupiter, Vulcain, Neptune, Mars, Thétis et Minerve disputent à qui comblera de ses dons le royal enfant, et présage la gloire de Louis XIII.

Ces louanges données au Dauphin devaient être d'autant mieux accueil-

tentatives ambitieuses, et, comme le renard de la fable, se consola de ne pas avoir part aux largesses royales en raillant ceux qui en profitaient :

Vous me demandiez l'autre jour,
Pourquoi je n'allais à la cour
Pour y faire quelque fortune :
Trop grand en cour est le troupeau.
D'où vient que maigre est l'étourneau ?
C'est que l'un à l'autre importune. (1)

Je me ris de mes compagnons
Qui se repaissant d'espérance,
Pensent devenir champignons
Une nuit en l'Ile de France.
On les voit comme beaux ramiers,
Epars, épiant la pâture ;
Il n'est que d'être des premiers,
Mes amis, quittons l'aventure. (2)

Si Bournier renonce si volontiers à la faveur du prince, c'est qu'il espère trouver un dédommagement dans le suffrage de ses concitoyens. Renversant le pro-

lies en ce moment par le roi et sa nouvelle épouse, que Henriette d'Entraigues venait elle aussi d'avoir un fils peu de jours après Marie de Médicis, et, comme elle avait obtenu de Henri II une promesse de mariage en bonne et due forme, elle affichait la prétention que son enfant fût reconnu comme le véritable Dauphin. Son espérance lui paraissait d'autant plus réalisable qu'elle était secrètement soutenue par l'ambassadeur d'Espagne, don Iniga ou Zuniga, qui n'aurait pas été fâché de voir renaître la guerre civile en France.

(1) *Jardin d'Apollon*, p. 102.

(2) Id. p. 99.

verbe : « Nul n'est prophète dans son pays », il s'écrie :

Quelque pays qu'on choisisse,
On ne fait jamais si bien
En autre pays qu'au sien. (1)

Malheureusement de ce côté aussi il s'était fait trop d'illusions, et ce n'est pas sans amertume qu'il le reconnut :

Veux-tu savoir, Muse, pourquoi
Moulins ne fait compte de moi
Ni de mon jardin de Clémence?
C'est un dire bien approuvé
Qu'un saint n'est jamais relevé
Aux lieux où il a pris naissance. (2)

C'est pourquoi, renonçant à la gloire, à l'ambition et même à la Muse qui ne lui a point donné ce qu'elle promettait, il vient demander à Thémis de guérir les blessures de son amour-propre :

Je reviens vous trouver mes livres, mes amis
Que j'ai laissé moisir.... (3)

C'est qu'il avait nourri l'espoir d'être à la fois un poëte distingué et un savant jurisconsulte (les grandes ambitions vont de pair avec les illusions de la jeunesse), et c'est avec indignation qu'il reproche aux

(1) *Jardin d'Apollon*, p. 89.
(2) Ibid. p. 102.
(3) Ibid. p 103.

zoïles de vouloir le faire passer pour un avocat peu sérieux :

Madame, un envieux a dit, je le sais bien,
Que des humanités j'avais la connaissance ;
Pour un point de pratique ou de jurisprudence,
Il vous a rapporté que je n'y savais rien.
C'est un fat et menteur qui n'a point d'entretien
Qu'à médire des gens souvent en leur absence. (1)

Il consacrera désormais sa vie à plaider au Palais ; il faut d'ailleurs vivre et amasser quelques ressources pour une vieillesse qui paraît devoir être précoce et féconde en infirmités. Mais ce n'est pas sans mélancolie et sans regrets qu'il congédie la Muse :

Sors de chez moi doux Apollon,
Sortez, Muses, de mon étude....
Je ne ferai jamais de vers
Comme j'ai fait en ma jeunesse ;
J'ai pris un métier tout divers
Pour subvenir à la vieillesse....
Il n'est point de contentement
Egal à celui de la Muse,
Mais il y faut du fondement....
Bien est vrai qu'un esprit faquin
A ce métier est incapable ;
Mais qui l'exerce est tôt coquin,
Ne semant rien que sur le sable ! (2)

(1) *Jardin d'Apollon*, p. 78.

(2) *Jardin d'Apollon*, p. 97. — Pourquoi faut-il que les Muses traînent presque toujours la pauvreté à leur suite !

Sache qu'on ne fait plus état
Ni d'Apollon, ni de ses Muses ;

Ce qui le console, c'est qu'on peut, tout en restant simple avocat, aimer la belle nature et les beaux vers. Ne croirait-on pas que le tableau suivant est tracé avec la plume d'Horace ?

Aux champs égayant son esprit,
A loisir, une heure perdue,
Si quelque sonnet il écrit,
Il n'est pas de longue étendue ;
Ou, quand l'alouette au matin
Pipiole son tire-lire,
Il chante un petit vers latin,
Sur les doux accords de sa lyre.
Son esprit, par après, remis
Embrasse plus gai les affaires
Qu'enseigne la docte Thémis
Au barreau des plaids ordinaires.
Ainsi veux-je finir mes jours
En ma Bourbonnaise province,
Franc de cour, de muse et d'amours,
Serviteur fidèle à mon prince. (1)

Bournier continua donc à nourrir secrètement le feu

Le lourdaud riche est magistrat
Et les Beaux-Esprits sont des buses.
Cela vient de l'âge doré
Auquel tu vois qu'ores nous sommes,
Où celui seul est honoré
Qui plus a d'or entre les hommes...
Un petit avocat content,
Qui pour le gain ne s'abandonne,
Est mieux qu'un poëte écoutant,
Car il vit de ce qu'on lui donne.

C. f. Gombaud : — Le temps d'Orphée est revenu, etc.

(1) *Jardin d'Apollon*, p. 101.

sacré de la poésie sous la robe de l'avocat (1), et s'il n'écrivit pas lui-même, il se dédommagea en admirant les autres. La nature l'avait doué d'une âme enthousiaste, exempte des mesquines jalousies du mérite inconnu, qui, pourtant, a conscience de sa valeur, et c'est avec la plus entière sincérité qu'il admire les grands poëtes de son temps, dont il eût ambitionné la gloire. (2)

C'est une vertu, dit-il, qu'une pareille émulation ; c'en est une aussi que l'amitié sans alliage. Nul ne paraît avoir, mieux que Bournier, subi le charme d'une amitié véritable : exempt d'envie, ne souffrant pas des triomphes d'autrui, il s'applique à mettre en lumière les talents et les succès de ses émules. C'est ainsi qu'il félicite son ami Ville, ou de Ville, poëte d'Auvergne, d'avoir obtenu la plus belle fleur des Jeux Floraux, qu'il aurait bien voulu lui-même conquérir :

Villa, pars animæ secunda nostræ,
Tu rivalis eras mihi verendus,
Amandus tamen ob modos disertos ;
Lætor te auricomum tulisse Florem,

(1) Il existe sur les registres de l'église d'Yzeure un acte de naissance entièrement en vers et signé Bournier, 1618. Ce n'est qu'un jeu, mais il suffit pour attester que ses adieux à la Muse n'avaient pas été définitifs.

(2) Il écrivait, par exemple, à Du Perron :

Ego sic avidus boni poetæ,
Adeo cupidus tui leporis
Disertæ invideo locutioni,
Perronne, æmulor et tuos lepores,
Ut nemo invideat magis....
Est virtutis enim bene invidere !

(*Hortulus Apollinis*, p. 82.)

Sacro in Palladio sacræ Tolosæ :
Debebat modulis tuis Tolosa
Non unam, at triplicem, puto, corollam. (1)

Naturellement bon, poli, affable, fuyant la méchanceté à l'égal de l'envie, il se fait gloire de n'avoir sciemment fait de mal à personne, et c'est avec une grande vivacité qu'il relève le reproche de simple médisance (2). Si l'on joint à cet heureux naturel un visage régulier, une taille bien prise, de l'esprit, un caractère franc et ouvert, les avantages d'une éducation soignée, et l'espèce d'auréole dont est paré aux yeux de la foule le front des plus humbles poëtes, on comprendra sans peine qu'il fût recherché par la bonne compagnie, et qu'il obtînt dans le monde des succès de plus d'un genre, comme en témoignent des vers adressés à un ami qui se plaignait de réussir moins bien que lui (3). C'est

(1) *Hort Apol.*, p. 88.

(2) Vous me faites grand tort, je vous jure, Madame,
De dire que je sois un homme médisant....
Je suis en mes discours aucunement discret,
Je divulgue le bien et tiens le mal secret...
L'honneur étant en vous on n'en peut que bien dire.
(*Jardin d'Apollon*, p. 94.)

(3) Non quòd bellus homo, quòd et disertus,
Non quòd sim gracilis, quòd et politus,
Non quòd sat bene saltitem choreis,
Me sic pergraciles amant puellæ :
Si me quid redament velis videre,
Amant me quòd amare consuevi,
Amant me quia non eas fefelli,
Amant me quia sim satis fidelis.
Cur sic respuerint et oderint te,
Quamvis bellus homo es, requiris ? Hoc est
Quòd fallis, nec amas, nec es fidelis.
(*Hortulus Apollinis*, p. 90.)

que cet ami ne se recommandait ni par la discrétion, ni par la constance, qualités précieuses qui chez Bournier se trouvaient unies à beaucoup d'autres. (1)

C'est une triste condition de notre humanité que les dons de l'esprit et du cœur restent la plupart du temps stériles s'ils ne sont associés à la vigueur de la santé. Bournier en fit malheureusement l'expérience : toute sa vie il fut valétudinaire, maigre à l'excès (2), souffrant d'une maladie de poitrine qu'il s'efforçait de dissimuler sous le nom d'asthme (3), et qui dut abréger ses jours. Il ne se faisait d'ailleurs pas d'illusions de ce côté, et son sourire était parfois triste et douloureux (4). C'est que d'ordinaire les doctes Sœurs ven-

(1) Quiquis amare voles et amarier, esto fidelis,
Dissimulato parum, plurima disce pati,
Pauca loqui : secreta volunt quæ dantur amori.
(*Hortulus Apollinis*, p. 61.)

(2) Mea non satis est quæ tegat ossa cutis !
(*Hortulus Apollinis*, p 32.)

(3) Pallida quòd facies mihi sit miraris, amice,
Hunc mihi pallorem dat dolor asthmaticus ;
Pallet enim quicumque suo pulmone laborat.
(*Hortulus Apollinis*, p. 88.)

(4) Quamvis me videas procaciorem,
Et me sollicitum audias canentem,
Meis, Margari, credito jocosis
Malum cantibus omen imminere.
Nam ridet facies jocosa, verùm
Submersum lacrimis cor expavescit ;
Meam, dùm cano, tunc necem propino.
Concinens olor ut necem propinat,
Nec funebre potest silere carmen,
Donec morte brevi cadat canendo.
(*Hortulus Apollinis*, p. 43.)

dent cher leurs faveurs, s'il faut en croire le témoignage de Ronsard qui, à trente ans, se plaignait de toucher à la vieillesse (1); et chez beaucoup de jeunes et ardents poëtes, comme Bournier, la flamme intérieure consume et anéantit promptement les forces d'un corps trop délicat.

On s'étonnerait à bon droit qu'un jeune étudiant du seizième siècle, enthousiaste et poëte, eût habité Toulouse sans brûler un peu d'encens sur l'autel de Clémence Isaure. Les Jeux Floraux furent longtemps la première institution littéraire de la France: le suffrage des Mainteneurs était regardé comme la consécration du talent, et Ronsard lui-même, couronné par eux et gratifié d'une Minerve d'argent, se fit toujours gloire d'avoir été proclamé par les magistrats de Toulouse le poëte Français par excellence. Cependant les fondations de Clémence Isaure ayant été détournées de leur destination première, et les sommes qui devaient payer les Fleurs se trouvant employées en festins, et parfois en orgies, l'institution était menacée de décadence, ou même de ruine, lorsque, sous l'influence de la Belle Paule (2), eut lieu une nouvelle renaissance que

(1) Pour avoir trop suivi votre bande inégale,
Muses, qui défiez, ce dites-vous, le temps,
J'ai les yeux tout battus, la face toute pâle,
Le chef grison et chauve, et si n'ai que trente ans !

(2) Paule de Viguier naquit environ quinze ans après la mort de Clémence Isaure (1519); non moins instruite et vertueuse que belle, elle fut chantée par tous les poëtes du Midi; son parent, le baron de

secondèrent énergiquement deux hommes célèbres du Midi, Gui du Faur, seigneur de Pibrac, et son cousin, Pierre du Faur de Saint-Jory.

Soldat obscur, mais zélé, Bournier eut l'honneur de combattre sous le drapeau de ces illustres personnages : c'est avec enthousiasme qu'il décrit la brillante Fête des Fleurs, où le buste de Clémence rappelle ses bienfaits, où les prix exposés aux regards excitent l'émulation des concurrents, où les Capitouls s'unissent aux Mainteneurs pour rehausser l'éclat de la cérémonie ; c'est avec une sorte de piété filiale qu'il rappelle la glorieuse mission d'Isaure, déplorant les calomnies répandues contre les Jeux par certains écrivains, le silence coupable gardé par les autres ; c'est avec une louable témérité qu'il entreprend de convoquer tous les poëtes, même ceux de l'étranger à ces luttes pacifiques ; qu'il cherche à tourner vers Toulouse les regards de l'Europe entière :

Où volez-vous épars ores emmi la France,
Esprits aventureux, nourrissons des Neuf Sœurs,

Casteras, fit un poëme en honneur de son éblouissante beauté. La Belle Paule mourut en 1610. Ayant perdu son fils unique, elle passa ses dernières années dans la plus profonde affliction. Voici quelques-uns des vers que lui inspira ce malheur :

Le tendre corps de mon fils moult chéri
Gît maintenant dessous la froide lame ;
Aux lieux très-clairs doit triompher son âme,
Car en vertus toujours il fut nourri.
Las ! j'ai perdu ce beau rosier fleuri,
De mes vieux ans l'orgueil et l'espérance :
La seule mort peut donner allégeance
Au mal cruel qui mon cœur a meurtri !

Qui, pour cueillir l'odeur, le miel et les douceurs,
Fleuretez, comme essaims, tous les lieux de plaisance ?
Détournez votre vol au jardin de Clémence
Que Toulouse entretient émaillé de ses Fleurs,
Et repaissez vos yeux de leurs vives couleurs :
Là se verse chaque an la corne d'abondance,
Là est la Violette et le doré Souci,
Le vermeillet Œillet et l'Eglantine aussi,
Loyers de vos vertus et de votre mérite. (1)

Payant d'exemple, il court lui-même les chances de la lutte. Sa première tentative ne paraît pas avoir été couronnée de succès (2). Plus heureux une seconde fois, il conquiert la fleur désirée ; mais, plein de modestie, il fait honneur de son triomphe aux conseils de Saint-Jorry et aux encouragements de son ami De Ville (3). Pierre du Faur étant mort sur ces entrefaites, ce qui fixe à l'année 1600 la date de cette victoire de Bournier,

(1) *Jard. d'Apol*, p. 71.

(2) Mon esprit égaré d'un trop hautain désir,
Voulut voler au ciel empenné d'artifice,
Quand un espoir haineux me fit entrer en lice
Pour de ma belle Fleur sans crainte me saisir.
Mais Phébus, envieux d'un si rare plaisir,
De qui seul j'espérais maint et maint bon office
M'abîma, comme Icare, en un creux précipice.

(*Jard. d'Ap.*, p. 42.)

(3) Gallos et Latios dedi Tolosæ,
Te dictante, modos, quibus venustam
Isauræ è stadio tuli corrollam.

(*Hort. Apol.*, p. 89.)

c'est des mains du président Verdun qu'il reçoit la Fleur objet de ses vœux. (1)

Quoique peu étendus, les détails fournis par Etienne Bournier ont pourtant leur prix, car ils peuvent servir à combler les lacunes qui existent pour cette époque dans les annales des Jeux Floraux ; il fournit deux noms à inscrire sur la liste incomplète des lauréats, celui de son ami de Ville et le sien ; il nous apprend que les vers latins étaient admis au concours aussi bien que les vers français ; enfin, tandis que tous les traités ou mémoires spéciaux n'admettent au nombre des prix que trois Fleurs seulement jusqu'à la réforme de Louis XIV, il en signale une quatrième, l'OEillet d'or, comme ayant, au moins momentanément, figuré au nombre des récompenses. (2)

(1) Cette Fleur fut sans doute la Violette d'or, comme on peut le conjecturer d'après ce vers adressé à Verdun :

Vatem potiri nunc violâ dato ;

et d'après cette pièce où il dit aux Capitouls :

Urbs Tolosa virens, Tolosa Clemens,
Tolosæ quoque consules alumni,
Tu Clementia flora flosculorum,
Quæ das florilegis tuis poetis
Florentes vario colore flores,
Quæso, da violam mihi nitentem...
Tolosæ date consules alumni

(*Hort. Ap.*, p. 85.)

(2) Ce que dit Bournier d'une quatrième Fleur donnée en prix par les Mainteneurs, se trouve confirmé par le passage suivant de Jodocus Sincerus : « Quatre Fleurs étaient peintes au-dessus de l'inscription consacrée à Clémence Isaure, dans la salle où se réunit le Parlement de Toulouse ; c'étaient, si je ne me trompe, la Violette, l'Eglantine, le Souci, et je ne sais quelle autre encore. »

L'œuvre poétique de Bournier consiste en un fort petit volume, renfermant un double recueil, l'un en latin, l'autre en français, sous ce titre un peu prétentieux : *le Jardin d'Apollon et de Clémence*. Le bagage est mince, il le reconnaît, mais il ne croit pas qu'il faille pour cela le dédaigner (1). A défaut de l'ampleur, ce qui fera le mérite de sa Muse, ce sera la clarté, la sobriété (2) et, qualité rare à une époque où les poëtes ne se piquaient guère de chasteté, une sage retenue. Quant au mètre, il adopte de préférence en latin le vers lesbien ou hendécasyllabique, et en français l'hexamètre, mais sans proscrire absolument les autres. Son but, en écrivant dans les deux langues sur les mêmes sujets, a été de plaire au lecteur par une plus grande variété de forme (3), et aussi de permettre à son ouvrage de passer la frontière à la faveur du latin, alors l'idiome

(1) Quòd grande corpus non tibi sit, liber,
Ridebit (Zoilus) ; atqui talia proferes :
Non grandiorem charta facit librum ;
Cui grandiores sunt oculi minor
Est sæpe visus ; cuique caput magis
Est grande, non est mens habilis mage.

(*Hortulus Apollinis*, p. 5.)

(2) Hos mei et Musarum diversorii lepidos libato flosculos, amice lector, non fucato vel adumbrato verbositatis agmine ampullosos.

(*Hortulus Apollinis*, p. 7.)

(3) La diversité de langage
Qu'on trouve dans mon jardinet,
Sert d'ornement au jardinage,
Comme d'un double cabinet.

(*Jardin d'Apollon*, p. 13.)

de toute l'Europe savante. (1) Son talent était extrêmement flexible ; c'est en se jouant qu'il composait et traduisait ses vers :

Amour me les dictait au fort de mes ennuis,
Et je les redisais par moi toutes les nuits ;
Puis mon luth les sonnait au réveil de l'Aurore ;
Et sitôt qu'Apollon éclairait le matin,
Pour vaincre le loisir je les tournais encore
Du latin au français, du français au latin. (2)

On voit si peu de gêne et de travail dans cette traduction que souvent il serait impossible de dire quelle pièce fut l'original.

C'est à Toulouse que Bournier écrivit son ouvrage, et l'on sent que le soleil du Midi a dû colorer les fleurs et dorer les fruits de son *Jardin*. Il avait conçu d'abord le dessein d'envoyer son manuscrit à ses parents, mais rappelé par son père et brouillé avec sa Marguerite, il prit le parti de l'emporter avec lui pour le faire imprimer, non pas à Moulins, comme on pourrait le croire d'après le frontispice du livre, mais à Paris, l'imprimerie du libraire Moulinois Pierre Vernoy étant encore en projet. L'impression fut loin d'être correcte, et, sur l'exemplaire que possède la bibliothèque de Moulins, on

(1) La gloire est ma seule espérance,
Mon seul désir est le renom ;
Si je n'acquiers du los en France,
Autre part fleurira mon nom.
(*Jardin d'Apollon*, p. 14.)

(2) *Jardin d'Apollon*, p. 17.

voit que l'auteur, soucieux de sa réputation, a corrigé à la main les vers boiteux et les fautes grossières. C'est avec la même préoccupation qu'il prie le lecteur de ne pas le juger sur un simple morceau, mais sur l'ensemble de son œuvre (1) qui lui a coûté bien des nuits d'insomnie. (2) Il ne cache point qu'il chante seulement pour les gens de goût; c'est leur suffrage seul qu'il sollicite (3), en même temps qu'il réclame leur indulgence pour ces produits de son jeune âge, fruits encore verts d'un arbre à peine adulte :

Où allez-vous mes vers encore jeunes d'ans ?
Pour mieux être pourquoi quittez-vous votre maître ?
Voulez-vous aux haineux servir de passe-temps ?
J'aimerais beaucoup mieux que vous fussiez à naître.
Il faut mûrir avant que se faire connaître ;
Le meilleur fruit jamais ne se cueille au printemps. (4)

(1) Si vis discere, lector, ex libello
Quicquam, perlegito integrum.
(*Hortulus Apollinis*, p. 104.)

(2) Noctes atque dies opus laboro
Insomnis.
(*Hortulus Apollinis*, p. 76.)

(3) Quamvis, ut reor, æmulis quibusdam
Profusus nimis, aut nimis repressus,
Tardus, aut levis, aut agrestis, imò
Nonnullis videar sat impolitus,
Haud curo, quia, sicut experimur,
Cunctis difficile est placere, verum,
Ut cum celtibero canam poetâ,
Raris sit satis auribus placere.
(*Hortulus Apollinis*, p. 9.)

(4) *Jardin d'Apollon*, p. 18.

Si la faveur publique le soutient, il espère faire mieux un jour. (1)

Bournier comptait aussi, et ce ne fut pas en vain, sur l'appui du gouverneur Gilbert de Chazeron qui, grand seigneur et poëte, unissait à la gloire du guerrier, celle d'un Mécène puissant et généreux. (2) Chazeron écrivait à son protégé :

Bournier, si de ton jardinage
On juge les fruits par les fleurs,
Que promet l'hiver de ton âge,
Quand l'avril produit des fruits meurs !

Cette bienveillante prédiction ne devait pas se réaliser ; nous avons vu quelles raisons empêchèrent malheureusement Etienne Bournier de cueillir ces fruits savoureux de l'âge mûr.

Peut-on raconter l'histoire d'un jeune poëte sans parler de ses amours ? Son œuvre n'est-il pas le reflet de son âme? Il faut à l'enthousiasme d'un cœur visité par la Muse une Egérie qui inspire de beaux chants, une confidente adorée des rêves, des illusions, des chagrins que l'adolescence ressent si vivement ! Celle que Bournier a célébrée et qu'il tenta de rendre immortelle, comme

(1) Ista puer feci, sunt hæc puerilia, tandem,
Dùm vir ero, capies carmina digna viro.
(*Hortulus Apollinis*, p. 91.)

(2) Il sera question plus loin de ce Chazeron, à propos d'Antoine de Laval.

l'étaient Laure et Béatrix, portait, ou reçut de lui, le doux nom de Marguerite. C'est à elle que, revenu des folles erreurs du jeune âge, il jure de consacrer sa vie :

Je jure ce sonnet fidèle témoignage
De mon amour extrême et de ma fermeté,
En présence d'Amour, de qui la majesté
Lira dedans mon cœur si feint est mon langage...
En vous seule je sens mon esprit arrêté,
Esclave sous vos lois, franc de ma liberté. (1)

Mais cet amour pur et délicat, dégagé de toute préoccupation terrestre, a tout le caractère d'un amour poétique : Bournier serait au comble de ses vœux s'il faisait une place à Marguerite entre les Beautés célébrées par Virgile, Tibulle, Catulle ou Bonnefond. (2) Qui pourrait lui en vouloir d'une si noble ambition? N'est-il pas honorable de marcher sur les traces des grands hommes, même sans espoir de s'élever jusqu'à leur niveau?

Dans une pièce pleine d'une gracieuse élégance Bournier nous raconte comment, à l'improviste, il fut pris d'amour pour Marguerite :

Je n'avais encore eu d'Amour la connaissance,
Quand, en me promenant un jour de cet été
Pour amasser des fleurs, je me vis arrêté
D'un rets qu'il me tendit au jardin de Clémence.

(1) *Jardin d'Apollon*, p. 34.

(2) Nequicquàm invideant Margaridi velim
Aut Phyllis, Nemesis, Lesbia, Pancharis.
(*Hortulus Apollinis*, p. 51.)

Lors je me sentis pris d'une telle puissance,
Que, tirant plus à moi, plus j'étais enrêté.
Songeant d'où procédait si fière cruauté,
Je craignais que ce fût pour punir mon offense.
Mais en me dépétrant, j'aperçus de bon heur,
Sous un bel églantier ma Marguerite fleur,
Qui d'un de ses cheveux l'embûche avait dressée. (1)

Ce petit tableau est dans le goût d'Anacréon ou de Catulle ; on le prendrait volontiers pour la traduction d'une page de l'anthologie. Il nous a paru, cependant, qu'il fallait chercher moins loin le gracieux modèle : les œuvres de Pétrarque devaient être familières à Bournier qui, ayant appris l'italien à Toulouse, aimait à se servir de cette langue, comme le prouve la dédicace écrite de sa main à la fin du volume que possède la ville de Moulins, et nous trouverions souvent dans les madrigaux et les sonnets du poëte d'Arezzo, la page précise où, comme ici, il a puisé son inspiration. (2)

Nous ne raconterons pas les diverses phases de cet amour qui dura deux années, les plaintes de l'amant, les sévérités de la dame, les brouilles et les raccommodements ; il faudrait citer presque tout le livre. Qu'il nous suffise de savoir que Marguerite était plus belle

(1) *Jard. d'Apollon*, p 20.

(2) Nova angeletta sovra l'ale accorta
Scese dal cielo in su la fresca riva,
Là ond' io passava sol per mio destino :
Poiche senza compagna e senza scorta
Mi vide, mi laccio che di seta ordiva
Tese fra l'erba ond'e verde 'l cammino ;
Allor fui preso.
(Pétrarque : *Madrigale* III.)

que l'Aurore (1) ; qu'elle apparut à notre poëte au réveil du printemps (2), et que, s'il doit la quitter sur l'ordre d'un père trop sévère, ce ne sera que pour aller rendre le dernier soupir au bord de l'Allier (3). Il n'en fait rien, cependant ; et ce qui montre bien qu'il ne s'agissait pour lui que d'un amour poétique, c'est qu'à peine à Moulins, il se choisit une nouvelle Marguerite. C'était une toute jeune fille de treize ans, l'une de ses parentes, à qui sa famille se proposait de le marier un

(1) Qui croira la beauté de celle que j'adore
Surpasser un émail qu'on voit de nuit aux cieux ?
Qui croira que jamais la clarté de ses yeux
Ait fait honte aux rayons de la vermeille Aurore ?
Qui croira le fin or, où l'or même se dore,
Céder aux blonds cheveux qui captivent les Dieux ?
Qui croira ses regards, ses attraits gracieux
Etre plus à priser que ceux d'une Pandore ?
(*Jardin d'Apollon*, p. 35.)

Conf. Pétrarque. Le trecce d'or, che devrien far il sole
D'invidia molta ir pieno.
(*Canzone* IV.)

Onde tolse Amor l'oro e di qual vena
Per far due trecce bionde ?...
Di qual sol nacque l'alma luce altera
Di que' begli occhi? (*Son*. 184.)

(2) Nymphæ, Pegasides, beatitasque
Laus et gloria Deliæ cohortis...
Aprili redeunt novo et virenti,
Cujus immenor haud ero, venustam
Monstrarit mihi quippe Margarillam
Omnes quæ Charites præit decore.
(*Hortulus Apollinis*, p. 36.)

Conf. Pétrarque : Mille trecento ventisette, à punto
Su l'ora prima, il di sesto d'aprile
Nel labirinto intrai.
(*Sonetto* 47.)

(3) *Jardin Apollon*, p. 82.

jour (1), qu'il avait vue à la campagne (2), dont il chante le séjour, et aux pieds de laquelle il espère trouver enfin la paix et le bonheur.

Esprit souple, talent facile, comme le prouve son double mode de composition, Bournier aurait pu réussir dans plus d'un genre ; l'énergie qui convient à la satire ne lui faisait pas défaut, et il trouve des accents pleins de vigueur pour flétrir les amours vénales :

Savez-vous en amour ce qu'ores est requis :
D'un mensonge assuré faire ferme assurance ;
En propos, en habits une vaine apparence,
Faire de beaux présents et des banquets exquis.
Les amours ne sont plus par des amours conquis :
Un poupin étranger arrivera de France,
Galonné, velouté, qui, dernier, nous devance,
Et ravit nos amours par des amours acquis.
Chaînes, bagues, bouquets, des citrons les écorces,
Ce sont de leurs amours les plus promptes amorces,
Et les mieux habillés ce sont les mieux chéris.
Mais quoi ? Telle envers nous fait de la renchérie

(1) Amo Margaridem alteram Molinæ
Quæ virgo mihi copulatur uxor,
Annum post decimum sui secundum.
(*Hortulus Apol.*, p. 5.)

(2) Allier qui sur le vert de ton plaisant rivage,
Cet été m'égayant, maintes fois m'as fait voir
Dans ton cristal ondeux qui servait de miroir
L'œil qui de liberté m'a réduit en servage...!
(*Jardin d'Apollon*, p. 46.)

Qui ne sait pas que c'est que la friperie
Où l'on a des habits empruntés à Paris. (1)

Mais, tout en admirant Homère et Virgile, il se sent plus attiré vers Anacréon, Catulle et Pétrarque :

Quelque censeur haineux, en te lisant un jour,
Blâmera ton auteur et foulera par terre
Et les fleurs et les fruits de son petit parterre
Où Phébus et les Sœurs font ores leur séjour.
Un dégoûté d'amour, un Rodomont de cour,
Moins ami d'une fleur que de son cimeterre,
Dira que tu devais écrire de la guerre ;
Mais dis-lui qu'un amant devise de l'amour. (2)

Rêveur amoureux, il chante donc l'amour, ses joies et ses tourments, l'abandon volontaire de sa liberté (3), et les regrets dont est suivi cet abandon (4), le pouvoir irrésistible d'une passion contre laquelle il lutterait

(1) Ces vers laissent supposer que notre poëte n'était pas très-fortuné ; un autre passage pourrait confirmer cette conjecture :

Si seulement l'amour est aux richesses,
Les pauvres sont rebutés de sa cour ;
Si par argent on mesure l'amour,
Pauvres amants n'auront point de maîtresses.
(*Jard. d'Apol.* p. 44.)

(2) *Jard. d'Apol.* p. 3.

(3) *Jard. d'Apol.* p. 52.

(4) *Jard. d'Apol.* p. 31.

vainement (1), et la crainte qu'un rival heureux ne le supplante en son absence (2) ; enfin, comme ces amoureux transis dont se moque Boileau, il bénit son martyre et chérit sa prison :

Oui je la veux aimer aimant sa cruauté (3) !

s'écrie-t-il en parlant de la

Reine des doux pensers où son esprit s'arrête (4).

Mais sa jeunesse est encore ici son excuse ; l'exemple venait de trop haut pour qu'il pût croire possible de ne pas le suivre, au moins timidement (5).

(1) Vous qui par l'étroit lien
De l'archer Idalien
Etiez réduit en servage
Sous le joug d'une Beauté,
Evitez la cruauté
D'un Dieutelet plein de rage.
Je l'avais abandonné,
Pour m'avoir mal guerdonné,
Mais ce sorcier de mon âme
Au miel de nouveaux appas
A fait retourner mes pas
Vers les soleils d'une dame.
(*Jard. d'Apol.* p. 58.)

(2) *Jard. d'Apol.* p. 45.

(3) *Jard. d'Apol.* p. 44.

(4) *Jard. d'Apol.* p. 27.

(5) Conf. Ronsard : C'est un malheur si plaisant qu'on désire
Toujours languir en un si beau martyre.
(*Amours* II.)

Conf. Desportes : Je veux ne trouver rien si plaisant que ma peine.
— Car sa rigueur m'est douce et mon mal me contente.
(*Amours d'Hippolyte.*)
— Je bénis la prison et le feu de mon âme.
(*Amours de Diane.*)

A quelle école appartient Bournier ? Ronsard est le soleil poétique qui éclaire le seizième siècle et attire à à lui tous les regards ; mais tout le monde n'avait pas le souffle puissant de ce nouveau Pindare : dans la Pléiade même, plusieurs esprits, moins hardis que délicats, prirent pour guide le tendre et sensible Pétrarque. Dans son manifeste, Joachim du Bellay en recommande l'étude presque à l'égal des chefs-d'œuvre de l'antiquité (1). Pétrarque partagea donc la faveur de la Pléiade avec Anacréon, dont Henri Etienne édita pour la première fois les œuvres en 1554, et qui, dès son apparition conquit tous les suffrages (2). Telle fut la double influence que subit Bournier. Nous avons montré par d'assez nombreux rapprochements combien il emprunta à Pétrarque ; l'imitation d'Anacréon n'est pas moins

Conf. Pétrarque : Dolci ire, dolci sdegni e dolci paci,
Dolce mal, dolce affanno, e dolce peso.
— Che bel fin fa chi ben amando more.
(*Son.* 109.)
Benedetto sia 'l giorno e 'l mese, e 'l anno,
E la stagione, e 'l tempo, e l'ora, e 'l punto,
E 'l bel paese, e 'l loco, ov'io fui giunto
Da duo begli occhi che legato m'hanno.
(*Sonetto* 47.)

(1) « Lis donc et relis premièrement, ô poëte futur, les exemplaires grecs et latins ; puis me laisse toutes ces vieilles poésies françaises aux Jeux Floraux de Toulouse et au Puy de Rouen, comme rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons, et autres telles épiceries qui corrompent le goût de notre langue et ne servent sinon à porter témoignage de notre ignorance... Sonne-moi ces beaux sonnets, non moins docte que plaisante invention italienne, pour les quels tu as Pétrarque, et quelques modernes Italiens. »

(2) Deux traductions en furent faites immédiatement, l'une en latin par H. Etienne, l'autre en français par Remy Belleau.

manifeste. C'est à elle que nous devons certains petits tableaux qui rappellent de loin ces chefs-d'œuvre de grâce un peu cherchée, l'Amour mouillé, l'Amour piqué par une abeille, etc. (1) Seraient-ils bien indignes de figurer dans le recueil de l'anthologie, ces vers gracieux où il représente l'Amour provoquant sa Dame au jeu de dés ?

Le fils ailé de Cythérée,
Ayant ses deux yeux débandés,
Attaqua ma Dame à trois dés,
Qui gagna sa flèche acérée.

Amour, pour se revancher d'elle,
De rechef la vint attaquer,

(1) L'Amour mua sa trousse en puissante navire,
Ses traits en avirons, les tendons de ma lyre
Dont est tendu son arc en câble il fit changer ;
Son arc servit de mât et son bandeau de voile.
Il fut le nautonnier, et son flambeau l'étoile
Qui me mirent à bord hors de tout ce danger.
(*Jard d'Apol.* p. 42.)

A peine avais-je clos la paupière à mon œil,
Qu'un songe mensonger me fait ouvrir la bouche
Et proférer ces mots : C'est ores que je touche
Le trésor désiré qui me comblait de deuil !
Mais hélas ! me trouvant tout seul à mon réveil,
Eloigné de cet heur, je sors nu de ma couche
Allumer ma bougie au tison d'une souche,
Pour écrire un sonnet à l'honneur du sommeil.
Et comme j'écrivais le nom de ma guerrière,
Un soupir ennuyeux éteignit ma lumière.
Ha ! soupir, qui t'a fait, ce dis-je, ici trouver ?
C'est répond-il Amour, le doux fils de Cyprine,
Qui déférant cet heur à sa flèche divine,
Veut ce beau nom lui-même en ton cœur engraver !
(*Jard. d'Apol.* p. 25.)

Et voulant au jeu se piquer,
Coucha son arc et sa cordelle.

Ma Dame plus qu'Amour accorte,
Mit en jeu sa seule beauté ;
Lui sa rigueur et cruauté :
La beauté la rigueur emporte.

L'enfant, recourant à sa mère,
Pleure ses malheurs advenus.
Allez, petit sot, dit Vénus,
Qui pensez-vous qui vous révère ?

Fallait-il jouer la puissance
Que vous avaient donné les Dieux !
Allez, allez servir ses yeux,
Et leur portez obéissance ! (1)

Bournier n'en professa pas moins une grande admiration pour Ronsard et son école, et surtout pour Bertaut qu'il placerait volontiers au-dessus de Ronsard lui-même. Mais dans son affection, comme dans son estime, la première place est réservée à l'auteur du *Sireine*, Honoré d'Urfé, qui, se croyant un peu du Bourbonnais, où il possédait des domaines jusqu'aux portes de Moulins, ne refusait ni ses conseils, ni son appui aux jeunes talents de ce pays. Il paraît avoir particulièrement soutenu les débuts de Bournier, et Bournier par reconnaissance, lui dédia, ainsi qu'à Gilbert de Chazeron, son petit *Jardin de Clé-*

(1) *Jardin d'Apollon*, p. 92.

mence (1). Aux yeux de Bournier rien n'égale le mérite d'Honoré d'Urfé (2), et c'est Orphée, non d'Urfé, qu'il faudrait l'appeler (3).

Mais la gloire des étrangers ne lui fait pas oublier ses concitoyens : incapable de ressentir ces faiblesses d'amour-propre qui portent certains écrivains à dénigrer les illustrations de leur ville, il paie un juste tribut d'éloges au président Guillaume Duret, à Claude Billard, à Jean de Lingendes, son émule, mais émule

(1) Monseigneur, ces petits fleurons qui aux rais de votre bel esprit pullulaient de jour en jour en mon âme... viennent, ce premier mois de l'année, fleurir à l'abri de vos honneurs et couronner vos louanges : l'affection que vous portez à leur auteur les licencie à s'éloigner de leur parterre naturel et jardinet entre vos mains, en espoir d'y vivre francs du mépris et de l'envie.

(*Jard. d'Apol.* p. 53.)

(2) Urfeon citò, flosculi, advolate...
Hic est qui prior abstulit Latinis
Et Græcis decus, abstulitque Gallis
Scriptis laureolam suis coronam ;
Hic est qui modulis lyræ venustis
Per valles, sylvasque, perque montes,
Et per flumina, fascinat Camœnas.

(*Hort. Apol.* p. 66.)

(3) Ne sois jaloux doncques Orfé
Si tes airs ma Muse méprise,
Car elle est ores tout éprise,
Des airs de la lyre d'Urfé....
Le Bourbonnais en est ravi,
Après lui vont Allier et Loire,
Les échos redisent sa gloire
Et son luth des bois et suivi...
Honorez Honoré d'Urfé
Nymphes d'Allier sur votre rive ;
J'honorerai, tant que je vive,
Honoré d'Urfé mon Orfé.

(*Jard. d'Apol.* p. 67.)

plus heureux. Ses concitoyens ne furent pas ingrats : malgré la supériorité de son rang, Chazeron ne dédaigna pas de lui adresser des vers flatteurs, et cet exemple fut suivi par beaucoup d'autres personnages, magistrats ou poëtes, dont le nombre prouve combien les Belles-Lettres étaient alors en honneur dans le Bourbonnais. Parmi eux nous remarquons un avocat dont le nom était réservé de nos jours à une grande célébrité, Christophe Rouher, du barreau de Moulins. Les Rouher ont toujours conservé d'intimes relations avec le Bourbonnais ; il est fait souvent mention de cette famille dans les archives de cette province, où ils sont désignés comme seigneurs de Blanzat, près Clermont. (1)

Si l'on veut apprécier avec impartialité le talent de Bournier, et faire la part de ses qualités comme de ses défauts, il est juste de ne point le séparer du milieu dans lequel il vécut. Il appartient, en effet, à l'époque de transition qui vit commencer la réaction contre

(1) Archives de Moulins. B. 737 ; contrat de mariage du 11 juillet 1620.

Voici les vers de Christophe Rouher à Etienne Bournier :

Diversis Themis et Phœbus tibi tempora cingunt
Stemmatibus, Phœbus carmine, lege Themis ;
Phœbo colluces, solus mors vitaque Phœbo es.
Te vivo vivet, teque cadente cadet :
Per Themida effulges, per te fulgetque Themista ;
Tu Themis ipse aliis, tu Themis ipse tibi.
(*Jard. d'Apol.* p. 6.)

Ronsard et son école, en attendant que Malherbe se fît accepter de tous comme le réformateur de la langue et de la poésie. C'est donc, non pas avec les beaux génies du dix-septième siècle qu'il convient de le comparer, mais avec les écrivains de son temps, qui n'avaient pas encore bien compris qu'il fallait brûler beaucoup de ce qu'on avait adoré jusque-là. A certains vers bien frappés on reconnaît dans Bournier le caractère du vrai poëte ; cependant sa Muse brille plus par la douceur et l'agrément que par l'élévation et l'énergie. Il est ingénieux et spirituel, mais il tombe aussi parfois dans la recherche et l'affectation. Visant à la grandeur, il n'évite pas toujours l'enflure. Ce défaut est surtout sensible dans les comparaisons qui lui sont familières : son cœur est un Etna brûlant (1) ; ses larmes peuvent former un fleuve (2); l'œil de sa dame est un carquois, ou un soleil (3) ; le sein de Marguerite une pierre à aiguiser les dards (4). Mais cette manière de parler avec exagéra-

(1) Un Montgibel de feu je cèle en mon courage !
(*Jard. d'Apol.* p. 18.)

(2) Des larmes de mes yeux s'est formée une mer !
(*Jard. d'Apol.* p. 18.)

(3) Et ce bel œil est seul la trousse de ses dards.
(*Jard. d'Apol.* p. 22.)

Ses yeux... sont deux soleils nouveaux
Auxquels toute clarté nouvelle fait hommage.
(*Jard. d'Apol.* p. 26.)

(4) Desperatio carnifex cruenta
Huic adstat gemini sub axe montis
Cultellum exacuans.
(*Hort. Apol.* p. 33.)

tion et mauvais goût n'est pas une innovation de Bournier ; il n'a fait qu'user d'une forme de langage convenue, langage ordinaire des maîtres, dont, jeune encore et désireux d'être accueilli avec bienveillance par ces dispensateurs de toute renommée, il n'avait pas cru pouvoir mépriser l'autorité (1). Malherbe lui-même ne sut pas s'en abstenir dans ses premiers écrits (2), et Pétrarque, le modèle favori de Bournier, en fournirait plus

(1) Conf. Ronsard : Un bel argent chaudement s'écoulait
Dessus sa joue en la gorge ivoirine
Où l'Archerot ses flèches émoulait.

Conf. Desportes : Mon amour sert de feu, mon cœur sert de fourneau,
Le vent de mes soupirs nourrit sa véhémence,
Mon œil sert d'alambic par où distille l'eau, etc.
(Amours de Diane.)

Vos yeux, belle Diane ont autant de puissance
Qu'une arquebuse à roue, et vos sourcils voûtés
Ce sont deux arcs turquois qui rendent surmontés
Les cœurs qui pensent plus faire de résistance.
Votre front c'est le marbre ou l'Archer qui m'offense
Aiguise à mon malheur ses traits de tous côtés ;
Votre chaste estomac le séjour des beautés,
La prison qui me garde en votre obéissance, etc.
(Amours de Diane.)

(2) Si vos yeux sont toute sa braise,
Et vous la fin de tous ses vœux,
Peut-il pas languir à son aise
En la prison de vos cheveux !

(Ode pour l'arrivée de Marie de Médicis). — Et le désespoir de Saint-Pierre !

d'un exemple (1). C'est à la même influence qu'il faut attribuer chez lui l'invasion du langage de la procédure dans le domaine de la poésie (2), et le goût pour les jeux de mots sur les noms propres (3); mais ce travers aussi

(1) Qui co begli occhi mi transfise il core.
(*Son.* 47.)
I begli occhi, ond' i' fui percosso in guisa
Ch'e' medesmi porian saldar la piaga.
(*Son.* 55.)
Qual fuoco non avrian già spento et morto
L'onde che gli occhi tristi versan sempre.
(*Ballata* III.)
La testa or fino, e calda neve il volto,
Ebeno i cigli, e gli occhi eran duo stelle
Ond'Amor l'arco non tendeva in fallo...
Fiamma i sospir, le lagrime cristallo.
(*Son.* 124.)
Che poria questa il Ren, qualor più agghiaccia,
Arder con gli occhi, e rompre ogni aspro scoglio.
(*Son.* 138.)

(2) S'il est mon créancier qu'il fasse une saisie
De mon corps et mon cœur jusques à mes cheveux...
Puisqu'il ne veut attendre une heure seulement,
Que ne me fait-il vendre ores publiquement
Au plus offrant metteur....
(*Jard. d'Apol.* p. 74.)
Ha! plût à Dieu que pour moi
Fussent les mots de la loi,
Qu'Amour d'où mon mal procède
Maître de ma passion,
Niant sa possession,
Perdît mon cœur qu'il possède.
(*Jard. d'Apol.* p. 60.)

(3) Le beau nom qu'il a d'Honoré (*Urfé-Orphée*)
Montre qu'il est digne de gloire.
(*Jard. d'Apol.* p. 68.)
Portas, Portee, pandito Camœnæ
(*Hort. Apol.* p. 83.)
Aures qui rapis, ô Rapine, doctas.
(*Hort. Apol.* p. 83.)
Dureto durante, decus durabit in urbe.
(*Hort. Apol.* p. 89.)

nous trouvera moins sévères, si nous songeons que les plus grands de ses contemporains n'y ont pas échappé (1).

Loin donc de faire un crime à Bournier d'avoir ainsi sacrifié aux faux dieux de la Pléiade, sachons-lui plutôt gré de s'être tenu sur ce point dans une prudente réserve, de n'avoir employé qu'une ou deux fois ces grands mots, bizarrement composés, si fréquents dans Ronsard (2); d'avoir complètement repoussé le vers à entrechats que Du Bartas avait mis un moment en grande vogue, et d'avoir choisi, pour revêtir sa pensée, la forme poétique la plus difficile, le sonnet, récemment introduit en France par le chantre d'Olive.

Les comparaisons, qui forment la parure de toute poésie, sont chez lui fréquentes, riches et généralement bien choisies. Fidèle au précepte de Ronsard (3),

(1) Conf. Ronsard : Ma douce Hélène, non, mais ma bien douce haleine !
Conf. Du Bartas : La joyeuse alouette, avec son tire-lire,
Tire l'ire aux fâchés !
Conf. Pétrarque : L'aura gentil che rasserena i poggi.
(*Son.* 161.)
L'aura serena.
(*Son.* 164.)
Mihi Laurea cura
Sola fuit...
Laurea culta mihi.
(*Eglog. lat.*)

(2) Fier aquilon, horreur de la Scythie,
Le chasse-nue et l'ébranle-rocher,
L'irrite-mer, etc.
Ce porte-ciel, ce tue-géants, Hercule, etc.

(3) Tu n'oublieras les comparaisons, les descriptions de lieux, fleuves, forêts, montagnes ; de la nuit, du lever du soleil, du midi, des vents, de la mer, des dieux et déesses, avec leurs propres métiers, habits, chars et chevaux, etc.

(Ronsard : *Art poétique.*)

il les emprunte tantôt à la Nature (1), tantôt à l'Histoire (2) et à la Mythologie, mettant à contribution les métamorphoses de Jupiter (3), les malheurs d'Actéon (4), les aventures de Thésée (5), le supplice de Prométhée (6), les chants mélodieux de Philomèle (7), les dons faits à Pandore (8), la témérité d'Icare (9). En cela encore il ne fait qu'imiter ses illustres modèles (10).

(1) Ex. : Semblerai-je l'oiseau qui l'ardeur coutumière
De son amour éteint au flambeau rallumé ?
(*Jard. d'Apol.* p. 27.)
En cela je ressemble au palmier généreux,
Qui s'élève tant plus que le fardeau l'accable.
(*Jard. d'Apol.* p. 54.)

(2) Ex. : Le Toscan, animé contre l'état Romain,
Dans Rome allait donner la tête mi-baissée,
Lorsqu'un Horace seul tint le pont d'une main...
Tout de même je fais ; quoique de mille ennuis
De mille maux atteint, et les jours et les nuits,
De pied coi je me bats.
(*Jard. d'Apol.* p. 28.)

(3) *Jard. d'Apol.* p. 38.
(4) *Jard. d'Apol.* p. 31.
(5) *Jard. d'Apol.* p. 32.
(6) *Jard. d'Apol.* p. 51.
(7) *Jard. d'Apol.* p. 38.
(8) *Jard. d'Apol.* p. 38.
(9) *Jard. d'Apol.* p. 47.
(10) Conf. Ronsard : *Amours* II. *Son.* 32.

Conf. Pétrarque : I'senti trarmi della propria imago,
Ed in un cervo solitario e vago
Di selva in selva ratto mi transformo.
(*Canzone prima.*)

Conf. Ronsard : Je voudrais bien, richement jaunissant,
En pluye d'or goutte à goutte descendre...
Puis je voudrais en taureau blanchissant
Me transformer.
(*Amours de Cassandre.*)

Conf. Desportes : Je vois bien mon erreur et que j'ai commencé,
Nouveau frère d'Icare, un vol trop téméraire !

Remarquons en outre qu'un grand nombre de vers de Bournier rappellent d'anciens proverbes (1), ou sont assez bien frappés pour devenir proverbes eux-mêmes (2). Signalons, enfin, cette maxime qui rappelle de très-près la chute du sonnet d'Oronte :

A tous amants Amour n'est favorable,
Le trop d'espoir nous fait désespérer! (3)

On ne peut pas sans doute en inférer que Molière ait eu connaissance du *Jardin* de notre compatriote ; le rapprochement n'en est pas moins curieux à constater.

S'il fallait résumer notre jugement sur Bournier,

(1) Ex. — Sunt in minori bona pharmaca pyxide.
(*Hort. Apol.* p. 6.)

Ut clavus modò clavulum retrudit.
(*Hort. Apol.* p. 31.)

Toutefois je n'ai pas de jugement si peu
Que je n'aye bien su, avant la fin du jeu,
Sans perdre, honnêtement retirer mon épingle.
(*Jard. d'Apol.* 53.)

S'il est vrai qu'en forgeant forgeron l'on peut être.
(*Jard. d'Apol.* p. 16.)

(2) Ex. — Il faut mûrir avant que se faire connaître :
Le meilleur fruit jamais ne se cueille au printemps.
(*Jard. d'Apol.* p. 19.)

Non ce qui comprend tout ne se peut pas comprendre..
L'immortel ne se peut du mortel limiter.
(*Jard. d'Apol.* p. 65.)

(3) *Jard. d'Apollon*, p. 41.

nous ne pourrions mieux le faire qu'en lui appliquant le vers célèbre de Martial; ses Sonnets, en effet, sont

Un mélange de bien, de mal, de médiocre (1).

Un critique éminent (2) compare le temps à l'océan où tout s'engloutit, et la fin du seizième siècle au détroit de Sicile visité par de continuelles tempêtes: les barques portant la fortune de tant de poëtes se brisent sur les rochers, et bien peu parviennent à gagner la haute mer, c'est-à-dire à conquérir une place dans la mémoire des hommes. Qu'on nous permette de continuer l'image et de recueillir sur le rivage, où ils restaient sans sépulture, les ossements de notre poëte, pour lui élever un bien modeste mausolée. Honorer ses concitoyens, n'est-ce pas une manière de servir la patrie ?

JEAN DE LINGENDES

Plutarque (3) dit avec beaucoup de sens que, pour deux hommes d'égal mérite, l'importance de la ville qu'ils habitent, la position de leur famille, ses relations et son crédit peuvent créer entre eux des inégalités telles que, partant ensemble, l'un suc-

(1) Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.
(Mart. I. *Ep.* 12.)

(2) M. Sainte-Beuve : *Les poëtes français du XVIe siècle.*

(3) *Vies des hommes illustres.*

combe à la peine avant d'atteindre le but, tandis que l'autre arrive comme en se jouant à la fortune et à la célébrité. Il en fut ainsi de deux amis, deux frères par l'esprit et le talent, Etienne Bournier et Jean de Lingendes. Plus heureux que Bournier, Lingendes, né, comme lui, à Moulins, et presque la même année (1), jouit de son vivant et après sa mort d'une notoriété pour laquelle un joli madrigal (2) a peut-être plus fait qu'un ouvrage de longue haleine, mais qui n'est pas, tant s'en faut, une pure usurpation. C'est qu'aussi il ne divisa ni ses forces, ni son temps, et n'entreprit pas, comme son compatriote, de suivre à la fois Barthole et Anacréon.

Secondé par le crédit de sa famille, l'une des premières du Bourbonnais (3), soutenu par le gouverneur Gilbert de Chazeron, bien servi par les circonstances

(1) 1580. Certains biographes disent 1586.

(2) Si c'est un crime de l'aimer
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle,
La faute en est aux dieux
Qui la firent si belle
Et non pas à mes yeux.

(3) Au nombre des principaux membres de cette famille nous devo compter : les deux Lingendes orateurs sacrés ; deux conseillers Présidial de Moulins, Jean et Charles de Lingendes ; un diploma Nicolas de Lingendes, qui fut maître ordinaire de l'hôtel du roi et p part à la négociation du mariage de Louis XIII avec la fille de Pl lippe III ; un trésorier de France, Pierre de Lingendes ; un receve des tailles du Bourbonnais, Antoine de Lingendes. Ce dernier fut curateur des filles de Nicolas de Nicolaï et, en cette qualité, il autori sur l'avis d'Antoine de Laval, le mariage de l'une d'elles avec Philib de Chazerat, écuyer. Parmi les témoins choisis dans les premiè maisons du pays figure, à côté de Chazeron, Pierre de Lingend seigneur des Guyots, avocat à la sénéchaussée du Bourbonn (*Archives de Moulins.* — B. 733.)

l'avénement des Bourbons au trône de France appelant naturellement l'attention sur la province d'où ils tiraient leur origine, Lingendes obtint tout d'abord une place distinguée dans la faveur, dans l'engouement de la cour, en même temps que l'amitié d'Honoré d'Urfé lui ménageait l'appui des Beaux-Esprits et lui ouvrait certains hôtels privilégiés qui, comme celui de Rambouillet, commençaient à devenir un centre de réunion pour les Gens de Lettres. C'est dans ce milieu d'élégance, de politesse, d'esprit, mais aussi de licence et d'enivrement qu'il dépensa sa jeunesse à aimer et à chanter ses amours. Sylvie, Philis, Iris, telles sont les beautés anonymes dont il célébra les charmes. Nul poëte n'est plus tendre, nul n'a mieux fait passer dans ses vers brûlants la passion dont il fut dévoré. Funeste égarement! Au milieu des relations trop faciles d'une société dissolue dont il ne craint pas de dévoiler les tristes mœurs, il engloutit à la fois sa santé et ses espérances d'avenir. Que n'eût-on pas, en effet, pu attendre, s'il eût vécu l'âge de Ronsard ou de Malherbe, du poëte aimable, qui, avant trente ans, avait déjà produit tant de charmants ouvrages? Mais la Muse chaste et jalouse réclame un culte exclusif de ceux à qui elle donne l'immortalité en échange.

Parmi les œuvres de Lingendes (1), les plus dignes

(1) En voici les titres : *Poëme sur la naissance de M. le Duc de Réthelois. — Stances. — Ode à Marie de Médicis. — Sonnets. — Traduction en prose des Epîtres d'Ovide. — Elégie pour Ovide. — Les changements de la bergère Iris.*

d'attention sont les *Stances*, l'*Elégie pour Ovide* et les *Changements de la bergère Iris*.

Les *Stances* semblent une imitation des élégiaques latins; les sujets sont les mêmes, la couleur et le style peuvent souvent soutenir la comparaison; et Boileau eût pu dire :

Amour dictait les vers que soupirait *Lingendes*.

Mais il aurait pu aussi, comme il l'a fait pour Régnier, avertir les oreilles délicates du danger qu'elles courent d'être parfois offensées. En effet, si la passion respire dans ces poésies, ce n'est trop souvent qu'une passion impure et toute charnelle. Ce n'est donc pas sans réserves que nous citons quelques strophes des *Stances à Sylvie*, qu'il est cependant utile de connaître, car, mieux qu'une longue page d'histoire, elles disent ce que l'exemple des Valois, joint à une si profonde et si longue anarchie, avait fait de la bonne compagnie en France, et combien fut méritoire l'œuvre entreprise, non sans succès, par Madame de Rambouillet (1), et ses imitateurs (2) :

(1) « L'épouse chérie de Louis XII, Anne de Bretagne, avait fondé une école de politesse et de perfection pour le sexe... l'Hôtel de Rambouillet, ce salon accompli, ne fut que la reprise tardive des traditions d'Anne de Bretagne, la revanche du mérite, de la vertu et de la politesse sur la licence à laquelle tous les rois depuis François 1er, et Henri IV lui-même, avaient payé tribut. »

(*Œuvres de Rœderer*, II, p. 396.)

(2) « C'est une erreur beaucoup trop répandue et récemment fortifiée par M. Rœderer, que l'hôtel de Rambouillet ait été longtemps le seul salon de Paris où se soit rassemblée la bonne compagnie » (V. Cousin : *Jeunesse de Madame de Longueville*, p. 120.)

STANCES A SYLVIE

Connaissant votre humeur, je veux bien, ma Sylvie
Que passant votre temps
Avec tous les amants dont vous êtes suivie
Vous les rendiez contents.

La mode de la cour m'étant si bien connue,
Pourrais-je avoir douté
Qu'on pût vivre en ce temps plus chaste et retenue
Avec tant de beauté ?.....

Celle qui fait du mal se peut dire innocente
En le tenant caché ;
Mais quand on fait du mal et qu'après on s'en vante,
On fait double péché....

Ah ! feignez d'être sage et ne faites pas gloire
De me savoir trahir !
Me décelant un mal que je ne veux pas croire
De peur de vous haïr !

D'un dépit bien ardent, il faut que je l'avoue,
Je me sens embraser,
Voyant tous les matins encor sur votre joue
L'empreinte d'un baiser.

Las ! voyant loin de vous [illegible]nte être bannie,
Je deviens si jalo[illegible]
Que je voudrais mourir ; mais pour vous voir punie,
Ne mourir qu'avec vous !

Les stances à Philis complètent ce tableau de mœurs, en nous révélant avec quelle facilité se nouaient et se

dénouaient alors les liaisons galantes : c'est d'un ton fort cavalier que l'amant prend et donne congé ; il plaisante, il raille en toute liberté d'esprit, et sa raillerie touche à l'impertinence !

STANCES A PHILIS

D'où vient que sans effort j'ai rompu tous mes fers,
Et que le souvenir des maux que j'ai soufferts
Me paraît un mensonge !
Je ne tiens plus Philis pour l'astre de la cour,
Et ses perfections ne me semblent qu'un songe,
Non plus que mon amour.

Maintenant j'en ai honte, en ne la voyant pas
Avec cette douceur et ces divins appas
Qui la rendaient si belle !
Au contraire, je vois que ses charmes sont faux,
Et que tant de beautés que j'admirais en elle
Sont autant de défauts

Le soleil ni l'amour ne sont plus dans ses yeux ;
Elle n'a plus d'attraits dont j'ai cru que les dieux
L'avaient si bien pourvue :
Aussi tout étonné je sors de ma prison,
Et confesse qu'Amour m'avait ôté la vue
Pour m'ôter la raison....

Adieu donc, ô Philis, c'est le vouloir des dieux
Qui m'ôtent ce bandeau qui me couvrait les yeux,
Que je vous abandonne :
Recevez cet adieu que je trouve si doux,
Et prenez ce congé, puisque je vous le donne,
En le prenant de vous.

Quant à moi, maintenant, sans peur de m'abîmer,
Je me rirai des vents et des flots de la mer,
Assis sur le rivage,
Et verrai de bon cœur quelque esclave trompé
Hériter de ma chaîne et mourir au servage
Dont je suis échappé !

Comme Bournier, Lingendes demanda volontiers l'inspiration aux beaux génies de l'Italie : il emprunta à l'un d'eux, Ange Politien, le sujet et le mouvement de son *Elégie pour Ovide*, qui a beaucoup aidé à sa réputation. Voici la première strophe de ce petit poëme, écho affaibli des *Tristes* et des *Pontiques ;* elle montre quelle admiration sincère professe notre poëte pour le chantre des *Amours*, et avec quelle indignation il déplore les infortunes de l'exilé de Tomes :

Ovide, c'est à tort que tu veux mettre Auguste
Au rang des immortels ;
Ton exil nous apprend qu'il était trop injuste
Pour avoir des autels !

La fin est originale : l'Amour, pour consoler Ovide, l'engage à venir en France, où il trouvera une foule de « doux esprits » et de rares beautés « dont les cœurs sensibles », complètement dévoués au fils de Vénus, lui font dédaigner les temples d'Amathonte. C'est une manière ingénieuse d'annoncer la traduction « de ses vers amoureux » que va publier l'éditeur Renouard.

Lingendes fit aussi passer dans notre langue quelques-unes des plus gracieuses compositions de son

contemporain le Portugais George de Montemayor. Quelle finesse de trait dans ce petit tableau imité de l'auteur célèbre de la *Diana* :

Philis, auprès de cet ormeau,
Où paissait son petit troupeau,
Etant toute triste et pensive,
De son doigt écrivait un jour
Sur le sablon de cette rive :
« Alcidon est mon seul amour. »

Je ne devais point m'assurer
De voir sa promesse durer,
Parce qu'en chose plus légère
Et plus ressemblante à sa foi,
L'ingrate et parjure bergère
Ne pouvait se promettre à moi :

Un petit vent qui s'élevait
Au même instant qu'elle écrivait
Cette preuve si peu durable,
Effaça, sans plus de longueur,
Sa promesse dessus le sable
Et son amour dedans son cœur !

Les *Changements de la Bergère Iris* sont dédiés à Madame la princesse de Conti, Louise de Lorraine, (1)

(1) Il fait dire à l'Amour à propos de ce « bel astre Lorrain » :

Aussi quand je le vois, son bel œil me consume
Et me semble si beau
Que, pour le voir toujours, j'ai perdu la coutume
De porter mon bandeau.
(*Elégie pour Ovide.*)

dont Lingendes ne peut se lasser d'admirer l'éblouissante beauté, ainsi que les vertus,

> Vertus que le penser ne peut même comprendre.

En tête du premier chant est une pièce de vers d'Honoré d'Urfé au berger Philène, héros du poëme ; elle est dans le goût maniéré et tourmenté que Malherbe aura tant de peine à bannir de la littérature française et justifie le conseil qu'il donnait à d'Urfé de n'écrire qu'en prose. Quel faux-brillant dans l'idée, quel pathos dans l'expression !

> Cesse donc, ô berger, cesse donc de te plaindre ;
> Si tu plains toutefois, plains-toi de t'être plaint,
> Et d'allumer ton feu quand tu le dois éteindre !

Cet exemple, donné par un écrivain d'un si grand renom, était dangereux : Lingendes ne sut pas, ou ne voulut pas le dédaigner, et nous aurions à relever dans son œuvre bien des *concetti* semblables à cette apostrophe que le poëte adresse à l'Amour pour qu'il fasse vivre ses plaintes :

> Et des traits dont tu m'as percé,
> De chacun fais-en une plume !

Peu de mots suffiront pour indiquer le sujet et marquer le ton de ce poëme. Nous sommes dans une délicieuse vallée de la Crète ; il est midi, et deux bergers, Daphnis et Damis, laissant ruminer leur

troupeau dans les hautes herbes de la prairie, gagnent un bocage voisin, et se disposent à goûter à l'ombre quelques instants de repos, lorsque leur oreille est frappée d'un bruit confus de plaintes et de gémissements. Ils accourent et aperçoivent étendu au bord d'un ruisseau un étranger en proie à la plus vive affliction, et versant des torrents de larmes. Ils respectent d'abord sa douleur; mais le voyant tomber pâmé et comme sans vie, ils s'élancent à son aide. Leurs soins empressés le rappellent promptement à la lumière. Cet étranger est Philène, berger comme eux, mais berger d'Arcadie, qui, après s'être plaint qu'on ne l'eût pas laissé mourir, leur raconte l'histoire de ses peines amoureuses, causées par l'inconstance de sa bergère Iris. Ce nom d'Iris ne pouvait pas alors être prononcé sans donner lieu à quelque pointe ; les Beaux-Esprits durent fort applaudir à ce rapprochement entre l'arc-en-ciel et l'arc de l'Amour :

On nomme Iris un arc aux cieux ;
Mais la mienne mérite mieux
Le nom d'arc qu'elle a fait paraître
Aux coups qu'en mon cœur elle a faits,
Et, mieux que son nom, ses effets
En moi vous le feront connaître.

Iris n'a que quinze ans ; c'est une fleur à peine épanouie :

Son port, son geste et son discours
Tout mignards avaient mille amours ;

Sa face était mignonne et telle
Que l'avait, ou devait l'avoir,
La Nymphe qui put émouvoir
Phébus de courir après elle.

Cette strophe est gracieuse, et, malgré la cheville du milieu, digne d'être retenue. Par malheur le poëte s'écarte aussitôt de cette simplicité et de ce naturel, pour tomber dans le cherché et le convenu :

Sur son teint blanc et vermeillet
Naissaient le lis blanc et l'œillet;
Sa bouche de cinabre peinte,
Etait telle qu'en sa saison
Une rose, en comparaison,
Etait toute pâle et déteinte.

Ces vers sont faciles et, une fois le genre admis, ne manquent ni de couleur ni d'harmonie; mais, on le voit, Philène est de la famille des Sireines, des Céladons, des héros de toutes les pastorales de ce temps où le lecteur était transporté dans un monde de fantaisie, au milieu de bergers frisés avec soin, habillés de satin, couverts de rubans de la tête aux pieds, passant leurs jours et leurs nuits à cueillir des bouquets, à dénicher des oiseaux, à soupirer, à pleurer, à mourir cent fois dans une heure.

De son côté la bergère était d'une habileté consommée : à la ville et à la cour, elle usait d'un manége savant pour enchaîner son amant langoureux, se faisant un malin plaisir de le promener en esclave soumis de

l'espoir à la crainte, du bonheur au dédain. Ne cherchons point là ce que nous avons trouvé dans les *Stances*, l'élan de l'âme, la passion vraie, vivement sentie, simplement exprimée (1); la coquetterie y remplace le sentiment et l'esprit le langage du cœur. Rien n'est spontané; la bergère qui capitule n'oublie point de se vanter de ne pas mettre à cette capitulation plus de lenteurs et de délais :

J'eusse bien par une froideur
Dissimulé ma vraie ardeur,
(Façon à mon sexe ordinaire)
S'il servait de dissimuler....

Et le triomphe du berger sera loin d'être exempt d'alarmes; les Rigueurs, les Dédains, les Soupçons formeront désormais son cortége :

Le *Désespoir* toujours transi,
La *Peur* tremblante et le *Souci*
Percé de pointes éternelles ;
L'*Inconstance* les va suivant
Qui légère donne à tout vent
Son corps qui n'a rien que des ailes ;
L'*Envie* au visage blémi
Dont l'œil n'est jamais endormi,

(1) Mademoiselle de Scudéry, au second livre du huitième tome de son roman de *Clélie*, parle ainsi de Lingendes poëte : « Regarde ensuite Mont-Furon et de Lingendes, qui auront du mérite. Le premier aura un tour galant dans ses pensées et dans ses expressions, et le second un air amoureux et passionné dans ses vers qui plaira à tous ceux qui auront le cœur tendre. »

(Titon du Tillet : *Le Parnasse français.*)

Avec sa sœur la *Défiance*,
Malheur entre eux fort inhumain,
Et qui tient toujours par la main
L'*Ingratitude* ou l'*Oubliance !*

Certes Lingendes, comme Bournier, n'est ni un chef d'école, ni un de ces grands génies qui apparaissent de loin en loin dans la vie des nations pour parler de haut et dicter des lois en véritables souverains; il n'en a pas moins sa place, et une place honorable, dans cette compagnie élégante et spirituelle dont les œuvres ingénieuses et faciles sont comme l'aurore du jour brillant qui se lève sur l'hôtel de Rambouillet, et s'il n'eût été ravi par une mort prématurée (1616), il est permis de présumer que ceux dont il marcha tout d'abord l'égal auraient peut-être un jour salué en lui leur maître.

BLOT L'ESPRIT

Avec le poëte de Chauvigny de Blot, baron du Vivier, de Jayet, Salpaleyne, Beaudesduit et autres lieux (1),

(1) Ces titres sont ceux que porte sur son acte de mariage (1616) le Baron Gilbert de Chouvigny (ou Chauvigny) de Blot (*Archives de Moulins.* — D. 138.) Est-ce le père, l'oncle, le frère du poëte, qui lui-même s'appelait, d'après certains biographes, César de Chauvigny, baron de Blot-l'Eglise? Nous en sommes réduit aux conjectures, car les dictionnaires ne donnent ni la date, ni le lieu de la naissance de Blot. Avec les annuaires de Moulins nous l'avons compté parmi les célébrités du Bourbonnais, ainsi que les Aubery Du Maurier, historiens, bien que ces derniers soient nés hors de cette province, parce qu'ils appartenaient à des familles depuis fort longtemps bourbonnaises.

nous nous trouvons en pleine Fronde. Attaché à la maison du frère de Louis XIII, Blot y remplit les fonctions de gentilhomme de la chambre et se lia avec Voiture qui, avant de passer à Richelieu, suivit longtemps la fortune de Gaston. C'est sans doute à ce commerce, non moins qu'à ses relations avec Théophile, des Barreaux, Saint-Pavin et Chapelle, que Blot dut le laisser-aller de sa conduite et la licence de sa plume. Richelieu paraît avoir distingué son mérite, et lui avoir accordé une certaine confiance : s'il est vrai qu'après la mort du père Joseph, ce fut par les conseils de Blot que, cherchant l'homme qui pourrait le mieux seconder et continuer sa politique, il tourna son attention vers Mazarin. (1) Lorsque ce dernier arriva au pouvoir, il n'oublia point ceux qui avaient contribué à son élévation : qu'il fût ou non de ceux-là, Chauvigny eut une large part aux libéralités du ministre.

Mais les coffres de l'État ne pouvaient être inépuisables. Quand le favori d'Anne d'Autriche n'eut plus rien

(1) Si l'on admet cette opinion, qui est celle de M. Weiss (article Blot dans la collection Michaud), on doit supposer que Chauvigny fut mis en rapport avec Richelieu par Madame de Combalet, duchesse d'Aiguillon, à qui Voiture avait dû présenter son ami. Nous inclinons cependant à croire que M. Weiss a été induit en erreur par l'analogie de deux noms presque semblables, et qu'il a confondu Chauvigny et Chavigny. Ce dernier, en effet, Boutillier de Chavigny, confident et instrument docile de Richelieu, avait, d'après Tallemant des Réaux, signalé Mazarin à son maître : « Il y en a, dit Tallemant, qui ont cru que le cardinal avait fait dessein de gouverner la reine par le cardinal Mazarin ; qu'il l'avait fait exprès cardinal. Il est vrai que M. de Chavigny y servit fort. » (T. II. p. 231.) Tallemant ajoute : Richelieu prenait M. de Chavigny pour le plus grand esprit du monde. » (T. II. p. 233.)

à donner, il vit de toutes parts éclater le mécontentement et les plaintes. Du mécontentement à la défection, de la défection à la guerre civile, la transition fut rapide, et la cour se trouva tout à coup entourée d'ennemis qui l'attaquèrent à la fois par les chansons, les bons mots, le ridicule et les armes.

On sait comment Mazarin enleva beaucoup de leur importance aux couplets malins lancés contre lui en ne cherchant pas à les proscrire, et comment, grâce à l'épée de Turenne, il raffermit l'autorité royale un moment ébranlée.

Dans cette guerre d'épigrammes, de vaudevilles et de chansons, Chauvigny, ce qui n'était pas facile, réussit à se faire une place à côté de Scarron, le père des Mazarinades, et du mordant Bussy. Heureux si, se contentant d'être surnommé Blot l'Esprit, ou, comme le baptisa Madame de Sévigné, Blot le Diable-au-Corps (1), il eût mis sa gloire à faire des vers faciles et nerveux, pleins de verve, de chaleur et d'entrain, au lieu de lutter d'indécence et d'impiété avec ceux qui faisaient revivre en plein dix-septième siècle les obscénités de Villon.

Comme tant d'autres poëtes de son temps, Blot s'étudie à tourner la religion en ridicule ; il s'écrie :

Ah ! que j'aime le mardi-gras,
Quand il vient en semaine sainte !

(1) « Segrais nous montra un recueil qu'il a fait des chansons de Blot : elles ont le diable au corps et c'est dommage qu'il y ait tant d'esprit. » (Lettre à Madame de Grignan, 1er mai 1671.)

Il ne ménage pas ses ministres qui, il faut bien le reconnaître, s'écartaient trop souvent alors de la gravité de mœurs qui convient au sacerdoce. La majesté divine n'étant point respectée, la majesté royale ne pouvait l'être : la violence des attaques de Blot contre Anne d'Autriche n'est pas moins grande que le cynisme de ses diatribes contre Mazarin. Admettant sans les contrôler les histoires les plus scandaleuses, il s'en fait l'écho complaisant et frappe aussi bien sur les Princes, dont il paraît avoir embrassé la cause, que sur leurs ennemis. Gaston, Condé lui-même ne sont pas à l'abri de ses coups : il raille avec une égale impudence l'insuffisance politique du premier, et la passion coupable qu'on prêtait au second pour la belle duchesse de Longueville :

Que Gaston prétende à l'histoire, (1)
Le Père Joseph à la gloire,
La Rivière au cardinalat ; (2)

(1) D'après Tallemant des Réaux, il régnait une bien étrange familiarité entre Blot et Gaston. En voici la preuve : « Blot fut une fois très-malade ; quelqu'un dit à Monsieur : Vous avez pensé perdre un de vos serviteurs. — Oui, répondit-il, un beau f..... serviteur ! Blot guéri, ayant appris cela, fit un couplet qui finissait ainsi :

S'il perd un f....., serviteur,
Perdrai-je pas un f...., maître ?

Cela fut rapporté à Monsieur, il en rit et, loin de s'en fâcher, il fit une débauche le jour même où Blot fut convié, et on y chanta ce couplet plus de cent fois». (Tallemant des Réaux : *Gaston d'Orléans*.)

(2) « L'abbé de la Rivière, acheté par Mazarin, lui gardait le duc d'Orléans». (V. Cousin : *Jeunesse de Madame de Longueville*, p. 229.)

Que Condé n'aime que l'inceste,
Pour moi je n'aime que le plat
Et me moque de tout le reste !

Quant à Mazarin, c'est trop peu qu'on exile, ou qu'on brûle en effigie « ce ministre de paille, »

Puisque sans cesse il tourne et ruse,
Pour ne plus fatiguer nos chiens,
Je suis d'avis qu'on l'arquebuse !

ose écrire Blot de celui dont il avait éprouvé les bienfaits.

Epicurien avant tout, c'est à la vie matérielle qu'il consacre son culte le plus fervent :

Dieu me fasse toujours la grâce
D'avoir de bon vin à la glace,
De jeunes cœurs et des perdrix :
Je veux avoir les étrivières
Si jamais pour son Paradis
Je l'importune de prières.

Bon Français quand même et gentilhomme plein de cœur, il gémit sur l'anarchie incroyable où le royaume est plongé, et, si l'on ne savait que la vie la plus sensuelle a fréquemment de ces retours, on serait fort étonné de trouver ces cordes mélancoliques à sa lyre :

J'ai une tristesse profonde,
Je ne crois point en l'autre monde

Et celui-ci ne m'est plus doux.
Pour te le faire mieux comprendre,
Si je ne buvais comme un fou,
Par la morbleu ! je m'irais pendre.

C'est que, pour un homme qui n'avait pas complètement perdu l'amour de son pays, il était triste, en effet, de voir la tournure mesquine que prenait ce soulèvement annoncé avec tant d'éclat comme devant régénérer la France :

Nous ne nous amusons qu'à faire,
Au lieu de siége et de combats,
Des chansons sur l'air de Lanlaire !

et de songer que les ennemis pourraient habilement en profiter pour reprendre l'avantage sur nos frontières :

Nos chefs et nos braves cohortes
N'ont pas plus tôt passé les portes,
Qu'ils les repassent promptement.
Nous mettons nos gens en batailles ;
Le Polonais et l'Allemand
Cependant croquent nos volailles.

Ces sentiments sont à relever comme un honneur et une sorte de réhabilitation de notre poëte, en même temps qu'ils servent à montrer quelle petite estime Blot avait des héros de la Fronde. Il n'est donc pas surprenant que Chauvigny n'ait point conservé pour le drapeau qu'il avait d'abord suivi par dépit contre la cour un enthousiasme bien durable. Ayant d'ailleurs dévoré son

patrimoine, il n'avait ni beaucoup à gagner, ni beaucoup à perdre dans cette tragi-comédie; les liens qui l'attachaient à son parti étaient bien faibles, et il ne rougit pas d'annoncer tout haut qu'il ne faudra pas un grand effort pour les briser :

Je ne crains point qu'en cette guerre
On jette mes châteaux par terre,
Qu'on vende mes biens à l'encan.
Je marcherai comme un apôtre,
Et si je dîne dans un camp,
Je pourrai bien souper dans l'autre.

Mazarin comprit, et s'empressa de lui offrir ce souper qu'il semblait demander : une pension acheva de réconcilier le poëte frondeur et le ministre habile qui avait tant d'expérience dans l'art d'acheter les consciences vénales.

Blot mourut à Blois, le 13 mars 1655. Chapelle et Bachaumont disent de lui dans leur *Voyage* :

Il fit tout ce qu'il fit d'une âme bien sensée.

Ce n'est malheureusement pas le jugement définitif de l'Histoire. Tous les dons naturels semblaient, il est vrai, avoir été prodigués à Chauvigny; mais vicié de bonne heure par le contact d'une société corrompue, il s'abandonna sans retenue à la dissipation et à la débauche; sa vie fut une orgie perpétuelle et ses œuvres en portent la peine : ce n'est qu'en adoucissant

l'expression qu'on peut citer ses vers (1). Nous applaudirions de meilleur cœur à son renom de spirituelle élégance si, en l'appelant Blot l'Esprit, nous pouvions ajouter Blot l'homme de bien. Quoi qu'il en soit et abstraction faite de leur valeur intrinsèque, ses poésies resteront comme tableau de mœurs étranges, comme peinture d'une époque à part dans notre histoire ; les Mazarinades sont le complément des Mémoires du cardinal de Retz. (2)

(1) Voici comment le juge de Mailly : Ses saillies et son esprit lui firent la réputation la plus avantageuse dans le genre des chansons, des vaudevilles, et surtout des impromptus ; mais c'était une de ces réputations dont s'effraierait une âme honnête. Elève de Théophile, ami de des Barreaux, de Saint-Pavin et de Chapelle, toutes ses productions se ressentaient de ces liaisons impies. L'épicurisme le plus décidé en faisait le fond ; l'obscénité la plus dégoûtante, la satire la plus amère ne faisaient les ornements. »

(L'Esprit de la Fronde.)

(2) Le manuscrit des chansons de Blot (*Bibliothèque Impériale*, n° 12,729) se termine par ces vers de Saint-Pavin, qui résument assez bien la vie de notre poëte :

ÉPITAPHE DE BLOT.

Ci-gît un docteur non commun
Qui, peu savant, mais fort habile,
Prêcha souvent, jamais à jeun,
Et comprit tout, hors l'Evangile.
En homme sage et bien sensé,
Du présent il a dit merveille ;
Du futur ce qu'il a pensé
Ne s'est révélé qu'à l'oreille ;
Mais chacun tient pour vérité
Que jamais il n'en a douté.

§ II. — POÉSIE DRAMATIQUE

CLAUDE BILLARD DE COURGENAY

Trop stérile est ma Muse et ma voix trop petite
Pour dire rien qui soit égal à ton mérite;
Je fais de même aussi que les Assyriens
Qui, soigneux de dresser à leurs dieux des idoles,
N'en dressent au soleil, d'autant que des deux poles
Il est assez de soi bien reconnu des siens!

En adressant ces vers à son compatriote Billard, Bournier ne pouvait se dissimuler qu'ils étaient empreints d'une flatteuse exagération; ils n'en montrent pas moins de quelle réputation jouissait dans sa province le rival des Jodelle et des Garnier. Les étrangers eux-mêmes rendaient hommage à son mérite, et Jodocus Sincerus le désigne comme un homme « très-érudit, excellent poëte en latin et en français. »

Né à Souvigny, en 1550, Claude Billard, seigneur de Corgenay, ou Courgenay, appartenait à une famille honorablement connue dans le Bourbonnais. (1) Grâce à leurs relations, ses parents le firent entrer jeune encore dans la maison de la duchesse de Retz, où il reçut une instruction solide et une éducation soignée.

(1) L'un de ses membres, Jean Billard, fut maire de Moulins (1562-64).

Sa réputation naissante attira l'attention de la reine Marguerite de Valois qui le prit pour conseiller et secrétaire de ses commandements. Mais cette princesse, dont l'existence fut si agitée, ne paraît pas avoir porté bonheur à son entourage : ceux qui entrèrent le plus avant dans ses mobiles affections, quand ils n'eurent pas une triste fin, furent tenus en suspicion par la cour, où Marguerite avait dû céder son trône à Marie de Médicis, et vécurent dans la disgrâce et l'oubli. C'est à cette cause que l'abbé Goujet attribue l'exil demi-volontaire que s'imposa H. d'Urfé.

Dans une sphère plus modeste, Billard connut lui aussi les mauvais jours et fut bien près de désespérer de l'avenir : « Dieu, dit-il au lecteur dans la préface de ses Tragédies imprimées en 1608, te maintienne dans ta belle et bonne humeur, si tu y es, et m'ôte de la mauvaise où je suis de présent, non de mon naturel qui est tout autre, mais pour m'être embarqué sans biscuit en ce fâcheux voyage qui ne finira que je ne dise tout bas à la Fortune que ses yeux aveugles ne m'ayant oncques voulu ou pu reconnaître pour ce que je vaux, je me résous aussi la méconnaître du tout. » Il ajoute ailleurs :

Chargé de neuf enfants sans pension aucune,
Office, ni bienfaits, je dis à la Fortune
Adieu pour jamais, et n'espère plus rien (1).

Mais s'étant rallié à la nouvelle duchesse de Bourbonnais, Marie de Médicis, à qui, après la mort de son

(2) Poëme de l'*Eglise triomphante*.

époux, il dédia sa tragédie de *Henri IV*, il vit enfin la Fortune devenir moins rigoureuse. Il succéda en effet à Antoine de Laval comme capitaine du château de Moulins, fonctions peu pénibles, qui lui laissaient du loisir pour l'étude, et pourtant assez relevées puisqu'il remplaçait, en cas d'absence, le gouverneur Saint-Geran dans l'administration du Bourbonnais (1). Toutefois il ne conserva pas bien longtemps cette charge, car il mourut en 1618, dans un âge encore peu avancé.

Quoiqu'il ait chanté en latin et même en grec la mort prématurée de Joyeuse, tué à Coutras, et composé un poëme épique de 13,000 vers sur l'*Eglise triomphante*, Billard est surtout connu comme poëte tragique.

Jodelle, la Péruse et Garnier il surmonte,

dit un de ses contemporains qui ne craint pas d'ajouter :

A Sophocle, Euripide et Sénèque il fait honte! (2)

Le seigneur de Courgenay, à qui l'antiquité était pour-

(1) C'est en cette qualité qu'il protégea Zinzerling contre les tracasseries auxquelles les voyageurs d'alors étaient fréquemment en butte : « In extremo descriptionis hujus urbis addo : et urbis et provinciæ præfectum illustrissimum dominum *Sanct. Geranium*, Palissæ dominum, virum in tantâ dignitate humanissimum, quem bis transeuntem salutavimus, peregrinorum amantem prædico. Nos certe commendarat Billardo, locum suum absentis tenenti, ad instar sanguinis necessitudine sibi junctorum. Cujus etiam commendationis fructum tulimus erga obtrectantes et calumniatores, qui tantùm non capitis nos, individiâ et æmulatione stimulos subdente, si licuisset, accusassent. » *(Voy. de Jodocus)*.

(2) Habert : sonnet à Billard.

tant familière, et qui pouvait juger avec compétence de l'excellence de ces beaux génies, paraît accepter sans trop d'embarras une si écrasante comparaison. Ce n'est pas qu'il ait de la vanité! Grâce au ciel, ce péché mignon de tout poëte lui est inconnu ! Il l'affirme du moins dans une préface qui semble un véritable manifeste : « La surabondance d'invention et de mots ne me manque, non plus que la promptitude et la longue patience à corriger ce que l'impétueuse fureur des Muses a tiré tout à coup de mes inventions ; mais cela soit dit sans vanité, maladie la plus commune de ce temps, dont je n'ai jamais été affligé, ayant toujours plus désiré d'être que de paraître ». (1) Et pourtant ce n'est pas un excès de modestie qui lui fait dire à Henri IV :

Le moindre de mes vers porte les feux, la foudre! (2)

et écrire ailleurs : « les lauriers très-florissants, les déplorables cyprès du plus grand et victorieux monarque de l'univers ne devaient être chantés d'une Muse moins relevée que la mienne qui peut parler des armes comme les ayant portées, et des rois les plus valeureux comme ayant l'âme royale ». (3) Ne soyons pas cependant trop prompts à le condamner : un excès, même choquant, d'amour-propre n'est pas toujours l'indice d'une suffi-

(1) Billard : Préface des Tragédies.
(2) Sonnet-dédicace au roi Henri IV.
(3) Préface de la *Mort de Henri* IV.

sance outrée ; il peut émaner aussi d'un juste sentiment de fierté, et s'il est excusable, c'est assurément chez l'auteur tragique qui doit nourrir de grandes pensées pour faire dignement parler ses héros. C'est aussi parfois l'unique soutien du grand homme méconnu qui, ayant conscience de sa valeur, se demande à lui-même la constatation d'un mérite que le public ne lui reconnaît souvent qu'après sa mort.

Les huit tragédies de Billard dédiées à d'illustres personnages (1), justifieront-elles aux yeux de la postérité la haute opinion qu'en avait conçue l'auteur, et les éloges qui ne lui furent pas ménagés de son vivant ? Nous ne le pensons point. Lorsqu'il écrivit, le théâtre francais moderne, né de l'arrêt de 1548 qui proscrivait les Moralités, était encore dans l'enfance, et il n'en devait sortir qu'avec Corneille. Les pièces de Billard sont mal charpentées et mal conduites, des actes entiers n'offrent qu'un long et fatigant monologue (2) ; l'unité d'action fait presque toujours défaut ; l'intérêt s'éveille à

(1) *Polyxène* à la princesse de Conti. — *Gaston de Foix* au duc de Nevers, gouverneur de Champagne. — *Mérovée* au duc de Rohan, pair de France, prince de Léon. — *Panthée* à la duchesse de Nevers.— *Saül* au cardinal de Retz, oncle de Paul de Gondi. — *Alboin* au Duc de Retz, marquis de Belle-Isle, pair de France. — *Genèvre*, tragi-comédie à Mesdemoiselles de Rohan. — La *Mort de Henri IV* à Marie de Médicis.

(2) Je t'avouerai encore avoir rendu mes monologues un peu longs... parce qu'ils sont la naïve représentation de nos pensées, nos espérances et nos desseins qui bien souvent nous entretiennent plus longtemps qu'une simple tirade de cent ou deux cents vers. » (Billard : *Préface des Tragédies.*)

peine ; le vers, sonore et rimé richement (1), est déparé par des enjambements nombreux qui rendent la pensée lourde et traînante ; le ton qui vise à la grandeur tombe dans la recherche et la déclamation (2) ; les personnages s'évertuent beaucoup plus à parler qu'à agir. Mais ces défauts sont ceux de tous les précurseurs de Corneille : s'ensuit-il qu'il faille les envelopper dans un commun dédain, et que l'étude de cette période de l'art dramatique en France soit dénuée d'intérêt ? Le théâtre latin passa par Ennius pour arriver à Plaute et à Térence, et, pourtant, ceux qui ont le plus admiré Térence et Plaute n'ont pas craint d'aller chercher des perles dans le fatras d'Ennius.

Une rapide analyse de la première de ses tragédies montrera que nous pouvons, nous aussi, relever des beautés d'un ordre supérieur dans les pièces encore informes de Billard. *Polyxène* rappelle par quelques points l'*Hécube* d'Euripide : C'est l'histoire touchante du sacrifice de cette infortunée princesse qui fut immolée par Pyrrhus aux mânes d'Achille. Au début de l'action une ombre se présente et, prévenant le désir de Boileau, décline tout d'abord ses nom et qualité :

Je suis le grand Achille et le Mars de la Grèce ;

(1) « Pour mes rimes, je pense les avoir rendues assez riches, si ce n'est aux endroits où elles n'ont dû être préférées à quelque sentence, sans m'y rendre en ce cas autrement esclave, ni me violenter à contretemps. » Billard : *Préface des Tragédies.*

(2) Ex : Le fils de Triptolême à la perruque blonde, (pour les blonds épis.)
C'est par toi, c'est pour toi qu'une cendre est mon feu !
(*Alboin*, acte III.)

C'est moi

> Qui sur tant de cités fertiles en guerriers
> Ai fait courir le soc et planté mes lauriers.

Il réclame celle qui lui fut accordée pour épouse, et son fils ne quittera point l'Asie avant d'avoir accompli cette funèbre union. En vain cherche-t-on à ébranler la résolution de Pyrrhus, il reste inflexible : quand on lui demande quel motif lui dicte cette implacable détermination, il répond avec l'arrogance d'un soudard, en frappant sur son épée :

> Je porte la raison pendue à mon côté,
> Et n'ai d'autre raison qu'elle et ma volonté !

Tout l'intérêt roule sur les efforts tentés pour conjurer la mort d'une si touchante victime, et sur la désolation d'Hécube qui a tout perdu dans cette guerre funeste, son trône, son époux, sa liberté, et qu'on réduit encore à pleurer sur ses derniers enfants. Plaintes et prières tout est inutile ; la vierge est égorgée et Hélénus vient raconter à sa vieille mère les douloureux détails de cette cruelle cérémonie :

> Pyrrhus prit d'une main le bel or de sa tresse,
> Et l'épée en sa droite a d'un coup abattu
> Ce beau chef, ces beaux yeux, temple de la vertu !

Hécube se répand alors en imprécations contre les rigueurs de sa destinée et accable de ses anathèmes les

vainqueurs sans pitié qui n'ont même pas fait grâce à l'innocence d'une faible enfant. Hélénus comprenant le danger d'un pareil égarement, cherche à la rappeler à la résignation :

HÉLÉNUS.

Ah ! Madame, calmez ces ondes de colère !

HÉCUBE.

Après avoir perdu ma fille la plus chère !

HÉLÉNUS.

Etait-elle immortelle ?

Ce trait n'approche-t-il pas du sublime, et si tout était écrit de ce style, la renaissance de notre théâtre n'aurait-elle pas eu lieu quarante ans avant l'apparition du *Cid* ?

Nous pourrions rencontrer ailleurs d'aussi grandes pensées non moins énergiquement exprimées : ainsi Panthée, qui aime avec passion son valeureux époux, est encore moins soucieuse de cet amour que de la gloire du guerrier illustre que charma sa beauté :

Je l'aime plus que moi, mais je l'aime invincible,

s'écrie-t-elle, quand elle peut craindre que pour accourir près d'elle il ait déserté son poste de combat. Ainsi dans *Genèvre*, lorsque la reine, ne voyant point de limite au pouvoir royal, dit :

N'êtes-vous pas le roi ?

le prince, oubliant la maxime du bon plaisir, lui répond sagement :

Je n'ai de majesté
Que d'autant que les lois me donnent de puissance.

Ainsi Saül, au moment d'évoquer les esprits invisibles, se représente en ces termes leur puissance mystérieuse :

Ces démons peuvent tout, leur substance éthérée
Sait tout, discourt de tout, est de tout assurée ;
Le futur est présent à l'immortalité !

Nous en convenons bien volontiers, tout brillants qu'ils soient, des lambeaux de pourpre ne sauraient former un vêtement poétique, un pallium digne de revêtir la Muse tragique, et Billard aurait quelque peine à sortir de la foule des auteurs aujourd'hui oubliés du seizième siècle, s'il n'avait eu le mérite d'être un novateur; si, pendant que ses contemporains plus célèbres avaient le double tort de délaisser l'histoire de leur pays pour l'antiquité mal comprise, et de donner aux graves citoyens de la Grèce et de Rome des idées romanesques dignes des héros de *Clélie*, il n'avait traduit, un des premiers en France, les grands faits de notre histoire nationale sur la scène. C'est là ce qui constitue à nos yeux son originalité : J'ai, dit-il,

Fait voir la Tragédie
Brave sur le théâtre en son parler françois
N'emprunter que le nom du cothurne grégeois.

Sans doute l'histoire n'était pas chez nous restée étrangère au théâtre ; mais elle n'y avait guère fait son apparition que sous forme de pamphlets, servant tour à tour les rancunes des Armagnacs et des Bourguignons, ou secondant le roi dans sa lutte contre la papauté. Pour trouver en ce genre des œuvres estimables, il faut aller jusqu'à Voltaire, du Belloy et Raynouard (1). L'idée d'emprunter le sujet de ses pièces à nos chroniques, à nos annales, aux grandes catastrophes contemporaines, fut peut-être inspirée à Billard par la lecture fortuite des ouvrages de Parasols, poëte provençal du quatorzième siècle, qui fit cinq tragédies sur la vie de Jeanne de Naples (2), ou, plus

(1) Une étude spéciale sur le théâtre national en France ne serait pas dépourvue d'intérêt ; les éléments ne feraient pas défaut, comme on peut le voir par la liste suivante, qu'on pourrait sans aucun doute beaucoup grossir : la *Conversion de Clovis*, drame du moyen-âge, imité des chroniques de Grégoire de Tours, dont M. Monmerqué a donné l'analyse dans son *Théâtre français du XIe au XIVe siècle ; Saint-Clouaud*, par Heudon (1599), imité aussi de Grégoire de Tours; *Montgommery* « tragédie où sont contenus par brièves narrations tous les troubles de France depuis la mort de Henri II jusqu'en 1566, par Gerland (1573) ; *la Guisiade*, ou la mort du duc de Guise (1589) par Pierre Mathieu (depuis historiographe de Henri IV); *Anne de Bretagne* (1678) par Louis Ferrier, protégé du grand Condé ; *Marie Stuart* (1683) par Boursault, etc.

(2) Parasols s'attacha à Clément VI, à qui il dédia ses œuvres ; il mourut en 1383, peu de jours après avoir reçu le canonicat à Sisteron. Ses cinq tragédies sont dirigées contre Jeanne de Naples : dans la première, l'*Andriasse*, il raconte la mort d'André de Hongrie ; dans la seconde, la *Taranta*, la mort de Louis de Tarente, second mari de Jeanne ; dans la troisième, la *Malhorquina*, celle de Jacques d'Aragon, infant de Majorque, son troisième mari ; dans la quatrième, l'*Allamanda*, la mort d'Othon de Brunswick, quatrième mari de Jeanne, et celle de Jeanne elle-même. La cinquième, *Johanella*, est le résumé de l'histoire entière de cette princesse. (*Tablettes dramatiques* du chevalier de Mouhy.)

sûrement, par son commerce avec Antoine de Laval qui, conseillant à Sully et à Henri IV de faire une large part à la représentation de notre histoire dans la décoration des palais, dut certainement presser son compatriote de lui donner aussi une place dans ses œuvres. Que Billard ait emprunté à autrui ou qu'il n'ait dû qu'à lui-même la pensée d'être un poëte national, il n'en mérite pas moins à ce titre une mention particulière dans l'histoire du théâtre français.

De ses trois tragédies nationales, l'une, *La Mort de Henri* IV, eut l'honneur d'être représentée peu de temps après le crime de Ravaillac devant les princes et les grands de la cour, au milieu desquels on est quelque peu étonné de voir figurer, malgré son deuil récent, Marie de Médicis elle-même. Sans doute le désir d'imposer silence à de sourdes calomnies lui fit pour un moment oublier que les grandes douleurs sont amies de l'ombre et du silence. Ce n'est qu'une ébauche de tragédie, mais plus d'un passage prouve que le théâtre de Corneille, pour la noblesse des pensées et l'élévation du langage, n'a pas tout emprunté aux Espagnols. Au premier acte, l'auteur nous montre Satan sortant de l'enfer pour tramer la perte du roi. L'ange déchu s'étonne que Dieu l'ait perdu éternellement pour un seul péché, tandis qu'il pardonne sans cesse au peuple français qui recommence toujours ses fautes et ses crimes : après les sanglantes discordes des fils de Clovis, les massacres des Armagnacs et des Bourguignons ; après Louis XI, les derniers Valois,

Lorsque Charles neuvième, en sa tendre jeunesse,
Vit contre soi bandés le peuple et la noblesse,
Bataille sur bataille, et la Religion
Servir de couverture à leur ambition !

Satan espérait que Henri IV, chef des hérétiques, renverserait enfin le catholicisme ; mais la « finesse » de Henri a déjoué ses calculs ; ce prince, dit-il avec amertume,

M'a finement déçu ; tout à coup il me prive
De mes prétentions, abjure son erreur,
Se redonne à l'Eglise et me met en fureur.

Cependant la mort du roi peut faire renaître l'anarchie, et avec elle tout espoir est permis ; il faut donc se hâter d'armer le bras du parricide.

Au deuxième acte, Henri et Sully s'entretiennent de la guerre qui va s'engager entre la France et la maison d'Autriche. Henri IV expose ses projets et ses plans, et comme le ministre objecte les difficultés d'une pareille entreprise, il s'écrie plein d'une noble ardeur :

Qui défait sans combattre il ne s'honore pas !

N'est-ce point, quoique sous une forme plus rude, le beau vers devenu proverbe :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire !

Au troisième acte, la reine en proie à de sombres pressentiments insiste pour que son époux ne sorte point de la journée :

Les Ides de César vous sont assez connues !

lui dit-elle, en le suppliant de rester au palais ; mais, nouveau César, Henri ne consent point à faire ce sacrifice aux terreurs d'une femme. Au quatrième acte, le parricide, cédant aux reproches de sa conscience, est sur le point d'abandonner son sinistre dessein, lorsque Satan relève son courage en lui promettant l'impunité ; le fanatique fera donc encore une tentative pour frapper le roi, mais si elle échoue, il s'éloignera pour jamais de Paris. Au cinquième acte, l'ermite de Suresne oppose la tranquillité de son existence obscure aux mille dangers que les pompes de la cour parviennent mal à dissimuler ; et comme s'il était besoin d'une preuve frappante, on apporte le cadavre du roi. Le chœur fait un récit qui rappelle celui de Théramène ; les grands officiers entourent la reine, protestant de leur dévoûment, et Sully prononce l'oraison funèbre de celui qui avait été à la fois son maître et son ami.

On remarquera que le poëte s'est attaché à faire ressortir l'affection de la reine pour son son illustre époux, ce qui la vengeait des insinuations calomnieuses de ses ennemis ; il donne aussi un certain relief au caractère un peu effacé du jeune souverain. Comme Alexandre, Louis craint que son père ne lui laisse plus rien à faire ; il s'écrie :

Il conquestera tout ce monarque invaincu !

Il se plaint qu'on le trouve trop jeune pour suivre le roi à la guerre ; c'est dans l'intention, sinon dans l'expression, le beau mouvement du *Cid* :

Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années!

Le prince montre du reste plus de goût pour les armes que pour l'étude :

Si je prends un livre,
La migraine me tient; n'en sais-je pas assez
Pour l'aîné d'un grand roi?

Billard nous a conservé un détail piquant de l'éducation du Dauphin : Trop instruit lui-même, grâce à la manière sévère dont il avait été élevé, pour vouloir que son fils fût un ignorant, Henri IV ne reculait pas devant les corrections manuelles afin de vaincre la paresse du futur roi de France (1), et il paraît que les jeunes seigneurs, amis et condisciples du Dauphin, n'étaient pas élevés moins rigoureusement que lui; aussi durent-ils beaucoup applaudir certains vers un peu crus de notre poëte. (2)

Des deux autres tragédies dont le sujet est tiré de l'histoire de France, l'une, *Gaston de Foix*, est le récit de cette brillante journée de Ravenne où, comme un nouveau Machabée, Gaston périt dans son triomphe, ayant, en tombant, la consolation de voir fuir les ennemis. Ces ennemis étaient dignes de notre héros, et la

(1) Conf. *Journal* de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII.

(2) *Chœur des jeunes courtisans :*

Je ne puis loger dans ma tête
Ce méchant latin étranger
Qui met mes fesses en danger!

bouillante ardeur de Pescaire trouve sous la plume de Billard des accents vraiment tragiques :

PESCAIRE.

La disgrâce ne peut aux vaillants arriver.

CARDONE.

Pompée s'est bien vu de sa gloire priver.

PESCAIRE.

S'il n'eût manqué de cœur, sienne était la victoire.

Gaston de Foix n'est pas moins heureusement représenté ; c'est bien là le Français brave et se jouant du danger, le brillant capitaine qu'une bataille rend joyeux, et qui cherche à faire partager à tous l'espoir d'une victoire prochaine :

GASTON.

Çà, compagnons, à moi ; que chacun se prépare,
Qu'on pointe ces canons ; que nul ne désempare
Sa place de combat. Monsieur le Maréchal,
Que vous en dit le cœur ? Voici le jour fatal
Aux ennemis tremblants, jour qu'en pleine campagne
Nous braverons la ligue et les forces d'Espagne.
C'est à vous de choisir le champ pour nous placer, etc.

La dernière de ces tragédies paraît la mise en action de quelques pages dramatiques de Grégoire de Tours. *Le Mérovée* est l'histoire de ce malheureux prince, fils du roi Chilpéric et d'Audowère, sa première femme. Les aventures de Mérovée, persécuté par Frédégonde qui, en le faisant périr, voulait délivrer ses enfants

d'une redoutable rivalité, ont inspiré à Augustin Thierry l'un de ses plus beaux *Récits des temps mérovingiens*. Peu d'écrivains ont dépeint avec plus de vigueur que Billard le caractère violent et hautain de cette reine qui commit tant de crimes par haine et par ambition. « Je peux ce que je veux ! » dit-elle au début de l'action, et la suite montre bien que rien ne pouvait, en effet, résister à sa volonté. Mais il est une scène où se révèle avec une sombre énergie le profond ressentiment qu'elle gardait même à ceux qui avaient le mieux secondé ses vengeances. L'allusion aux oreilles de Midas, déplacée dans la bouche d'une reine barbare, peut à peine affaiblir la force du trait final. Malheur à qui a pu lire une fois dans la pensée de Frédégonde ! Les services les plus signalés ne pourront le sauver. Frédégonde et Landry délibèrent sur le sort de Bosson qui a délivré la reine de Mérovée :

FRÉDÉGONDE.

Je veux que le meurtrier
Ainsi que le meutri coure à son jour dernier.

LANDRY.

Il vaut mieux l'éloigner.

FRÉDÉGONDE.

Il n'y a point d'absence
Qui ne découvre un jour le secret d'une offense.

LANDRY.

Il en sera trop loin ; à qui peut-il parler ?

FRÉDÉGONDE.

Il peut écrire aux vents, il peut semer en l'air
Ce qu'il a su de nous, l'air servir de trompette
Ainsi qu'au Phrygien par sa langue indiscrette.

LANDRY.

Vous deffiez de tout.

FRÉDÉGONDE.

Je ne m'assure en rien,
Ne fais état de rien que de ce que je tien.

LANDRY.

Mais déjà par deux fois Bosson vous a servie !

FRÉDÉGONDE.

C'en est plus de sujet de lui ôter la vie !

Imitant les Grecs, nos premiers tragiques réservèrent dans leurs pièces une place au chœur et, partant, à la poésie lyrique. Chez Billard, ce côté du talent laisse moins à désirer ; l'expression de la pensée y est plus serrée, plus précise, plus saisissante que dans le corps du drame ; le vers est mieux rhythmé, plus net, plus sonore, et il est des strophes qui ne dépareraient pas les œuvres d'auteurs plus célèbres. Tel est, par exemple, le chant dans lequel les soldats français vantent le courage de Gaston de Foix, digne fils de valeureux ancêtres :

De l'aigle est conçu l'aigle fort ;
Le lion, terreur de la mort,
Retient l'audace de son père ;

Du vaillant naît le valeureux,
Et l'autour n'eut jamais pour mère
Une colombe au cœur peureux !

Parmi les témoignages d'admiration qui lui furent prodigués par ses contemporains, il en est deux qui durent particulièrement être agréables à Billard : l'un est une ode du poëte Motin (1) qui représente ses tragédies comme une école pour les rois (2); l'autre un dithyrambe signé par son propre fils, écolier de quinze ans, qu'il fit imprimer, en tête de son recueil, comme une promesse et une espérance; mais nous n'avons pu retrouver nulle part l'indice que cette espérance ait été jamais réalisée. (3)

(1) Motin, né à Bourges, était presque le compatriote de Billard ; il eut l'honneur d'être immolé par Boileau, et l'on sait qu'il fallait jouir d'une certaine notoriété pour attirer les traits du célèbre critique.

(2) Arbitres du sort des humains,
Mais sujets à trop de misère,
Rois, que souvent vous apprenez
Que la Fortune votre mère
Vous a d'épines couronnés !

(3) Dans la deuxième édition des tragédies de Billard, imprimée en 1613, nous trouvons ces vers latins d'un autre de ses fils :

I decus, i nostrum, redimitus tempora lauro,
Qui Daphnes, senio tactus, amore peris.
Phœbum rivalem irrides, Niobeia tela :
Nam Phœbi in Phœbum desinit imperium !

§ III. — POÉSIE LATINE

HENRI AUBERY

Presque tous les écrivains du seizième et du dix-septième siècle ont fait avec succès des vers latins ; ceux de L'Hôpital sont lus encore avec intérêt. Les auteurs bourbonnais de cette époque ont, eux aussi, produit en ce genre plusieurs œuvres estimables : Bournier son *Hortulus Apollinis et Clementiæ* ; Billard une élégie sur la mort de Joyeuse ; Gaulmin un poëme sur la prise d'Arras ; Mizault différents ouvrages sur la mort du président Minard, la cosmographie, le zodiaque, et les planètes. Mais, pour ces auteurs, la poésie latine ne fut qu'un accessoire, un simple délassement ; si nous mentionnons particulièrement Aubery, c'est qu'il en fit sa spécialité, et parvint à s'y faire remarquer parmi les plus habiles.

Plusieurs personnages de la famille Aubery se firent un nom dans le clergé, la magistrature, la médecine, l'histoire, les belles-lettres (1) ; le plus célèbre

(1) Citons entre autres : Geoffroy Aubery, maire de Moulins (1552-54) ; Jean, Remy et Antoine Aubery, successivement procureurs du roi (1636, 1662, 1699) ; Antoine Aubery, chanoine official (1637) ; Jean Aubery, d'abord médecin des ducs de Montpensier, puis conseiller et médecin ordinaire du roi ; son fils Jean Aubery, conseiller et lieutenant-général au présidial de Moulins, charge qu'il avait payée 45,300 livres (*Archives* B. 161) ; Jacques Aubery, lieutenant-civil au

fut le poëte Jean-Henri Aubery. Né à Bourbon-l'Archambault en 1569, il entra, jeune encore, dans l'ordre des Jésuites, où il se distingua comme professeur et comme écrivain. D'après les courtes biographies qui parlent de lui, ses œuvres se composent d'une tragédie latine, *Cyrus*, et d'un volume de vers latins, imprimé en 1620, à Toulouse, sous ce titre : *Vota pro salute regis Ludovici XIII*; mais un ancien bibliothécaire Moulinois en donne un catalogue beaucoup plus étendu (1). La bibliothèque de Moulins possède d'Aubery un poëme épique en trois chants, intitulé, pour les deux premiers chants : *Henrici Borbonii principis in Galliam Narbonensem et Aquitaniam iter;* et pour

Châtelet ; Benjamin Aubery, ambassadeur en Hollande; Louis et Antoine Aubery, historiens, etc. Vers le milieu du seizième siècle, cette famille paraît s'être divisée en deux branches principales, les Aubery Du Plessis et les Aubery du Maurier. C'est à cette dernière qu'appartiennent les historiens.

(1) Voici d'après M. Ripoud quels sont les ouvrages imprimés d'Aubery : 1° Elegiarum biga — Toulouse, 1616. — 2° Missus poeticus sive varia carmina ; Elegia, poemata épica, lyrica, etc. — Toulouse, 1617. — 3° Cyrus, tragœdia carmine heroïco, accessit psalmi 127 paraphrasis elegiaca — Toulouse, 1619. — 4° Vota pro salute regis — Toulouse 1620. — 5° Vota pro salute Christianissimi regis Ludovici XIII — Toulouse 1621. — 6° Thomæ Bonsii litterarum antistitis perfectio — Béziers 1625. — 7° Henrici Borbonii, primi Franciæ principis, in Galliam Narbonensem et Aquitaniam iter — Paris 1629. — 8° Henrici Borbonii in Celticam reditus — Paris, 1629. — 9° Theogonia seu de Diis gentium — Toulouse 1637. — 10° Leucata triumphans : Carmen in Leucatem obsidione liberatam — Toulouse 1638. — 11° Delphini genethliacon — Toulouse, 1638. — 12° Thomæom, sive sancti Thomæ Aquinatis gloriosum sepulcrum. — Toulouse, 1651 — 13° Virgo Burgueriana — Toulouse, 1611. — 14° Expugnatum Curtracum à duce Aurelianensi — Paris, 1616. — 15° Diva virgo Guarazonia — Auch, 1650 — 16° Diva virgo Rocavilla — 17° Diva virgo Beretana. — 18° Augustæ Auscorum carmen.

le troisième : *Henrici Borbonii principis è Galliâ Narbonensi in Celticam reditus.* (Lutetiæ, 1629.) C'est le récit de l'expédition faite dans le Midi par le prince de Condé contre les calvinistes commandés par Rohan. L'auteur l'appelle *Iter*, parce que ce fut moins une série de combats qu'une marche triomphale. Aubery avait été témoin de ces succès et les avait aussitôt célébrés. Condé fut si charmé de ce poëme, destiné, paraît-il, à lui seul, qu'il en exigea la publication (1).

Dans la dédicace à Urbain VIII, le poëte exprime en beaux vers la puissance pontificale :

Terrarum cœlique potens, cuique infera subsunt
Tartara, summe hominum, carum cui Christus ovile
Credidit æternâ in terris ditione regendum...
Te socium omnipotens Deus in sua sceptra vocavit,
Ac mandata tibi licet, olli summa potestas,
Mens tamen una eadem vobis, eademque voluntas.
Hic quæcumque Polo sancit, sancta omnia terris ;
Tu quæcumque solo sancis, sancta omnia cœlo. (2)

(1) A en juger par le luxe de l'édition, cette publication paraît avoir été faite aux frais du prince, l'éditeur Cramoisy y a mis tous ses soins : sur la première page se trouvent groupées les principales villes fortes qui ouvrirent leurs portes au vainqueur représenté en Hercule terrassant l'hydre de l'hérésie.

(2) O prince des mortels, qui règnes sur le monde,
Sur les cieux éclatants et sur l'Enfer immonde,
Sous ton sceptre le Christ a mis son cher troupeau ;
Le maître souverain t'élève à son niveau :
Lui le seigneur, et toi l'obéissant apôtre,
Vous pensez, vous voulez toujours ce que veut l'autre :
La loi qu'il porte au ciel sur la terre prévaut ;
Ce que tu fais sur terre est confirmé là-haut.

Cette dédicace est suivie d'une épître en prose adressée au héros du poëme, Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur du Bourbonnais et du Berry, général en chef de l'armée royale dans le Languedoc et l'Aquitaine. Dans cette épître, Aubery repousse le reproche qu'on adresse d'ordinaire aux poëtes de dénaturer l'histoire : « Je ne connais, dit-il, ni l'adulation, ni le mensonge. Pourquoi serais-je plus sincère si j'écrivais en prose ? La nature des faits ne change pas avec la forme dont on les revêt, et le mètre ne saurait enlever son caractère à la vérité ! »

Fidèle à cette profession de foi, l'auteur, au risque de paraître faire une chronique plutôt qu'un poëme, suit pas à pas l'armée catholique, entrant avec elle à Lyon, Vienne, Valence, Avignon, Beaucaire, Nîmes, Montpellier, Narbonne, Carcassonne, Toulouse, etc. Ce n'est pourtant pas un simple itinéraire dépourvu d'ornement et de grâce; le poëte sait relever la monotonie du sujet par d'ingénieux développements. Dans la description de l'armure du prince, par exemple, tout en se souvenant d'Homère et de Virgile, il met en lumière le talent des armuriers Moulinois, et fait ressortir la dévotion séculaire des ducs de Bourbon pour la Vierge :

Ipse Molinæis tectus fabricata caminis
Arma gerit Princeps ; non vertice cassidis aureæ
Subrugit Leo, non atroci gutture Serpens
Sibilat, aut Lyciæ stant tergemina ora Chimæræ :
Blanda Dei matris (pietas quæ prisca parentum)
Effigies quæ Gnatum arctis amplectitur ulnis ;

Qualis Borboniis imposta insignibus exstat
Virgineo galeam circumtegit aurea peplo. (1)

La gloire du chef ne lui fait pas oublier celle des lieutenants ; il rend hommage à chacun d'eux, surtout à Montmorency, beau-frère de Condé, et annonce la gloire du jeune duc d'Enghien, enfant extraordinaire, dont il vante le courage précoce et la surprenante beauté. Il en fait un autre Iule, digne fils du moderne Enée. Des notes marginales donnent en français le nom des villes et des capitaines que le texte latin a un peu dénaturé ; l'une d'elles explique ce vieux cri bourbonnais *Allen*, devise de Louis II, dont on a cherché bien loin la signification, et qu'il traduit simplement par *Allons* ! cri de guerre correspondant à notre: *En avant!*

Cependant La Rochelle a succombé sous les efforts de Richelieu. Cette victoire excite l'enthousiasme

(1) Chant II, p. 59 :

Les marteaux de Moulins ont battu son armure :
D'un lion rugissant ce n'est point la figure
Qui forme le cimier de son casque doré ;
Ce n'est pas le long cou d'un dragon azuré,
Ni le multiple corps de l'horrible Chimère ;
Mais, ange de douceur, la Vierge, d'un Dieu mère.
Qui presse dans ses bras son fils aux blonds cheveux,
Etendard vénéré de nos Bourbons pieux.

La réputation des armuriers Moulinois était alors à son apogée; ils comptaient dans leur clientèle des princes et des souverains. Le *Journal* de Jean Héroard, médecin attaché au Dauphin, nous apprend qu'à la fin de l'année 1603, les députés de Moulins, au nom de leur ville, furent admis à l'honneur d'offrir au futur Louis XIII sa première armure.

d'Aubery qui décrit ainsi la digue, cause principale de l'issue de ce siége mémorable :

> Importatus Athos ponto est, exclusaque Neræi
> Æquora hyperboreas summorunt longius Anglos. (1)

C'en est fait désormais du protestantisme militant ; Louis XIII rappelle Condé qui revient dans son gouvernement par l'Angoumois et le Poitou ; il s'arrête à Souvigny pour prier sur le tombeau de ses pères ; tous ses administrés se portent à sa rencontre, et il fait à Moulins une entrée solennelle.

Malgré son importance, ce poëme ne saurait donner qu'une idée incomplète du talent et de la fécondité d'Aubery. Nous avons eu entre les mains un recueil manuscrit assez volumineux qui nous a permis de mieux apprécier la souplesse d'esprit et la richesse de production de cet élégant poëte (2), en voici une courte analyse :

Dans une pièce qui sert de préface, le Toulousain Samblancat fournit quelques détails intéressants sur le caractère et la réputation de P. Aubery, à qui sa parole sonore et son talent poétique avaient valu des

(1) On jette dans la mer un mont Athos, le port
Dès lors n'a plus d'accès pour les vaisseaux du Nord.

(2) Nous devons la communication de ce manuscrit à l'obligeance de M. l'abbé Brillaud, curé de Saint-Germain-des-Fossés. Nous ne saurions assurer qu'il ne fait pas en partie double emploi avec quelques-uns des ouvrages que M. Ripoud a inscrits sur son catalogue et qu'il nous a été impossible de nous procurer ; nous croyons, cependant, que plusieurs des pièces qu'il renferme, sinon toutes, sont encore inédites.

lettres de naturalisation dans la patrie des troubadours.(1) C'est désormais une gloire du Midi que Paris envie à la cité de Clémence (2) ; un brillant et éloquent professeur qui attire de toutes parts la jeunesse à ses leçons : avoir eu Aubery pour maître est une présomption de savoir et de mérite (3). Il excelle dans tous les genres de poésie, et manie la langue latine comme un contemporain de Cicéron (4); enfin ce qui était, paraît-il, assez rare parmi les gens d'Eglise de ce temps pour qu'on en fît un sujet d'éloges, sa piété est sincère, et il ne nourrit pas des sentiments mondains sous la robe du lévite (5).

Ce qui nous a le plus frappé chez Aubery, c'est la richesse de son imagination qui lui permet d'aborder avec un égal succès ces trois genres si différents : l'épique, l'élégiaque et le lyrique. Cependant, au milieu de cette diversité d'invention qui met à contribution le passé et le présent, le sacré et le profane, une double préoccupation semble obséder constamment sa muse : illustrer de ses chants le

(1) O Boiis erepta tuis et consita terris
Tectosagum, et nostris jam nostra è cultibus arbos
Auberide...

(2) Invidet et magnis quem docta Lutetia Volcis.

(3) Multa solum natale fugit... pubes
Artificem ingenii te quæsitura parentem ;
Tu pretium, tu meta viæ...
Te viso ad patrios dignum est remeare penates.

(4) Agnoscet romana suum te Concio civem.

(5) (Non) Abscondens animum sacrâ sub veste profanum,
Et nomen pietate probas.

règne de Louis XIII, et faire éclater à tous les yeux l'excellence de la religion. C'est à poursuivre ce double but qu'est consacrée la partie épique : il y célèbre d'abord, avec un enthousiasme qui ne saurait être une pure fiction poétique, la gloire du roi et de son ministre, grands surtout à ses yeux pour avoir brisé les forces du calvinisme ; puis il exalte les mérites de saint Ignace, le fondateur de son ordre, de sainte Catherine, la patronne des écoles, de sainte Euphémie, la vierge illustre de Chalcédoine.

Dans les Elégies dédiées à Pierre Vacher, premier président de la cour des aides d'Auvergne, l'antiquité et les événements contemporains sont passés en revue au gré du caprice ou de l'inspiration du moment : c'est ainsi que l'on trouve les aventures de Narcisse à côté d'une paraphrase du psaume 128 ; le récit des troubles qui venaient d'avoir lieu à Alby, et la mort du duc de Montmorency, décapité aux pieds de la statue de Henri IV, son parrain, au milieu de compliments adressés à divers personnages éminents du Midi et surtout de Toulouse.

Une pièce fort belle intitulée *Indignation*, est destinée à venger la mémoire de Richelieu outragée par l'odieuse calomnie qui ne respecte pas même les tombeaux ; en voici les premiers vers :

Ergo nulla quies superest post fata sepultis !
Impietas sacros cineres impune lacesset !
Dira ubi Avernali rabidorum emersa barathro

Turba canum placidas latratibus impetit umbras,
Et tetrum innocuas virus despumat in urnas ! (1)

Ces chiens hideux sont les poëtes de bas étage, dont Richelieu, de son vivant, a repoussé la plume vénale :

Impura lacessit
Turba poetarum, turpis quos rodit egestas,
Venalis turba ingenii, quos...
Ædibus et puris merito procul auribus egit. (2)

Les vers lyriques sont presque exclusivement consacrés à chanter la maison de Bourbon : le « glorieux » Louis XIII, Gaston, Condé, le duc d'Enghien, le prince de Conti, le Dauphin, reçoivent tour à tour des flots d'encens. En dehors de ce concert flatteur, trois pièces sont dignes de remarque : l'une, intitulée *Zaleucus*, est un hommage à la sagesse du législateur, peut-être imaginaire, des Locriens-Ozoles ; la seconde est une hymne sur la nature divine et la nature humaine ; la troisième, adressée à Jean Aubery Du Plessis, procureur près la cour royale de Bourbonnais, pour le féliciter de la naissance de ses deux fils destinés à perpétuer un nom désormais illustre, est une revue générale des membres de cette famille qui se sont signalés par leur valeur ou leur science, et dont l'exemple sera suivi

(1) Il n'est donc plus de paix pour la cendre des morts !
Une aveugle fureur l'outrage sans remords !
Des chiens hideux, sortis de l'Enfer, leur repaire,
Jettent bave et venin sur l'urne funéraire!

(2) De poëtes vendus c'est la troupe affamée
Dont, vivant, il brisa la plume envenimée !

par les deux nouveau-nés. L'auteur semble heureux d'établir que le renom des Aubery remonte aux croisades : il cite, en effet, un Gui Aubery qui vendit son patrimoine pour suivre Godefroy de Bouillon en Palestine ; un Pierre Aubery qui accompagna saint Louis en Egypte ; un Claude Aubery, que Louis II de Bourbon emmena en Afrique, et à qui il donna le collier de son ordre en récompense de ses services. Dans les temps plus rapprochés, il nomme Godefroy Aubery, habile guerrier, beau et libéral, non moins aimé que craint, qui se distingua en Belgique et en Italie, combattit à Cérisoles à côté du duc d'Enghien et mit en fuite le marquis du Guast ; et, pour ne pas s'occuper exclusivement de ceux qui ont porté les armes, Jean Aubery, juge à la cour de Bourbonnais ; Jean Aubery Du Plessis, procureur fiscal ; Antoine Aubery, chanoine official de Moulins, etc.

Ce qui nous a paru surtout original dans l'œuvre de ce poëte, quoiqu'il ait eu depuis beaucoup d'imitateurs, c'est le rapprochement ingénieux qu'il établit, dans ses *Allégories*, entre certains animaux, certains phénomènes de la nature et les vertus de l'homme ; c'est la tâche bizarre qu'il entreprend de donner aux fables ou symboles du paganisme une interprétation chrétienne. Ce mélange du paganisme et du catholicisme lui est familier ; déjà dans ses *Epiques*, en même temps que saint Ignace, il a célébré Caton à la campagne, chanté les bienfaits d'Hygie aussi bien que les vertus de sainte Catherine, vierge et martyre. Ici, dans un

foule de petits poëmes purement et élégamment écrits, il nous représente le Pélican comme symbolisant la piété ; le Coq la vigilance ; le Chien la fidélité ; la Lune l'espérance ; le Porc-épic la prudence unie à la force ; la Salamandre la chasteté du roi; Erigone la justice ; Didon l'âme déçue ; la Rosée la grâce céleste, l'Etoile la Vierge conçue ; l'Aurore la Vierge née ; Prométhée l'humanité; Pan Jésus-Christ ; Mélicerte la bonté divine ; Orphée déchiré par les Bacchantes l'homme en proie à mille morts, et Phébus qui recueille ses dépouilles Jésus consolateur. L'Aurore versant des larmes à la mort de Memnon c'est Marie pleurant son fils ; la matrone romaine nourissant son père de son lait la Vierge allaitant son Dieu !

Aubery mourut à Auch (1656), ville qu'il a chantée dans un de ses derniers poëmes. Si la fécondité, la verve, l'élégance d'un style poli, châtié, harmonieux, sont des titres suffisants, le nom d'Aubery méritera toujours d'être cité avec honneur dans l'histoire de notre littérature, et, malgré le peu de faveur qui s'attache aux poëtes latins modernes, écrasés par la comparaison de leurs œuvres avec les ouvrages immortels du siècle d'Auguste, il verra se réaliser ce vœu qu'il adresse à Calliope, au livre III de ses *Allégories* :

Pande mihi seris scribenda nepotibus !

O Muse, inspire-moi des chants dignes de vivre !

JEAN DE LINGENDES, Evêque de Mâcon. — Oraisons funèbres de Victor-Amédée et de Louis XIII. — Ce qu'il faut penser du jugement de Voltaire sur cet orateur.

CLAUDE DE LINGENDES. — Sermons. — Oraison funèbre de Madame de Chantal. — Conseils pour la conduite de la vie.

GASPARD DINET. — Discours au Roi. — Ordonnances synodales de Mâcon.

CLAUDE FEYDEAU. — Oraison funèbre de Claude Duret.

JEAN ET CLAUDE DE LINGENDES

Moulins a vu naître deux des représentants les plus distingués de l'Eloquence sacrée en France, avant l'apparition des grands orateurs contemporains et rivaux de Bossuet. Ce sont, en effet, les deux Lingendes qu'on trouve à la tête des réformateurs de la chaire, et ils conservèrent ce rang pendant toute la première moitié du seizième siècle. Ils ouvrirent, chacun dans un genre différent, la voie où marchèrent, avec une supériorité peut-être inaccessible désormais, les Bourdaloüe, les Bossuet, les Fléchier, les Massillon.

Nés presqu'en même temps, parents par le talent comme par le sang, ils arrivèrent promptement, quoique dans des sphères différentes, aux premières dignités de l'Eglise.

Jean de Lingendes (1595-1665), frère ou neveu du poëte (1), appartint au clergé séculier et occupa successivement les siéges épiscopaux de Sarlat et de Mâcon. Jeune encore il dut à son mérite d'être nommé précepteur du fils que Henri IV avait eu de la comtesse de Moret, Jacqueline de Bueil, et il ne négligea rien pour faire de son élève un prince instruit et un honnête homme. Quoique le comte de Moret eût pris parti pour Gaston et eût trouvé la mort à Castelnaudary, son précepteur n'en devint pas moins aumônier de Louis XIII; c'est en cette qualité qu'il prononça l'oraison funèbre de Victor-Amédée, beau-frère du roi, et celle du roi lui-même.

Claude de Lingendes (1591-1660) entra dans l'ordre des Jésuites, dont il avait été l'élève. Il s'y consacra d'abord à l'enseignement et fut quelque temps professeur de rhétorique à leur collége de Lyon. Ses succès dans le professorat lui valurent la direction du collége de Moulins, qu'il garda onze ans, et qu'il ne quitta que pour devenir provincial de la province de France, et enfin supérieur de la maison professe de Paris. Bien qu'éloigné de Moulins, il gardait fidèlement

(1) Les biographes ne sont pas d'accord sur ce point, et dans les archives nous n'avons trouvé aucune pièce qui permette de résoudre pertinemment cette question.

l'amour de sa patrie, à laquelle l'attachaient d'ailleurs d'illustres amitiés : c'est de lui que Madame de Chantal voulut, avant de mourir, recevoir les consolations suprêmes de la religion ; c'est de ses mains que Madame de Montmorency désira prendre le voile de religieuse, quand elle résolut d'offrir exclusivement à Dieu les restes d'une vie consacrée à pleurer l'époux qu'elle avait peut-être contribué à précipiter dans l'abîme.

Une phrase de Voltaire a donné l'immortalité à l'évêque de Mâcon : « Il fut, lisons-nous dans le *Siècle de Louis XIV*, le modèle des orateurs qui suivirent », et il « parla le premier dans le grand goût. » A l'appui de cette opinion si honorable pour Lingendes, mais certainement trop favorable pour des œuvres encore bien imparfaites, Voltaire vante l'oraison funèbre de Victor-Amédée, dont Fléchier emprunta quelques-uns des traits qui embellissent celle de Turenne (1). Sur la foi de Voltaire, Jean de Lingendes était paisiblement resté jusqu'à nos jours en possession de cette renommée, lorsqu'un écrivain contemporain (2), contrôlant ces éloges, a cru pouvoir affirmer que ce jugement fut légèrement porté, qu'il doit être révisé, et qu'il faut rendre à Claude le premier rang indûment accordé à Jean de Lingendes. L'examen approfondi des ouvrages

(1) Dans l'édition des *Principales Oraisons funèbres* publiée à Paris, chez Lequien, en 1837, avec des notes de Dussault et Maury, on peut voir quels passages de Lingendes Fléchier a imités, et combien il a surpassé son modèle.

(2) M. Jacquinet, inspecteur-général de l'Université, dans ses *Prédicateurs au dix-septième siècle avant Bossuet*.

du Jésuite justifie jusqu'à un certain point cette partialité : on y constate, en effet, les qualités de premier ordre qui font les grands orateurs, la force, la véhémence, l'élévation des pensées, la noblesse des sentiments, la pénétration qui sonde les consciences, l'émotion qui arrache les larmes et fait vibrer les cœurs.

La tâche du prédicateur est ardue et délicate : à peine en chaire, il attire tous les regards, et, comme il parle avec autorité, on attend beaucoup de lui. Pour ne pas tromper cette attente, il doit unir le tact à la science, tenir compte des éléments qui composent son auditoire, et tout en respectant la vérité qui est une pour tout le monde, varier le ton de son discours, non-seulement d'après la nature des questions dont il se fait l'interprète, mais encore d'après l'instruction, l'éducation, la position sociale de ceux qui l'écoutent. C'est pour n'être point restés fidèles à cette règle, que tant de sermonnaires sont froids, traînants et ennuyeux ; que bon nombre, s'imposant l'obligation de discourir des heures entières sur des sujets stériles, tombent dans les divisions et subdivisions « si recherchées, si retournées, si remaniées, si différenciées » dont La Bruyère constate le ridicule, perdent leur temps à prouver ce qui est évident, se fatiguent et fatiguent les autres à vouloir expliquer ce qui ne s'explique point, et dissimulent mal le vide de leur pensée sous des phrases toutes-faites qu'on a vingt fois entendues, sous un flux de lieux communs, débités sans conviction et d'un ton monotone qui finit par endormir; que tant d'autres, pour éviter cet écueil, cherchent à

étonner, à éblouir, à séduire par l'étalage de leur esprit ceux qu'ils n'ont pas le don de convaincre ou d'émouvoir, et, incapables de se maintenir dans de justes bornes, se perdent dans les antithèses, les métaphores exagérées, les comparaisons forcées, l'enflure, la puérilité, n'évitant pas même les pointes et les jeux de mots. Ce fut là le principal vice des précurseurs de Bossuet, et la faveur accordée aux Italiens qu'avaient attirés en France les largesses de Catherine, de Marie de Médicis et de Mazarin, contribuait à en prolonger la durée ; car pour plaire à ces reines et à leur maison, on faisait venir des prédicateurs d'Italie, et leurs exagérations de parole et d'action exerçaient une funeste influence sur le goût de leurs imitateurs. Le langage simple et naturel était banni comme incapable de traduire les sentiments élevés et les grandes passions ; on ne disait plus « les mauvaises pensées », mais « les allumettes du péché »; les sacrements devinrent les aqueducs de la grâce, la Vierge l'Infante de la Trinité et Lucifer le concierge des démons (1)! Le bon sens n'était pas moins offensé que le goût, et une réaction devenait inévitable :

La raison outragée ouvrit enfin les yeux (2).

Les deux Lingendes ne furent pas les seuls, mais ils furent des premiers à lutter contre l'engouement de tous pour une pareille mode, et c'est en quoi leur nom mérita d'être

(1) Sermons de Pierre de Besse, célèbre prédicateur sous Henri IV. On pourrait multiplier ces exemples à l'infini.

(2) Boileau : *Art poétique*.

cité avec tant d'éloge. Claude surtout, dédaignant ces pompeuses puérilités, parla le véritable langage de la chaire chrétienne, et arriva d'autant plus sûrement à l'éloquence qu'il visait moins à l'effet. Moraliste profond, nourri de l'étude des bons écrivains sacrés et profanes, il avait fortifié son talent en joignant la lecture de Sénèque et de Cicéron à celle des Pères de l'Eglise. Ignorant cette coupable condescendance qui fait fléchir la loi religieuse devant la naissance ou le rang, il ne craignait point de faire entendre la vérité à l'auditoire choisi que sa réputation attirait autour de sa chaire : comme le Christ, il frappait vigoureusement sur les marchands qui déshonoraient le Temple, démasquant ici les faux dévots, là les avares hypocrites qui demandaient à l'Eglise d'abriter sous son manteau leurs richesses mal acquises ; tonnant ailleurs contre ces femmes éhontées qui, continuant à l'église le manége des salons et des ruelles, osaient s'y montrer demi-nues et couvaient de leurs regards lascifs aussi bien les jeunes prêtres groupés autour de l'autel que le désœuvrés et les libertins venus sur leurs pas pour guetter le signal d'un rendez-vous coupable : « Voyez, s'écrie-t-il dans un beau mouvement d'indignation, avec quel faste et avec quelle insolence ils entrent dans les églises ; ils n'auraient garde d'entrer de cette manière dans la maison d'un prince ou d'un particulier. A quoi bon toutes ces révérences qu'ils font aux dames dans un lieu si saint ? A quel dessein égaient-ils leurs yeux ? Pourquoi parlent-ils sans cesse, souvent avec de grands éclats ?... Nous

en sommes à présent réduits là, que la pudeur et la religion sont comme abolies et que les églises, ah ! l'oserai-je dire, sont devenues des lieux de débauche » ! — « Pourquoi cherchez-vous exprès de certaines églises ? Pourquoi y allez-vous à une certaine heure, si ce n'est parce que vous savez que les débauchés et les libertins s'y trouvent ordinairement ? » — « Pourquoi regardez-vous incessamment de tous côtés ? Pourquoi jetez-vous les yeux sur tous les visages ? Ne savez-vous pas que vous commettez des adultères autant de fois que vous regardez une femme avec trop de curiosité ? Vous faites la discussion de ces beautés et vous les examinez dans le temple de Dieu avec autant de soin que si vous étiez dans un lieu infâme. C'est là maintenant qu'on les marchande et qu'on en convient, c'est là que les mères ont perdu leurs filles, les maris leurs femmes et les maîtresses leurs servantes... On conservait autrefois la virginité dans les Temples, mais c'est là qu'elle se perd à présent. » — « Pourquoi les femmes demeurent-elles si longtemps dans les églises, si ce n'est pour voir et être vues ? Pourquoi viennent-elles dans ce lieu saint si bien ajustées, si ce n'est pour attirer les yeux de tout le monde ? Le sein et les épaules découverts, les bras tout nus, le visage fardé, les cheveux frisés et remplis de poudre ? Tout cet ajustement ne tend-il pas manifestement à la luxure ? Ce n'est pas une chose étonnante qu'elles soient regardées avec empressement, si elles lancent des traits et font des plaies mortelles, de quelque côté qu'elles aillent ; certainement les prêtres, les offi-

ciers, tous les ministres qui servent à l'autel ne sont pas en sûreté. » (1)

Enfin, persuadé que l'enseignement de la chaire a besoin d'être complété par l'enseignement du foyer, Claude de Lingendes se préoccupa de guider les âmes pieuses dans le chemin du monde. Saint François de Sales avait donné l'exemple ; il l'imita, et ses *Conseils pour la conduite de la vie* peuvent être considérés comme le développement et le commentaire de l'*Introduction à la vie dévote*.

Comme son cousin, Claude de Lingendes se distingua dans l'oraison funèbre. Celle de Madame de Chantal, qu'il prononça à Paris devant les filles de la Visitation, est le récit simple et touchant des vertus, de la résignation, de la longue agonie de la supérieure de Moulins, et le rôle d'assistant et de consolateur qu'il avait rempli jusqu'au dernier moment, lui permit de trouver quelques-uns de ces accents du cœur que Bossuet, appelé lui aussi au chevet de douleur, prodigua plus tard dans l'oraison funèbre de Madame.

Le Père Lingendes eut, comme son parent, l'honneur d'inspirer un beau génie : l'évêque de Mâcon fut imité par Fléchier ; le supérieur de la maison professe enrichit Bourdaloue qui, voyant sans doute dans les œuvres d'un Jésuite le patrimoine commun de la Société, ne craignit pas de multiplier ses emprunts. Il

(1) Sermons de Claude de Lingendes, passim. Voyez notamment le sermon *sur la Profanation des églises*. (T. II. p. 40 à 49, passim. Paris 1661).

est vrai que les sermons du Père Lingendes, bien qu'il les prononçât en français, furent composés et publiés en latin, ce qui laissait à l'imitateur une certaine part de collaboration et pouvait contribuer à dissiper ses scrupules. (1)

DINET ET FEYDEAU

Assez loin des Lingendes, mais pourtant en un rang honorable, viennent deux autres orateurs Moulinois Gaspard Dinet et Claude Feydeau.

Dinet (1559-1619), nommé en 1599 évêque de Mâcon, consacra son épiscopat à réformer son diocèse où s'étaient glissés beaucoup d'abus, et qui devint par ses soins le modèle de l'Eglise de France. Il dut à son savoir et à ses vertus l'honneur de devenir le confesseur et le prédicateur de Henri IV. Dans un discours célèbre qu'il prononça devant Louis XIII, déclaré majeur, à l'occasion de certaines plaintes des habitants de Montpellier contre les Huguenots, il revendiqua publiquement la restitution des biens ecclésiastiques confisqués par les Calvinistes du Béarn, et réclama le rétablissement du culte catholique dans cette province. Ces prétentions,

(1) Outre les trois volumes de *Sermons* et les *Conseils pour la conduite de la vie*, on a encore de Claude de Lingendes un petit ouvrage intitulé : *Votivum monumentum ab urbe Molinensi Delphino oblatum*, qu'il composa pendant qu'il était recteur du collége de Moulins.

contraires aux stipulations de l'Edit de Nantes, ne furent pas sans influence sur la première prise d'armes des Protestants et sur leur projet d'établir au sein de l'Etat une république indépendante. (1)

Claude Feydeau, qui entretint des relations d'amitié avec la plupart des célébrités du Bourbonnais, louant leurs œuvres et leur donnant plus d'autorité par son approbation, était chanoine théologal et grand pénitencier du diocèse de Bourges, quand il fut nommé doyen de l'église collégiale de Moulins (1593). Il se fixa dès lors dans cette ville, et, après la fondation du couvent de la Visitation, il fut chargé de la direction spirituelle des religieuses de cette maison. Il a écrit beaucoup d'ouvrages de piété, parmi lesquels on distingue son *Panégyrique sur la paraphrase des psaumes* par Laval, et l'*Oraison funèbre de Claude Duret*. Cette oraison funèbre dénote une extrême facilité de style et une connaissance très-approfondie des textes sacrés. Elle se divise en trois parties : De la mort commune à toute la postérité d'Adam ; de la vie honorable de Duret ; de sa mort heureuse, « illuminée de foi, ornée d'espérance et fortifiée de charité. »

C'est à tort que les biographes font naître Feydeau à Paris : dans une de ses lettres à Claude Duret, on voit positivement le contraire. Il appelle, en effet, Moulins « sa patrie la plus chère, le lieu si doux de sa naissance. »

(1) Outre ce discours, nous avons encore de Gaspard Dinet les *Ordonnances synadoles de Mâcon* qui expliquent l'esprit de ses réformes.

IV

JURISPRUDENCE

JEAN MILLES. — Premier traité de Procédure criminelle.

ANTOINE MINARD. — Procès de G. Poyet. — Procès d'Anne Du Bourg.

GUILLAUME DURET. — Annotations sur les Coutumes.

JEAN DURET. — Harmonies des Magistrats. — Alliance des Coutumes. — Avertissement sur l'Edit de Blois. — Commentaires sur les Coutumes. — Livres de droit écrits en français.

L'unité de législation, l'un des plus grands bienfaits des temps modernes, ne fut pas donnée en un jour à la France ; de Charles VII à Louis XIV, des premières ordonnances pour la rédaction des coutumes aux différents codes publiés par les soins de Colbert, il fallut les efforts réunis d'une foule de jurisconsultes éminents pour éclairer, coordonner, commenter les anciennes lois, les concilier avec les nouvelles et composer, en les réunissant, un tout homogène, capable de sauvegarder tous les droits et tous les intérêts. Parmi ces travailleurs aussi savants qu'infatigables, mus par l'amour du

bien public, voués à la recherche de la vérité, le Bourbonnais se fait gloire de compter plusieurs de ses enfants : Jean Milles, Guillaume et Jean Duret, pour ne parler que des principaux, ne sont pas indignes d'être comparés à Hotman, à Cujas, à Dumoulin.

JEAN MILLES

Jean Milles naquit à Souvigny vers la fin du quinzième siècle. Habitant sur la frontière des pays de Droit écrit, les futurs jurisconsultes du Bourbonnais allaient volontiers puiser dans le Midi de la France la connaissance des lois romaines, et c'est à cette particularité de leur éducation qu'il faut, sans aucun doute, attribuer leur sagacité, leur compétence, et, par suite, leur autorité dans l'œuvre de transformation que nous avons signalée. C'est à Toulouse qu'étudia Jean Milles ; c'est là qu'il se fit remarquer dès ses débuts au Palais. Ses premiers succès comme avocat le firent attacher au couvent de Souvigny, puis à la sénéchaussée du Bourbonnais, où il remplit les fonctions de lieutenant. Ce fut un acheminement à de plus hauts emplois. Quittant Moulins pour la capitale, Milles devint avocat au Parlement, et en 1535 se vit investi des importantes fonctions de prévôt de Paris. Ayant déployé de grandes qualités dans une enquête sur les brigandages qui détruisaient la sécurité des communications, et sur les vols commis dans les forêts de l'Etat, il fut nommé premier président à

Annecy par la duchesse de Nemours (1) qui avait besoin d'un homme énergique et intègre pour déraciner les abus dont souffrait la Savoie. Jean Milles se montra en effet inflexible et incorruptible dans l'accomplissement de ses devoirs; mais ceux qui vivaient des abus se coalisèrent contre lui, et, à la mort de sa protectrice, il succomba sous l'unanimité de leurs attaques (2). Cependant, grâce au crédit du duc de Guise, il fut amplement dédommagé de cette honorable défaite : le roi le nomma son lieutenant-général au bailliage des pays de Bugey et Valromey, momentanément enlevés au duc Charles, en attendant que le traité de Lyon, en échange du marquisat si contesté de Saluces, les donnât définitivement à la France, avec la Bresse et le pays de Gex, et nous rapprochât ainsi de nos frontières

(1) Charlotte d'Orléans-Longueville (1512-1549), fille de Marie de Lorraine, qui, devenue veuve de Louis d'Orléans-Longueville, avait épousé Jacques V, roi d'Ecosse. Comme la duchesse de Nemours était nièce des Guise et sœur utérine de Marie Stuart, il n'est pas surprenant qu'elle ait pu utilement appeler sur Milles l'attention de ses oncles, si puissants à cette époque.

(2) Parmi ses plus violents ennemis se fit remarquer un certain Bernard de La Fontaine, avocat, « qui lui devait beaucoup. » Peut-être était-il parent d'un autre La Fontaine que Milles avait fait condamner quelques années auparavant, à Paris, comme blasphémateur. La calomnie ne triompha pas sans difficulté; Jean Milles fut même solennellement vengé par le parlement de Savoie qui, entre autres peines, condamna les calomniateurs à faire amende honorable; mais loin d'abattre ses ennemis, cette sentence parut accroître leur haine; ils reprochaient à Milles jusqu'à sa nationalité; ce n'était, disaient-ils, qu'un étranger, un Français! Ils forcèrent enfin à s'éloigner le magistrat intègre qui n'avait pas su pactiser avec leur infamie; mais en quittant Annecy, Milles eut du moins la consolation d'emporter la reconnaissance et les regrets de tous les bons citoyens. (Milles, préface du *Style et Pratique*; passim.)

naturelles de l'Est, qu'il paraît si difficile d'atteindre et surtout de conserver (1).

L'existence de Jean Milles fut donc la mise en pratique de la devise qu'il avait adoptée : *Vita militia est* (2). Sans cesse sur la brèche, il ne lui suffisait pas de donner sa journée entière au travail, il passait encore une partie de ses nuits à consigner par écrit ce qu'il avait jugé digne de remarque (3), et pour repos à sa vieillesse il réservait l'étude des Belles-Lettres auxquelles il n'avait pu consacrer que de rares instants; mais il mourut en 1563, avant l'accomplissement de ce vœu. Il eut du moins la consolation d'avoir, par ses exemples comme par ses écrits, contribué aux progrès de la civilisation. L'un des premiers, en effet, et malgré sa sévérité, il voulut que le magistrat chargé d'appliquer la loi tînt compte des circonstances qui peuvent atténuer ou aggraver la faute, et se résignât plutôt à laisser le coupable impuni que de s'exposer à frapper l'innocent.

(1) Milles dédie (1556) son *Style et Pratique* au Cardinal de Lorraine. Dans cette dédicace il remercie la famille de Guise de lui avoir fait obtenir la lieutenance du Bugey. (Beugesii provinciæ apud Allobroges).

(2) *Livre de Job.* — Peut-être choisit-il cette devise à cause de l'analogie de son nom avec celui du soldat (Milles-Miles); on avait alors un goût prononcé pour de pareils rapprochements. Cette devise se trouve plusieurs fois reproduite dans ses ouvrages : elle figure au bas de son portrait; à la fin du *Praxis*, il l'écrit en grec et la fait suivre de ces mots : « Nisi quis militaverit non coronabitur. »

(3) En cela il se proposait J. César pour modèle : « Brave guerrier, général habile, César, rentré sous la tente, consignait avec soin, à la lueur de la lampe, ses belles actions de la journée ; j'ai fait de même, mettant par écrit, la nuit venue, ma conduite de chaque jour. » (*Style et Pratique.*)

C'est à lui qu'on doit le premier traité de procédure criminelle qui ait paru en France (1). Pour mieux éclairer les magistrats chargés de ces pénibles fonctions, pour les guider dans leur tâche épineuse, il joignit au texte treize dessins explicatifs, montrant la procédure en action depuis la perpétration du crime jusqu'au supplice des coupables. Milles dédia cet ouvrage au roi François Ier, espérant ainsi s'acquitter envers un prince qui avait été son bienfaiteur. C'est le fruit de l'expérience et de l'observation : « Les remarques que j'ai pu faire dans ma charge de prévôt, dit-il au roi, et dans l'enquête dont vous m'avez chargé, les notes que j'avais prises confusément et comme elles se présentaient, je me suis efforcé de les classer et d'en former un corps. » Le soin qu'il y apporta s'explique par l'importance du sujet : il s'agit, en effet, de la réputation, de la fortune et de la vie ; il faut « veiller à ce que les citoyens puissent vivre sans crainte et à l'abri de tout dommage ; enlever aux méchants l'espoir de nuire sans être punis ; donner aux bons pleine et entière sécurité ; empêcher que l'innocent ne soit frappé pour le coupable et qu'on

(1) En voici le titre : *Praxis criminis persequendi* elegantibus aliquot figuris illustrata, Joanne Millæo Boio, Sylviniaco, magni aquarum sylvarumque omnium Francicarum quæstoris in tribunali marmoreo Palatii apud Parisios subpræfecto, authore. — Paris, 1541.

Sur le frontispice l'auteur a mis ce vers de Virgile :

Sceptra tenens, mollitque animos et temperat iras,

pour rappeler que le rôle du magistrat consiste surtout à dominer les passions humaines et à les apaiser par l'autorité de son savoir et de son caractère.

ne soit traité sans miséricorde pour le moindre délit ». (1) Le plan du livre est assez original : « Pour être plus clair, dit Milles, je suppose qu'une plainte est déposée au sujet d'une attaque à main armée dans laquelle Jean Plutus, négociant parisien, honorable homme maître Chrysostome Crassus, avocat, Julien Xénius, hôtelier, et Denis Dave, serviteur de Crassus, ont été grièvement blessés ou tués par André Irus, manouvrier ; Bernard Thrason, Claude Caligula, soldats du roi ; noble Désiré Anippus ; Egidius Gnaton, Ferdinand-le-Parasite, serviteurs dudit Désiré ; noble Gérard Milon ; Henri Nébulon, Jacques Ebrion, serviteurs dudit Milon ; et autres complices, au nombre de vingt à peu près. » Milles choisit à dessein des criminels assez nombreux, et de condition différente, afin de pouvoir plus facilement donner les diverses procédures et reproduire les divers châtiments alors en usage. (Ainsi Gérard Milon, étant noble, sera décapité ; son serviteur Henri Nébulon, sera pendu ; Anippus obtiendra des lettres de grâce, etc.)

Par sa généreuse indignation contre l'injustice, par la rigidité de ses principes, la droiture de sa conduite, le dévouement dont il fit preuve dans ses graves fonctions ; par ses efforts constants pour améliorer une législation encore confuse et parfois barbare (2), par son amour du

(1) J. Milles. — *Praxis criminis*, etc. ; préface au lecteur.

(2) Outre son *Praxis*, Jean Milles a encore écrit les ouvrages suivants : *Style et Pratique* fondés et adoptés aux ordonnances royaux et coutumes de France. — *Enchiridion* appellationis tum civili tum capitali judicio introducendæ et exercendæ.

bien public, Jean Milles est digne d'être appelé le précurseur de L'Hôpital, et nous ne pouvons qu'applaudir au jugement de ses contemporains qui le comparaient à l'Hercule Gaulois pour l'éloquence, à Caton pour la gravité des mœurs, à Thalès pour le savoir, à Papinien pour la sagacité :

Vincit et eximiâ magnum gravitate Catonem;
Huic cedit rerum cognitione Thales....
Nec minus intereà Millæus, ad astra ferendus
Laude, peritus quam Papinianus erat. (1)

ANTOINE MINARD

Non moins remarquable par l'énergie de son caractère que par son profond savoir, ANTOINE MINARD joua un rôle important sous François Ier et Henri II (2). Fils d'Antoine Minard, trésorier-général de Bourbonnais et d'Auvergne, châtelain de Gannat, il fut presque le compatriote de L'Hôpital, dont il aurait pu être l'émule si une mort prématurée n'eût coupé court à sa fortune. Instruit par son père de tout ce qui a rapport à la pratique des finances, et protégé par le chancelier Duprat, allié à sa famille, il entra jeune encore à la Cour des

(1) Il a du grand Caton l'air grave et la noblesse,
Il surpasse en savoir les sages de la Grèce,
Mieux que Papinien il commente les lois,
Il est plus éloquent que l'Hercule Gaulois.

(2) C'est à ce titre que nous lui donnons place ici, car enlevé par un coup imprévu, il n'a laissé aucun ouvrage digne d'être mentionné.

Comptes, où sa connaissance approfondie de toutes les questions contentieuses le fit promptement arriver à la dignité d'avocat-général (1538). Le talent dont il fit preuve dans cette position élevée lui valut un siége de Président à mortier au Parlement de Paris et l'honneur de présider les Grands Jours à Riom et à Tours.

Ayant, en diverses circonstances, apprécié la sagesse de ses conseils, et sachant qu'il pouvait compter sur son dévouement absolu, François Ier le chargea, en 1542, d'instruire le procès du chancelier Guillaume Poyet, accusé de malversation et d'abus dans l'exercice de sa charge. Ce procès difficile ne dura pas moins de trois ans. Malgré son talent oratoire, malgré les services rendus autrefois à la mère du roi, dont il défendit la cause dans l'affaire du Connétable, Poyet succomba, et, frappé dans ses biens comme dans sa considération, il se vit condamné à une amende de cent mille livres et à la perte de toutes ses dignités (1). Le zèle déployé par Minard dans cette occasion fut jugé assez sévèrement par l'opinion publique, car les dépouilles de la victime étaient d'avance promises au secrétaire Bayard, proche parent de l'accusateur.

Le crédit d'Antoine Minard ne finit point avec le régne de François Ier ; Henri II lui témoigna la même

(1) Le chancelier Guillaume Poyet a attaché son nom à l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539), longtemps appelée la *Guillelmine*. Il fut, selon toute probabilité, sacrifié au ressentiment de la duchesse d'Etampes, irritée de l'acharnement qu'il avait mis à poursuivre l'amiral Chabot de Brion dont le roi était jaloux. Les armes qu'il avait employées dans le procès de Chabot furent tournées contre lui.

estime que son père, et, en 1553, lui en donna une preuve éclatante. Malgré les intrigues de l'Angleterre, Marie Stuart avait été amenée en France et fiancée au Dauphin qui, comme elle, n'était encore qu'un enfant. Lorsqu'il fut question de donner un curateur à la future reine de France, ce fut sur Minard que tomba le choix de la cour. Il joignit bientôt à sa nouvelle charge celle de principal conseiller de cette princesse extraordinaire, dont Brantôme vante le savoir autant que la beauté. C'est en cette double qualité qu'il signa au contrat des augustes époux, le 15 avril 1558. Ce mariage devait consolider sa position à la cour et lui préparer un avenir plus brillant encore que son passé, lorsqu'il périt victime du fanatisme religieux qui commençait à surexciter les esprits, et préludait à la guerre civile par les assassinats.

Le cardinal de Lorraine ne cessait d'irriter le roi contre les Réformés, et contre ceux qui, sans faire ouvertement profession de luthéranisme, se montraient disposés à quelque tolérance à l'égard des dissidents. Le Parlement était surtout l'objet de ses dénonciations : « plusieurs de ses membres, disait-il, pensaient mal de la foi, faisant évader et mettre en liberté tous les accusés de ce crime d'hérésie et n'en condamnant un seul à mort, ce qui était directement contrevenir à l'ordonnance du feu roi par laquelle il ordonnait que tous atteints et convaincus de ce crime fussent brûlés et leurs corps réduits en cendres » (1). Il faisait habile-

(1) Mémoires de Vielleville.

ment intervenir le nom et l'exemple de Philippe II, et montrait combien il serait agréable au duc d'Albe et aux autres seigneurs venus d'Espagne pour assister au mariage de leur roi avec Madame Elisabeth, « de voir sur un bûcher, en place de Grève, une demi-douzaine de ces conseillers qui gâtaient ce très-sacré corps de Parlement » (1). Malgré les conseils de Vielleville qui lui disait de ne pas se charger de l'office des gens d'Eglise, et semblait pressentir l'avenir en ajoutant que « faire des exécutions si sanguinaires et cruelles parmi des noces, cela serait de fort mauvais présage » (2). Henri II alla tenir ce fameux lit de justice du 22 mai 1559 qui aboutit à l'arrestation de plusieurs conseillers dénoncés comme « mal sentant de la foi » par le procureur-général Bourdin. Parmi ces conseillers, Anne du Bourg avait particulièrement indisposé le roi par la hardiesse de ses opinions; il fut enfermé à la Bastille et son procès commença immédiatement. Au nombre de ses juges figura le président Minard qui était en grande faveur auprès des princes Lorrains, et dont l'hostilité aux idées nouvelles était connue de tous. Croyant voir en lui un ennemi personnel, Anne du Bourg demanda sa récusation; elle lui fut refusée, et Minard continua à siéger. Mais l'esprit public s'était ému; le parti protestant s'agitait, des lettres menaçantes étaient écrites chaque jour à ceux qui tenaient dans leurs mains le sort des accusés. Ces menaces ne furent point vaines: le 12 décembre

(1) Mémoires de Vielleville.
(2) Mémoires de Vielleville.

1559, au sortir de l'audience, Minard fut tué d'un coup de pistolet. Cet attentat ne pouvait qu'être fatal à celui qu'on prétendait servir ; huit jours après, Anne du Bourg était pendu et son corps livré aux flammes. Ainsi se termina brusquement la carrière d'Antoine Minard. De sa mort on fit un moyen de terreur, et longtemps on menaça de traiter *à la Minarde* quiconque tenterait de s'opposer aux nouvelles croyances. Triste temps que celui où le fanatisme aveugle se substituait au raisonnement, et l'assassinat à la persuasion !

LES DURET

S'ils furent moins en vue que Minard, s'ils ne signèrent pas comme lui au contrat d'un roi de France, s'ils ne siégèrent point au Parlement de Paris, les Duret ne connurent pas du moins les sanglantes catastrophes et purent consacrer à de savants ouvrages les jours que leur compatriote sacrifiait à l'ambition. La famille Duret est une des plus honorables du Bourbonnais : c'est un Duret qui était maire de Moulins lorsque la cour y passa l'hiver de 1566, et plusieurs magistrats ont illustré ce nom. Parmi eux, on remarque Guillaume, Jean et Claude Duret ; les deux premiers sont fils et frères d'avocats distingués ; Guillaume est le père de Claude à qui il céda sa place de président au présidial de Moulins.

Doué d'une mémoire prodigieuse et grand ami du travail, Guillaume Duret possédait une incroyable

érudition. « Clair dans ses explications, large dans ses enseignements, philosophe dans sa doctrine, toujours soigneux de vivifier la lettre par l'esprit », (1) joignant l'austérité à la dignité et l'intégrité à la science, il fut pour ses frères et pour son fils un maître et un modèle, non moins utile par ses exemples que par ses leçons. L'un des premiers il s'appliqua à éclairer de savantes annotations les Coutumes de son pays; malheureusement cet important ouvrage resta manuscrit et on ne le retrouve plus qu'en fragments disséminés dans les commentaires d'Auroux des Pommiers, magistrat Moulinois du dix-huitième siècle. Cette perte a failli être fatale à l'auteur dont on a été jusqu'à contester l'existence. En effet, comme le père et le fils ont exercé les mêmes fonctions au présidial, et que le nom de Guillaume ne se rencontre ni sur la liste des Présidents (liste incomplète, il est vrai, pour les cinquante premières années) donnée par Auroux, ni sous la plume de Jean Duret qui fournit presque tous les renseignements qu'on possède sur cette famille, quelques écrivains ont pensé que Guillaume et Claude sont le même personnage. Mais, outre les détails précis donnés par Jean Duret sur un de ses frères qui ne peut être que Guillaume (2), nous avons trouvé dans les livres de Bournier et de Laval, ses contemporains, deux témoignages concluants en faveur de son existence et de son mérite. Bournier, qui l'appelle « Guillermum Duretum, præsulem antiquis-

(1) M. Méplain, d'après Jean Duret.
(2) M. Méplain a établi ce point avec beaucoup de sagacité.

simum, utriusque juris enucleatorem impigerrimum, » lui promet l'immortalité (1). Antoine de Laval n'est pas moins explicite : « Je sais bien, dit-il au chapitre de la Jurisprudence, que tout le monde ne peut arriver à ce haut degré de doctrine de Monsieur Maître Guillaume Duret, ancien président de Bourbonnais, un vrai prodige de notre âge en la science du Droit : et en la Médecine de Messieurs de la Rivière, du Laurens, Martin, Duret, et autres miracles de nos ans ; sed si non in primis, saltem in secundis tertiisque consistere honestum est. » (2)

Adoptant cette maxime, JEAN DURET, plein d'admiration pour son frère aîné, s'est appliqué à revendiquer pour lui le premier rang, se contentant d'occuper la seconde place ; mais sa modestie nous paraît excessive, et le nombre, la valeur de ses ouvrages (3) lui assurent une part au moins égale dans l'illustration de sa famille.

(1) Vivat bonos Bojum Duretus ! Duret in annos,
Cujus post obitum fama superstes erit.
(*Hortulus Apollinis*, p. 89.)

(2) Antoine de Laval : *Professions nobles*, p. 94.

(3) Voici la liste des ouvrages de Jean Duret : *Paraphrase* sur le style de la sénéchaussée de Bourbonnais. — *Traité des peines et amendes* diligemment extrait des anciennes lois, constitutions canoniques, lois civiles et impériales, accompagné de la pratique française. — *Harmonie et conférence des magistrats romains avec les officiers français* tant laïques qu'ecclésiastiques. — *Commentaires sur la coutume du Bourbonnais*. — *Alliance des lois romaines avec le droit français*. — *Commentaires sur la coutume d'Orléans*. — *Des incompétences et récusations*. — *Observances guerrières* qui réconcilient les Jurisconsultes et l'Histoire. — *Avertissement sur l'Edit de Blois*. — *Annotations à l'Edit d'Amboise*. — *Alliance des coutumes*. — *Axiomes de droit canon*.

Né à Moulins en 1540, Jean Duret fit de sérieuses études à l'école de Poitiers, qui rivalisait alors de réputation avec celles de Bourges et de Toulouse; puis il vint occuper au barreau de sa ville natale la place distinguée que lui assuraient ses qualités naturelles, son savoir précoce et les traditions de sa famille. Malheureusement la routine régnait alors au Palais, et quiconque ne s'inclinait pas devant elle devait s'attendre à des luttes continuelles, à des dégoûts multipliés. Telle fut pendant quelque temps la vie de Jean Duret. Incapable de concessions indignes, il se retira de ceux qu'il ne pouvait estimer, procureurs rapaces, magistrats aveuglés par la passion, avocats vomissant l'injure, vice ordinaire de la médiocrité, et abandonnant cet antre de « vipères et de loups », se consacra tout entier aux Lettres et à la Jurisprudence.

Comme il était plongé dans ces travaux, une épidémie sévit sur la ville et obligea tous ceux qui le pouvaient à gagner en toute hâte une résidence plus salubre. Retiré à la campagne dont il appréciait toutes les beautés, mais où il ne pouvait toujours admirer le soleil et la verdure, les bosquets et les clairs ruisseaux, Duret voulant rendre utile ce loisir forcé, le consacra à commenter et expliquer l'Edit de 1576. Etant rentré dans la vie active, grâce au crédit de M. Séguier, lieutenant civil à la Prévôté de Paris, qui lui fit acheter l'office d'enquêteur pour le pays de Bourbonnais, il vit recommencer les luttes qui avaient déjà troublé son repos, et, dans l'espoir de trouver ailleurs la paix dont

il avait besoin pour achever ses travaux, il abandonna à la fois sa charge et son pays. Il se retira à Orléans, et conçut même un moment le projet de quitter le monde pour l'Eglise : les tracasseries qui lui furent suscitées au sujet de ses *Axiomes*, l'en détournèrent. Il mourut, jeune encore, en 1605.

Les œuvres des grands magistrats ne sont pas seulement l'école des jurisconsultes ; elles sont aussi d'un intérêt puissant pour le moraliste et l'historien. Il existe, en effet, un lien étroit entre les lois et la marche de la civilisation, et plus d'un problème d'histoire ou d'économie politique s'éclaire à la lumière de leurs écrits. C'est surtout à ce point de vue que nous pouvons apprécier combien les ouvrages de Jean Duret portent la marque d'un grand cœur et d'une haute raison. Il ne craint pas de prendre en mains la défense de tous ceux qu'atteignaient les innombrables abus d'une société à peine sortie du chaos du Moyen-Age, où la force opprimait encore trop souvent le droit. Avec une sympathie raisonnée, il s'attache au pouvoir royal qui seul alors peut être assez fort pour imposer l'observation de la justice à ceux qui la bravent et la foulent aux pieds. (1) C'est pour cela qu'il combat l'opinion d'Hotman pré-

(1) Chez lui, comme chez Laval, l'attachement pour Henri III est extrême et s'élève jusqu'à l'admiration : « Vos mérites, Henri, mon souverain seigneur, firent connaître au peuple glacé (la Pologne) qu'il devait pour son bien laisser l'Espagne et l'Italie à côté, et traverser les Allemagnes pour vous supplier d'accepter la couronne qu'il vous présenta. »

(*Avertissement sur l'Edit de* 1576, dédié aux membres du conseil établi à Paris pour la reine douairière Elisabeth d'Autriche.)

tendant que « les Etats priment le roi », et lui oppose le témoignage de Bodin d'Angers soutenant que « le roi est sur les Etats. » (1) Il semble prévoir les malheurs que va causer l'ambition des Guise, appelant, dans l'intérêt de leurs prétentions, la bourgeoisie à la vie politique et provoquant une révolution dans le régime du pays. La France n'était pas mûre pour le gouvernement parlementaire, comme le démontra l'impuissance de l'assemblée de 1593, comme le prouvèrent les tentatives analogues faites soit par les catholiques, soit par les réformés, à Toulouse, à Sainte-Foy, à La Rochelle, etc. Avec une remarquable intelligence, Duret pressent une crise imminente, et, pour la conjurer, il adhère avec énergie au pouvoir monarchique qu'on cherche à ébranler et qu'il veut au contraire fort et respecté. Mais, bien que tout-puissant, le roi ne devra pas user despotiquement de son autorité : « Si l'on ne peut dire au roi, pourquoi l'ordonnez-vous ainsi? nous estimons n'être guère beau d'user à toute heure de cette puissance. La Majesté fait beaucoup mieux qui se règle au vieil adage :

> Ce que le peuple a advisé
> Soit du monarque autorisé. » (2)

Aussi le prince doit-il ne rien faire d'important sans

(1) J. Duret, *Commentaires sur les Coutumes du Bourbonnais*, § 39, au mot *Etats*.

(2) J. Duret : *Avertissements sur l'Edit de* 1576. — p. 16. C'était une des maximes de Henri IV: «Il ne faut pas, pour bien régner, qu'un roi fasse tout ce qu'il peut faire. » (Péréfixe.)

consulter son conseil, et veiller à ce que ce conseil soit composé d'hommes sages et éclairés. Le bon prince est celui qui imite Dieu-Providence, écoutant les plaintes de ses sujets et y donnant satisfaction, soit par lui-même, soit par ses officiers. Ménager des deniers publics, il ne pressurera le peuple ni pour subvenir à des dépenses superflues (1), ni pour gorger des courtisans avides. (2)

Pour ne pas laisser périr dans l'anarchie l'autorité royale, dans le cas si fréquent alors d'une longue minorité, Duret est d'avis, d'accord avec Barthole, que les femmes peuvent gouverner l'Etat, car les lois qui enlèvent à la femme l'administration civile font exception pour les reines et princesses souveraines.

Dans les rapports toujours délicats de l'Etat et de l'Eglise, il soutient énergiquement l'Empire contre les prétentions du Sacerdoce, affirmant que le roi a le droit « de réformer les abus qui pullulent en l'Eglise, » abus

(1) « Le prince est mal appris qui se veut accommoder des facultés des sujets pour parfournir à ses démesurées dépenses. Le monarque qui prend ce chemin se prépare à cruauté, avarice ou prodigalité ; il vaut beaucoup mieux, dit Justinien, régler sa dépense selon son revenu, car :

De peu suffisance
A volontiers celui qui fait peu de dépense. » (L'Hôpital.)

(2) « Ceux qui se ressentent le plus des libéralités des monarques ne trouveront jamais bons les ménagements ; ils crient au contraire qu'il n'y a rien de trop sur le peuple, qu'il n'est guère foulé et que la charge est douce à supporter, combien qu'en vérité il ne lui reste plus que le respirer. Ils ne voient point, ou ne veulent pas voir que le mot de Tailles a de tout temps été très-haineux à tout peuple, et particulièrement aux Français... Les crues et impositions immodérées sans qu'il en soit besoin, sont les sales et déshonnêtes gains des harpies de cour. »

(J. Duret : *Edit de Blois*, p. 409.)

nombreux, quand on songe que quelques-uns des Pontifes ont avant tout « songé à faire venir l'eau au moulin. » (1) Loin d'être hostile au catholicisme, Duret demande qu'on dote largement les séminaires, mais il veut que les jeunes gens y viennent de leur propre mouvement, et s'élève avec indignation contre les vocations forcées qui anéantissent le libre arbitre et la responsabilité morale : « Pensez-vous que cette vie contrainte, s'écrie-t-il, puisse être agréable à Dieu qui ne veut que le cœur ! La vertu n'est point captive, elle ne veut être emprisonnée, non plus que le vice ne peut être sans volonté, ni liberté. » (2) Comme le prêtre, le magistrat remplit une mission sacrée ; il sonde les plaies du corps social, et s'il ne réussit pas toujours à empêcher le mal, il pousse du moins le cri d'alarme qui tôt ou tard est entendu. On n'est plus étonné de cette haine persistante qui se manifestait autrefois contre les couvents et qui aboutit, en 1789, à leur entière suppression, quand on lit dans Duret par quelles manœuvres se recrutait sous l'ancien régime leur malheureuse population : « Nous reconnaîtrons, dit-il, mille et mille séductions et intrusions abusives, observées par beaucoup de cagots, ecclésiastiques de nom, parois blanchies et tombeaux réparés, loups gris, farcis de toutes sortes d'abominations, revêtus de peaux de brebis pour plus finement jouer leur rôle, contre la sainte intention de l'Eglise conduite par le Saint-Esprit, qui n'est sujette

(1) Duret : *Avertissements sur l'Edit de* 1576, p. 14.
(2) — Ibid. p. 72.

à l'erreur. Au lieu que les anciens Pères, ayant Dieu devant les yeux, s'informaient soigneusement de la volonté du novice, pour rejeter ceux ou celles qui ne faisaient le vœu de bon zèle et de cœur entier, vous ne voyez maintenant que je ne sais quelles trottières courir par les maisons, pour séduire de petites jeunes filles innocentes, auxquelles l'âge ne permet séparer le bien du mal, les introduire au couvent où les Dames renfermées les reçoivent, leur montrent des chapelets, des images et je ne sais quels autres menus fatras dont elles sont plus que assez fournies.... Ces premiers hausse-pieds ayant gagné la fille qui n'a aucune résistance, vous verrez le beau Père qui commencera d'approcher la folle mère, ou quelque marâtre qui radote, lui prêchera les louables actions de la Religion : que l'eau n'a point tel pouvoir d'éteindre le feu qu'a l'oraison des bonnes Dames, etc... ; il allèguera la puissance des pères sur les enfants, l'humilité d'Isaac, l'histoire de Jephté, etc... Tous ces propos à ce que, si les enfants n'ont point volonté de faire les vœux, on les y range, et le beau Père séducteur les reçoive ribon ribaine... La mère gagnée à ces arguments, ou la marâtre qui ne veut point de meilleure occasion que celle-là pour se délivrer sans retour de plaid des enfants de son mari, prendront le temps propre pour les ranger de leur parti.... Les pères se laissent aller et résolvent de resserrer leurs enfants durant la vie entre quatre murailles, d'autant qu'ils ont opinion que l'exil, l'emprisonnement, la mort cruelle des uns est l'échelle pour

faire monter les autres à plus haut degré. Bref, les pauvres enfants sont la médecine pour purger les folies des parents. Que dis-je, parents? mais plutôt de leurs bourreaux les plus cruels ! Ils servent d'escabeaux pour supporter et élever les autres, avec qui ils devraient être en pareil degré, si le droit de nature n'était indiscrètement violé.... Ceux qui accordent ou procurent la réception de ces personnes contre les meilleures règles se chargent des fautes qu'elles feront en la religion où elles ont été traînées contre leur gré.»(1)

L'humiliation et les souffrances du clergé inférieur, dédaigné des grands seigneurs de l'Eglise, tenu dans une étroite dépendance par la petite noblesse nous expliquent également pourquoi il fera un jour cause commune avec ceux qui entreprendront d'extirper de séculaires abus. « Les Nobles, dit Duret, ne se tiennent satisfaits de s'affranchir des dîmes et autres devoirs en quoi ils sont tenus à l'Eglise, mais, qui est pis, la dépouillent de ce qui lui appartient pour mieux faire fumer le fourneau de leurs cuisines. Le curé n'oserait tousser, sans avoir obtenu le bon plaisir de M. le Hobereau ; il n'oserait poursuivre ce qui lui est dû, sans sa licence, et se doit donner garde de commencer le service divin que le gentilhomme et tout son cariage ne soit arrivé, ou ait mandé qu'il n'a le loisir de s'y trouver. Bref, les simples curés d'aujourd'hui peuvent à bon droit prendre la qualité des souverains pontifes et s'intituler servi-

(1) J. Duret : *Avertissement sur l'Edit de* 1576, p. 71. — On remarquera que Duret est un homme grave et non un pamphlétaire.

teurs des serviteurs, non de Dieu, mais des gentilshommes ». C'est que les riches possesseurs de bénéfices ecclésiastiques se contentaient de toucher leurs revenus, vivant à la cour ou ailleurs, et laissant les fatigues de leur ministère à des subalternes qui mouraient de faim. Ce qui fait dire à Duret : « Ceux qui ne voient jamais leur bergerie, et se contentent de la toison, ne sont vrais pasteurs, mais sales mercenaires ». (1)

La noblesse, elle aussi, sera emportée comme les couvents dans le grand mouvement révolutionnaire : est-il besoin d'en demander la cause, quand on a lu ces lignes pleines d'une virile indignation : « Nos rois appellent les nobles la principale force de la couronne ! Faites-moi une liste de ceux qui sont obéissants aux bonnes lois, gracieux aux amis, expérimentés à l'art militaire et la frayeur des ennemis ! Mais ces fendants du bec, ces batteurs de pauvre peuple, ces mangeurs de voisins, ces saccageurs de compatriotes, écumeurs de provinces, qui trouvent une muraille de dix lieues d'épais lors des coups, qui arrivent trois jours après la bataille pour mettre les écuelles au panier, sont les plus infimes de tous les autres états, tant s'en faut qu'ils soient dignes de respect ». (2) Certes les officiers de judicature sont cent fois plus utiles que tous ces « rapièreurs » qui, loin d'imiter Cincinnatus labourant la terre de ses mains victorieuses, « croiraient se déshonorer en touchant autre chose que les armes ; qui, ayant une fois tenu le

(1) J. Duret : *Avertissement sur l'Edit de* 1576, p. 41.
(2) J. Duret : *Commentaire sur le titre* 256 *de l'Edit de Blois.*

drapeau, la hallebarde ou l'arquebuse, font conscience de retourner au labourage, la paix venue, et aiment mieux que de revenir dans leur maison, épouser le coin d'un bois, et enfin la potence ou l'échafaud. » (1) Duret ne souhaite point, cependant, l'abolition de la noblesse, mais il pense que c'est par l'accomplissement du bien, et non par l'oppression qu'elle peut donner de la valeur à ses parchemins.(2) A cette condition les gentilshommes pourront s'enorgueillir de leurs nombreux quartiers.

Justice et protection pour tous, voilà la devise de Duret. Il ne pardonne pas aux gens de guerre leur insolence et leurs exactions qui ruinent les malheureux habitants des campagnes, livrés sans défense à leurs continuelles déprédations. « Quand vous voyez, dit-il, passer une enseigne de gens de pied, elle sera composée d'environ cinquante arquebusiers assez mettables, d'une vingtaine ou trentaine d'autres qui n'auront que l'épée, de cent ou cent vingt goujats et vingt ou trente filles perdues. Regardez aux hommes d'armes: tel qui n'aura qu'un cheval, sera accompagné d'un cuisinier, d'un palefrenier et de deux ou trois goujats ; tous ces gens montés sur des juments de relais. Le premier hôte ses fournit et ne les abondonne jamais qu'ils n'aient trouvé

(1) J. Duret : *Commentaire sur le titre* 256 *de l'Edit de Blois.*

(2) « Il n'est pas meilleure noblesse
Que lever le pauvre d'oppresse,
Que corriger ses appétits,
Que faire bien aux plus petits,
Que garder les droits de nature. »

logis commode pour remplacer. Quelquefois la charrette roulera, non pour porter les armes, car on n'en parle que bien peu, mais chargée de coffres pour les vêtements et de paniers pour mettre les vivres pris sur le chemin, ou à la maison du laboureur avant de dire adieu. » (1)

La vénalité des offices est à ses yeux une source de scandales et de brigandages : « l'office vendu permettant qu'on vende la justice, que les juges soient aveuglés, aient les sens pervertis et bouchent les oreilles au droit et à l'équité. » Il réclame le châtiement et même la mort de ceux qui, se donnant pour devins, abusent de la crédulité publique. (2) Sans oser revendiquer hautement la liberté de conscience, il ne craint pas de désapprouver les mesures ordonnées, au sujet des Calvinistes, par l'Edit de 1576, contre lequel La Popelinière protesta au nom de ses coreligionnaires ; il repousse la rigueur et les persécutions comme contraires à l'esprit de l'Evangile. (3) Le cumul des charges ou des bénéfices

(1) J. Duret : *Commentaire sur le titre* 311 *de l'Edit de Blois.*

(2) « Ces méchants qui, à parler en révérence, baisent le cul du diable, enchantent les fruits, appellent les grêles et autres inclémences de l'air, travaillent les femmes, les contraignent de s'abandonner, font images pour rendre perclus, estropiés, raccourcir les jours ou priver de vie, sont sujets à la correction des juges laïques et dignes de mort. »

(3) « Quand bien même le Prince pourrait à main armée ranger les désobéissants, si est-il meilleur qu'il patiente un peu, afin d'expérimenter si par douceur et mansuétude il pourra remettre les dévoyés. Jésus-Christ montre cette doctrine, qui est venu ici-bas non pour perdre mais pour sauver. »

n'a pas de plus ardent adversaire. (1) L'industrie et le commerce n'échappent point à sa préoccupation ; il applaudit à l'Edit qui supprime les banquets dans les confréries d'artisans et gens de métiers, trouvant « la science de soi assez suffisante pour donner entrée au poursuivant, sans s'aider de ces corruptelles. » Il ne voudrait pas qu'on attirât tant d'ouvriers dans les villes où, lorsque l'ouvrage languit, beaucoup d'entre eux se transforment en mendiants. Il discute à plusieurs reprises la question des foires et de leur utilité ; il se demande si, eu égard à la difficulté des communications et à la longueur des moindres voyages, leur multiplicité n'est pas une cause de dérangement considérable pour les gens de campagne, que mille séductions y attirent ; et si, à une époque où les variations dans le titre des monnaies suscitaient encore tant de difficultés, ce n'est pas une porte ouverte aux monnaies étrangères, de moins bon aloi que les nôtres. On sait que les Etats de Tours avaient déjà appelé sur ce point l'attention du gouvernement. (2)

Ayant constaté combien le luxe des habits occasionne

(1) « Les canonistes ne permettent non plus tenir deux offices, ou deux bénéfices, que deux femmes, ou une concubine avec la légitime ; qui a deux offices ne fait ni l'un ni l'autre, comme il appartient. »

(2) « Les Etats de Tours ont estimé la multitude des foires préjudiciable au royaume, et remontré que les quatre foires de Lyon épuisent fort la bourse des Français trop friands de draps de soie ; par là billonnant notre bonne monnaie, les marchands donnent cours à l'étrangère comme ils veulent contre les ordonnances. » L'Eglise faisait aussi ses prohibitions à ce sujet : « Les foires sont interdites les jours de fêtes afin de rendre le peuple plus dévôt ».

de gêne, et, par suite, de trouble dans les familles, Duret fait tous ses efforts pour en arrêter les progrès, avertissant les femmes qui luttent de toilette avec les filles de joie, et « font faire le gros ventre à leur robe, » ou adopten[t] à l'égard des cavaliers des façons par trop familières, « qu'elles perdent leur honorable qualité. » En cela il ne fait encore que reproduire les remontrances adressées à Charles VIII par les Etats de Tours. Henri III s'en émut et fit appliquer les lois somptuaires avec une extrême rigueur. L'auteur de l'*Esprit de la Ligue* rapporte, d'après les Lettres de Busbeck et le Journal de l'Estoile (12 novembre 1583) qu'on arrêta à Paris en pleine rue et qu'on traîna en prison plus de cinquante femmes de qualité, ou riches bourgeoises, pour avoir porté des étoffes ou des bijoux interdits. (1)

La plupart des réformes recommandées par les philosophes du dix-huitième siècle et essayées par l'école de Turgot, sont en germe dans les écrits de Jean Duret. Il y avait peut-être en lui l'étoffe d'un grand ministre ; mais s'il ne porta pas si haut ses vues, il put du moins se faire gloire d'avoir accompli une tâche utile à son pays. Pour que ce caractère d'utilité ressortît surtout dans ses œuvres, il rompit avec les errements adoptés

(1) Le luxe des habits avait pénétré jusque dans l'armée. Duret cite à ce propos ce passage des remontrances faites à Charles VIII aux Etats de Tours : « Il n'y a maintenant ménétrier, valet de chambre, barbier ou gendarme qui ne soit vêtu de velours, qui n'ait collier et anneaux d'or aux doigts comme les princes, et n'est trahison qu'ils ne fassent pour continuer ces états. Ces cheveux frisés, ces grandes fraises, ces membres couverts de satin et de velours pourront ils bien supporter le morion et la cuirasse. »

jusqu'alors, et, au grand scandale des gens de loi, ses contemporains, se servit du français pour écrire tous ses ouvrages. Ce fut un *tolle* général contre lui, quand on le vit abandonner « le báragoin ecclésiastique ». Les défenseurs du latin disaient cette langue plus ample, plus souple, plus maniable, plus riche en termes techniques qu'un idiome encore en formation ; mais était-ce bien la véritable raison de leurs diatribes contre le français ? N'étaient-elles pas plutôt dictées par la crainte de voir les arcanes de cette terrible chicane désormais dévoilées aux regards de tous, et un fil d'Ariane mis entre les mains des malheureux qui se perdaient dans le dédale des procès ? Autant nous éprouvons de répulsion pour ceux qui font de la justice un trafic, enveniment les différends, embrouillent les causes pour accroître leurs gains coupables, et appliquant aux procès le proverbe célèbre : « Uno avulso non deficit alter », savent si bien compliquer les affaires les plus simples qu'il devient presque imposible d'extirper la racine de ces plants empoisonnés ; autant nous devons de reconnaissance et de vénération à ces magistrats intègres, fermes, prudents et éclairés, qui font planer au-dessus des passions et des cupidités humaines la majesté sereine de la Justice, sauvegarde des bons et terreur des méchants !

Persuadé que le jurisconsulte trouvera toujours de précieux auxiliaires dans les grands littérateurs grecs et romains, dont les ouvrages reflètent la civilisation d'un passé qui peut donner tant de leçons à l'avenir, Duret appuie fréquemment ses opinions sur les

textes de Plutarque comme de Cicéron, d'Aristote comme de Sénèque, de Virgile et d'Ovide comme de Marc-Aurèle et de Tacite. Lorsque des vers latins se rencontrent sous sa plume, c'est en vers français qu'il les reproduit, et cette traduction ne manque pas d'une naïve élégance (1); enfin il trouve la sagesse aussi bien dans les œuvres poétiques de L'Hôpital et de Ronsard que dans les codes et commentaires bourrés d'érudition, et c'est fort souvent qu'il les invoque à l'appui de ses raisonnements. (2)

(1) Voici par exemple la traduction d'un passage d'Horace :

Le jeune enfant qui commence à parler
Est désireux avec autres aller...
Un peu plus grand, son plaisir est chasser
Piquer chevaux...
Le vieillard a mille incommodités,...
Il prend plaisir réciter les années
Qu'il a vécu, et dire que les vieux
Plus qu'en ce temps se montraient vertueux.

(2) L'Hôpital a composé en vers latins une série de *Conseils* pour Charles IX. Du Bellay les a traduits en vers français ; en voici quelques-uns:

Soit qu'il faille pourvoir aux Etats ou Offices,
Ou soit aux Evêchés et autres Bénéfices,
Elise ceux qui mieux méritent tels honneurs.

Ronsard tient à peu près le même langage dans sa *Bergerie des Princes*, série de conseils divisés en quatrains :

Par flatteurs, par menteurs et par femmes ne donne
Ni présents, ni états ; malheur s'en est suivi ;
Mais bien par la vertu qui s'aide sans personne,
Si tu le fais ainsi tu seras bien servi.

Partisan décidé du pouvoir absolu, Ronsard dit à son prince :

Jamais, si tu m'en crois, ne souffre par la tête
De ton peuple ordonner tes statuts ni tes lois ;
Le peuple variable est une étrange bête
Qui de son naturel est ennemi des rois.

Duret n'approuve point cette maxime ; il regarde au contraire comme

L'homme de bien dont nous avons esssayé d'esquisser l'œuvre considérable, termine ainsi l'un de ses ouvrages : « Aimez votre Duret qui peine pour vous agréer et servir. » Ce vœu qui révèle toute la bonté de son cœur et indique quel fut le but constant de son existence laborieuse, sera exaucé par tous ceux qui aiment et admirent le savoir, la dignité, l'élévation des sentiments, la noblesse du caractère et le dévouement à la patrie. Pour nous qui, sans tomber dans la flatterie, sommes heureux de constater les titres de gloire de nos concitoyens, Jean Duret ne serait pas indigne de figurer entre Pasquier et Montesquieu ; ses livres sont à nos yeux le complément des *Recherches* et l'annonce de l'*Esprit des lois*. (1)

la condition d'un bon gouvernement la pondération des différents pouvoirs constitués.

(1) J. Duret n'était pas riche. Dans l'*Alliance des lois Romaines avec le Droit français* (ouvrage considérable écrit sur trois colonnes, celle du milieu contenant le texte de l'auteur, celle de gauche les lois romaines dont il fait mention, celle de droite les ordonnances des rois de France et les arrêts des cours souveraines, — grand in-4° de 1400 pages), qu'il dédie à Louise de Lorraine, il constate avec un certain ennui que l'ouvrage coûtera très-cher, et que l'imprimeur L'Angelier assume une lourde tâche en l'éditant à ses risques et périls ; il a donc besoin de mettre son livre sous la protection d'une personne dont le nom soit une garantie de succès; il ne pouvait mieux choisir que « la reine douairière de France, duchesse de Berry, Bourbonnais et Auvergne, etc. » ; « la subjection, lui dit-il, que je vous dois pour être Bourbonnais, m'enhardit à invoquer ma Princesse au secours. » Ainsi la veuve de Henri III n'était pas seulement pieuse et charitable, elle était aussi la providence des gens de Lettres.

V.

PHILOSOPHIE

CLAUDE GUILLERMET DE BÉRIGARD

L'un des plus subtils philosophes du dix-septième siècle, au témoignage de Bayle, l'un des plus brillants émules de Galilée, de Descartes et de Pascal, fut le Bourbonnais BÉRIGARD ou BEAUREGARD. Claude Guillermet, seigneur de Bérigard, naquit à Moulins en 1591 (1). Il fit à Aix de fortes études, cultivant à la fois les Lettres, les Mathématiques, les langues anciennes, la Médecine et la Philosophie : il se distingua surtout comme physicien et philosophe, et enseigna avec éclat à Paris. Sa réputation ayant franchi les monts, le duc de Toscane, Ferdinand II de Médicis, l'appela

(1) Cette date est donnée par une inscription mise au bas de son portrait ; Niceron le fait naître en 1578, mais la plupart des biographes ont adopté 1591.

à Pise pour y professer la philosophie (1628). Bien que, dans un excès de modestie, Bérigard ait dit qu'il était peu touché de la gloire, il fut pourtant flatté de cette marque de haute estime et il en témoigna sa reconnaissance à son illustre protecteur en dédiant ses ouvrages aux princes de sa maison.

A la cour de Ferdinand II, Bérigard put connaître Galilée, dont il discuta le système dans ses *Disputationes in dialogos Galilæi pro terræ immobilitate.* Il fut témoin des persécutions que suscitèrent à ce grand homme l'indépendance de son esprit et la liberté de ses opinions. Ce spectacle ne parvint pas toutefois à l'effrayer, car, en 1643, il publia son *Circulus Pisanus,* commentaire hardi sur la Physique d'Aristote, dans lequel il frondait ouvertement les données cosmogoniques de la religion catholique. Pour rendre plus facile la controverse, il adopta la forme d'un dialogue entre deux personnages, Charilaüs et Aristée, qui défendent l'un les doctrines d'Aristote, l'autre les théories des anciens philosophes. Dans cette discussion sur la physique et sur l'âme, Bérigard dépasse le doute salutaire de Descartes ; il penche manifestement vers le pyrrhonisme et ose exclure l'intervention de la Providence de la création de l'univers. Ce scepticisme lui attira de nombreuses difficultés de la part des théologiens catholiques et protestants. L'un de ces derniers, le pasteur Pierre Villemandy, lui reprocha amèrement son impiété; mais, pour mieux le faire condamner, il

eut le tort d'user d'un procédé coupable, en tronquant et dénaturant sa pensée par des citations inexactes ou incomplètes.

Le *Circulus* fut imprimé à Udine. Depuis trois ans Bérigard avait quitté Pise pour Padoue, sur les pressantes instances du gouvernement vénitien. Il y mourut tranquille et honoré en 1663, n'ayant point connu les tribulations qui avaient empoisonné les dernières années de Galilée.

VI

HISTOIRE & GEOGRAPHIE

FRANÇOIS BEAUQUAIRE DE PÉGUILLON. — Rerum Gallicarum commentarii.

GUILLAUME DE JALIGNY. — Histoire de plusieurs choses mémorables advenues au règne de Charles VII, ès années 1486, 1487, 1488 et 1489.

GILBERT DE MARILLAC. - Histoire de la maison de Bourbon.

LOUIS AUBERY. — Exécution de Cabrières et de Mérindol. — Histoire de Hollande.

ANTOINE AUBERY. — Traité des justes prétentions du roi de France sur l'Empire. — Histoire de Richelieu. — Histoire de Mazarin. — Histoire des Cardinaux.

NICOLAS TALON. — Histoire Sainte. — Vie de saint François de Sales.

JEAN MEGRET. — Généalogies bourbonnaises.

HENRI GRIFFET. — Publication des Mémoires de Vieilleville.

PIERRE PETIT, historien, géographe, mathématicien, physicien, astronome, ingénieur, mécanicien.

BEAUQUAIRE. — JALIGNY. — MARILLAC.

Les Mémoires où l'esprit français peut développer à l'aise ses qualités et ses brillants défauts, où la personnalité se produit au grand jour, où l'on peut

flatter ses amis et médire de ses ennemis, où l'anecdote occupe tant de place, où l'on juge souvent les grands hommes par leurs faiblesses, les grands événements par leurs petits côtés, demandent avant tout de la verve et de l'entrain, un style vif et mordant, l'art de tenir sans cesse la curiosité en éveil. Nul pays n'en a plus produit que la France, nul ne peut en citer autant qui soient des modèles du genre. Les femmes mêmes, qui excellent dans la causerie, ont pu s'y faire remarquer, et les Montpensier, les Motteville, les La Fayette, les Campan ne sont pas lues avec moins d'intérêt que l'Estoile, Retz, Saint-Simon ou Duclos. Mais si les Mémoires eurent chez nous cette heureuse fortune d'atteindre promptement à la perfection, il n'en fut pas de même de l'Histoire qui exige des qualités plus sérieuses, la gravité, la pénétration, la sûreté du coup d'œil, l'élévation des vues, la patience dans les recherches, une sage critique dans l'appréciation des faits, l'impartialité dans les jugements, la sagacité qui découvre la vérité dans le chaos des témoignages, la connaissance approfondie de toutes les questions d'administration, de finances, de commerce, des arts de la guerre et des arts de la paix, l'esprit philosophique, enfin, qui sait remonter aux causes des événements, marquer les lois de la civilisation et instruire l'avenir par les leçons du passé ; car s'il est permis aux Mémoires de chercher à plaire et à amuser, l'Histoire doit être pour tous un éloquent enseignement. Ce n'est que lentement et pour ainsi dire pas à pas que l'Histoire a pu

arriver en France à ce degré de science et d'autorité qui sera l'honneur de notre âge. Mais, malgré leur mérite si éminent, Augustin Thierry et ses glorieux émules n'ont pas tout créé ; les De Thou, les Voltaire, les Montesquieu avaient frayé la voie, secondés par une foule d'écrivains plus modestes, mais d'un réel talent, qui ont réussi à se faire un nom à côté de ces princes de l'Histoire. Parmi eux figurent avec distinction plusieurs enfants du Bourbonnais, les Beauquaire, les Jaligny, les Marillac, les Aubery, les Griffet, les Maigret, les Talon, les Petit.

François Beauquaire ou Beaucaire de Péguillon (1514-1591) naquit au château de la Creste, près de Montluçon. Il appartenait à l'une des premières familles de la province : son oncle était attaché à la maison de Bourbon; son frère fut élevé avec Charles, depuis connétable. Ses parents le destinèrent à l'Eglise où, grâce à la protection des Guise, il parvint promptement aux grandes dignités. C'est à lui que Charles de Lorraine, dont il avait été le précepteur (1) et dont il vante la pénétration, l'éloquence, l'érudition, l'habileté dans le maniement des affaires (2), céda son évêché de Metz ; c'est lui qu'il emmena pour le seconder au concile de Trente, en 1562.

Là, pendant que le cardinal soutenait les décrets de

(1) Beaucaire. — *Rerum gallicarum commentarii*, XV. 1.
(2) Beaucaire. — *Ibid.*

Bâle et réclamait en outre le mariage des prêtres (1), Beauquaire se rangeait à l'avis des docteurs Espagnols, et, loin de voir dans les Evêques une émanation directe de la papauté, prétendait que les clefs données à saint Pierre l'avaient été à l'Episcopat tout entier ; il voulait donc que les Evêques fussent déclarés d'institution divine, ce qui les aurait placés dans un certain état d'indépendance à l'égard du Saint-Siége. On voit que sur quelques points, malgré les divergences d'opinions des célèbres contradicteurs, le Colloque de Poissy avait rendu possible aux yeux de l'adversaire de Théodore de Bèze une partie des réformes réclamées par les Calvinistes. Que le concile de Trente acceptât les demandes de l'Espagne et de la France, au lieu de subir la pression des Jésuites, et peut-être le schisme aurait-il cessé d'être irrévocable. Mais les efforts de Jacques Lainez, et la précaution prise par la cour de Rome de faire voter par têtes et non par nations, quand le grand nombre de membres Italiens placés sous sa dépendance lui assurait la majorité des suffrages, firent triompher la suprématie du pape, qui seul, désormais, put interpréter les canons, et seul régler et promulguer les articles de foi. L'Eglise ainsi transformée en monarchie absolue, puissamment secondée par une légion de Religieux dévoués, devenait il est vrai plus disciplinée et plus militante, mais tout espoir de conciliation était à jamais perdu, et il était à craindre que la force des armes ne

(1) Cantù. — *Histoire universelle.*

restât le suprême argument des catholiques et des protestants.

Ces craintes n'étaient malheureusement pas chimériques. Le concile n'était pas dissous que déjà la France devenait le théâtre des premières guerres civiles, et que la bataille de Dreux faisait couler le sang chrétien. Ce fut l'occasion pour Beauquaire de prononcer, à Trente, un éloquent discours qu'il avait composé en une nuit, et son accent fut d'autant plus ému qu'il avait perdu dans cette bataille un neveu de grande espérance. Il en profita pour exposer aux Pères et au Souverain Pontife quels dangers menaçaient la chrétienté, et prêcher la concorde et l'union. « Il est temps, disait-il, de mettre fin à toutes les vicissitudes du concile ; nous en sommes arrivés à une crise d'où sortira l'unité ou la dissolution du monde chrétien. » « L'Europe, ajoutait-il, est attentive à vos paroles, à votre attitude, à vos dissensions ; il faut mettre sous les pieds la crainte, la dissimulation, la faveur, la cupidité. »

Le succès que Beaucaire obtint comme orateur-historien le confirma dans le dessein qu'il avait formé depuis longtemps de se consacrer tout entier à l'Histoire; et pendant vingt ans, de 1568 à 1588, il amassa les matériaux d'un ouvrage considérable (*Rerum gallicarum commentarii*, 1461-1567) qu'il écrivit en latin, comme son contemporain De Thou. Cette histoire se divise en trente livres et forme un gros volume in-folio de plus de mille pages. « On y voit, disent les éditeurs, la ruine de la maison de Bourgogne, les guerres d'Italie,

le schisme des Luthériens et des Calvinistes, les expéditions des Turcs à Rhodes, en Hongrie, etc., et, lorsqu'ils se trouvent en relation avec la France, l'histoire des principaux Etats de l'Europe.»

La part que Péguillon prit aux événements de son temps, ses relations avec la maison de Lorraine, un moment toute-puissante, ses rapports avec une foule de personnages éminents, lui permettent de juger avec compétence les hommes et les choses. Il pousse si loin l'amour de l'exactitude, qu'il préfère, s'il hésite sur un nom d'homme ou de ville, laisser un blanc, plutôt que de s'exposer à commettre une erreur. C'est pour la même raison qu'il ne remonte pas au-delà de l'avènement de Louis XI, ne voulant pas, à cause de l'obscurité des premiers siècles de la monarchie, courir le risque de donner le faux pour le vrai. A partir de Louis XI, au contraire, il a pour se guider les Mémoires de Commines, le témoignage des contemporains, et un petit ouvrage historique inédit, composé par son oncle Pierre Anlezier, l'un des officiers de Pierre II, puis de Charles, dernier duc de Bourbon. Ce manuscrit avait été mis entre ses mains lorsque, jeune encore, il manifestait déjà un goût prononcé pour l'étude de l'Histoire. Il a lu et contrôlé les grands ouvrages de son temps; il accuse l'Italien Paul-Emile qui, à l'instigation de Louis XII, écrivit notre histoire depuis les temps reculés jusqu'au règne de Charles VIII, d'avoir mal compris nos chroniqueurs, notamment Commines, et d'avoir ainsi laissé échapper beaucoup d'erreurs. Il juge sévèrement Paul

Jove qu'il connut pendant son séjour à Rome (il y était allé avec le cardinal Charles de Lorraine) et qui lui communiqua son manuscrit. Il l'accuse de faire varier ses jugements au gré de ses passions ou de ses intérêts, et d'avoir surtout montré une partialité choquante à l'égard du connétable qu'il traite de scélérat et même de lâche, reproches dont Beaucaire lave ce prince avec la plus grande vivacité. Il oppose à Sabellicus, l'historien de Venise, et à Bembo l'exactitude de Guichardin et de Commines.

Pour lui, il écrit sans passion : « J'affirme, dit-il dans sa préface, que je n'obéis ni à la faveur, ni à la haine, mais à la seule vérité. » Son style rappelle parfois, pour l'élégance et l'éclat, celui de Tite-Live. A l'exemple des maîtres, il s'étudie à rechercher dans le caractère, ou la constitution physique des princes, l'explication de leur conduite, et plusieurs de ses portraits, quoique peu développés, sont assez achevés. On peut en juger par celui de Henri II : « Henri ressemblait moins à son père qu'à son aïeul maternel, Louis XII, dont il aurait suivi l'exemple dans l'administration du royaume, s'il eût rencontré comme lui des conseillers désintéressés. Il était d'un naturel doux et simple, paraissant plus fait pour être gouverné que pour gouverner lui-même, agissant peu de son propre mouvement, mais se laissant mener par ses favoris. Physiquement, il était un peu moins grand que son père, carré d'épaules, robuste, agile, légèrement porté à l'obésité, défaut qu'il avait soin de combattre par un

régime particulier et par des exercices journaliers, si bien qu'il égalait en vitesse les plus alertes. Son visage était basané, ses cheveux foncés, sa barbe noire. » Beaucaire ne fait-il pas revivre à nos yeux le prince qui laissa prendre tant d'empire sur lui à Diane de Poitiers, et qui périt victime de sa passion pour les exercices violents ?

Ami du calme et de l'étude, Beaucaire résigna entre les mains de Louis II de Guise son évêché de Metz, qu'il paraît n'avoir occupé que pour le réserver à ce jeune neveu de son protecteur. Il se retira à la Creste, où il mourut âgé de soixante-dix-sept ans, après avoir consacré sa vieillesse à corriger et polir son histoire. Mais, soit prudence, soit timidité, craignant le bruit et les récriminations, il ne voulut point la faire paraître de son vivant, et c'est seulement en 1625, quand la plupart de ses contemporains l'avaient suivi dans la tombe, qu'elle fut imprimée. L'éditeur, Philippe Dinet, la dédia à Louis XIII. (1)

Secrétaire de Pierre II, duc de Bourbon, ayant par conséquent vécu dans la familiarité de la régente Anne de Beaujeu, GUILLAUME DE JALIGNY (2) fut, plus qu'aucun autre, à même d'être bien renseigné sur les événements qui marquèrent la minorité de Charles VIII. Aussi est-ce l'écrivain, qui, au témoignagne du Père

(1) Plein de zèle pour la religion, Beaucaire avait publié, en 1567, un traité contre les doctrines de Calvin.

(2) Il mourut au commencement du seizième siècle.

Lelong, a le mieux raconté toutes les intrigues de cette cour où, sous un roi enfant, chacun espérait être le maître. L'habileté de la digne fille de Louis XI qui, malgré la décision des Etats de 1484, sut par des voies légales s'emparer de toute l'autorité ; la révolte du duc d'Orléans appuyé par François de Bretagne et par Maximilien ; la Guerre Folle et ses suites ; la captivité de Louis d'Orléans ; l'ouverture de la succession de Bretagne, après la mort de François II dont le traité de Sablé avança la fin, et les convoitises qu'éveillait son riche héritage ; tous les personnages, tous les événements d'une époque si agitée, où les cages de fer s'ouvraient encore pour d'illustres prisonniers, où le pouvoir royal fut sur le point d'être mis en tutelle par trois ambitieux, où le Tiers-Etat affirmait sa force déjà considérable, revivent sous la plume de Jaligny. Il restait, en effet, à la cour, pendant que Commines, accusé de prendre parti pour les princes, était forcé de s'exiler à Moulins qu'il ne quittait que pour se voir emprisonné à Loches. L'ouvrage de Jaligny (1) est donc doublement intéressant, puisque le grand chroniqueur de ce temps, privé de ses charges et de sa liberté, fut, pendant cette période, éloigné du monde politique et des affaires qu'il avait jusque-là si bien connues.

Gilbert de Marillac ne fut pas moins bien servi que Jaligny par ses fonctions et ses relations pour

(1) *Histoire de plusieurs choses mémorables advenues au règne de Charles VIII, ès années* 1486, 1487, 1488 *et* 1489.

connaître la vérité sur les événements dont il écrivit l'histoire. Gilbert de Montpensier, dont son père était contrôleur des finances, le tint sur les fonts baptismaux et lui donna son nom. Il devint successivement précepteur, secrétaire et conseiller de Charles de Bourbon, à qui il resta fidèle jusqu'à sa mort. Son *Histoire de la maison de Bourbon* n'est, à proprement parler, qu'une histoire du Connétable qu'il défend contre les calomnies de ses ennemis puissants. A cause de la position particulière de l'auteur et de la lumière qu'il répand sur les dissentiments qui s'élevèrent entre la cour de Moulins et la cour de France, cet ouvrage a été jugé digne d'être inséré dans le Panthéon littéraire de M. Buchon (1).

LOUIS ET ANTOINE AUBERY

L'un des épisodes les plus émouvants du règne de François Ier est assurément l'extermination des Vaudois. Une première fois condamnés sous Louis XII, ils avaient été sauvés par la bonté du roi, et par la sage modération de son confesseur, Laurent Bureau, qui tenta de les convertir par la prédication. La douceur évangélique de ce digne prêtre ne fut pas toujours imitée ; le cruel cardinal de Tournon, que des services rendus au pays avaient mis en crédit auprès de François Ier, obséda tellement ce prince versatile qu'il en

(1) Il est question de cette histoire dans Laval, au chapitre du secrétaire ; nous serons donc amené à nous en occuper plus loin.

obtint l'abandon des hérétiques. Le parlement d'Aix prononça leur arrêt le 18 novembre 1540; mais, pendant cinq ans, l'intervention d'un homme de bien, Chasseneuil, premier président d'Aix, en suspendit l'exécution. Malheureusement il mourut avant que les esprits se fussent calmés, et son successeur Jean Meynier d'Oppède, poussé par le vice-légat d'Avignon, extermina la population inoffensive de trente-deux villages de Provence.

Tels sont les événements dramatiques que Louis Aubery du Maurier (mort en 1687) entreprit de retracer dans son *Exécution de Cabrières et Mérindol.* Cette histoire n'est à proprement parler que la reproduction du plaidoyer prononcé devant le Parlement de Paris par Jacques Aubery, son grand-oncle, lors de la révision du procès des Vaudois, ordonnée en 1550 par Henri II. Jacques Aubery n'était que lieutenant civil au Châtelet, mais le premier avocat général, Séguier, ayant été récusé, et le second, Marillac, étant parti pour les Grands-Jours de Moulins, Aubery fut chargé des fonctions d'avocat du roi. Il plaida sept jours de suite, exposant avec éloquence toutes les atrocités qui avaient été commises et que nous ne saurions retracer sans en voiler une partie : les chiens dévorant les blessés, les têtes coupées et portées au bout des épées, le pillage autorisé par l'exemple des gentilshommes, l'incendie achevant l'œuvre de destruction, les enfants vendus comme esclaves aux capitaines des galères, etc.

« Eloquar an sileam », s'écrie-t-il avec Virgile, en parlant de l'exécution de Cabrières, — car la mode voulait qu'au barreau, comme dans la chaire, on citât les poëtes et les philosophes profanes aussi bien que les Pères, — « l'église, le château, les rues étaient remplis de morts, «et undique plurima mortis imago !» Ce qui était tolérable pour les hommes trouvés en armes, ou connus pour être hérétiques ; mais des femmes et des petits enfants sans défense, voire incapables d'avoir jamais failli, font pitié à ceux à qui il reste quelque sorte d'humanité ! » (1)

D'Oppède fit valoir habilement qu'il n'avait fait qu'opposer la force à la rébellion ; qu'au reste il avait été mis à la disposition du vice-légat à qui, par conséquent, devait incomber toute la responsabilité ; qu'enfin il serait imprudent d'affaiblir l'autorité du Parlement d'Aix en recevant l'appel. Il fut absous et reprit son siége, mais, peu d'années après, il mourut dans d'atroces souffrances et accablé de remords. Jacques Aubery n'en parvint pas moins à faire condamner à mort, comme faussaire, l'avocat général Guérin qui, pour défendre le parlement incriminé, s'était servi de pièces falsifiées. Son succès comme orateur fut très-grand ; il fut loué par Heinsius, Gevartius, Vossius ; Michel de L'Hôpital, dont le cœur généreux se révoltait au spectacle de toute injustice et de cruauté, dont la plume vengeresse flétrissait tous les actes de sauvage intolérance, lui consacra l'une de ses plus belles pièces

(1) *Exécution de Cabrières et Mérindol*, p. 124.

de vers (1) ; enfin Henri II, appréciant son éloquence et son savoir, le nomma ambassadeur extraordinaire en Angleterre, en 1555 : Marie Tudor venait d'épouser le fils de Charles-Quint, et il était important de retenir l'Angleterre dans l'alliance de la France. Aubery se montra à la hauteur de cette difficile mission.

Nous avons encore de Louis Aubery des *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, ouvrage pour lequel les fonctions remplies autrefois par son père, Benjamin Aubery, conseiller d'Etat et ambassadeur de France dans les Pays-Bas, lui furent d'une grande utilité. Aubery rend hommage aux qualités solides des Hollandais, peuple brave et industrieux, et fait ressortir le mérite de leurs grands hommes, notamment de Guillaume d'Orange; mais comme il unit la critique à l'éloge et qu'il fit paraître

(1) En voici un passage :

Non de re, non de repetundis denique nummis,
Sed de vi potiùs, de cæde stuproque pudicis
Matribus oblato et vinctis sine crimine cæsis.
Nam longam historiam pulcro simul ordine cœpit
Auberius recitare, viros et morte peremptos
Indignâ, raptasque soluto crine puellas,
Et late miseris subjecta incendia vicis !

(*Epître à François Olivier.*)

Il s'agit bien ici de vol, de péculat !
On tue, on assassine, on pille sans combat !
Des mères la pudeur subit la violence ;
Tout prisonnier périt, malgré son innocence !
Quelle histoire ! Aubery, j'admire ton accent !
Des hommes égorgés je vois couler le sang ;
Folles, cheveux épars, on entraîne les femmes ;
Des villages entiers s'abîment dans les flammes !

son livre après le traité de Nimègue, quand Louis XIV, à l'apogée de sa puissance, commençait à abuser de sa prospérité, il souleva contre lui de vives réclamations de la part des Pays-Bas qui lui opposaient avec orgueil les mémoires beaucoup plus favorables de l'anglais William Temple. Cependant un contemporain d'Aubery, La Neuville, qui a continué l'histoire de Hollande de Grotius, depuis 1509 jusqu'à la paix de Nimègue, reconnaît dans sa préface qu'Aubery Du Maurier doit être moins suspect « en ce qu'il rapporte des princes d'Orange sur la foi de son père, » que le chevalier W. Temple, l'un des négociateurs de la Triple-Alliance de 1668, l'un des signataires du dernier traité, à qui il reproche « ses inclinations pour Monsieur le prince d'Orange, sa passion contre la France et sa négligence dans le récit des faits dont il ne fut pas le témoin. »

Antoine Aubery (1616-1695), parent de Louis Aubery du Maurier, éveilla lui aussi des susceptibilités qui faillirent avoir des suites fort graves. En 1667, parut son *Traité des justes prétentions du roi de France sur l'Empire*. Depuis plusieurs années, Louis XIV attirait sur lui tous les regards : la fermeté qu'il avait mise à faire respecter partout la dignité de la France, à Rome aussi bien qu'à Londres et à Madrid, le rôle de providence de l'Europe qu'il semblait vouloir prendre en fournissant des secours aux faibles contre les oppresseurs, au Portugal contre

l'Espagne, à la Hollande contre l'Angleterre, et en défendant la chrétienté contre ses ennemis séculaires, les Turcs, les pirates de Tunis et d'Alger ; le rachat de Dunkerque et de Mardick ; les réclamations élevées à la mort de Philippe IV, en vertu du droit de Dévolution; tout contribuait à faire craindre aux puissances qu'elles n'eussent bientôt un maître. Publié au milieu de pareilles circonstances, lorsque déjà Turenne faisait la conquête de la Flandre, le traité d'Aubery sembla la manifestation des pensées ambitieuses de Louis XIV et jeta l'alarme dans tout l'Empire. Des plaintes furent adressées à la cour de France, et le roi, qui voyait déjà poindre la Triple-Alliance, ne voulant pas s'aliéner l'Allemagne, donna satisfaction à ces réclamations en emprisonnant pour quelque temps l'auteur à la Bastille. Ce curieux ouvrage était en effet une revendication formelle, au profit de la France, de tous les territoires allemands occupés, à un titre quelconqne, par les princes français, depuis les temps les plus reculés, même par les Francs, antérieurement à Clovis. Le système de l'auteur consiste à représenter la monarchie française comme régie sous Louis XIV par les mêmes lois que sous Clovis ; il soutient que les domaines et les conquêtes des souverains ont toujours été considérés comme étant les domaines et les conquêtes des Etats ; que les domaines et les droits de la Couronne ne sont soumis ni à l'aliénation, ni à la prescription ; qu'en vertu de ce qui précède, la plus grande partie de l'Allemagne, ancien patrimoine des princes Francs,

doit être considérée comme l'héritage de leurs successeurs ; que Charlemagne a possédé l'Allemagne en qualité de roi de France, et non pas en qualité d'empereur ; qu'au surplus le titre de roi est « le plus excellent et le plus auguste. » Aussi, quand les Infantes ont dû choisir leurs époux, Marie-Thérèse a-t-elle préféré le roi de France à l'Empereur, qu'elle a laissé à sa sœur puînée. Nos rois ont eu plusieurs souverains pour vassaux, ils n'ont voulu l'être d'aucun ; c'est pour cette raison que saint Louis a refusé le royaume de Naples, que lui offrait Urbain IV, ne consentant pas à être le feudataire d'un autre prince. Au reste la suprématie des rois de France fut de tout temps reconnue et acceptée, et le chroniqueur anglais Matthieu Pâris rapporte que, dans un festin au Temple, saint Louis prit la place d'honneur, entre les rois d'Angleterre et de Navarre, « comme roi des rois de la terre. » En résumé, les empereurs d'Allemagne sont moins anciens, moins souverains et moins puissants que les rois de France, véritables héritiers de la monarchie des Romains.

Ce livre singulier est dédié au « Roi-Soleil », resplendissant par sa propre gloire tandis que les autres Majestés « ne brillent que d'un éclat emprunté. » Quelles que fussent les pensées secrètes du prince orgueilleux qui, depuis 1662, avait pris pour devise ces mots significatifs : *Non pluribus impar*, « suffisant seul à tant de choses, je suffirais sans doute encore à gouverner d'autres empires » (1), il ne crut pas le

(1) Louis XIV : *Mémoires*, I, p. 196.

moment venu de braver ouvertement l'Europe, et Aubery fut sacrifié.

Bien qu'attaché au barreau de Paris, Antoine Aubery consacra plus de temps aux Belles-Lettres qu'à sa profession d'avocat. Les recherches historiques avaient surtout le don de l'attirer, et c'est à cette prédilection que nous devons : le *Traité de la prééminence de nos rois et de leur préséance sur l'Empereur et le roi d'Espagne* (1649), dont il reproduisit les principales idées dans son *Traité des justes prétentions;* le *Traité de la Régale* (1678,) ouvrage de circonstance, Louis XIV ayant alors de graves difficultés à ce sujet avec Innocent XI; les Histoires *de Joyeuse* (1654), *de Richelieu* (1660) *et de Mazarin* (1695), partie plus développée de son *Histoire des Cardinaux* qu'il avait composée en 1642.

L'*Histoire du cardinal-duc de Joyeuse* est suivie de plusieurs mémoires, lettres ou dépêches utiles à consulter. Le corps du livre n'est qu'un abrégé succinct, mais bien fait. Les pièces qui sont à la fin ont été choisies avec goût et intelligence (1). Les deux autres ouvrages ont plus d'étendue.

Admirateur enthousiaste de Richelieu, frappé de la grandeur de ses conceptions et des résultats de son ministère, Aubery s'appliqua à dégager le véritable caractère du ministre des calomnies de ses adversaires politiques et de ses ennemis personnels ; il nous le mon-

(1) C'est le jugement qu'Anquetil porte sur cette histoire.

tre aux prises avec la versatilité de Louis XIII et les intrigues de la cour, « six pieds de terre lui donnant plus de peine que tout le reste de l'Europe », et, cependant, prenant bien soin de rapporter au roi tout le bien qu'il faisait, réservant pour lui seul l'odieux des mesures sévères que lui dictait sa justice inflexible (1). Il vante sa piété sincère et le zèle qu'il mit à réformer la discipline et les mœurs dans les abbayes qu'il possédait (2) ; il loue ses largesses aux écrivains et son goût éclairé pour les Lettres.

Pour expliquer la conduite de Richelieu à l'égard de Gaston, Aubery nous apprend que le Cardinal avait pour maxime « qu'on ne doit point confier les secrets d'Etat aux Princes et Grands du royaume », parce que leur naissance ou leur qualité semblant les mettre au-dessus des lois, il est à craindre qu'au premier mécontentement ils ne divulguent ce qui devrait rester caché. « Il était encore d'opinion, lorsque quelque prince formait un parti dans l'Etat, qu'il fallait beaucoup moins considérer la faute du chef que celle des autres : il savait que les princes ne prennent pas ordinairement ces mauvais conseils d'eux-mêmes, mais par la suggestion de ceux qui, ne trouvant pas leur compte dans le repos et dans l'état présent des affaires, croyaient avoir besoin nécessairement de nouveautés et de troubles pour se faire jour à quelque meilleure fortune. » (3)

(1) Aubery : *Histoire de Richelieu*. II, p. 394.
(2) Aubery : — — p. 109.
(3) Aubery : — — II, p. 380.

Comprenant combien il lui importait de mettre l'opinion publique de son côté, Richelieu ne dédaignait pas de prendre le rôle de journaliste et « d'envoyer lui-même à Renaudot des mémoires ou des relations particulières pour insérer dans la *Gazette*, et ne souffrant pas que d'autres que lui débitassent les nouvelles publiques, afin d'empêcher par ce moyen le cours ou l'effet des mauvais bruits. » (1)

Les historiens représentent ordinairement le cardinal de Richelieu comme un homme rigide, dur, impitoyable. Aubery nous le montre sous un jour tout opposé, plein de bonté et même de sensibilité, « ressentant le contre-coup de toutes les blessures qui se recevaient à la guerre, » pleurant les braves qui succombaient, et, au retour des campagnes, ne manquant pas de visiter les blessés qu'il secourait de ses consolations et de son argent. « Fort éloigné du reproche qu'ont encouru quelques-uns d'avoir été de bons serviteurs et de mauvais maîtres, il éprouvait une singulière affection et tendresse pour tous ceux qui étaient à son service. » (2)

On aimerait à pouvoir admettre comme exact ce portrait de Richelieu ; le célèbre ministre paraîtrait encore plus grand par la violence qu'il aurait dû s'imposer pour appliquer la loi avec une si remarquable inflexibilité. Mais le jugement d'Aubery nous semble une concession faite à l'affection de la duchesse d'Aiguillon pour son frère : la conduite privée et publique du Cardinal prouve

(1) Aubery : *Histoire de Richelieu*, II, p. 383.
(2) Aubery : *Histoire de Richelieu*, II, p. 396.

que, s'il eut une foule de qualités éminentes, il serait difficile de reconnaître chez lui la tendresse et la sensibilité.

L'ouvrage d'Aubery n'est pourtant pas un pur panégyrique; il fait preuve de critique, discutant les faits et ne les admettant qu'après un sérieux examen. Les ennemis de Richelieu avaient accusé ce ministre de vouloir, dans un accès d'ambition, prendre le titre de patriarche, et séparer l'Eglise de France du monde catholique. Aubery réfute sans peine cette calomnie; il fait aussi ressortir la malice de ceux qui accusaient le Cardinal d'avoir songé à révoquer l'Edit de Nantes; il aurait, d'après eux, d'abord gagné à prix d'argent tous les ministres calvinistes qui auraient abjuré en masse, « puis un édit aurait été publié, qui eût enjoint à tous les religionnaires de se convertir et d'aller à la messe, sous peine de la vie, s'ils n'aimaient mieux sortir du royaume et vendre à cette fin tous les biens qu'ils y avaient dans six mois... On eût enfin envoyé des troupes en Angleterre pour assister le roi de la Grande-Bretagne contre ses sujets rebelles, moyennant quoi ce prince, se faisant catholique, eût obligé tous ses sujets à suivre son exemple. » (1) Mais, ajoute l'auteur, « quoique je tienne ce que je viens de rapporter de très-bon lieu, je ne le voudrais pas débiter néanmoins pour très-assuré. Il faudrait pour cela avoir vu les Mémoires mêmes du ministre et ne l'écrire pas, comme je fais, sur le rapport

(1) Aubery : *Histoire de Richelieu*, II, p. 423.

d'autrui. D'autant plus que l'extrême rigueur dont devait être animé cet édit semblait être tout à fait contraire à quelques-unes de ses maximes et à son procédé même, ayant toujours cru que, comme l'on ne pourrait être trop sévère contre les hérésies naissantes, il fallait nécessairement tolérer celles qui, étant toutes formées, pouvaient rendre un parti considérable, et que la douceur et les raisons étaient des moyens plus propres pour convaincre et pour convertir les hérétiques, que ne pouvaient être l'emportement et la violence. » (1)

C'est Aubery qui a le premier émis le doute que le *Testament politique* fût l'œuvre du ministre de Louis XIII ; et cela pour deux raisons, l'une tirée du fond même de l'ouvrage qui n'est qu'un traité savant sur les cas difficiles des relations de l'Eglise avec l'Etat, l'autre sur sa forme volumineuse qui eût nécessité de longues heures de dictée à quelque secrétaire, dictée dont il n'est nulle part fait mention ; enfin « ce prétendu Testament commence par une lettre du testateur au feu roi, avec la suscription *Armand du Plessis*. Cependant il n'a jamais souscrit ses lettres à Louis XIII que de deux manières, ou comme Evêque, ou comme Cardinal. La première des deux était : l'*Evêque de Luçon*, et l'autre : *le Cardinal de Richelieu*. Il n'y en doit point avoir de troisième, et, s'il s'en trouve, ce ne peut être qu'une pièce supposée. » (2)

Dans la *Vie de Mazarin*, Aubery avait à peindre

(1) Aubery : *Histoire de Richelieu*, II, p. 424.
(2) Aubery : *Vie de Mazarin*, IV. p. 361.

un caractère en bien des points l'opposé de celui de Richelieu ; il s'en acquitte avec bonheur, et montre que, par d'autres voies, cet étranger, souple et habile, qui savait céder à propos, et d'autant plus puissant qu'il semblait plus s'effacer, fit marcher de front sa fortune et les intérêts de l'Etat, se vit choisi pour être le parrain de Louis XIV, et devint le continuateur des desseins de Richelieu. Comme son prédécesseur, il préparait l'opinion publique en envoyant « des articles tout faits au sieur Renaudot qui les insérait mot pour mot dans la *Gazette*. Il faisait imprimer et débiter secrètement des dépêches, des instructions et d'autres pièces importantes, lorsqu'il le jugeait à propos et qu'il croyait devoir ou informer ou détromper le monde. » (1) Ce qui rapproche encore ces deux hommes d'Etat, c'est leur dévouement à la grandeur de la France, dont les destinées leur avaient été confiées : « on ne saurait dénier à ces deux Eminentissimes (2), nés sous des climats bien différents, l'un à Paris, l'autre à Rome, la gloire d'avoir, avec une passion et avec un succès égal, travaillé à la grandeur de ce pays. Il n'y a jamais eu constamment de meilleurs, de plus fidèles, ni de plus zèlés Français. » (3) La postérité a confirmé le jugement d'Aubery.

Quoiqu'il s'attache surtout à rapporter fidèlement ce qui concerne ses deux héros, l'ouvrage d'Antoine

(1) Aubery : *Vie de Mazarin*. IV. p. 402.
(2) Ce titre avait été créé par le Saint-Siége en faveur de Richelieu.
(3) Aubery : *Vie de Mazarin*. IV. p. 400.

Aubery est moins une biographie détaillée de Richelieu et de Mazarin qu'une histoire générale du règne de Louis XIII et des premières années de celui de Louis XIV. La politique extérieure de la France y est exposée avec une certaine largeur de vues, et les opérations militaires, surtout en ce qui concerne la guerre du Rhin, après la mort de Gustave Adolphe, sont racontées d'une manière à la fois claire, utile et intéressante.

Les critiques n'ont pas manqué à Aubery ; Guy Patin le traite de « chétif écrivain », de « plume vénale, » parce qu'il reçut de la duchesse d'Aiguillon une partie des matériaux qui lui servirent à composer son histoire de Richelieu. Mais le soin qu'il apporte à discuter les documents mis entre ses mains, et dont nous avons vu la preuve dans sa réfutation du projet prêté à Richelieu de révoquer l'Edit de Nantes, fait tomber ce reproche de servilité. Quoique moins bien écrite que celle de Richelieu, l'histoire de Mazarin a pourtant une grande importance, car elle fut composée d'après les registres du Parlement, dont une partie est aujourd'hui perdue.

Modèle du travailleur, se levant tous les jours à cinq heures, ne recevant jamais de visites et ne sortant qu'un peu, le soir, pour aller converser avec quelques savants, Du Puy, De Thou, de Vilevault, Aubery fut un linguiste remarquable et un chercheur plein de sagacité. Outre les ouvrages que nous avons mentionnés, il composa un grand nombre de Mémoires sur divers personnages, notamment sur Richelieu. Il mourut en 1695, dans un âge avancé.

TALON. — MEGRET. — GRIFFET.

Bien qu'il ait composé une oraison funèbre de Louis XIII, le Moulinois Nicolas Talon (1605-1691), à cause de ses deux principaux ouvrages, l'*Histoire sainte* d'après l'Ancien et le Nouveau Testament, et l'*Histoire de Saint François de Sales*, mérite d'être rangé parmi les historiens plutôt que parmi les orateurs de la chaire. Il est vrai que son style tient le milieu entre la gravité de l'histoire et la pompe du panégyrique, et qu'on rencontre trop souvent le rhéteur où l'on comptait trouver le penseur profond et le grand écrivain. Ayant longtemps professé les humanités, il se croit obligé de semer à pleines mains les fleurs de rhétorique sur tous les sujets qu'il aborde; ayant beaucoup prêché à l'époque où le mauvais goût n'avait pas encore complètement disparu, il ne peut se défendre de donner à ses réflexions la forme oratoire d'un sermon poétique prononcé devant une assemblée imaginaire. Membre de la Compagnie de Jésus, si dévouée à la glorification de la Vierge, Talon se distingue entre tous par son amour mystique et tendre pour la plus parfaite des créatures de Dieu : c'est à elle, « unique reine de son cœur », qu'il voue ses ouvrages et, en tête de chacun, il renouvelle son vœu avec une pieuse ardeur : « que ceux qui la liront, dit-il au commencement de son *Histoire Sainte*, sachent que je vous l'a dédiée par un vœu solennel, afin que toutes les syllabes

de ce livre puissent crier vengeance contre moi, et être autant de marques de ma déloyauté, si je venais à rompre le serment que je fais de vouloir être pour jamais et sans réserve à votre Fils et à Vous » !

Professeur et prédicateur, Nicolas Talon fait de son *Histoire Sainte* un véritable cours de Philosophie morale, tirant un enseignement de tous les événements qu'ils rapporte : Caïn, jaloux d'Abel et poussant jusqu'au crime cette passion coupable, sert à montrer « les ravages de l'envie » ; Noé s'enivrant, « les effets malheureux du vin » ; le sacrifice d'Abraham « le chef-d'œuvre de l'obéissance et le triomphe de l'amour filial » ; l'affection de David pour Jonathas « les charmes d'une véritable amitié ». Partout sont semées des considérations chrétiennes sur l'éducation des enfants, sur les caractères qui font reconnaître l'honnête homme et la femme forte ; sur les séductions trompeuses du monde, la fragilité des grandeurs, le rôle de la Providence, les vertus, les vices, les passions, l'hypocrisie « commerce diabolique », l'ingratitude « marque de lâcheté », l'amour « ses extases et ses ravissements ». Parfois l'auteur s'élève jusqu'aux principes de politique générale, appelant la sédition « un orage qui passe», les Politiques des gens pleins « d'erreurs et de tromperies »; définissant la patience « la pierre fondamentale des républiques ». Il ne craint pas de temps en temps d'établir certains rapprochements entre le peuple de Dieu et le peuple français, et, à propos du sacre de David, il raconte en termes enthousiastes l'origine divine de la Sainte Ampoule !

La *Vie de Saint François de Sales* est écrite dans le même esprit ; elle tient encore plus du sermon et de l'oraison funèbre que de l'histoire. Talon divise, comme en chaire, son discours en trois points : Saint François considéré dans la vie commune, dans la vie apostolique et dans la vie miraculeuse, laissant après lui des reliques vivantes, les filles de la Visitation, des reliques parlantes, ses écrits, des reliques inanimées, ses dépouilles mortelles.

Saint François de Sales est une des figures les plus sympathiques de l'Eglise moderne. C'est qu'à un savoir solide il unissait toutes les grâces de la bonté exquise, toutes les délicatesses de la plus ardente charité. S'inspirant de l'esprit de douceur et de mansuétude inaltérable de son héros, Talon blâme avec lui ceux qui placent la vertu sur un sommet inaccessible, ou en font un portrait rebutant, « lui donnant un visage si plein d'horreur et de sévérité qu'elle fait peur à ceux qui la voudraient aimer ». Tout le livre peut être considéré comme le développement de cette pensée. Au point de vue historique, la partie la plus intéressante de l'ouvrage est celle qui raconte les premières relations de saint François de Sales et de Madame de Chantal, deux cœurs si bien faits pour se comprendre ; et la fondation de l'ordre de la Visitation qui devait être, et fut d'abord, une institution de Charité. Parmi les Dames qui s'étaient groupées autour du saint Evêque et de Madame de Chantal, « les unes s'occupaient à faire des lits, blanchir des linceuls, panser des ulcères, instruire des mori-

bonds, ensevelir des morts et faire des prières pour tous, tandis que les autres étaient dans leur petite maison à préparer quelque bouillon, quelques douceurs et quelques restaurants pour les malades, ou bien à chercher quelque moyen pour subvenir à leurs nécessités ; ce qui fut cause que leur Bienheureux Directeur les appela les *Filles de la Visitation* ». (1) Ayant trouvé du danger à laisser les Visitandines en contact avec le monde, l'archevêque de Lyon exigea qu'elles fussent cloîtrées. François de Sales se soumit, mais il voulut conserver par certains côtés à cet ordre le caractère de charité qu'il lui avait d'abord exclusivement appliqué : « Oui, disait ce saint prélat dans une lettre qu'il écrivait à une supérieure de son ordre, oui, ma chère fille, recevez les infirmes, car la prudence humaine est ennemie de la bonté du Crucifié, recevez charitablement les boiteuses, les borgnes, les aveugles, les bossues, les illégitimes, et celles dont les parents ont été exécutés » (2). Il en bannit aussi formellement les austérités, qui sont stériles pour l'avancement des âmes, et, bien qu'élevé au collége de Clermont, bien qu'en relation avec la Compagnie de Jésus dont six Pères vinrent l'assister à ses derniers moments, il décida que ses Filles n'auraient d'autre général que leur évêque diocésain, pensant qu'il n'était pas utile au catholicisme de tant affaiblir le clergé séculier au profit du clergé régulier. Talon fait en maint endroit l'éloge de saint François de Sales, mais il ne l'a

(1) *Vie de Saint François de Sales*, p. 459.
(2) id. p. 472.

nulle part mieux loué qu'en citant ce mot du cardinal Du Perron sur l'Evêque de Genève : « si l'on veut me donner des hérétiques à réfuter et à convaincre, je crois pouvoir en venir à bout, mais il n'appartient qu'à M. de Sales de les gagner et de les convertir » (1).

Comme écrivain, Nicolas Talon appartient à cette école qui veut introduire partout la pompe oratoire et es agréments d'un langage surchargé d'ornements. L'exemple des grands prédicateurs du siècle de Louis XIV fut un écueil pour plus d'un esprit estimable qui, doué de qualités tempérées, aurait pu réussir dans une sphère modeste, et tomba lourdement en voulant s'élever trop haut. C'est ainsi que l'apparition de Châteaubriand fut suivie de tentatives si malheureuses dans le genre poétique dont seul il garda le secret. Ce qui manque le plus au Père Talon c'est le sentiment de la mesure ; il ne sait pas toujours s'arrêter à propos ; il tend au sublime et n'aboutit parfois qu'au pathos le plus outré, comme par exemple, lorsque, prétendant expliquer les motifs qui ont porté Dieu à créer le monde il dit : « Encore que Dieu fût ce qu'il est, et dans la jouissance parfaite de ses grandeurs, avant que sa main toute-puissante eût tiré les créatures du néant, sa nature toutefois demandait des hommages, sa majesté des servitudes, sa gloire des admirations, sa bonté des reconnaissances, sa beauté des cœurs et des amours... Je me figure que la Nature, sans langue et sans voix, soupirait, quoiqu'elle ne fût

(1) *Vie de Saint François de Sales*, p. 90.

pas ; il me semble que j'entends son silence et qu'elle dit à Dieu avant sa création : parlez donc, ô grand Dieu, parlez, étendez vos bras et jetez vos regards hors de vous-même, sortez des ténèbres lumineuses qui vous composent un jour sans nuit, et une nuit plus éclatante que le jour » (1). Emprunté à M. Bonaventure 2.D 12. art. 1

Cependant, quoique ce mauvais goût soit le défaut ordinaire de notre auteur, il ne règne pas sans partage dans ses œuvres ; on pourrait citer plus d'une page écrite d'un style ferme et sévère ; celle, entre autres, où il condamne la sollicitude exagérée des parents pour l'avenir de leurs enfants, qu'ils rendent esclaves de fonctions souvent rebutantes pendant la meilleure partie de leur existence : « A peine sont-ils conçus, qu'on cherche des appuis pour les pousser dans le monde et pour établir leur fortune ; tous ces petits forçats sont engagés à quelque chaîne, et ceux qui ne leur en peuvent donner d'or, leur en forgent de fer ; enfin, si l'on ne peut espérer de les mettre au timon et près du gouvernail, on les condamne à quelque rame, et, au lieu de leur donner la liberté, on leur cherche une seconde servitude » (2). On pourrait également rencontrer dans le genre gracieux plus d'un passage où, le ton n'étant point forcé, la beauté des images rend plus sûr l'effet du raisonnement : telle est cette peinture de la mobilité et de la fragilité de l'enfance, qu'une sage éducation peut cependant rendre forte et

(1) *Histoire Sainte*. T. I. p. 3.
(2) *Vie de Saint François de Sales*, p. 10.

capable de résister à tous les entraînements : « Il est vrai que le cœur des enfants est un oiseau volage et inconstant, et qui est toujours prêt à s'envoler ; il est vrai que sa pureté est une fleur qui se flétrit au moindre vent, et tous ses désirs des éclairs qui ne font que passer, et toutes ses affections des flammes qui meurent en naissant ; mais quand une fois cet aigle a pris son vol vers le ciel, quand ce lis est planté dans une terre vierge, et quand tous ces éclairs et toutes ces foudres s'élèvent sur les nues, on ne doit rien appréhender » (1).

Il y avait chez le P. Talon du moraliste et du poëte, et il ne lui a peut-être manqué qu'un peu plus de sévérité dans la correction de ses œuvres pour se placer à côté des meilleurs écrivains du grand siècle.

Le Bourbonnais eut son D'Hozier dans la personne du Moulinois JEAN MEGRET. Sa famille, sur laquelle il donne des détails assez étendus, s'attachant surtout à faire ressortir que ses ancêtres avaient rang d'écuyers et vivaient noblement, est originaire du Lyonnais ; mais, à la fin du seizième siècle, un Megret s'établit dans le Bourbonnais, et ses descendants y occupèrent d'honorables emplois : la charge de procureur du roi en l'élection de Moulins resta longtemps comme leur propriété exclusive ; il en fut de même de celle de Trésorier de France en la généralité de Bourbonnais que Jean Megret reçut de son père qui l'occupait lui-même depuis 1605.

(1) *Vie de Saint François de Sales*, p 33.

Par la nature de ses fonctions, Megret fut lié avec un grand nombre de familles honorables de sa province et, par ses travaux, avec la plupart des hommes de Lettres de son temps ; mais d'une susceptibilité exagérée, il ne paraît pas avoir connu les amitiés durables. Ainsi il se brouilla avec l'abbé de Marolles, l'un de ses plus anciens amis, parce que celui-ci avait critiqué un peu vertement ses poëmes latins. Pour se venger de ce jugement sévère, Megret le mit sur le compte du radotage : « Je pardonne, dit-il, à sa caducité et à son infirmité, car il est mort à quatre-vingts ans » (1).

Esprit chagrin, il était convaincu que sa famille se trouvait fatalement condamnée au malheur : « on saura, écrit-il à la fin de ses *Généalogies*, que la tige de tous les Megret est messire Lambert Megret, dit le magnifique, homme plus de mérite qu'heureux en sa vie, comme la plupart de ses descendants ». Ils sont moins rares qu'on ne pense ces caractères faibles et portés au découragement qui se croient poussés ainsi par une force mystérieuse au milieu des peines et des tribulations: les cœurs vaillants sont l'exception, et nous sommes prompts à rejeter sur je ne sais quelle aveugle destinée les épreuves de la vie qui ne sont le plus souvent qu'une conséquence rigoureuse de nos erreurs ou de nos défaillances. Megret a pu avoir, cependant, quelque raison, non pas de se plaindre du sort, mais de regretter que le temps lui eût manqué pour achever les ouvrages qu'il avait entrepris et qui auraient pu lui assurer le renom

(1) Megret : *Eloge des hommes illustres*, p. 11.

des Ménestrier, des Le Laboureur et des D'Hozier. Nous n'avons, en effet, de lui que deux petits volumes : les *Généalogies de quelques familles du Bourbonnais* (1), utiles à consulter pour l'histoire de cette province (2), et les *Eloges des hommes illustres non Bourbonnais* (3), où il fournit des renseignements intéressants sur quelques-unes des célébrités qu'il a connues. Mais il avait édité, en 1663, le *Fleuron Royal*, et préparé de nombreux travaux dont il donne lui-même la liste pour répondre aux critiques qui l'accusent de stérilité : une grande carte historique et héraldique des papes jusqu'à Alexandre VII; trois volumes d'épitaphes choisies ; quarante-deux généalogies des papes des plus nobles maisons ; un gros volume de proverbes en diverses langues, latin, espagnol, italien et français ; et l'*Histoire du Bourbonnais*, « laquelle il a commencée par quelques généalogies qui seront la fin de l'œuvre ». Ce dernier ouvrage serait précieux pour nous ; peut-être justifierait-il la devise que Jean Megret avait empruntée à Horace : « Je ne mourrai pas tout entier » !

(1) *Généalogies de quelques nobles familles du Bourbonnais, et autres lieux*, avec les preuves tant domestiques que par les services actuels rendus dans les armées ou dans les emplois des charges de la robe ou des finances, etc., recueillies par messire Jean Megret, ancien Trésorier de France en la Généralité de Moulins, -- Moulins, chez Claude Vernoy, imprimeur ordinaire du roi et de la ville, aux armes de France, 1685.

(2) On y voit notamment qu'un écrivain Bourbonnais, François Blanchard, avait fait un livre sur les Présidents à Mortier. — Paris. — 1647

(3) *Eloges des hommes illustres non Bourbonnais*, tirés de l'histoire, de divers actes authentiques et domestiques, etc. — Moulins, chez la veuve Claude Vernoy et Claude Vernoy son fils. — 1686.

Le P. Henri Griffet (1678-1771), de Moulins, appartient plus au dix-huitième siècle qu'au dix-septième, nous ne pouvons pourtant pas passer sous silence le nom du savant commentateur du P. Daniel, l'auteur du *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'Histoire*, et de nombreux ouvrages historiques sur Louis XIII et Louis XIV. Mais ce qui le rattache plus particulièrement à l'époque qui nous occupe, c'est le service signalé qu'il rendit aux Lettres et à l'Histoire en faisant connaître à la France les Mémoires de Vieilleville.

Enfoui dans les archives du château de Duretal, le manuscrit aurait pu périr, et le gentilhomme désintéressé qui renonçait volontiers à des rançons de soixante mille ducats pour gagner un allié à la France, le second du duc de Guise dans la défense de Metz, le plénipotentiaire de Henri II au Cateau-Cambrésis, le négociateur du mariage de Charles IX, le patriote qui détermina les protestants et les catholiques à s'unir pourre prendre le Havre aux Anglais, ne serait pour nous qu'une figure effacée de notre histoire, au lieu de rester, comme il le mérite, un type de loyauté, de bravoure, de modestie et de générosité, sans la sagacité du savant Moulinois qui comprit toute la valeur de sa découverte et s'empressa de la rendre publique. Il appartenait à cet écrivain intelligent et sensé, dont la plume flétrit à plusieurs reprises la Saint-Barthélemy, de mettre en lumière l'homme qui, avec l'Hôpital, fit le plus pour l'apaise-

ment des haines religieuses, et qui finit par mourir victime de sa modération.

PIERRE PETIT

Le géographe du roi PIERRE PETIT fut un savant universel. Né, non pas à Moulins (1), et en 1594, (2) comme on l'a cru à tort, mais à Montluçon, le 31 décembre 1598, ainsi que l'établissent plusieurs actes authentiques rapportés par Moréri, Pierre Petit, comme Pascal, montra dès l'enfance une aptitude extraordinaire pour les sciences. Contrariée par des arrangements de famille, cette vocation ne put se manifester librement qu'à partir de 1633. Ayant alors perdu son père, Petit résigna la charge de contrôleur en l'élection de Montluçon qu'il avait acceptée pour lui faire plaisir, et vint à Paris où, protégé par Richelieu, il vit promptement son mérite apprécié par le public et par le gouvernement. Nommé successivement conseiller d'Etat, commissaire provincial d'artillerie, ingénieur et géographe du roi, et enfin intendant général des fortifications de France, il fut chargé de diverses missions analogues à celles qui furent plus tard confiées à Vauban, son successeur dans le poste de commissaire général des fortifications. Il rédigea à cette occasion plusieurs notes importantes sur les ports de France et d'Italie qu'il avait visités par ordre du roi.

(1) Catalogue Ripoud.
(2) Dictionnaire de Bouillet.

Petit ne resta étranger à aucune des grandes découvertes de son temps ; il eut l'honneur d'associer son nom à ceux de Descartes, de Pascal et de D. Cassini, dont il sut se concilier l'estime et l'amitié. Descartes ayant fait paraître, en 1637, sa *Dioptrique* qui complétait celle de Kepler et poussait fort loin la théorie de la vision, n'eut pas de plus ardent défenseur. Ayant eu connaissance, par le P. Mersenne, des découvertes sur le vide, faites en 1643 par Torricelli, Petit, « très-habile en ces sortes de sciences, » (1) en fit part à Pascal et, de concert avec lui, renouvela à Rouen, où le père de Blaise Pascal exerçait les fonctions d'Intendant, les expériences du jeune successeur de Galilée, qui furent ainsi confirmées et développées (1646). Il les consigna dans une lettre à Pierre Chanut, ambassadeur de France en Suède (1647). Savant distingué lui-même, Chanut, qui était de Riom et avait conservé des relations suivies avec sa patrie, se faisait gloire de signaler à Christine les illustrations de la France ; il s'associa aux travaux de Pascal et Périer sur la pesanteur de l'air et contribua puissamment à attirer Descartes à Stockholm. C'est grâce à lui que le nom de Petit parvint jusqu'à cette jeune princesse, qui ne craignait pas de se lever tous les jours à cinq heures du matin pour s'occuper de métaphysique, et dont le palais était l'asile des Lettres, des Sciences et des Arts.

(1) Préface des *Traités scientifiques* de B. Pascal.

Pierre Petit se fit connaître comme historien, géographe, mathématicien, physicien, astronome, ingénieur, mécanicien et philosophe. Historien, Petit donna en 1636 un *Discours sur la chronologie,* dans lequel, complétant la *Chronologie* de Scaliger et préparant des matériaux pour celle du P. Labbe, il pose les vrais principes de l'art de vérifier les dates. Géographe, il dessina la *Carte du gouvernement de La Capelle.* Cette petite ville de Picardie, voisine de Guise, à la défense de laquelle elle contribuait, était alors importante, car c'était par cette partie de notre frontière septentrionale que les Espagnols espéraient trouver un chemin vers Paris. En 1636, ils s'étaient emparés de La Capelle, mais le cardinal de La Valette la reprit l'année suivante. C'est donc surtout au point de vue stratégique que fut dressée la carte de ce petit gouvernement. Mathématicien et géomètre, Petit démontra qu'avec une simple règle on pouvait faire toutes les opérations où l'on emploie le compas de proportion, instrument très-utile pour trouver des proportions entre des quantités de même espèce, mais dont l'usage exige des connaissances mathématiques assez étendues. Il fixa aussi par de savants calculs le jour auquel Pâques doit être célébré. Commissaire d'artillerie, il écrivit un ouvrage sur les divers calibres des bouches à feu, ainsi que sur la construction et l'emploi de ce compas particulier, aux branches recourbées, qu'on appelle aussi Calibre, et qui, portant des divisions gravées et une série de crans, sert à mesurer le calibre des canons et celui des boulets. Physicien, il composa

un traité important sur la chaleur, et partagea avec Pascal l'honneur des premières expériences faites en France sur le vide. Astronome, il fit tous les calculs relatifs aux deux éclipses de 1652, et s'efforça d'expliquer la nature des comètes, dont on n'avait pas encore bien connu les conditions météorologiques. Ingénieur, il donna l'avant-projet de l'endiguement de la Seine dans Paris et fit une enquête sur la jonction des deux mers.

Les rives de la Seine, aujourd'hui l'une des beautés de Paris, étaient, au milieu du dix-septième siècle, presqu'entièrement ouvertes et, lorsque la Marne et la Seine grossissaient en même temps, le fleuve s'avançait assez loin de son lit, ce qui contribuait à rendre une partie de la ville boueuse et malsaine. Petit indiqua la cause du mal et son remède dans un opuscule qui parut en 1658, et Louis XIV, donnant l'exemple à ses successeurs, construisit les premiers quais, dont une inscription, placée près du pont Notre-Dame, rappelait la salutaire influence sur la salubrité publique. (1) Quant au canal du Languedoc, il avait été mis à l'étude bien des fois depuis 1539 : des enquêtes furent faites en 1598, 1604, 1614, 1618, 1632, 1660, et enfin en 1666, dernier terme des hésitations et des tâtonnements. Pierre Petit reprit et discuta les rapports d'Adam de Craponne et de Reneau, son élève, sur la jonction des deux mers au moyen de l'Aude et de la Garonne, et

(1) Ludovici Magni auspiciis, ripam hanc, fœdam nuper et inviam, nunc publicum iter et ornamentum urbis fieri C. C Præf. et Æd., anno M. D. C. LXXV.

facilita ainsi les travaux de Riquet, dont le grand Corneille annonça le triomphe dès 1667 (1). Philosophe, il combattit en prose et en vers les folles terreurs que causaient à ses contemporains l'apparition de l'éclipse de 1654. Il osa aussi, d'après certains biographes, entrer en lutte avec le célèbre Cureau de Lachambre, médecin-physionomiste de Louis XIV, dont il critiqua vivement, disent-ils, le *Système de l'âme*, publié en 1664. Mais c'est là une erreur due à la similitude des noms propres ; il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir l'un des derniers ouvrages de Lachambre, la troisième partie de son *Art de connaître les hommes*. Dans sa préface, l'auteur se plaignant des critiques « d'un sieur Petit, médecin dans Paris», ajoute : « les injures mêmes qu'il a vomies contre moi et contre tous ceux qui ont favorisé mon opinion ne m'auraient pas donné assez d'indignation pour me faire mettre la main à la plume, sachant bien que c'est le style ordinaire de ceux qui sortent fraîchement de l'école »..... Or, notre Petit n'était pas médecin, et de plus il se trouvait trop âgé à cette époque pour qu'on pût lui reprocher d'être « fraîchement sorti de l'école ». Il s'agit de son homonyme, Pierre Petit, son contemporain beaucoup plus jeune (1617-168

(1) Voici le début de la pièce de vers que Corneille consacra à célébrer cette grande conception :

La Garonne et l'Atax, dans leurs grottes profondes,
Soupiraient de tout temps pour voir unir leurs ondes,
Et faire ainsi couler, par un heureux penchant,
Les trésors de l'Aurore aux rives du Couchant.

qui avait étudié la médecine et qui est surtout connu comme poëte latin moderne.

La science de Petit n'était pas purement spéculative ; il s'efforçait d'en faire d'utiles applications. C'est ainsi qu'il rendit un grand service au commerce en réduisant toutes les mesures de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique à celles de Paris. Emule de Pascal, il inventa un cylindre arithmétique, et une machine pour mesurer le diamètre des astres.

Cette existence si honorablement remplie s'éteignit en 1677. Pierre Petit mourut à Lagny-sur-Marne, où il s'était retiré auprès d'une de ses filles, religieuse dans une maison de cette ville.

VII

ERUDITION

LINGUISTIQUE. — CONTROVERSE. — TRADUCTIONS. — COMMENTAIRES. — SCIENCES OCCULTES. — MÉDECINE

CLAUDE DURET. — Des causes et effets des décadences et mutations des Empires. — Trésor des langues de cet univers. — Traité du flux et du reflux. — Histoire admirable des plantes.

SÉBASTIEN MARCAILLE. — Les antiquités du prieuré de Souvigny en Bourbonnais.

GILBERT GAULMIN. — Iphigénie, tragédie en vers grecs. — Rhodant et Dosiclès. — Isménias et Ismène. — La vie et la mort de Moïse. — Remarques sur le faux Callisthène. — Le livre des lumières de Pilpay. — De l'infanticide dans la république de Carthage.

BLAISE DE VIGENÈRE. — Travaux d'érudition et d'histoire. — Ouvrage de piété. — Traductions et commentaires. — Sciences occultes. — Chroniques et annales de Pologne. — Description du royaume de Pologne. — Les Images de Philostrate. — L'Art militaire d'Onosander. — L'Histoire des Turcs de Chalcondyle. — Les Commentaires de César. — La Jérusalem du Tasse. — Traité des Comètes. — Traité des Chiffres. — Traité du Feu et du Sel; etc.

ANTOINE MIZAULT. — Le Miroir du temps. — Le Miroir de l'air. — Cometographia. — Æsculapii et Uraniæ conjugium. — Planetologia. — De mundi sphera. — Zodiacus. — Planetæ. — Les secrets de la Lune — Physiognomonie. — Jardin médicinal. — Ephémérides de l'air et Astrologie rustique.

JEAN DE LORME. — Traité de la rate.

CHARLES DE LORME. — Laurea Apollinaris. — Encyclopédie.

FRANÇOIS DE FOUGEROLLES. — Théâtre de la Nature. — Vies des Philosophes. — De senum affectibus præcavendis nonnullisque curandis enarratio.

P. JAQUELOT. — L'art de vivre longuement.

JEAN AUBERY. — Antidote de l'amour. — Apologie de la médecine. — Traité des bains de Bourbon-l'Archambault et de Bourbon-Lancy.

PIERRE PERREAU. — La singulière vertu de la fontaine de Saint-Pardoux.

JEAN BANC. — La mémoire renouvelée des merveilles des Eaux naturelles.

CLAUDE DURET

Malgré son titre de Président au Présidial de Moulins, le Moulinois CLAUDE DURET (1565-1611) est moins un jurisconsulte qu'un philosophe, un érudit et un savant. Il a, en effet, composé un *Discours sur les causes et résultats des décadences et mutations des Empires ;* un *Commentaire sur la seconde Semaine de Du Bartas ;* un *Traité de la vérité des causes et effets des divers cours, mouvements, flux, reflux et salure de la mer ;* une *Histoire admirable des plantes,* et un *Trésor des Langues de cet univers.*

Le premier ouvrage est une tentative faite pour introduire la philosophie de l'Histoire et les règles d'une saine critique dans l'étude, si peu sérieuse encore, de la formation et du développement des sociétés humaines. Que de labeurs, que de tâtonnements ne fallut-il pas avant de pouvoir dissiper les ténèbres dont la routine

et une religion mal comprise avaient enveloppé la science ! Duret nous apprend, dans sa préface, qu'on cherchait, même de son temps, la cause des révolutions des Empires dans les horoscopes, les constellations, le mouvement du huitième et du neuvième ciel, les éclipses, la marche des planètes, l'apparition des comètes, ou la vertu des nombres. Il combat de toutes ses forces de pareilles chimères : « Nous soutiendrons fermement et assurément, dit-il, que c'est une erreur et abus du tout insupportable en matière de religion et histoire. » (1) Si l'on prétend que ces théories ne sont pas l'œuvre de charlatans vulgaires, mais qu'elles ont été préconisées par des savants dont le nom fait autorité ; que Nicolas Copernic, par exemple, « a cru et estimé les décadences, mutations, changements et ruines des monarchies, empires, royaumes et républiques, dépendre et provenir de l'excentrique du petit cercle et de son tour et mouvement », (2) il défend la mémoire de ce grand homme et accuse ses disciples d'avoir abrité derrière son nom leurs propres rêveries, ne pouvant pas penser qu'il se trouve quelqu'un « de sain et entier entendement » capable de croire « dépendre et provenir aucune vertu, force ou puissance en cet univers des cercles terrestres. » (3) Il ne veut pas qu'on accorde plus de créance au Milanais Jérôme Cardan, ou au Florentin Juncti, deux célébrités de ce siècle, qui faisaient dépendre les destinées des

(1) Duret : *Mutations des Empires*, p. 100.
(2) Duret : Ibid. p. 109.
(3) Duret : Ibid. p. 110.

Empires de la radiation plus ou moins vive de la dernière étoile de la queue de la Grande-Ourse, et prétendaient que si l'Empire avait passé de Rome à Constantinople, puis à la Gaule et à l'Allemagne, c'est que cette étoile s'était successivement trouvée verticale à ces différents pays ! Nous ne pouvons nous empêcher de sourire en voyant des hommes graves (Juncti était médecin et docteur en théologie) établir une étroite alliance entre l'horoscope des souverains et non-seulement le sort de ces princes, mais encore la destinée de leurs états et de leurs sujets ; (1) ou nous assurer que les religions sont nées de

(1) On ne saurait s'imaginer combien ces croyances étaient générales à la fin du seizième siècle ; Henri IV lui-même (nous aimons à penser que ce n'était pour lui qu'un jeu, ou une condescendance aux désirs de Marie de Médicis) fit tirer l'horoscope de son fils par son médecin-astrologue La Rivière. Laval nous apprend qu'en 1600, lorsque Henri IV passa à Moulins en allant combattre le duc de Savoie, un des principaux seigneurs du Conseil vint le trouver dans sa bibliothèque pour lui dire en secret qu'un homme du Bourbonnais s'attribuait le rôle de devin et lui demanda ce qu'il fallait penser de son art et de son talent. Ce fut l'occasion pour Laval de confondre tous les astrologues et leur chef Juncti, et de dévoiler sans peine l'imposture de leur prétendue science, et l'inanité de leurs horoscopes. Nous croyons, à cause de leur rareté, pouvoir reproduire les trois horoscopes suivants : « Il a le chien mineur, dit Juncti de Henri III, en la douzième maison qui donne les royaumes, les empires, les puissances : c'est pourquoi il a été élu roi de Pologne ; et parce qu'il a le Soleil en la neuvième il est parvenu au trône de France ». Ainsi, dit Laval, Juncti a fort bien deviné ce qui avait eu lieu ; mais que le roi eût à craindre la rébellion générale de son état, qu'il eût à se garder d'un traître, qu'il fût menacé par un moine, ni chose approchante, il n'en est pas question ! — Voici comment Juncti parle de Henri IV : « Le roi de Navarre fut arrêté en 1572, puis élargi : la cause de cet accident fut que la Lune lui était en signe violent en la septième maison, et avait en quadrangle Mars en signe aussi violent : il fera des voyages avec quelque péril et danger, comme le montre Mars en la troisième maison du ciel. Mais pour ce que Vénus, qui est Dame de son horoscope en la deuxième,

la conjonction des planètes : Saturne et Jupiter ayant produit le Judaïsme, le Soleil et Mars le Mahométisme, Jupiter et Mercure le Catholicisme (1). Duret fait rétomber la responsabilité de ces sottises sur Roger Bacon et même sur Pierre d'Ailly. Quant aux éclipses, ce qui, à ses yeux, prouve surabondamment qu'elles n'ont aucun pouvoir sur la destruction des Empires, c'est que, « si cela était vrai, depuis que l'univers est créé, il n'y en aurait pas un actuellement sur la terre, car il ne s'est pas passé une année sans éclipse. » (2) Les Nombres n'ont pas plus de vertu, quoiqu'on puisse établir certains rapprochements ingénieux entre des événements survenus sous des princes de même nom et à des dates qui offrent quelque analogie ; (3) mais il ne faut voir là que les jeux du hasard.

et partie de la Fortune s'entrevoient de bon aspect, cela lui signifie de g andes richesses par succession. Quant à ce qu'il a la Lune en la septième maison, j'ai assez écrit en d'autres nativités ce que cela signifie». Pour les richesses, ajoute Laval, cela était facile à deviner, car il était déjà le plus riche prince de France, et pour ce qui est de la Lune ainsi placée, d'après lui c'est le signe d'une vie malheureuse.— Enfin, dans l'horoscope de la reine Marguerite, Juncti assure « que sa nativité a un grand rapport, une grande analogie avec celle du roi son époux et qu'ils ne peuvent manquer de faire bon ménage » !

(1) Cardan : *Supplément aux Ephémérides.*

(2) Duret : *Mutations des Empires*, Chap. VIII.

(3) Ainsi un Constantin fonde Constantinople, un autre Constantin la voit périr ; d'illustres généraux, Philippe, Antigone, Annibal, Sertorius furent borgnes : Henri de Valois fut couronné à Cracovie le jour de la Pentecôte, et le même jour de l'année suivante à Reims. Tarquin et Néron ont porté le surnom de Sextus, comme le rappelait à Alexandre VI ce distique célèbre :

Sextus Tarquinius, Sextus Nero, Sextus et iste;
Semper sub Sextis perdita Roma fuit.

D'autres écrivains attribuent aux Démons et aux Anges une large part dans l'avenir des différents Etats, et Duret cite à ce propos un épisode fort curieux de l'histoire d'Espagne : « J'ai ouï assurer de bonne part, dit-il, que les Espagnols d'aujourd'hui, ennemis conjurés de cet état et couronne de France, ayant assurance certaine et indubitable de longtemps que saint Michel l'archange avait été, depuis l'origine de notre Etat Français, commis et préposé de Dieu pour être le gouverneur, modérateur, prince, tuteur, patron et défenseur d'icelui Etat nôtre, qu'il gardait et conservait très-soigneusement et diligemment contre les autres Anges des autres monarchies, se sont voulu évertuer, il y a quelques mois, en une ville d'Espagne, d'avoir et tirer réponse de cet archange appelé et conjuré par eux avec certaines maudites et impies oraisons, ou plutôt incantations et conjurations, touchant l'état futur d'icelui notre Etat, et de l'induire à le délaisser et abandonner, afin de l'usurper et empiéter incontinent. Mais cet archange leur a fait réponse telle : qu'il est à lui impossible de délaisser le gouvernement d'icelui Etat, auquel il a été commis et préposé par le Dieu vivant, depuis la conversion et ruine de l'Etat Israëlitique jusqu'à la fin des siècles. » (1) Mais quoique ces auteurs appuient leurs assertions sur l'exemple des Romains qui, au commencement d'une guerre, appelaient à eux les divinités des peuples ennemis, il réfute leurs arguments avec une grande force de raison : « L'avenir, leur dit-

(1) Duret : *Mutations des Empires*, p. 409.

il, appartient à Dieu seul et lui seul est le maître; les Démons, comme les Anges, ne peuvent usurper sa science. » Il répond de la même manière à ceux qui craignent que le monde ne finisse au bout de ses six mille ans d'existence : « Les choses de Dieu nul ne les a connues, sinon l'Esprit de Dieu. » (1)

Quelles sont alors pour Duret les causes des changements des Empires? Il en reconnaît deux : « les méchantes et perverses actions, les déportements, vices et péchés des hommes; les vicissitudes de cet univers conduit et gouverné par la seule sagesse, providence et justice divine. » (2) Un chapitre entier de son livre est consacré à développer cette pensée du poëte : Mortalia facta peribunt! Un autre examine l'influence que la conduite des princes peut avoir sur la fortune de leur famille et de leurs peuples : ceux-là étant menacés de perdition qui vivent dans le déréglement, car « la volupté et la paillardise » engendrent le mépris, et le mépris public est la condamnation des souverains. Duret qui, de son vivant, avait pu voir les événements justifier ses théories, n'en demeure pas moins partisan dévoué du pouvoir royal : il trouve dans la Nature l'indication du régime monarchique et de l'unité de commandement, « les abeilles ayant un roi, les chèvres un bouc, les grues un chef qui conduit et gouverne leurs compagnes; » (3) et c'est dans le même sens qu'il inter-

(1) Saint Paul : *Epître aux Corinthiens.*
(2) Duret : *Mutations des Empires*, p. 94.
(3) Duret : Ibid., p. 23.

prête un passage de Platon sur l'excellence de la Géométrie. (1)

La famille est pour lui la première société ; le pouvoir paternel la première forme de gouvernement. Du développement de la famille sont nés les Pagi, ou réunion de tous ceux qui puisent l'eau à la même fontaine ; à leur tour les Pagi ont produit les Villes, et les Villes les Etats. Les colonies sont des Etats adultes dès le berceau : « comme un nouvel et récent essaim d'abeilles, ou bien ainsi qu'une greffe ou rameau pris et tiré d'un arbre pour anter et planter, lequel prenant une fois racine est plus tôt prêt et appareillé à produire et porter fleurs et fruits que celui qui vient et sort du grain, noyau ou semence. » Duret admet avec Platon, Aristote et Polybe une sorte de révolution périodique dans les gouvernements, l'aristocratie amenant l'oligarchie, celle-ci la démocratie, puis l'ochlocratie, la monarchie et la tyrannie. Cependant ne voulant pas être un servile imi-

(1) Platon : *République*, L. VII. — La Géométrie y est désignée comme « la vérité éternelle ». Duret, comparant à l'arithmétique la Démocratie, « la tumultueuse confusion de la Commune », et à la géométrie l'Aristocratie, c'est-à-dire « la raison », ajoute, non sans quelque subtilité : « Ce qui dénote l'autorité que doivent avoir les Grands et les gens de bien et d'honneur, de conseil et de prévoyance, par dessus la commune populace ignorante et brutale ; la plupart encore vicieuse, débauchée, téméraire et précipitée, qui ne cherche que l'égalité dont il n'y a rien de plus inutile et pernicieux en un Etat ; au moyen de quoi Dieu en toutes choses, en tant qu'elles le permettent, et que faire se peut, la soustrait du monde. (*Mutations des Empires*, p. 170.)

On le voit, malgré la hardiesse des Etats de Tours, l'égalité des droits entre tous les citoyens passait aux yeux de bien des gens d'une valeur incontestable pour une dangereuse utopie. Que de travaux, que de luttes ne fallut-il pas pour faire de cette égalité l'un des principes fondamentaux des sociétés modernes !

tateur, il donne aussi sa classification particulière et reconnaît quatre modes dans ces changements: 1° quand un pays passe de la monarchie à la république, et réciproquement; 2° quand, sans changer la forme du gouvernement, il change la famille régnante, comme l'Angleterre élevant les princes d'York sur le trône des Lancastres; 3° quand, sans changer la famille ou le régime, il subit une modification dans l'exercice de l'autorité, ce qui arriva sous Louis XI qui mit les rois hors de page; 4° quand, enfin, il accepte une modification dans ses croyances, ses lois ou ses mœurs, comme au temps de la Réforme. La théorie de Duret est spécieuse, mais elle a l'inconvénient d'être à la fois moins large et moins précise que celle de Polybe.

Cet ouvrage, que Claude Duret publia avant sa trentième année, n'était que le prélude d'une œuvre beaucoup plus considérable, à laquelle il travailla toute sa vie et qu'il put à peine achever avant de mourir, le *Trésor de l'histoire des langues.* (1) Par les soins de

(1) Nous transcrivons le titre dans son entier pour donner une idée de l'ouvrage: *Trésor de l'histoire des Langues de cet univers*, contenant les origines, beautés, perfections, décadences, mutations, changements, conversions et ruines des langues: hébraïque, chananéenne, samaritaine, chaldaïque, syriaque, égyptienne, punique, arabique, sarrasine, turquesque, persane, tartaresque, africaine, moresque, éthiopienne, nubienne, abyssine, grecque, arménienne, serviane, esclavonne, géorgienne, jacobite, cophtite, étrurienne, latine, italienne, catalane, espagnole, allemande, bohémienne, hongroise, polonaise, prussienne, poméranienne, lithuanienne, valaque, livonienne, russienne, moscovitique, gothique, normande, francique, finnoise, laponienne, bothnienne, béarnienne, anglaise, indienne orientale, chinoise, japonaise, javienne, indienne occidentale, guinéane nouvelle, indienne des Terres-Neuves, etc., de plus, les langues des animaux et des oiseaux.

sa veuve, le manuscrit fut confié au savant Pyramus de Candole, qui le fit imprimer à Cologne, et le dédia à Maurice de Nassau, comme au prince le plus éclairé de l'Europe, et le plus capable, grâce aux relations commerciales des Hollandais, de le répandre jusque chez les nations les plus lointaines.

Les langues sont le lien des intérêts, des idées et des affections ; les plus fermes amitiés, celles qui promettaient de durer éternellement, languissent et meurent sans leur secours (1). Mais les langues elles-mêmes ne seraient qu'un instrument imparfait de civilisation sans l'écriture : Duret en fait un pompeux éloge (2). Nulle étude ne saurait donc avoir plus d'importance que celle de la formation et du développement des langues parlées et écrites. Comment se sont-elles formées ? Quelle est leur origine ? Quels en furent les premiers monuments? Ces graves problèmes qui se rattachent à la question des races humaines et qui ont divisé la science en deux camps si tranchés, les défenseurs de l'unité et les partisans de la pluralité dans la création, sont résolus

(1) Th. Bibliander (Buckmann, théologien suisse) : *De ratione communi omnium linguarum et litterarum.*

(2) « Par icelles lettres sont écrites les choses les plus utiles au monde, comme les lois divines et humaines, sentences, jugements, testaments, contrats, traités publics et particuliers et autres telles choses nécessaires à l'entendement de la vie humaine. Ceux qui sont longtemps y a morts revivent en la mémoire des vivants et les éloignés les uns des autres communiquent avec leurs amis absents, comme s'ils étaient présents ; sont tenus et mis en lumière les Saints Livres de la parole de Dieu, les sentences des sages hommes, la philosophie, et généralement toutes les doctrines et sciences transmises toujours de main en main aux suivants. »

(*Trésor des Langues*, p. 6.)

par Duret dans le sens de l'orthodoxie : c'est sur les Livres Saints et sur les traditions juives et chrétiennes qu'il fonde ses opinions. D'après ces traditions, il aurait existé dès les temps les plus reculés trois alphabets dont notre auteur donne la figure : le premier apporté par l'ange Raphaël à Adam qui s'en servit pour écrire divers ouvrages qu'on voyait encore au temps des premiers chrétiens (1) ; le second composé par les premiers hommes qui imitèrent la forme des astres et que les cabalistes appellent l'alphabet des anges ; le troisième donné par Dieu à Abraham, quand il quitta la Chaldée. De leur combinaison se sont formés les différents caractères usités chez les Israëlites, et qui, à l'origine, représentaient, comme les hiéroglyphes, « un bœuf, une maison, un chameau, une porte, un clou pointu, etc., en un mot tout ce qu'on voit de l'œil et tout ce qu'on croit par la foi. » Les premiers monuments écrits furent une pyramide sur laquelle Seth consigna les prédictions faites à Adam, et quatorze colonnes, les unes en airain les autres en briques, où Cham, fils de Noé, « que les païens nomment Zoroastre », retraça les principes de la Magie et des sept arts libéraux. Pendant longtemps il n'y eut sur la terre d'autre langue que l'hébreu ; « par conséquent, » c'est en hébreu « que les anges et intelligences célestes et les âmes des Bienheureux chantent et chanteront les psaumes de David dans le Paradis. » Les autres langues sont nées de la

(1) Saint Augustin : *Cité de Dieu*, XVIII, 38.

confusion de Babel ; sept rameaux se dégagent de cette confusion : hébraïque, assyrien, égyptien, chaldaïque, arabe, grec et latin, et ils ont formé, par leur mélange ou leur corruption, tous les idiomes de l'univers.

Duret, on le voit, ne se pique ni d'indépendance, ni d'originalité ; il cherche la lumière dans le Temple, et, au risque de passer pour plus crédule qu'il ne l'est en réalité, il désire avant tout vivre en bonne intelligence avec l'Eglise. Plus libre dans l'appréciation des progrès et de la décadence des langues et littératures, il accepte les théories de Bodin d'Angers qui fait suivre aux langues les vicissitudes de la civilisation (1), et, les développant, il admet trois causes principales d'altération : le mélange des races par la fondation de colonies lointaines ; l'influence des climats rudes ou cléments, et les changements qui doivent inévitablement arriver à tout ce qui est l'œuvre de l'homme.

Une fois ces principes généraux posés et acceptés, on reconnaît dans cet ouvrage une méthode claire et une érudition poussée jusqu'aux dernières limites. Pour chaque peuple l'étude est double : la description géographique du pays précède l'histoire de la langue et de la littérature, exposée depuis les temps les plus reculés jusqu'au seizième siècle (2). La sévérité du sujet

(1) Bodin.— *Méthode de l'Histoire.*

(2) Un exemple montrera à quel travail s'était livré l'auteur, et quel soin il prenait, non-seulement de compulser tous les traités spéciaux, mais aussi de recourir aux sources. Pour justifier les différents noms qu'il indique comme ayant été portés par la péninsule Ibérique, il invoque le témoignage d'Ortelius, de Strabon, Pline, Ptolémée, Estienne,

n'exclut pas toujours les anecdotes piquantes qui détendent un peu l'esprit et reposent l'attention. Le lecteur fatigué par une longue énumération de noms propres n'est pas fâché, par exemple, de trouver quelques détails soit sur l'hippophagie (1), soit sur le royaume du Prêtre Jean (2), vers lesquels les caprices de la mode ou des

Golth, Horace, Dioscoride, Appien, Postel, Montanus, Josèphe, Valérius Flaccus et Osorio. C'est à ce dernier, écrivain portugais éminent, ami des rois Jean et Sébastien, digne d'être surnommé le Cicéron moderne, qu'il emprunte l'étymologie du mot Portugal. Les géographes qui le font venir de *Portus Gallorum* se trompent, dit Duret; dans les temps reculés l'embouchure du Duero, région maritime extrêmement poissonneuse, était le rendez-vous des barques de pêcheurs; or, un port s'étant formé à cet endroit fut appelé, à cause de cela, *Portus Calo*, nom qui s'appliqua par la suite à la contrée voisine, et enfin à tout le royaume. Quoi qu'il en soit du plus ou moins de probabilité de ces étymologies, nous pouvons dire que si le Portugal ne doit pas son nom aux Gaulois, il se trouve, cependant, étroitement uni à la France par l'origine de sa monarchie (c'est, en effet, un Français, Henri de Bourgogne, qui a fondé la première dynastie portugaise) et qu'en dépit des vicissitudes de la politique, les deux peuples ont toujours éprouvé une vive sympathie l'un pour l'autre.

(1) « Il y a une religion de Mores, ou Mahométans, dont un chacun des religieux mange ordinairement chair de cheval, et en sachant quelques-uns d'estropiés, les font acheter à leur boucher qui, après les avoir engraissés, les mène à la boucherie, où ils ne sont pas plus tôt mis en pièces que la chair en est incontinent enlevée; et se nomme cette religion *El chenefia*. » Elle se pratiquait au Caire.

(*Trésor des Langues*, p. 427.)

(2) Par le mot *Prêtre Jean*, corruption du mot abyssin *Belulgian*, roi (littéralement perle de grand prix), on désignait les rois d'Ethiopie qui se disaient issus de Meilich, ou David, fils de la reine de Saba et de Salomon. D'autres prétendent que saint Thomas, apôtre, ayant converti le pays, les seigneurs furent clercs, et le premier souverain ayant été baptisé Jean, tous les autres s'appelèrent Prêtre Jean. A ce propos on raconte une histoire que Duret qualifie d'apocryphe, « à savoir que ceux qui régnaient étaient élus de la main de saint Thomas (en laquelle on mettait un cep de vigne sec), qu'ils portaient en procession, quand il advenait que celui qui devait être élu passait, ce cep jetait des feuilles, branches et grappes de raisin, lesquelles mûrissaient

événements récents viennent de tourner la curiosité publique.

En ce qui concerne le langage des bêtes, Duret veut bien reconnaître que plusieurs animaux font preuve d'une rare intelligence ; que, notamment, les perroquets sont faits pour étonner : mais ce n'est pas un motif suffisant pour le déterminer à croire à l'âme des bêtes, et, par suite, à la métempsycose (1). Il adhère, en cela, comme en tout à la doctrine des théologiens qui reconnaissent dans l'âme humaine quatre facultés communes avec celles des bêtes, « à savoir la végétative, la sensitive, l'appétitive, la locomotive, » mais en revendiquent une autre pour l'homme seul, « la faculté ratiocinative qui procède de Dieu. »

Duret qui consacre la plus grande partie de son livre à la langue judaïque et aux écrivains qui en ont fait usage, ne pouvait passer la Cabale sous silence. Il s'en occupe, en effet, assez longuement et lui assigne une double origine, la faisant remonter à Adam et à Moïse (2).

d'icelles était pressuré le vin duquel il disait messe ce jour là.» (p. 588) Pour Duret, Prestejan vient d'un mot persan qui veut dire apostolique; Prêtre Jean, corruption de Prestejan, signifie donc roi chrétien.

(1) « C'est chose certaine que tout ce qu'ils font est causé par l'impulsion de l'air, ou de la force et vigueur de leur sang, ou du premier objet qui se présente à leurs yeux, et non de la vertu ratiocinative, leur voix n'ayant rien de conforme avec leurs affections spirituelles, vu qu'il est très-assuré qu'aucun animal, excepté l'homme, ne connaît par vrai et assuré jugement, et ratiocination ce qu'il fait et doit faire.» (*Trésor des Langues*, p. 1022.)

(2) Après sa faute, notre premier père se trouva complètement malheureux. Pour le consoler, Dieu lui envoya l'ange Raziel. Cet ange lui dit pendant son sommeil qu'un Rédempteur naîtrait un jour de lui et régénérerait le monde. Cette révélation mystérieuse fut transmise ora-

Comme savant, Duret se trouve un peu gêné par ses principes religieux. Malgré Copernic, la Bible faisait encore foi en matière d'astronomie, et le mouvement de la terre ne fut généralement admis qu'après Galilée. Duret le combat, en citant tous les passages des Livres Saints où il est question de la marche du soleil; il pense que « si Copernic introduisit cette étrange proposition, il ne crut, cependant, jamais qu'elle fût vraie en son entendement »; (1) il trouve un argument dans cette plaisanterie d'Albert de Prusse disant à ses serviteurs : « Veillez bien aux verres et aux bouteilles, prenez garde que la rotation ne les casse » ! Il ne pourrait concevoir, si la rotation existait, qu'une flèche lancée perpendiculairement retombât à son point de départ. C'est qu'il faudra attendre encore près d'un siècle cette admirable découverte, la loi de la gravitation universelle, qui explique d'une manière si claire et si simple le mouvement des planètes autour du soleil et tant d'autres merveilles de la création qu'on admirait sans les comprendre. Les progrès des sciences sont l'œuvre du temps et de l'expérience, non moins que le résultat des méditations du génie : ne faisons point un trop vif reproche à Duret de

lement de père en fils pendant les premiers âges de l'humanité, et donna lieu à diverses interprétations d'où sortit la Cabale transformée au moyen âge en science occulte. A Moïse se rattache une Cabale particulière que ses adeptes étudient dans le Talmud, recueil de traditions mêlées de fables, qui se place à côté de la Bible comme la Sonna à côté du Koran.

(1) *Discours de la vérité des causes et effets des divers cours, mouvements, flux et reflux et salure de la mer océane, mer méditerranée et autres mers de la terre.* — p. 32.

ne pas avoir devancé Newton ; il fut un homme distingué pour son époque, et son frère fait un pompeux éloge des connaissances géométriques, géographiques et astronomiques dont il fait preuve dans ses Commentaires sur la seconde Semaine de Du Bartas. (1)

Il se permet même, lorsque sa foi n'est pas entièrement engagée, une certaine liberté de penser : c'est ainsi que, dans la question des antipodes dont une foule d'écrivains religieux : saint Jean Chrysostome, Théodoret, saint Grégoire de Nazianze, Procope de Gaza, saint Augustin, Lactance, saint Boniface (2) ont nié l'existence, il est heureux de rencontrer le témoignage de saint Clément, premier disciple de saint Pierre, pour affirmer sa croyance sur ce point, croyance dont il démontre le fondement par les découvertes des navigateurs modernes qui ont confirmé l'opinion d'Elien, de Platon, Aristote, Cicéron, Pline, Pomponius Méla, Sénèque, Plutarque, Ptolémée, Averroès, Ramusio, éditeur du périple d'Hannon, etc.

Dans son *Discours sur le mouvement des Eaux*, bien qu'il emprunte beaucoup de ses théories cosmogo-

(1) Du Bartas avait inspiré une profonde admiration à son commentateur qui, partageant l'engouement de son siècle, qualifie ses vers d'excellents, l'appelle un des plus grands poëtes de son temps, et le cite souvent comme une autorité.

(2) Ce dernier accusa d'hérésie et fit condamner Virgile, évêque de Saltzbourg qui, dans un sermon, avait parlé des antipodes comme pouvant exister, « ce qui était vouloir introduire un autre Christ. » Laval qui rapporte aussi ce procès fait à Virgile, ajoute qu'un assesseur de Poitiers fit brûler Macrobe comme luthérien ! (Laval : *Professions nobles*, p. 16. B.)

niques aux anciens poëtes, aux anciens philosophes, aux alchimistes, à Anaximandre, Anaxagore, Xénophane, Aristote, Pline, Albert le Grand, Cardan, etc., et que, pour expliquer le mouvement des fleuves, il prétende qu'ils coulent vers le centre de la pesanteur de la terre (1), il n'en a pas moins le mérite de réfuter un certain nombre d'erreurs acceptées de son temps comme des vérités, « à savoir que les eaux coulent toujours du septentrion comme partie plus haute de la terre vers le midi, partie plus basse » (2); « qu'il y a certaines étoiles de vertu sèche et froide, principalement au pole arctique, lesquelles ont telles forces et puissances sur les choses inférieures qu'elles poussent et chassent les eaux des terres septentrionales vers les autres parties de la terre » (3); « que les eaux fluviales, pour se reformer, découlent toujours de la mer, qui est plus haute que la terre, aux lieux bas et inférieurs » (4); enfin, l'explication qu'il donne du flux et du reflux, qu'il attribue en grande partie au mouvement de la Lune, se rapproche assez des données de la science moderne. (5)

(1) « Comme la terre n'est pas également pesante de tous côtés, qu'elle est en quelques-unes de ses parties caverneuse, vide, sèche et légère, et en d'autres épaisse, massive et pesante, il s'ensuit qu'icelle n'étant suivant sa grandeur également pesante, son centre de pesanteur n'est le centre de sa grandeur », et comme, à cause de leur propre pesanteur, les eaux cherchent à se rapprocher de ce centre de pesanteur de la terre, « il est de nécessité naturelle que la terre demeure en certains endroits découverte d'eaux. » (p. 366).

(2) Duret : *Mouvement des Eaux*, Ch. IX et XVIII.

(3) — Ibid. Ch. XI.

(4) — Ibid. Ch. XV.

(5) Les derniers chapitres de cet ouvrage sont consacrés au Déluge, dont la cause, dit l'auteur, est la seule volonté de Dieu, et à la description

Aujourd'hui que les découvertes scientifiques ont été vulgarisées par tant de sérieux travaux, on s'étonne que des hommes de mérite aient cru devoir discuter de si grossières rêveries ; mais on ne se ferait pas une idée suffisante du service immense rendu à l'esprit humain par nos savants, Fermat, Descartes, Pascal, et leurs rivaux étrangers, si l'on ne se représentait pas combien les plus bizarres, les plus incroyables erreurs étaient universellement répandues. Claude Duret fut, à une grande distance sans doute, le modeste collaborateur de ces hommes de génie. Néanmoins, dans son *Histoire des Plantes*, on constate un singulier mélange de notions exactes et de contes dignes des Mille et une Nuits. (1) Une partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude des zoophytes « ou plant-animaux, c'est-à-dire plantes vivantes et sensitives comme les animaux, avec les portraits d'icelles au naturel, choses incrédibles, ou plutôt miraculeuses en nature, non vues ni connues par aucun des anciens auteurs, mais seulement par certains modernes voyageurs et navigateurs ». Etait-ce dans l'intention

de l'arche de Noé. Duret nous apprend à cette occasion que «certains pervers astrologues» de son siècle avaient prédit qu'à cause du rapport des constellations entre elles, il y aurait un déluge en 1521, « contre l'expresse parole de Dieu, insérée au chapitre IX de la Genèse, » et qu'on vit « un certain président de ce temps-là faire construire des arches pour s'y retirer avec sa famille.» (P. 401.)

(1) Ce que l'Arioste raconte de son héros qui, pour créer une flotte n'a qu'à ramasser les feuilles tombées des arbres et à les jeter dans la mer où elles se changent sur le champ en navires, n'est pas plus merveilleux que le passage du livre de Duret où il est question d'un arbre dont les feuilles deviennent oiseaux si elles s'envolent vers la terre, et poissons si elles tombent dans l'eau!

de procurer un délassement agréable à son ami Olivier de Serres qu'il s'était donné la tâche de compulser toutes les histoires de voyages, et d'y relever ce qui, vrai ou faux, avait trait à la botanique? Le père de l'agriculture française n'a pu voir en effet dans ce genre de travail qu'un jeu et un simple amusement.

Claude Duret, «seigneur de Villaigues et Peylleraud», mourut le 17 septembre 1611, à peine âgé de quarante-six ans. Malgré les justes critiques qu'on peut lui adresser sur le fond et la forme de ses ouvrages, dont une mort prématurée ne lui permit pas de corriger les défauts, quoique ses livres ressemblent plus souvent à une vaste compilation qu'à une œuvre originale, et que le style dénote beaucoup trop de hâte dans la rédaction, (1) Duret n'en jouit pas moins auprès de ses contemporains d'une grande renommée: il est un des trois personnages, qu'au témoignage de Jodocus Sincerus, les étrangers ne peuvent se dispenser d'aller voir en passant à Moulins (2); son compatriote Claude Feydeau lui écrit en termes extrêmement flatteurs, (3) et, dans l'oraison funèbre

(1) Il a une tendance marquée à redoubler l'expression sans la renforcer, comme on a pu le voir dans la citation relative à saint Michel; il cherche aussi à introduire dans notre langue des mots tout à fait latins, comme incrédible, excogité, contumélie, se jacter, etc., suivant trop fidèlement en cela les préceptes de la Pléiade.

(2) Quin nec magni illius viri Dureti, qui juri justitiæque hic præsidet, nomen indictum relinquendum. Mirantur virum hunc qui Linguarum Thesaurum deque earum originibus scripta ab eo edita legerunt. *(Voyage de Jodocus Sincerus en France.)*

(3) « Sic ego (comme la reine de Saba était allée visiter Salomon, attirée par l'éclat de sa renommée) incredibili legendi aviditate et eximiâ nominis tui celebritate, amplissime præses, in urbem Molinensem, urbem fidelem et judicii plenam, patriam dulcissimam et locum nativitatis meæ jucundissimum, proficisci desideravi. »

qu'il prononça sur sa tombe, vante son affabilité, son intégrité « qui se découvrait à n'avoir égard aux personnes ni aux dons, et lui faisait dire, avec l'oracle divin, que les présents aveuglent les yeux des sages », « ses doctes livres, ses disertes harangues et ses honnêtes déportements, par lesquels il plaisait au roi très-chrétien Henri IV ». C'est à ce prince que Duret avait dédié ses *Mutations des Empires*. L'aïeul de Louis XIV et de Louis XV aurait pu y voir, si l'avenir n'était voilé pour les rois comme pour les peuples, une menaçante prophétie sur la ruine d'une dynastie, glorieusement fondée sans doute, mais dont le fondateur ne put être imité dans sa vie privée par ses petits-fils, sans un grand scandale et finalement sans un grand mépris.

A défaut donc d'autres preuves, l'amitié d'Olivier de Serres, l'attachement de Du Bartas, l'admiration de ses comtemporains et l'estime de Henri IV suffiraient à montrer que, comme homme et comme écrivain, Claude Duret ne fut pas sans valeur ; ses ouvrages seront lus et consultés avec fruit par tous ceux qui voudront se rendre compte de l'état des connaissances humaines au commencement des Temps Modernes.

SÉBASTIEN MARCAILLE

Les antiquités du prieuré de Souvigny en Bourbonnais par F. Sébastien Marcaille, « bachelier en théologie, sous-prieur et vicaire-général de Monseigneur l'abbé de Cluny au dit prieuré », appartiennent à

la fois à l'histoire et à la controverse : néanmoins, malgré son titre, ce volume est moins un ouvrage d'archéologie qu'un recueil de légendes et un livre de piété. L'auteur le dédie « à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Messire Claude de Guise, abbé et général administrateur de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny », et le met sous la protection de ce puissant seigneur ; mais pour ménager toutes les susceptibilités, il a soin d'ajouter quelques paroles d'éloge à l'adresse de « Messire Philippe de Birague, conseiller et aumônier du roi, seigneur et prieur commendataire dudit lieu » à qui l'on devait la restauration des bâtiments de l'abbaye et qui avait obtenu du roi la conservation des murailles de la ville, condamnées par le gouverneur du Bourbonnais.

Quoique restreinte, la partie historique et archéologique de ces *Antiquités* est loin d'être dénuée d'intérêt. Situé autrefois sur le diocèse de Clermont, à peu de distance de Moulins, le prieuré de Souvigny a une origine fort ancienne : cette abbaye est en effet la troisième fille de Cluny (1). De nombreux priviléges lui furent accordés par les sires et ducs de Bourbon, les rois de France et les papes. Si les seigneurs de Bourbon, qui possédaient Souvigny à titre de fief héréditaire, demeurèrent suzerains de la ville, l'abbé de Cluny, en tant que prieur, en fut le seigneur direct ; il eut le droit de justice, sauf dans quatre cas réservés au suzerain (l'homicide, la

(1) La première fut la Charité-sur-Loire, la seconde Saint-Martin-des-Champs à Paris, la troisième Souvigny, la quatrième Sauxillanges.

fausse-monnaie, le rapt et l'adultère) et le droit de battre monnaie (1). Deux fois, au onzième et au quatorzième siècle, les habitants de Souvigny tentèrent de se soulever contre les officiers du prieur : mais, grâce à l'intervention du pouvoir royal, l'autorité du prieur sortit victorieuse de ces épreuves.

On sait combien les premiers Capétiens s'attachèrent à se concilier le clergé. Nous en trouvons la preuve dans le livre de Marcaille : deux de ces princes, Hugues Capet et Louis VII accomplirent un pieux voyage à Souvigny. Hugues Capet y vint accompagné « du comte Burchard et de son fils Monsieur Renault, évêque de Paris. » Il y fit faire de magnifiques funérailles à saint Mayeul, mort récemment au prieuré, voulut y assister personnellement, et contribua de ses deniers à l'érection de son tombeau. Plus tard, l'an 1173 (ou 1175) l'évêque d'Auvergne Ponse, agissant « par le mandement d'Etienne abbé de Cluny », en présence et du consentement de Louis VII, mit la paix entre les religieux et les habitants en désaccord sur la pratique de certaines coutumes locales.

Comme les princes et les rois, le Saint-Siége étendit sa protection sur l'abbaye de Souvigny ; trois papes, Urbain II, Lucius III et Honorius IV reconnurent et augmentèrent ses droits. Lorsqu'il vint en France pour

(1) Sur cette monnaie on voit d'un côté saint Mayeul, l'un des patrons de Souvigny, de l'autre la croix armoriée, et ces mots en exergue : De Silviniaco. Les suzerains s'associèrent parfois avec le prieur pour battre monnaie en commun ; le bailli d'Auvergne reçut de la cour l'ordre de laisser circuler cette monnaie dans toute l'étendue de son ressort.

prêcher la première croisade, Urbain II alla visiter Souvigny, y résida huit jours, et là, en présence d'Archambault V, d'Adhémar de Monteil, évêque du Puy, qui fut l'un des principaux chefs des Croisés, de Durand, évêque d'Auvergne (1), et d'un grand nombre de seigneurs, confirma et fit confirmer les priviléges du prieuré, en y ajoutant l'exemption pour les moines des peines de l'excommunication que la paroisse pourrait jamais encourir. Lucius III interdit la construction de toute église ou chapelle dans les limites des paroisses qui dépendaient de l'abbaye, sans le consentement des religieux. C'est en vertu de ce privilége que Robert de Clermont, fils de saint Louis, et sa femme Béatrice ayant fait bâtir à Moulins, sans en demander l'autorisation au prieur de Souvigny, la Maison-Dieu avec la chapelle de Saint-Julien, durent reconnaître, sur les réclamations de ce prieur, que leur chapelle serait soumise au prieuré, et que le recteur, en signe de dépendance, paierait soixante sols tournois le jour de Pâques de chaque année.

Le droit de patronage du prieur de Souvigny fut reconnu dans une occasion encore plus importante. Quoiqu'il fût devenu la capitale politique du Bourbonnais, Moulins, au point de vue religieux, n'avait pas même rang de simple paroisse; il dépendait sous ce rapport

(1) On trouve ailleurs « Guillaume de Bafia, récemment nommé évêque de Clermont ». (*Notice sur Souvigny* par M. Chazaud, archiviste du département, insérée dans le Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier. Lauréat de l'Institut, M. Chazaud met avec beaucoup de bonne grâce les documents des archives à la disposition des travailleurs.)

l'Yzeure et de Souvigny. Le duc Louis II, oncle de Charles VI, dont le Bourbonnais et la France entière purent apprécier la sage et bienfaisante administration (1), voulant faire cesser cette anomalie, obtint de Clément VII une bulle qui érigeait la chapelle de Notre-Dame en église collégiale, et l'Evêque de Nevers fut chargé d'opérer cette transformation. Mais, en souvenir de son ancienne suprématie, le prieur de Souvigny eut le droit de confirmation lors de l'élection du doyen, et, une fois en sa vie, le privilége, quand il viendrait visiter Notre-Dame, d'être reçu en procession par le doyen, les chanoines et les clercs (2).

Bienfaiteurs de Souvigny, les seigneurs de Bourbon désirèrent pour la plupart avoir leur sépulture dans l'église du prieuré. On peut voir encore à présent dans deux chapelles gothiques, situées de chaque côté du chœur, et remarquables par la légèreté de l'ensemble et le fini des détails, de magnifiques mausolées en marbre blanc, ornés de statues couchées fort belles, quoiqu'un peu mutilées, représentant plusieurs princes et princesses de cette maison (3).

(1) Moulins lui doit son château, l'hôpital Saint-Nicolas et l'église collégiale de Notre-Dame ; Montluçon le collége Saint-Nicolas ; Vichy le couvent des Célestins. — (Marcaille, L. VIII.)

(2) Le couvent de Sainte-Claire, desservi par les Frères Mineurs, fut bâti dans les mêmes conditions de redevance pécuniaire (quarante-cinq sols de rente annuelle) et honorifique (les Frères Mineurs devant se joindre aux chanoines de Notre-Dame dans le cas précité).

(3) Dans l'une de ces chapelles furent ensevelis : Louis II et Anne dauphine d'Auvergne ; Jean Ier qui mourut en Angleterre, et Marie de Berry, duchesse d'Auvergne, comtesse de Montpensier ; et François de Chatellerault, frère du connétable, tué à Marignan ; dans l'autre, dite

La partie légendaire du livre comprend la vie de saint Mayeul, issu des comtes de Provence, abbé de Cluny, qui refusa la tiare et mourut à Souvigny pendant une visite pastorale, le 11 mai 994; la vie de saint Odile, de la famille de Mercœur, d'abord chanoine à Brioude, puis religieux à Cluny et désigné par saint Mayeul mourant pour lui succéder comme abbé; la vie de saint Léger, évêque d'Autun, l'adversaire d'Ebroin; la vie de saint Principin, d'origine gothique, martyrisé près d'Hérisson et dont la mort a beaucoup d'analogie avec celle de saint Denis. Le récit de nombreux miracles accompagne ces légendes; ce sont, comme dans toutes les hagiographies, des malades subitement guéris ou des pécheurs endurcis ouvrant tout à coup les yeux à la lumière. On remarque pourtant une certaine originalité dans les moyens par lesquels se produisent ces miracles : ainsi les femmes stériles n'ont qu'à revêtir la robe de saint Mayeul pour devenir fécondes; ainsi dans les tombeaux des saints Mayeul et Odile, on voit de temps en temps sourdre une eau claire et limpide qui guérit la fièvre « et opère même sur les bestiaux. »

Ces légendes et ces miracles servent de texte à Marcaille pour opposer des arguments victorieux aux objections des calvinistes, car son but n'est pas seulement

chapelle neuve : Charles Ier et sa femme Agnès de Bourgogne, fille de Jean-sans-Peur; Jean II qui fut l'âme de la ligue du Bien public; Pierre II, sa fille Suzanne, et sa femme Anne de France, fille de Louis XI. D'autres seigneurs de Bourbon furent enterrés au couvent de Saint-François de Champagne, près Souvigny; Robert de Clermont et son fils Louis Ier avaient leur tombeau dans l'église des Jacobins de Paris. (Marcaille, L. VIII.)

« d'inviter les fidèles à louer et magnifier le créateur in sanctis suis, » mais surtout « de combattre les mécréants qui condamnent le culte des saints. » Il établit donc que la prière adressée aux saints est efficace, bien que les calvinistes prétendent « qu'ils sont trop loin de nous et n'ont pas les oreilles assez longues; » il fait de savantes dissertations sur la vertu du signe de la croix, au moyen duquel saint Mayeul opérait la guérison des malades, et que les réformés dédaignent, « nous reprochant par moquerie que nous chassons les mouches quand nous faisons ce sacré signe; » sur l'extrême-onction que rejettent les protestants; sur l'eau bénite que n'admettent par les hérétiques, sur les prières pour les trépassés, sur l'utilité de continuer ces prières, même quand elles durent depuis quatre à cinq cents ans; sur l'avantage d'être enterré dans les églises; coutume que les rois, princes, évêques ont adoptée, « et qui devrait confondre et faire rougir de honte nos hérétiques modernes disant que toute terre est également sainte et bénite »; sur les bons effets des pèlerinages, en dépit de l'opinion des adversaires de l'Eglise prétendant qu'ils sont inutiles, puisque Dieu est partout, et souvent nuisibles, car ils sont généralement causes de nombreux péchés; enfin sur cette question qui résume l'ouvrage: « que la vénération des reliques n'est pas, comme disent les hérétiques, acte d'idolâtrie, et qu'il n'est pas ridicule d'allumer en plein jour des lampes ou des cierges devant leurs images ».

Nous avons cru devoir donner un résumé rapide de

cette partie de l'ouvrage de Marcaille, car il nous semble qu'on peut y voir la trace des préoccupations des esprits à la fin des Guerres de Religion. En proclamant la liberté de conscience et de culte, l'Edit de Nantes avait fait perdre en France au catholicisme un terrain qu'il s'efforça énergiquement de reconquérir : les armes étant rentrées au fourreau, c'est par la prédication, le confessionnal, l'enseignement et les livres qu'on travailla à obtenir l'atténuation et finalement la révocation de cet acte célèbre, si diversement apprécié, qui inaugurait l'ère de la conciliation, mais qui, aux yeux de bien des gens, avait le tort d'introduire dans le monde religieux des idées de tolérance dont ne voulait pas l'Eglise. Aussi les personnages ecclésiastiques appelés à donner leur approbation, Simon Croyssant, docteur en théologie, recteur de l'église paroissiale d'Yzeure, Piquelin, prieur des Carmes, Perrot, prieur des Frères Prêcheurs, et Claude Feydeau, doyen de Notre-Dame, accueillent-ils avec joie l'apparition d'un ouvrage destiné à confirmer les catholiques dans leur foi, « et à bien rembarrer les hérétiques. » De pareils livres, dit Feydeau, « écrits avec la prudence du serpent et la candeur de la colombe, doivent contribuer au bon gouvernement de la barque de Pierre, autour de laquelle les vents furieux de l'hérésie soulèvent de si grandes tempêtes (1), » Les laïques eux-mêmes joignent leur voix à celle des ecclésiastiques : Antoine de

(1) Feydeau : Dissertation en latin sur le livre de Marcaille.

Laval consigne son admiration dans des vers assez médiocres, mais, en pareil cas, l'intention ne suffit-elle point (1)? Claude Billard, l'auteur de l'*Eglise triomphante*, fait chanter sa muse en latin et en français, et termine par ce vers qui dut être pour Marcaille une bien douce récompense de ses labeurs :

C'est lui qui foule aux pieds l'hérésie et ses charmes (2).

Ce livre a pour nous un intérêt d'un autre genre. A la suite du privilége, se trouve la délégation qui en est faite par Marcaille à maître Pierre Vernoy, libraire et imprimeur du roi en sa ville de Moulins ; et plus loin cette mention : « achevé d'imprimer le 23 octobre 1610 ». Cette date semble être celle de l'inauguration de l'imprimerie Moulinoise ; les *Antiquités du prieuré de Souvigny* étant le premier ouvrage connu qui soit sorti de ses presses. A Pierre Vernoy succéda Claude Vernoy, qui eut lui-même pour successeurs sa veuve et son fils, qui s'appelait aussi Claude. Ce dernier s'intitule

(1) Ici l'âme dévote a de quoi se repaître,
Ici le catholique aujourd'hui voit paraître
Les preuves de sa foi contre les séparés !

(2) Il existe deux autres ouvrages, mais manuscrits, sur le prieuré de Souvigny, l'un du P. Mesgrigny, prieur de 1610 à 1652, l'autre de D. Hilaire Triperet, procureur général de l'ordre de Cluny, exilé à Souvigny en 1736, comme Janséniste. Ces ouvrages sont analogues à celui de Marcaille, mais on y remarque un peu plus de critique ; la partie hagiographique y est moins développée. Mesgrigny a cependant emprunté des chapitres entiers à Marcaille ; peut-être l'un et l'autre avaient-ils copié un même auteur resté inconnu. L'enthousiasme de Mesgrigny pour son prieuré est extrême, il pense que l'univers le partage : ainsi ce n'est pas pour prêcher la croisade, mais pour voir Souvigny que, d'après lui, Urbain II vient en France en 1095 !

sur l'ouvrage de Megret, en 1686, « imprimeur du roi et de la ville », et met sur son enseigne « aux Armes de France. » Il paraît, cependant, que la maison Vernoy s'était divisée, car un ouvrage du R. P. Guillaume Cronier, prieur des Jacobins de la ville de Moulins, « l'oraison funèbre de très-noble et très-illustre Dame, Madame Marie-Anne Le Vineur de Tollière, religieuse professe de l'abbaye royale de Saint-Menoux », fut imprimé à Moulins chez Denys Vernoy, imprimeur du roi et de M. l'évêque d'Autun, au Vase d'or, en 1690. La veuve du second Claude Vernoy, n'ayant sans doute pas de fils, s'associa son neveu ; un traité sur les Fièvres du Dr P. Hutyer, doyen du collége des médecins de Moulins, fut en effet imprimé, en 1707, chez la veuve de Claude Vernoy et Claude Dechome son neveu, impri— —i- meurs de la ville et du collége royal, « aux Armes de France ».

GILBERT GAULMIN

Né à Moulins, en 1585, Gilbert Gaulmin fut ut, dans l'érudition, le digne continuateur des Estienne. D'un savoir non moins vaste que profond, il pos- s- sédait presque toutes les langues de l'Europe et de l'Orient, ce qui lui permit de rechercher ave ec compétence les manuscrits précieux dont il enrich hit sa patrie. Il n'y épargnait ni sa peine, ni son argent ; plusieurs lui coûtèrent des sommes énormes ; (1) mais,

(1) « Immani sumptu conquisitum », dit-il en parlant du manusc crit de la *Vie de Moïse*.

quand il avait découvert un ouvrage de valeur, il se regardait comme amplement payé de tous ses sacrifices. Presque toutes ses publications eurent pour objet des auteurs peu connus, dont il donnait pour la première fois les œuvres au public, joignant au texte, pour le rendre plus intelligible, une traduction latine claire et élégante, et des notes explicatives en latin, en grec et même en hébreu. Aussi a-t-il soin d'avertir qu'il n'écrit point pour le vulgaire, mais pour les érudits. (1) Ceux-ci lui en surent gré et le lui témoignèrent, à l'exception toutefois de Saumaise, qui, malgré son mérite, ne pouvait souffrir de rivaux, et crut à tort rehausser sa gloire en cherchant à rabaisser celle de Gaulmin. Ces critiques injustes froissèrent le savant Moulinois ; il lui semblait qu'on devait mieux l'apprécier si on le lisait bien attentivement, si l'on avait les connaissances suffisantes pour le comprendre, et, sans nommer Saumaise, il se plaignit dans une épître au cardinal de Bérulle d'être surtout attaqué par les ignorants. (2)

(1) Dans une de ses notes sur le roman d'Eustathe, il cite un passage de sa tragédie grecque, *Iphigénie*, dans lequel il paraphrase ce vers de Pacuvius :

Flexa non falsa autumare dictio Delphis solet.
(L'Oracle d'Apollon est voilé, non menteur.)

et ajoute : Est-ce là du grec, je le demande au petit nombre de ceux qui l'entendent, car : odi profanum vulgus et arceo.

(2) C'est, dit-il, le mauvais côté de l'érudition de savoir ce que beaucoup ignorent ; c'est de plus un danger de savoir ce que personne ne sait : l'homme supérieur est, en effet, exposé à l'envie de ceux qui, atteignant à peine au médiocre, s'élèvent contre tout ce qui est grand.

Au reste Gaulmin ne craignait pas la lutte ; il pour se défendre la parole vive et la plume acérée. dant la Fronde, alors que l'ingratitude à l'éga Mazarin semblait une vertu, il resta fidèle à la cau Ministre, et répondit vertement aux Mazarinade attaquant les ennemis de la cour, et surtout le I ment qu'il accusait de manquer de tact et d'esprit tique. (1) Cette attitude courageuse, cette constanc des conjonctures critiques pour la monarchie e récompense après l'apaisement des troubles : dé 1649, Gaulmin avait reçu l'intendance du Nive

(1) Le parlement fait-il vendre la bibliothèque de Mazarin ? (lui dit crûment que ceux qui vendent la justice peuvent bien des livres :

Vendidit hic libros, vendere jura solet !

Ses Conseillers s'érigent-ils en chefs d'armée ? Il les accuse de dans le ridicule et de faire preuve de démence. Les Parlements leur côté, ne recevaient pas ses coups sans les rendre, et plus d' le fils de Broussel lui rétorqua ses épigrammes presque sans changer. Cette lutte dura longtemps encore après la fin de la civile ; on en trouve la preuve dans cette anecdote racontée Patin (octobre 1658) : « Monsieur Gaumin, maître des requête contre l'arrêt du parlement qui fit enlever du fort l'Evêque un nier auquel les maîtres des requêtes prétendaient faire le proc des faux sceaux, fit, il y a quelques jours, les quatre vers suiva

Curia Concilium pellit, Regem expulit olim,
Præsulibus pulsis, pellit ab urbe Deum,
O sine Concilio, sine Rege Deoque senatum !
O sine lege viros ! O sine mente senes !

Broussel répondit sur le champ :

Curia Concilium frænat, Regemque reduxit :
Præsulibus missis, placat ubique Deum.
Dum sine Concilio hanc, sine Rege Deoque notasti,
Tu sine fronte vir es, tu sine mente senex !

Guy Patin, I, p. 320.— (Ed. de 1725

il fut plus tard nommé maître des requêtes, et enfin conseiller d'Etat.

Très-lié, par suite de ses études, avec les érudits et les Beaux-Esprits de son temps, Gaulmin avait en outre un talent qui lui valut l'engouement des salons : nul ne contait avec plus de finesse et d'esprit, et ne réussissait mieux à intéresser, à piquer la curiosité de ses auditeurs. Plus d'une fois même il eut lieu de faire avec les valets l'expérience que Molière fit plus tard avec sa servante, sa parole n'étant pas moins attachante pour les ignorants que pour la bonne compagnie. D'une grande indépendance d'esprit, il combattit partout, même dans l'Eglise, les prétentions non justifiées : mais si le « mariage à la Gaulmine » put servir d'argument à ceux qui désiraient qu'on déposât entre les mains des municipalités les registres de l'état civil, il paraît prouvé aujourd'hui que le différend qui s'éleva entre Gaulmin et son curé finit pas un accommodement, et que les époux reçurent la bénédiction nuptiale. (1)

Gaulmin mourut à Paris, en 1665, à l'âge de quatre-vingts ans. Outre un grand nombre d'épigrammes, d'élégies, d'odes, etc., en latin et en grec, ses princi-

(1) D'après les renseignements assez peu précis que nous avons pu recueillir à ce sujet, il paraîtrait que le curé, lorsque les futurs s'étaient présentés devant lui, aurait soulevé des difficultés que Gaulmin n'aurait pas admises : la discussion s'animant, le savant aurait déclaré au curé qu'il prenait sa future pour femme, et que cette déclaration suffisait pour rendre le mariage valable. Quoi qu'il en soit de l'étymologie du mot, les mariages à la Gaulmine, ou à la Gomine, comme on écrivait encore au dix-huitième siècle, furent condamnés par les assemblées du clergé de 1670 et 1675, et prohibés par un arrêt du Parlement de 1680.

paux ouvrages sont : une tragédie, *Iphigénie*, « écrite dans la langue d'Eschyle » ; la traduction latine des romans de Théodore Prodromus, *Rhodante et Dosiclès*, et d'Eustathe, *Isménias et Ismène ;* l'édition d'un traité en hébreu sur *la Vie et la mort de Moïse*, avec traduction latine et éclaircissements; des *Remarques sur le faux Callisthène*, auteur d'une histoire, ou mieux d'un roman, sur Alexandre-le-Grand, qu'on attribua longtemps, mais à tort, au philosophe Callisthène, petit-neveu d'Aristote; la traduction du *Livre des lumières* de Pilpay, etc. Dans la préface du roman d'Eustathe, il annonce un ouvrage sur la République de Carthage, dont un chapitre doit traiter de l'infanticide chez ce peuple, « afin de combattre l'extension chaque jour plus grande en France de ce crime abominable. » Que dirait Gaulmin s'il avait été témoin des scandales douloureux causés par la barbarie de notre siècle et l'horrible industrie de certains êtres indignes de porter figure humaine ! Si son livre avait pu arrêter les progrès de ce fléau, nous ne saurions trop en déplorer la perte, car tout fait supposer que, s'il a été mené à bonne fin, le manuscrit a péri.

A propos des romans qu'il éditait, Gaulmin écrivit une dissertation poétique sur l'amour et ses suites ; il composa aussi un assez long traité sur les auteurs érotiques de l'antiquité, commentant l'opinion des anciens philosophes qui considéraient comme une marque de sagesse l'amour, regardé plus tard, par une série d'abus successifs, comme un signe de folie. C'était une manière

d'expliquer pourquoi son choix d'éditeur s'était porté sur deux de ces écrivains, dont l'un, Eustathe, a été sévèrement jugé par les gens de goût. (1) Pour donner une idée du savoir immense dont il fait preuve dans ses annotations et commentaires, il nous suffira de dire que, dans le roman d'*Isménias et Ismène*, il rapproche du texte des passages de cent soixante-six auteurs, dont plusieurs inédits, qu'Eustathe paraît avoir imités ; et que, dans *La Vie et la mort de Moïse*, « ouvrage dont on ignore l'auteur, mais qui remonte à la plus haute antiquité », il fournit des explications sur une foule de questions obscures, mais très-intéressantes, comme les premiers monuments de la philosophie hébraïque, les lois et usages de l'ancienne Egypte, le baptême des enfants, l'étymologie du mot Moïse, les magiciens, les miracles et les prodiges, les serpents et la verge de Moïse, la circon-

(1) « Après avoir parlé de Longus, nous pouvons descendre, sans nous arrêter, dans les derniers abîmes de la décadence littéraire des Grecs, il n'y a plus rien sur notre passage qui mérite attention. Les *Amours d'Ismène et d'Isménias* réunissent tout ce qu'il y a de vulgaire et de mauvais dans les ouvrages précédents. On peut remarquer seulement que dans ce roman le personnage principal raconte lui-même son histoire; forme dont les modernes ont fait beaucoup usage, mais qui ne se retrouve guère parmi les anciens que dans la *Métamorphose* de Lucius et dans le trop fameux *Satyricon* de Pétrone. Cet ouvrage est intitulé, dans l'original, *Drame d'Eustathe sur Isménias et Ismène*. Eustathe est désigné par Ducange comme *protonobilissime* et *grand-archiviste*. Son ouvrage est bien digne de ce misérable Bas-Empire, sous lequel ces dénominations de la cour de Byzance avertissent qu'il faut placer l'auteur. On y sent l'épuisement d'idées, l'espèce d'appauvrissement intellectuel qui caractérise cette époque de l'histoire. Il peut être lu avec curiosité sous ce rapport; ce sont les médailles d'un siècle de décadence, mais précieuses et véridiques par leur imperfection même ». (Villemain : *Essai sur les Romans grecs*, p. 335.)

cision, les livres sacrés des Egyptiens, le culte du Nil, les diverses plaies d'Egypte (celle des Grenouilles devant être appelée plaie des Crocodiles), l'assomption de Moïse, la coutume hébraïque d'emporter les cendres des morts, les prières adressées par les Israélites à ceux qui étaient morts en état de sainteté, le différend de Daton, Cora et Abiron avec Aaron, les prières des anges, les dix-huit mille mondes créés par Dieu, le proverbe « la mesure dont vous mesurez autrui servira pour vous », la protection de saint Michel passant du peuple juif au peuple français, le pardon que demanda Moïse avant de mourir, la géhenne, le char des Séraphins, les anges placés à la droite et à la gauche de Dieu, les anges qui pleurent, les cornes de Moïse, l'usage de la lapidation et de la flagellation, les six mille ans de durée assignés au monde, les habits déchirés en signe de deuil, l'observation de la virginité, le purgatoire, la théologie des Chaldéens, etc. Remarquons, cependant, que pour tirer tout le parti possible de ces notes, il faut connaître l'hébreu, le grec et le latin, car elles sont écrites indifféremment dans ces trois langues. Gaulmin a donc quelque raison de dire, dans sa préface au lecteur : « Si tu aimes les Belles-Lettres », c'est-à-dire si tu me comprends, car il se plaint que ses contemporains aient le travers de dédaigner ce qu'ils ne comprennent pas, « tu es peut-être le seul, ou tout au moins tu fais partie du petit nombre; mais seul tu vaux mieux que tout le public ensemble. » Contre l'ignorance ou l'indifférence de son siècle, il en appelle à la postérité, et l'hommage rendu

par la critique (1) à son mérite éminent prouve que ce n'a pas été en vain.

Jeune encore, Gaulmin avait annoncé ce qu'il serait un jour ; Jodocus Sincerus ne se contenta pas d'inscrire son nom dans son *Itinéraire*, il fit de lui un *Eloge* particulier qu'il publia en Allemagne et qui fit connaître au-delà du Rhin le nom et les travaux déjà importants du savant magistrat de Moulins. « Le voir, l'approcher, lui parler était pour les amis des Belles-Lettres à la fois un plaisir et un honneur ! » (2)

BLAISE DE VIGENÈRE

L'un des disciples les plus remarquables de Turnèbe et de Dorat, Baise de Vigenère, né à Saint-Pourçain en 1522, fut d'abord soldat, « suivant beaucoup de camps et armées, tant en ce royaume que dehors, ayant eu le maniement de plusieurs

(1) Voir l'Encyclopédie, X, p. 818.

(2) « Nec fugere te velim hic publico consiliarii regii et causarum criminalium judicis officio fungi *Gaulminum*, virum juvenem quidem adhuc, sed nulli in Galliâ variâ eruditione nunc secundum. Cui meritas sed nondum condignas laudes cecinimus, quæ in Germaniâ excussæ leguntur. Hunc vidisse, adiisse, allocutum esse, gaudio tibi, si litteras et litteratos amas, erit et gloriæ.» (Jodocus Sincerus : *Voyage en France.)*

Ce nom illustre s'est conservé jusqu'à nos jours dans le Bonrbonnais : il existe en effet, dans cette province, plusieurs branches directes de la famille du conseiller d'Etat ; en outre l'un des honorables députés de l'Allier, M. Desmaroux de Gaulmin, président du conseil général de ce département, sur la recommandation d'un oncle qui l'avait institué son héritier, a demandé au gouvernement et a obtenu l'autorisation de le porter.

affaires belliques, s'étant trouvé, comme dit le poëte, à coups donner et recevoir. » (1) Mais là n'était pas sa vocation, et, comme Louis Courier, il se sentait attiré par une force invincible vers l'étude de l'antiquité. Abandonnant donc les armes pour les livres, il se consacra tout entier aux Lettres. Sa science précoce le fit bien venir à la cour de François Ier, où il fut présenté par le général Bayard, « premier secrétaire d'Etat de ce grand roi », dont la famille possédait un domaine près de Saint-Pourçain et avec qui il avait été élevé. (2)

A la cour, Vigenère plut surtout au Dauphin, depuis Henri II, qui en fit son compagnon de chasse, exercice que les derniers Valois ont tous beaucoup pratiqué. Les connaissances cynégétiques de Vigenère le mirent en faveur auprès de Louis de Gonzague, duc de Nevers, très-passionné pour cet art, qui le prit pour secrétaire, et, pendant vingt ans, l'associa à ses plaisirs comme à ses travaux (3). Vigenère conçut pour ce prince une sincère admiration ; il vante sa bravoure comme militaire, son talent comme administrateur, son zèle éclairé comme protecteur des Lettres (4). Il ne le

(1) Vigenère : *Traduction de l'Art militaire d'Onosander.*

(2) Vigenère : *Traité des Chiffres*, p. 34. B.

(3) Vigenère : *Commentaires sur Philostrate-le-Jeune*, p. 572.

(4) « Non content d'avoir fondé un couvent de Minimes, aux faubourgs de Rethel, un collége de Jésuites à Nevers, un service quotidien en la chapelle de l'hôtel de Nevers-Gonzague à Paris, et de marier chaque année soixante jeunes filles pauvres, il songe à établir, dans l'hôtel de Nesle, une bibliothèque qui sera tenue par deux savants, stipendiés d'une bonne pension, l'un pour la langue grecque, l'autre pour la latine, et ouverte au public que ces savants devront guider dans ses

quitta que pour passer au service du roi, fut envoyé à Rome comme secrétaire d'ambassade en 1566, et devint enfin, en 1584, secrétaire de la chambre, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort (1). Encore n'abandonna-t-il pas complètement Nevers : nous voyons dans Laval que, en 1589, après la mort de Henri III, il était revenu habiter cette ville et reprendre sa place dans les conseils de son ancien maître (2).

Lorsque Henri d'Anjou devint roi de Pologne, il fallut faire connaître à la France cette contrée lointaine et les principaux faits de son histoire. Vigenère, qui avait beaucoup voyagé en Allemagne, fut chargé de ce soin, et c'est à lui qu'on doit la première description française de cette France du Nord, qu'une sympathie séculaire unit à notre patrie.

Les *Chroniques et annales de Pologne* furent dédiées « à très-haut, très-puissant, très-illustre et invincible prince Henri, fils et frère de rois, duc d'Anjou, de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Forez, La Marche, Quercy, Rouergue et Montfort, par la grâce

recherches. Il eût donc été impossible de trouver un prince qui, par sa naissance et son mérite, fût plus digne d'avoir la dédidace de cet ouvrage». — (*Traduction de l'Histoire des Turcs* de Chalcondyle, préface.)

(1) La date de cette mort que hâta, dit-on, une conduite peu régulière, quoique nous n'ayons rien remarqué dans les ouvrages de Vigenère qui indique des mœurs honteuses, n'est pas bien fixée : certains dictionnaires le font mourir en 1592; mais, en parlant de Louis de Gonzague, mort en 1595, il dit « le feu Duc » Vigenère vivait donc après 1595. La date véritable paraît être 1597.

(2) Antoine de Laval : *Professions nobles*, p. 154 B.

de Dieu élu roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, Russie, Prusse, Masovie, Samogithie, Chiovie, Volhinie, Podlachie et Livonie ». Ces titres montrent combien était étendu ce royaume, alors parvenu à l'apogée de sa puissance. Le nouveau roi n'avait pas moins besoin que les seigneurs de sa suite d'être édifié « sur les mœurs, conditions et façons de faire » des nations sur lesquelles il allait régner, « sur les fleuves et rivières les plus notables, les villes et cités, évêchés, magistratures, charges et dignités » du pays qui l'avait élu pour souverain, grâce à l'éloquence de notre ambassadeur, Jean de Montluc, évêque de Valence (1). L'ouvrage de Vigenère n'est, comme il le dit lui-même, qu'une imitation de l'abrégé de Martin Cromer fait par Herburth de Fulstein (2). Le peu de temps qu'il mit à l'écrire ne lui aurait guère permis, en effet, de produire une œuvre originale : l'élection eut lieu au mois de mai 1573, et le livre parut au mois de juillet suivant. C'est qu'il devait se hâter de renseigner le nouveau roi sur l'étendue de ses Etats, et de tracer aux Français l'itinéraire à suivre pour gagner ces pays si peu connus. (3)

(1) L'habileté et le talent oratoire de Montluc firent triompher la candidature de Henri d'Anjou aux Etats de Varsovie. Vigenère fait l'historique de cette candidature qui avait été éventuellement posée dès l'annéee 1566.

(2) Les Polonais écrivent ainsi son nom : Herburt de Felsztyn. Il était « castellan de Sanok, et staroste de Przemyls », et fit partie de la députation venue en France en 1573 pour offrir le trône de Pologne à Henri d'Anjou. (Léonard Chodsko : *Histoire de Pologne*.)

(3) « Ce qui ne sera pas hors de propos, ni pour enfler le livre inconsidérément et sans nécessité, puisque cette route doit être dorénavant si fréquentée et battue » !

Vigenère indique deux routes de France en Pologne; l'une par Metz, Strasbourg, Augsbourg, Vienne, Olmutz et Cracovie ; l'autre par Mètz, Mayence, Francfort-sur-le-Meyn, Erfurt, Lepsick, Francfort-sur-l'Oder et Cracovie. Un simple détail montre combien étaient peu faciles alors les relations entre les deux rives du Rhin : de Bâle à Dordrecht, il n'y avait qu'un seul pont sur le fleuve, celui de Strasbourg-Kehl, et encore c'était un pont de bois. (1)

On sait combien fut court le séjour de Henri de Valois en Pologne, et combien fut accidenté son voyage pour revenir en France, où l'attendait une couronne qu'il croyait moins lourde à porter que celle qu'il abandonnait. Vigenère a fait la relation de certains épisodes de ce voyage, notamment de l'entrée du prince à Mantoue. La pompe déployée à Venise avait été plus magnifique; les événements qui se passèrent à Turin furent plus importants : si Vigenère insiste sur l'entrée du roi à Mantoue, c'est que cette ville appartenait au frère de Louis de Nevers, à qui il voulait témoigner ainsi sa reconnaissance.

Quoique Blaise de Vigenère n'ait pas écrit avant l'âge de cinquante ans, comme il eut une assez longue vieillesse, il a laissé une suite considérable d'ouvrages qu'on

(1) Dans un des chapitres de ce livre intéressant sous bien des rapports, l'auteur donne l'ordre de préséance des souverains d'après le cérémonial secret de la chambre apostolique: La France occupe le premier rang après l'Empereur et le roi des Romains; l'Angleterre vient après le Portugal, la Pologne n'a après elle que le Danemark.

peut diviser en trois parties : travaux d'érudition ou d'histoire (1); travaux de piété(2) ; travaux sur les sciences occultes (3). De ces différents ouvrages, les plus remarquables sont : les traductions du Tasse, des deux Philostrate, d'Onosander, de J. César, de Chalcondyle ; les Traités des Chiffres, du Feu et du Sel, et des Comètes. Nous allons rapidement les passer en revue.

(1) Les *Chroniques et annales de Pologne* jusqu'à Henri de Valois. — *Description du royaume de Pologne* et pays adjacents.— *Entrée du roi Henri III à Mantoue*. — *Les Commentaires de J. César*. — *Histoire de la décadence de l'Empire grec* et de l'établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Laonic Chalcondyle, athénien. — *Trois dialogues de l'amitié*, le Lysis de Platon, le Lélius de Cicéron, et le Toxaris de Lucien.— *Les cinq premiers livres de Tite-Live*.— *Les Images ou tableaux de plate peinture de Philostrate Lemnien*, sophiste grec, avec arguments et annotations — *La suite de Philostrate* contenant *les Images du jeune Philostrate, les Héroïques*, et *les Statues de Callistrate*.— *L'Histoire de Geoffroy de Villehardoin*, d'un côté en son vieux langage et de l'autre en un plus moderne.— Traité de Cicéron : *De la meilleure forme d'orateur*, avec le sixième livre des *Commentaires* de César et la *Germanie* de Tacite.— *Discours sur l'histoire de Charles VII*, jadis écrite par Alain Chartier — *La Jérusalem de T. Tasso*, avec notes.— *L'art militaire d'Onosander*, avec notes.— *La vie d'Apollonius de Tyane* avec les commentaires d'Artus Thomas, sieur d'Embry.— *Traité d'Agapet sur les devoirs d'un bon prince*.

(2) *De la pénitence et de ses parties*. — *Les psaumes de David* traduits en vers blancs.— *Prières et oraisons*.— *Le livre de Job*. — *les Proverbes de Salomon*. — *l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques*. — *L'Ecclésiastique et les Lamentations de Jérémie*, en vers français avec notes tirées de la Cabale, du Zoar et du Talmud. *L'Aiguillon de l'amour divin* de saint Bonaventure. — Plusieurs manuscrits sur les Livres Saints.

(3) *Traité des comètes ou étoiles chevelues*, apparaissant extraordinairement au ciel, avec leurs courses et effets.— *Traité des chiffres*, ou secrète manière d'écrire.— *Traité du feu et du sel*.

Ce qui fait la valeur de la traduction de la *Jérusalem délivrée*, c'est qu'elle fut la première qui parut dans notre langue. Le poëte italien venait à peine de mourir et ses malheurs, non moins que son génie, avaient attiré sur lui l'attention de l'Europe. Le Tasse n'était pas un inconnu pour les Beaux-Esprits français : à l'âge de vingt-six ans, ayant déjà fait paraître son *Rinaldo*, il suivit le cardinal d'Este envoyé par le pape auprès de Charles IX pour défendre les intérêts catholiques compromis par les concessions faites aux Réformés (1570). Pendant ce voyage, Torquato travaillait à son poëme de la Jérusalem sur les routes et dans les hôtelleries. Il fut présenté à Charles IX comme le chantre de Godefroy et des héros français de la croisade, et il suivit la cour à Blois, à Tours, à Chenonceaux. « Là, d'après une tradition ingénieuse, il put prendre l'idée des enchantements d'Armide au milieu de l'escadron volant de la reine. » Le Tasse reçut aussi un brillant accueil de la part de Ronsard et de la Pléiade. (1) La version française de son poëme fut dédiée à Louise-Marguerite de Lorraine, dont les ancêtres, France, Bourbon, Bouillon, Lorraine, Clèves, Ferrare, sont mentionnés avec éloge dans ce récit poétique de la première croisade. (2) Les critiques ont blâmé Vigenère de n'avoir pas suivi fidèlement le texte italien ; il est allé au-

(1) Rathery ; *Influence de l'Italie sur les Lettres françaises*, p. 97-99.

(2) Cette dédicace est une dissertation sur les romans de Chevalerie et sur l'amour chevaleresque.

devant de ce reproche en prévenant le lecteur que sa traduction sera non littérale, mais libre; son seul but étant de faire connaître et goûter le Tasse à ceux qui n'entendent pas sa langue. L'Ecole française de peinture, sous Henri IV, y puisa l'inspiration de plusieurs chefs-d'œuvre; une partie du poëme fut traduite en splendides illustrations par Ambroise Dubois, Anversois naturalisé Français: « c'étaient, dans le grand cabinet de la Reine, au Louvre, et dans le cabinet de Clorinde, à Fontainebleau, en seize toiles peintes à l'huile, les enchantements du magicien Ismène, l'épisode d'Olinde et Sophronie, l'histoire de Clorinde et de Tancrède ». (1)

Malgré son estime pour le poëte, Vigenère n'accepte pas sans contrôle toutes ses conceptions; plusieurs de ses caractères ne lui paraissent pas suffisamment compris; par exemple, il trouve à reprendre aux amours de Tancrède, d'Herminie et d'Armide. Le premier il fait ressortir les rapports frappants qui existent entre la Jérusalem et les œuvres d'Homère: Godefroy rappelant Agamemmon; Raymond de Toulouse Nestor; Renaud Achille; Tancrède, Ajax et Diomède; Guelfe Ulysse; Pierre l'Hermite Chalcas, Armide Circé; ou bien entre la Jérusalem et les poëmes de l'Arioste: Argant faisant songer à Mandricard, Soliman à Rodomont, Clorinde à Marphise, etc. Il trouve aussi dans ce livre des allégories morales analogues à celles qu'on remarque dans les productions du moyen-âge: l'armée des

(1) Poirson: *Histoire du règne de Henri IV*, II, p. 820, d'après le Père Dan et Félibien.

Croisés composée de troupes diverses et tumultueuses, représentant les passions de l'âme; Renaud, Tancrède et les autres chefs, ses facultés; les soldats, le corps qui doit obéir à l'âme; les forces d'Afrique et d'Asie, les contrariétés qui nous viennent troubler; les magiciens et leurs sortiléges le Démon et ses œuvres, etc. Ces notes se complètent par un résumé historique de la première croisade, des détails géographiques et biographiques sur les villes et les guerriers nommés dans le poëme, la citation des passages d'Homère, de Virgile et d'autres poëtes, plus particulièrement imités par le Tasse. Malgré ses imperfections, cette traduction ne nous a donc pas paru mériter le dédain qu'ont montré pour elle certains critiques trop prompts à déverser le blâme sur un travail qui, à défaut d'autres titres, devrait être loué pour avoir révélé à la France la grandeur de l'un des plus beaux génies de l'Italie moderne.

Les *Images ou tableaux de plate peinture des deux Philostrate*, sophistes grecs, les *Héroïques*, les *Statues de Callistrate* parurent en 1579, mais une nouvelle édition, de beaucoup plus riche, en fut publiée en 1630, par la maison Langelier, qui fit illustrer la première partie de planches remarquables dues au burin d'Antoine Caron et de Jaspar Isac. (1)

(1) Le frontispice annonce tout d'abord ce que sera l'œuvre, il représente deux galeries couvertes conduisant à un Temple de Mémoire qui, pour le dessin, rappelle le dôme de Saint-Pierre, surmonté du soleil radieux de la Renaissance dissipant les ténèbres du moyen âge, Les galeries partent l'une d'Athènes, l'autre de Paris (un plan et une légende indiquent ces deux villes); elles sont surmontées de Minerve.

Voici en deux mots le cadre de l'ouvrage : Philostrate s'est rendu à Naples où se célèbrent des Jeux à l'imitation de ceux de la Grèce : pressé de déclamer en public, il refuse modestement, mais, attirée par sa réputation, la jeunesse de la ville vient spontanément le trouver chez son hôte. Cet hôte a un fils, encore adolescent, fort désireux de s'instruire et qui joint son admiration à celle de ses compagnons. Pour plaire à cette jeunesse avide de l'entendre, et reconnaître l'hospitalité qu'il reçoit, Philostrate conduit tous ces jeunes gens sous un portique qui lui sert de promenade habituelle, et leur explique le sujet des différents tableaux qui s'y trouvent exposés. (1)

de l'Histoire et de deux Génies ailés, tenant une trompette d'où s'échappent ces mots :

— Usque ad fines orbis terrarum !
— In æternum !

Au pied du temple est le Parnasse avec Apollon, les Muses et Pégase, le tout dominé par le buste de Vigenère, qui semble présider à la docte assemblée. Les autres illustrations sont sur ce modèle, ce qui montre quels sacrifices s'imposaient les éditeurs d'autrefois pour des livres savants, dont la vente devait être forcément limitée.

(1) Essayons de faire comprendre par un exemple le procédé général de Vigenère. La *traduction* de la préface occupe une page et demie; le *commentaire* de cette préface, en caractères beaucoup plus petits, remplit sept pages. Vigenère donne d'abord, d'après Suidas dont il discute le jugement, des renseignements biographiques sur les trois Philostrate, sophistes célèbres, le premier né sous Néron, auteur de nombreux traités sur la rhétorique, le théâtre, la gymnastique, etc., de quarante-trois tragédies et de quatorze comédies; le second, son fils, dit Philostrate le Lemnien, qui fut contemporain de Septime-Sévère, enseigna à Athènes et à Rome et écrivit des déclamations, des lettres amoureuses, des Images ou tableaux de plate-peinture, des descrip-

Dans les *Héroïques*, Philostrate raconte autrement qu'Homère la biographie des héros qui prirent part à la guerre de Troie ; il s'applique surtout à rabaisser la gloire et le mérite d'Ulysse, le favori de l'auteur de l'Odyssée. Il suppose qu'un de ces héros, Protésilas, qui le premier des Grecs aborda en Asie, mais fut tué presque aussitôt, revient à la vie et raconte tous les événe-

tions, des discours, les Chèvres ou le jeu de flûtes, la vie d'Apollonius de Tyane en huit livres, un traité de la peinture, des Héroïques, la vie des sophistes en quatre livres, des épigrammes, «et quelques autres choses encore»; le troisième, fils de la fille de ce dernier, dit Philostrate-le-Jeune, né aussi à Lemnos, qui composa des Images à l'imitation de son aïeul, dont il reçut les leçons, et plusieurs traités sur des sujets divers. Vigenère décrit à ce propos l'île de Lemnos et rappelle tout ce qui s'y est passé de mémorable ; il interprète ensuite le mot sophiste, et montre par des citations d'Hérodote, d'Athénée, d'Aristophane, de Plutarque, et par le témoignage de Quintilien, de Platon, de Lucien, que ce mot était pris tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part. La préface grecque étant intitulée « Helladia, » le commentateur est amené à passer en revue les différentes sortes de Jeux qui furent ajoutés aux grands Jeux de la Grèce, et qui se célébraient partout où s'étaient fixées les colonies de la mère-patrie. D'après Plutarque, il établit un rapprochement entre la peinture et la poésie ; d'après les grecs et les latins, Lucien et Fulgence, Pythagore et saint Augustin, Lactance et Homère, Diogène Laerce et Macrobe, il trace la monographie des héros, constate qu'on leur dédiait un dragon, et discute l'opinion qui fait naître des serpents de leur moelle, ce qui le conduit à citer un passage de Plutarque *(Vie de Cléomène)*, et les vers de Virgile relatifs au tombeau d'Anchise. Deux fragments, l'un de la vie d'Apollonius de Tyane par Philostrate, l'autre de Pline, lui fournissent l'occasion de donner l'historique sommaire de la peinture et de la statuaire. Il raconte avec Strabon la fondation de Naples, et, à propos de certains portiques «exposés au vent de Zéphyre » que les anciens appelaient « des œufs» il examine les assertions d'Athénée, de Cléarque et d'Hérodote sur la fécondation des œufs et la fable de Léda. Tout le livre étant sur ce modèle, on peut dire avec justice que ces commentaires de Vigenère forment un véritable cours d'antiquités grecques et romaines, et ne sont pas moins utiles à consulter que le *Voyage du jeune Anacharsis*.

ments de ce siége mémorable à un vigneron de la Chersonèse de Thrace qu'il a pris sous sa protection. A son tour le vigneron redit toutes ces histoires à un Phénicien qui vient d'aborder en ces lieux, et avec qui il se lie promptement d'amitié.

Le style des deux Philostrate est obscur et laisse beaucoup à faire au commentateur. Il faut cependant leur tenir compte de l'ardeur qu'ils apportaient au travail et de la noble émulation dont ils se sentaient saisis en songeant aux chefs-d'œuvre de l'antiquité. Loin de nous décourager, dit Philostrate le-Jeune, « nous devons plutôt insister à les devancer eux-mêmes, car en obtenant ce but de notre intention nous ferons une chose recommandable; que s'il nous advient d'y commettre quelque défaut, au moins cela apparaîtra-t-il être louable que nous nous soyons proposé une imitation glorieuse. » C'est en prose un peu trop traînante la belle pensée de La Fontaine:

> J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

Quant à Callistrate, on n'a sur lui aucun renseignement biographique positif. Il n'a pas fait précéder ses *Statues* d'une préface explicative : Vigenère croit, cependant, pouvoir conjecturer, d'après son style et le sujet de son ouvrage, qu'il fut aussi un rhéteur, contemporain des Philostrate, et probablement de leur école. Comme eux, Callistrate décrit les œuvres de quelques maîtres célèbres et y joint les conceptions de sa propre

imagination, faisant généralement preuve de talent et de goût.

Parmi les Grecs modernes qui, chassés de leur patrie par les progrès des Turcs Ottomans, firent connaître à l'Occident la langue mélodieuse de Sophocle et de Démosthènes, et les chefs-d'œuvre d'une civilisation en tant de points accomplie, parmi les promoteurs de la Renaissance, les Chrysoloras, les Bessarion, les Argyropyle, les Théodore Gaza, les Hermotime, les Lascaris, dont un prince de la critique a rendu le nom immortel, l'Athénien Laonic Chalcondyle mérite une mention particulière. C'est lui qui a retracé les souffrances et la ruine de la mère-patrie (1), et rappelé ainsi vers l'Orient l'attention de l'Europe oublieuse et indifférente. Cette indifférence fait craindre à Chalcondyle que la Grèce ne puisse devoir jamais qu'à elle-même sa délivrance, hélas ! lointaine ; il l'exhorte à mettre sous les pieds toutes les misérables querelles intestines qui ont causé son agonie, et à s'unir dans un même élan, dans une même pensée : « par ce moyen les Grecs donneraient la loi et

(1) *Histoire de la décadence de l'Empire grec* et établissement de celui des Turcs, par Chalcondyle, Athénien, de la traduction de B. de Vigenère, Bourbonnais, et illustrée par lui de curieuses recherches trouvées depuis son décès; avec la continuation de la même histoire depuis la ruine du Péloponèse jusqu'à présent, 1632, et des considérations sur icelle : à laquelle ont été ajoutés les éloges des seigneurs ottomans, plusieurs descriptions et figures représentant au naturel les accoutrements des officiers de l'Empereur turc, et des tableaux prophétiques prédisant la ruine de la même monarchie, par Artus Thomas sieur d Embry, Parisien.— A Paris, chez la veuve Mathieu Guillemot, au Palais, et Mathieu Guillemot, rue Saint-Jacques, 1632.— Edition illustrée par Jaspar Isac.

commanderaient bravement aux autres peuples et nations qui maintenant leur tiennent le pied sur la gorge. » La douleur qu'il ressent d'être exilé ne le rend pas injuste ; il fait preuve d'une grande impartialité à l'égard des Ottomans ; il vante leurs brillantes qualités, la savante organisation de leur empire, et n'attribue la chute de Constantinople qu'aux discordes et aux vices de ses concitoyens. A la manière d'Hérodote, il se permet volontiers de longues digressions sur l'histoire des peuples avec qui les princes grecs entrent en relation. Malgré l'inaction de l'Europe, il montre une sincère estime pour les Etats qui témoignent du moins quelque sympathie à la cause grecque, surtout pour la France qui tant de fois prit l'initiative des croisades. C'est avec admiration qu'il parle de notre patrie : « Je dirai des Français que c'est une nation très-noble et fort ancienne, riche, opulente et de grand pouvoir. Et d'autant que de toutes ces choses ils surmontent et passent de bien loin tous les autres peuples de l'Occident, aussi ont-ils bien opinion que c'est à eux à qui de droit l'autorité souveraine et l'administration de l'Empire Romain doit appartenir. La très-grande ville et cité de Paris, autrement dite Lutèce, qui est le siége capital de tout le royaume, soit en beauté d'assiette, multitude de peuple, civilité et courtoisie des habitants, soit en richesses, commodités et abondance de toutes les choses qu'on saurait souhaiter, laisse bien loin derrière elle toutes les autres habitations dont jusques ici on ait eu connais-

sance « (1). Ces éloges adressés à la France, malgré les désastres de la Guerre de Cent ans, malgré les calamités du règne de Charles VI, nous font voir quel était le prestige du nom français à l'étranger. Ce n'est pas, en effet, d'aujourd'hui que les grandeurs déchues demandent à notre pays asile et protection ; les souverains, les papes dont on contestait le pouvoir, venaient y chercher du repos, des consolations et des secours; les peuples malheureux tournaient vers lui leurs prières et leurs espérances, sachant bien que la générosité française ne saurait rester sourde à l'infortune suppliante. En étant égoïste, la France eût pu économiser son sang et son argent ; à être généreuse, elle a gagné ce renom de justice qui en fait aux yeux de ceux qui souffrent la nation-Providence, et comme l'instrument visible de Dieu sur la terre.

L'histoire de Chalcondyle, qui fait suite à celle de Nicéphore Grégoras, va du règne d'Andronic II, époque de l'apparition des Turcs, vers 1300, jusqu'au milieu du règne de Mahomet II. L'éditeur y a ajouté un supplément jusqu'en 1632, avec une série de dessins représentant les principaux costumes de l'empire turc. Ces dessins sont empruntés à Nicolas de Nicolaï qui avait longtemps résidé en Orient. L'un d'eux, au frontispice, nous montre le Grand Seigneur s'avançant dans tout l'appareil d'un triomphateur, foulant sous les pieds de son cheval les

(2) *Histoire des Turcs*, p. 43.

peuples prosternés dans la poussière ; mais au-dessus de sa tête, dans un nimbe, apparaît le Tout-Puissant, avec cette légende : « Iterum ». C'est l'expression des illusions que nourrissaient les continuateurs de Chalcondyle qui joignent à leur ouvrage un certain nombre de prédictions attribuées aux empereurs Sévère et Léon, et annonçant la destruction de la puissance ottomane. Mais, malgré la bataille de Lépante, l'empire turc sera longtemps encore redoutable à l'Europe, et, quand il cessera d'être un danger, ce sera pour devenir une pomme de discorde entre de grandes ambitions.

C'est à Louis de Gonzague, son protecteur, que Vigenère dédie son travail. Ce prince, héritier du Montferrat, et, par suite, des prétentions de cette maison sur Constantinople et Jérusalem, dut avoir pour agréable la publication d'un ouvrage qui montrait les alliances de ses ancêtres avec les Paléologues et laissait entrevoir à sa race la couronne de Constantin.

Les notes qui accompagnent la traduction sont marginales et courtes ; mais à la fin du volume se trouvent, sous le nom d'*illustrations*, de véritables traités sur les institutions civiles, politiques, financières, administratives, militaires et religieuses de la Porte. Vigenère y décrit dans les plus grands détails la vie privée et la vie publique des Turcs, les beautés de Constantinople, les richesses de ses palais, l'organisation du sérail, les attributions du Divan, qu'il appelle Dinan, et le moyen pris par le sultan pour que sa présence y soit toujours

supposée (1). Il parle du goût prononcé de cette nation pour les chevaux, la fauconnerie, les riches étoffes; il passe en revue les principales professions, s'étend longuement sur la composition des armées de terre et de mer, l'artillerie, le gouvernement des provinces, les ressources et les opérations du Trésor; il donne l'analyse raisonnée du Koran, et constate par de nombreux rapprochements combien sont fréquents et importants les emprunts faits aux Livres Saints. Ce n'est point en pur érudit que le commentateur pénètre ainsi dans la vie de ce peuple encore si peu connu de l'Europe, dont il était à la fois l'admiration et l'épouvante; il s'indigne comme chrétien qu'on ne prenne pas une mesure énergique pour détourner vers l'Orient le cours de ce torrent dévastateur, et que la chrétienté fournisse, par le recrutement des Janissaires, l'élément le plus redoutable de la puissance de ses ennemis. « Voilà, s'écrie-t-il avec douleur, la source principale dont est ordinairement abreuvé et entretenu l'empire turquesque en sa vigueur ! En quoi Dieu permet, pour nos offenses et démérites, que nous soyons battus de nos propres verges; mais il serait bien aisé d'y remédier, si les deux plus puissants monarques chrétiens seulement, sans jouer

(1) « Il y a d'autre part une petite fenêtre carrée qui sert d'écoute, au bout d'une secrète galerie, droit sur cette loge de l'audience, avec un treillis de clisse au-devant, garni de crêpe ou taffetas noir, qu'on appelle la *jalousie ou fenêtre dangereuse*, parce que le prince y pouvant être à toute heure que bon lui semble, et de là, sans être aperçu et qu'on sache s'il y est ou non, voir et ouïr tout ce qui s'y passe, ce serait chose fort périlleuse de lui en penser taire ou déguiser rien ».

au faux compagnon, se voulaient bien entendre ensemble et s'unir contre le commun ennemi, et que leurs sujets les voulussent suivre ! » (1) Vigenère semble critiquer ici indirectement l'alliance qui avait été conclue entre François Ier et Soliman, à la grande stupéfaction du monde catholique ; mais les résultats immédiats de cette alliance, et l'influence exercée depuis lors en Orient par la France ont justifié le roi très-chrétien, et montré la sagesse et l'utilité de sa politique.

L'*Art militaire* d'Onosander, écrivain grec de mérite, contemporain de Claude, que l'Empereur Léon et le maréchal de Saxe ont tenu en grande estime, fut publié en français, en 1605, sur le manuscrit de Vigenère, et dédié à Sully par l'éditeur Langelier. Des annotations accompagnent, ou, comme on disait alors, illustrent la traduction. « Elles consistent ici, dit le traducteur, à rapprocher du texte les passages analogues des auteurs grecs et latins, à citer les sources où a puisé Onosander, à rapporter le tout point par point pour les éclairer l'un par l'autre en les confrontant. » Elles sont souvent fort étendues ; l'une d'elles est tout un traité sur la guerre, considérée comme légitime ou illégitime, nécessaire ou facultative, étrangère ou intestine. A propos des qualités requises chez un chef de guerre, Vigenère examine successivement, d'après les philosophes, les historiens, et même les poëtes de l'antiquité, quel rôle joue la Fortune à la guerre, favorisant,

(1) *Histoire des Turcs*, p. 53.

quoique aveugle, ceux qui savent la mettre de leur côté; comment elle doit s'associer avec la vertu ; quels sont les vices les plus pernicieux aux gens de guerre ; comment le mérite finit par s'imposer ; quels sont les devoirs du chef; combien il importe qu'il connaisse ses soldats, qu'il allie la douceur à la sévérité, qu'il sache démasquer l'hypocrisie, qu'il soit de facile accès et libéral, qu'il s'abstienne d'être moqueur et injurieux ; comment tout homme qui touche la solde d'un prince cesse de s'appartenir; ce que c'est que le serment militaire ; quelle importance a une bonne discipline ; ce que sont les duels ; pourquoi il ne faut qu'un chef à une armée; si le port des armes doit être permis, dans les rues, aux militaires, en dehors de leur service ; s'il vaut mieux une mauvaise armée avec un bon chef, qu'un mauvais chef avec une bonne armée; s'il est plus facile à l'armée de former son chef qu'au chef de former son armée ; combien il est utile que le chef, sans négliger l'avis de son conseil, ait la libre disposition de ses mouvements ; quels inconvénients il peut y avoir à laisser trop longtemps une armée entre les mains du même chef; s'il faut choisir les chefs parmi les indigènes ou parmi les étrangers ; quelles doivent être les principales vertus d'un bon chef : la tempérance, la prudence, la force, la justice, la sobriété ; quels défauts il doit surtout éviter : l'ivrognerie, l'indiscrétion, la lésinerie ; quels doivent être sa hardiesse, sa vaillance, sa promptitude d'esprit, sa mémoire, sa diligence, son éloquence, ses soins à ne pas se faire haïr, « à fuir les concussions,

pilleries et rançonnements » ; quel âge il doit avoir ; quels appuis il trouve dans la réputation de ses ancêtres et dans sa propre renommée. L'auteur termine en discutant la question de la noblesse et des armoiries. Ainsi commenté, l'ouvrage d'Onosander est précieux à consulter pour tous les militaires, et principalement pour les officiers supérieurs ; car, bien qu'il y soit plus particulièrement question des armées de l'antiquité, les digressions dans notre propre histoire sont fréquentes, et les règles générales que pose Vigenère peuvent convenir à tous les temps.

La traduction des *Commentaires de J. César* est précédée des éloges de César et de Pompée tirés du septième livre de Pline, du sommaire d'Eutrope sur les faits et gestes de César, de l'abrégé de Florus sur les onzième et douzième décades de Tite-Live, d'une courte biographie de Jules César faite par Vigenère à l'usage de ceux de ses lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec l'antiquité, d'un avertissement sur l'emploi de noms modernes, comme Français pour Gaulois, Bourguignons pour Séquanais, Suisses pour Helvètes, etc. enfin d'une carte de la Gaule ancienne.

C'est dans un but patriotique que Vigenère entreprit la traduction des *Commentaires de J. César* ; il le dit formellement dans sa préface : il a fait ce livre pour ceux de ses concitoyens qui ne savent pas le latin; ils pourront y voir, « comme en un miroir fidèle, la grande et noble antiquité de leurs ancêtres ; combien illustres et redoutés ils ont été de tout temps au fait

de la guerre et des armes, de l'aveu même et témoignage de celui auquel jamais autre capitaine ni chef d'armée ne s'égala ; les maux en après et ruines qu'ont accoutumé d'apporter en toutes dominations et Etats les rancunes et partialités domestiques. » Outre ses annotations explicatives, Vigenère insère à la suite de chaque livre des chapitres entiers sur les points qui peuvent plus particulièrement nous intéresser : la langue des Gaulois, l'organisation des légions, la castramétation et les fortifications des anciens, leurs machines de guerre ; les Alpes et les passages de France en Italie ; la faune de nos anciennes forêts, etc.

Il est un problème historique concernant le Bourbonnais que nous aurions désiré voir résolu par lui d'une manière satisfaisante : l'emplacement précis de la Gergovie des Boïens. On n'a sur cet oppidum que les renseignements un peu vagues donnés par César au VIIe livre de ses *Commentaires*, et qui permettent une interprétation si élastique que les savants ont cru pouvoir, chacun pour de bonnes raisons, le transporter en Bourgogne, en Nivernais, en Forez, en Bourbonnais ; les uns le mettant à Entrains, entre Cosne et Clamecy (1); d'autres à Vertaud, entre Tonnerre et Châtillon, ou à Saint-Révérien à l'est de la Charité ; d'autres à Boen, près de Montbrison ; d'autres à Montluçon ou Néris ; d'autres, enfin, à Chantenay, entre Villeneuve et Saint-Pierre, à Thiel, entre Toulon et Digoin, à Bourbon-

(1) C'est l'opinion de M. Walckenaër.

l'Archambault, à Souvigny ou à Moulins. (1) Dans sa traduction, Vigenère se prononce d'abord pour Moulins : « Sitôt, dit-il, que Vercingétorix en a les nouvelles (de la marche de César), il emmène de rechef son armée en Berry, se délibérant d'assaillir Moulins en chemin, ville des Bourbonnais, lesquels César, après qu'ils les eut défaits à la bataille contre les Suisses, avait là envoyés habiter, et iceux annexés au territoire d'Autun. » Mais dans ses notes il se ravise : « J'ai tourné Moulins selon la conjecture commune, parce que c'est la plus prochaine ville d'Autun et la capitale de toute la contrée, étant à croire que Vercingétorix s'adressa au chef, comme est le devoir de la guerre. Mais César ne dit rien de son assiette, et n'amène ici aucune remarque ni connaissance sur quoi on se pût fonder pour discerner ce que c'était. Quant à moi il me semble que ce n'est pas Moulins, parce que César n'eût pas tu qu'il était sur la rivière d'Allier, et davantage ce n'est pas le droit chemin pour aller de l'Auvergne à Bourges, car on laisse Moulins à plus de huit ou dix bonnes lieues à main droite (outre que c'est un pays effondré et malaisé au possible), pour prendre le haut Bourbonnais, vers Montaigu en Combraille, et à Montluçon ; estimant que ce soit ledit Montluçon, ou Néris qui est là auprès, où il y a de fort beaux bains d'eaux chaudes, et tant de

(1) Un membre compétent de la Société d'Emulation, M. Clairefond, archiviste-paléographe, a montré par la discussion du texte de César, et par l'étude des limites des anciens diocèses, que cet oppidum ne pouvait être placé qu'à Moulins ou aux environs de cette ville.

marques et enseignes de l'antiquité romaine qu'on n'y fouille guère encore sans y trouver quelques médailles et pierres gravées ». (1) Une opinion si flottante ne peut servir qu'à montrer combien se prête à la variété des conjectures le passage assez vague du VIIe livre de César, où il est question de cet oppidum. En présence de ces divergences d'interprétations, le plus sage, en attendant quelque découverte archéologique décisive, n'est-il pas de réserver notre jugement ?

Pour mener à bien tant de commentaires sur des sujets si variés, il ne faut pas être seulement un érudit, il faut avoir la clef de toutes les sciences. Vigenère est un savant universel ; il donne des articles fort instructifs sur les questions scientifiques les plus diverses, et notamment sur un grand nombre de composés chimiques. Mais de la chimie à l'alchimie il n'y a qu'un pas, et il le franchit. Comme il serait impossible de donner une idée exacte de l'état des esprits à la fin du seizième siècle, si l'on n'entrait pas dans quelques détails sur les sciences occultes, la divination, la recherche du grand-œuvre, la cabale, les horoscopes, etc., nous allons rapidement analyser les principaux traités de Vigenère sur ces matières. Lorsqu'il était à Rome, Vigenère fut en relation avec de savants rabbins, et il apprit d'eux les secrets de la Cabale qu'il exposa dans des traités spéciaux et qu'il répandit dans ses autres ouvrages. Les liens mystérieux qui rattachent la terre au ciel

(1) *Traduction des Commentaires*, p. 426.

l'ont partout frappé ; les démêler est sa constante préoccupation. Dans son *Traité des Chiffres, ou secrète manière d'écrire*, tout en se proposant seulement d'expliquer les Chiffres, ou écritures symboliques, jusqu'alors connus, et d'en créer d'autres par diverses combinaisons mathématiques, il fait de fréquentes digressions dans le domaine des sciences occultes « qui sont aux autres sciences ce que les chiffres sont à l'écriture vulgaire » ; il donne des formules mathématiques et géométriques pouvant servir à la Cabale, la Magie et l'Alchimie, « ces trois sciences mystiques appropriées à la connaissance des trois mondes, l'intelligible, le céleste et l'élémentaire, représentés par les trois lettres hébraïques du mot Adam, et par les trois parties de l'homme, ou petit monde : l'intellect, l'âme et le corps. » Il s'occupe aussi longuement des astres, des métaux, des mystères, de la vertu de certain nombres, etc. Revenant à la science des chiffres, il dit que son point de départ est la représentation de la loi apportée du Sinaï par Moïse : « elle était écrite tout d'une teneur, sans aucune séparation de syllabes, ni de dictions, les tables étant percées à jour, si bien que chacun, à ce que disent les rabbins, y lisait diversement à sa fantaisie, à la main droite et à la gauche, par le devant et à l'envers, de haut en bas, de bas en haut, Moïse s'en retenant devers lui la vraie intelligence occulte, selon que Dieu la lui avait revélée, dont le secret consistait partie en la forme des caractères, partie en la vraie et propre

distinction des vocables » (1). Il fait rentrer dans la catégorie des chiffres les formules abréviatives, comme S. P. Q. R., les parlers particuliers ou argots, les signes maçonniques, etc. Il représente, en terminant, les alphabets de tous les peuples connus, auxquels il joint ceux des astrologues et des maîtres ès-sciences occultes.

La transmutation des métaux et la médecine vont de pair dans ces études : Vigenère s'occupe beaucoup du sel et de son influence sur la fécondité ; du vitriol et du mercure qui, par leur combinaison, produisent une substance mixte, « commencement de l'œuvre philosophique pour la transmutatoire » ; du vitriol philosophique », ou Vénus « autrement appelé Zéniar, en arabe, c'est-à-dire lumière de beauté, qui teint tous les autres métaux en or, et est la souveraine médecine du corps humain ». (2) Il pose, avec les maîtres, les axiomes de l'art hermétique (3), et s'efforce d'expliquer d'après eux les grands phénomènes de la nature.

Les problèmes cosmogoniques sont pour les cabalistes l'objet des solutions les plus empiriques. Veut-on savoir, par exemple, comment les astrologues expliquent le déluge? Vigenère nous apprend qu'à leur avis le déluge a eu lieu « par la grande conjonction des trois planètes supérieures qui se fit alors en la triplicité aquatique » !

(1) *Traité des Chiffres*, p. 37 B.

(2) *Les Images de Philostrate*, p. 285.

(3) « Converte elementa et quod quæris invenies. — Nisi corporea vertantur in non corporea, nihil in hâc arte prorsus efficis. Duo autem sunt elementa corporea : terra et aqua; duo autem non corporea : aer et ignis. (*Les Images de Philostrate*, p. 473.)

Nous voilà bien renseignés sur cette question ! Veut-on avoir la connaissance approfondie de l'univers et de l'homme? Il faut la demander à l'étude de ces trois sels : sel commun, salpêtre et sel ammoniac, « le sel étant de nature terrestre représente le corps ; le salpêtre inflammable les esprits habitant principalement dans le sang, lesquels vivifient le corps et lui donnent le mouvement ; et le sel ammoniac qui ne se brûle pas, mais s'évapore et est volatil, l'âme toute divine, inconsumptible et inexterminable, laquelle vivifie l'esprit, tout ainsi que lui fait le corps. Ces trois sels, outre plus, symbolisent aux trois substances de sel, soufre et mercure (1), car le verre qui est la quatrième est la privation de tous sels. Et tout ainsi que ce monde commença par un sel en forme humide et coulante, car tout était mer quand le grand Ouvrier mit la main à la séparation des substances et des espèces, aussi finira-t il en forme sèche, réduit en verre » (2). Nous voilà désormais fixés sur la fin du monde !

C'est par un raisonnement analogue qu'il explique les mystères de la théogonie égyptienne : Osiris, le bon principe, représentant la chaleur moite, aérée, naturelle, accompagnée d'une humidité vivifiante; Typhon, le mauvais principe, « exterminateur d'icelle pour la conflagration, embrasement, ardeur étrange et extraordinaire, qui, à guise de fièvre, dessèche et tarit la substance du germe génératif dont tout individu est

(1) C'est la théorie de Raymond Lulle et de Paracelse.
(2) *Les Images de Philostrate*, p. 398.

procréé et maintenu; Osiris la pluie, la substance douce de l'eau de la mer, la lumière, la vie; Typhon le vent, la saumure, les ténèbres et la mort » (1). Ce n'est pas seulement entre Osiris et Typhon qu'existe la guerre, elle règne partout au ciel : « entre les astres il y a certaines inimitiés particulières, comme de Mars et de Vénus à Saturne; de Mars envers Jupiter ; de Mars tous sont ennemis, fors Vénus; du Soleil, Mars et Mercure; de Vénus, Saturne; de Mercure, le Soleil et la Lune; de la Lune, Mars et Vénus : leurs aspects aussi se contrarient, d'où proviennent toutes les mutations de l'air, auquel les influences des corps célestes selon leurs variétés différentes ont leur action; et sur les corps des personnes pareillement, voire leurs inclinations encore, soit à bien, soit à mal » (2).

Si certaines substances sont hostiles et antipathiques les unes aux autres, il en est aussi qui s'attirent, se combinent et créent de nouveaux éléments: ainsi la terre et l'eau donnent le sel; l'eau et l'air le mercure; l'air et le feu le soufre; le feu et la terre « la vitrifiation en laquelle se doivent finalement terminer toutes les substances, ni plus ni moins qu'elles commencent par le sel » (3). Trouver, saisir, maîtriser la force mystérieuse par qui s'opèrent toutes ces métamorphoses, qui anime le monde et unit le ciel à la terre, c'est le rêve de tout adepte du grand œuvre : « celui qui sait

(1) *Les Images de Philostrate*, p. 430.
(2) *L'art militaire d'Onosander*, p. 8 B.
(3) *Les Statues de Callistrate*, p. 261.

bien marier le ciel avec la terre peut faire des œuvres admirables, surpassant tout l'ordre de nature. » Cette force mystérieuse est, en effet, « le moyen de joindre les vertus et propriétés occultes qui sont au ciel et aux étoiles à la matière d'ici-bas et aux corps des individus auxquels elle les imprime et scelle moyennant la due et proportionnée correspondance qu'ils ont avec les influxions célestes qu'ils reçoivent tout ainsi que la cire fait le caractère d'un sceau ou cachet. » (1)

Est-il donc surprenant que les cabalistes n'aient vu que des allégories dans l'univers entier? Tout dans la Nature est pour eux le symbole de leur art : « les Naïades, dont les cheveux dégouttent, représentent l'argent vif coulant, lequel en ses sublimations produit une manière de chevelure; la sécheresse des Bouviers est l'esprit du Vitriol qui le congèle et mortifie, car il n'y a chose plus chaude que le vitriol qui est de nature de feu. Les fleurs d'Hyacinthe de couleur orangée seront l'or, lequel mêlé avec ces deux-là constitue le principal fondement et sujet de cet art. A quoi se rapporte cette amitié d'Apollon envers Hyacinthe transmué en une fleur, c'est-à-dire l'or ramené en nature végétale, car il est alors le commencement de toutes les grandes médecines et rectifications, tant des corps métalliques que des humains » (2). Mais rien n'est plus ingénieux que le rap-

(1) *Les Images de Philostrate*, p. 909.

(2) *Les Images de Philostrate*, p. 376. Pour eux les voiles de la mythologie cachent mal les mystères d'Hermès; ainsi Minerve, ou la science née à l'aide de Vulcain, c'est-à-dire du feu, porte une robe émaillée

prochement qu'ils établissent entre le dieu Pan et le monde : « La partie de son corps qui est de forme humaine dénote le ciel et la raison dont tout ce monde est gouverné ; la face rouge-cramoisi la région éthérée qui est de nature de feu ; mais ce qu'elle est ainsi renfrognée, tenant de la chèvre, montre les soudains changements de l'air, à l'exemple de cet animal, le plus inquiet que tout autre. Les cheveux sont les rayons du soleil, et les cornes la lune, en laquelle se viennent recueillir et asseoir toutes les influences des corps célestes, pour, puis après, être de là transmises, épandues et communiquées ici-bas aux éléments et aux corps composés d'iceux.... La partie d'en bas toute velue et couverte d'un poil rude, hérissé et épais, signifie la terre avec les forêts, les herbes et plantes dont elle est revêtue. Les deux jambes sont les deux hémisphères ; le ventre est la mer, et les pieds de corne la solidité de la terre, fendus pour montrer les montagnes et les fondrières et vallons. La peau de panthère et de petits faons de biches qu'il porte sur ses épaules, mouchetée de taches rondes, représente le ciel semé d'étoiles ; les sept chalumeaux joints ensemble les sept planètes et leurs sphères, ensemble l'harmonie des sept tons. Le souffle dont il les entonne est l'esprit de vie qui anime ces astres, et aussi les vents qui parcourent l'air de côté

de trois couleurs brillantes : or, pourpre et azur, auxquelles correspondent : le ciel, le feu et l'air; le sel, le soufre, le mercure; la jacinthe, le corail et le saphir, et ainsi de suite en groupant les substances par trois, nombre qui, comme sept, a une vertu cabalistique.

et d'autre. En la main gauche il tient un bâton recourbé qui signifie l'année se révolvant en soi-même. La couronne de pin qu'il a sur la tête sent son montagnard et sauvage, car il erre ordinairement parmi les profondes forêts, les rochers, montagnes et autres lieux solitaires, pour démontrer que le monde qui porte son nom a été créé seul », etc. (1)

Le feu et le sel jouent le principal rôle dans leur système cosmogonique. Le traité qui porte ce titre (2) fut inspiré à Vigenère par ce verset de saint Marc : « Tout homme (c'est-à-dire l'homme intelligence) sera salé de feu, et toute victime (c'est-à-dire l'homme animal) sera salée de sel. » C'est là le point de départ d'une foule de considérations bizarres sur la composition de l'univers, les qualités des éléments, leurs liaisons, leurs analogies avec les organes de notre corps et les facultés de notre âme. Vigenère nous apprend que dans l'Ecriture le feu désigne l'Esprit Saint « dont nous devons être intérieurement salés, c'est-à-dire préservés de corruption du péchés qui putréfient notre âme » (3). Voilà pourquoi il y a du feu ou de la lumière dans les cérémonies de l'Eglise. Avec les cabalistes, il divise tout ce qui existe en trois parties : l'Elémentaire, ou monde d'ici-bas ; le Céleste, ou monde au-dessus de la lune ; et l'Intelligible, ou monde complètement immatériel que l'apôtre appelle

(1) *Les Images de Philostrate*, p. 373.

(2) *Traité du feu et du sel*, excellent et rare opuscule du sieur Blaise de Vigenère, Bourbonnais, trouvé parmi ses papiers après son décès. — 1618.

(3) *Traité du feu et du sel*, p. 13.

troisième ciel (1). Ces différents mondes nous sont révélés par des sciences différentes : le monde Intelligible par la Théologie et la Cabale ; le monde Céleste par l'Astrologie et la Magie ; le monde Elémentaire par la Physiologie et l'Alchimie. Il entre ensuite dans de longues explications sur les diverses sortes de sel et les moyens de les obtenir, sur l'action du feu et les matières inflammables ; sur le feu grégeois et la poudre à canon ; sur le feu des Perses, le feu des Vestales et le cierge Pascal ; sur la signification symbolique des métaux, les différentes couleurs de la flamme, la combinaison et la transmutation des métaux ; sur les rapports qui existent entre le soleil, notre cœur et Jésus, etc. Il prétend démontrer que l'homme, ou Microcosme (2), étant l'image de l'univers, la connaissance de l'un conduit nécessairement à la connaissance de l'autre.

Son *Traité des Comètes* ne repose pas sur des données scientifiques plus sérieuses. C'est un ouvrage de circonstance écrit à l'occasion de l'apparition d'une comète qui eut lieu le 9 novembre 1577 « dans la constellation de l'Aigle, près du Serpentaire, de la Flèche et du Dauphin ». De cette situation céleste résulte sa signification que Vigenère traduit ainsi : Par l'Aigle à l'haleine empoisonnée, elle annonce la venue de la peste ; par la Flèche la promptitude du fléau, par le Dauphin son extension sur le continent et les îles. C'est

(1) *Traité du feu et du sel*, p. 48.

(2) Ce mot est emprunté à Macrobe.

qu'en effet les comètes ne prédisent jamais, d'après lui, que des choses sinistres; ce sont des monstres célestes qui apparaissent « comme des avertissements de la clémence divine pour nous retirer de nos vices et iniquités à une pénitence et amendement de vie. » (1) D'où vient à ces météores une influence si désastreuse? C'est que « leur vapeur de nature minérale infecte l'air » ; c'est que les comètes sont formées de l'émanation de planètes nuisibles, surtout de Mars et de Mercure : « de celui-là leur provient l'ignéité qui échauffe le sang et émeut la colère ici-bas aux personnes, dont s'en suivent noises, débats, contentions, vindictes, guerres, meurtres, effusions de sang, voleries, calamités, etc. ; de Mercure elles prennent leur élancement et légèreté mouvante, qui cause émotion de sujets, révoltes, tumultes, séditions, changements de religion, de police, d'état ». (2) Ce qui les rend plus dangereuses, c'est que l'astrologie judiciaire, qui peut prédire les éclipses, ne peut pas prévoir les comètes; et, pourtant, tout l'effet des comètes « émanation subtile des quatre éléments », dépend principalement « des éclipses et de la conjonction des trois planètes supérieures » !

A côté de ces rêveries philosophiques et scientifiques, nous sommes surpris de trouver ces réflexions extrêmement sensées sur la crédulité des princes et des grands : « Si la mort des princes suit l'apparition des

(1) *Traité des Comètes*, p. 7.
(2) Ibid. , p. 56.

comètes, c'est que leur imagination a été vivement frappée par ce phénomène ; la peur qu'ils s'en donnent n'est pas petite efficace, soit qu'ils aient plus grande crainte de mourir que les autres, ou qu'ils soient plus soupçonneux et appréhensifs, ce qui est le propre des grands seigneurs ; ou pour quelque raison inconnue à nous petits compagnons » (1). C'est que la raison n'abdique jamais complètement ses droits. Comment Vigenère n'a-t-il pas compris qu'il parlait pour lui-même, quand il disait : « La plupart du temps nous tombons en d'absurdes impertinences pour nous vouloir opiniâtrer à trouver une raison naturelle sur une chose à nous inconnue. Car tout ainsi que c'est une grande ignorance et bêtise de ne savoir rendre raison de rien, aussi y a-t-il trop de présomption et de curiosité à la vouloir trouver de tout »! (2)

Scruter l'univers, lui arracher le secret des lois qui le régissent, mélanger les substances, décomposer, recomposer, combiner les éléments de toutes choses, ce n'était encore que la moitié de la science des cabalistes ; la partie la plus curieuse et sans contredit la plus lucrative pour eux, était la divination, soit à l'aide des astres et des planètes (3), soit par le moyen des nombres, anagram-

(1) *Traité des Comètes*, p. 95. On remarquera que Vigenère fait annoncer aux comètes précisément les événements qui avaient lieu en France au moment où apparut celle de 1577.

(2) *Traité des Comètes*, p. 95.

(3) Vigenère rapporte la divination par les animaux à Mercure; par les minéraux et les végétaux à la Lune; par les parfums à Vénus; par les sons et chants de musique au Soleil ; par les « véhémentes affections,

mes et acrostiches, soit par d'autres pratiques mystérieuses (1). Comme il fallait éviter de tomber dans le fatalisme, les cabalistes reconnaissaient aux humains le pouvoir de corriger l'influence malfaisante des astres, moyennant certaines conjurations dont ils avaient le secret et qui faisaient leur pouvoir sur leur crédule clientèle. Mais on doit y apporter une extrême prudence et ne pas chercher à saisir le taureau par les cornes : « les hommes peuvent avancer, changer, muer le sort fatal dont les astres les menaceraient, non de vrai en s'y opposant directement comme qui voudrait nager droit contremont le fil d'une eau raide-courante et impétueuse, mais en biaisant et ployant quelque peu » (2). En d'autres termes, il faut remettre sa destinée entre les

mouvements et conceptions de l'âme », à Mars, par les raisonnements à Jupiter; par les secrètes méditations et contemplations intérieures à Saturne ; par l'observation des astres aux Etoiles fixes; par le premier mobile aux nombres et figures; par l'illumination divine et les songes à l'Empyrée. Les songes viennent de la Lune, planète la plus rapprochée de nous: l'ange Gabriel, qui préside à la Lune, enseigna à Daniel à les interpréter.

(1) « Rabbi Moyse Cusain, en ses commentaires sur le Lévitique, selon que l'allègue Rabbi Siméon dans le Talmud, parle de certain zoophyte, ou plante-animal, appelée *Iédua*, qui a face d'homme et le corsage d'agneau, attaché à la terre, d'où il suce partie de sa nourriture, par une forme de cordelette partant du nombril, et, autant que se peut étendre cette cordelette semblable aux rinceaux des courges ou coloquintes, il broute, paît et dévore tout ce qui est autour de lui, d'une si grande agilité continuelle qu'il se dérobe presque de la vue, si qu'il n'y a d'autre moyen de l'atteindre si ce n'est qu'à coups perdus de force traits ferrés, en forme de ciseau bien tranchant, décochés d'une arbalète, on arrive à couper cette cordelette ou boyau. Lors, en prenant un de ses os dedans la bouche avec certaines cérémonies, soudain l'on entre en fureur et prédit-on les choses futures.» (*Les Images de Philostrate*, p. 582.)

(2) *L'art militaire d'Onosander*, p. 38.

mains des astrologues qui sauront bien utiliser cette confiance au profit de leur fortune et de leur ascendant sur les esprits faibles ou malades.

Il semble qu'il y ait en Vigenère deux hommes et que l'adepte crédule de la Cabale ne puisse pas totalement anéantir l'homme de sens et de jugement. Tout en donnant les règles de la divination, il condamne ceux qui veulent faire ainsi violence à la mystérieuse puissance de Dieu (1). Après tout ce qu'il écrit sur ces pratiques supertitieuses, qui s'attendrait à trouver ces paroles dans sa bouche : « la vraie divination n'est que la prescience, fruit de l'instruction ; il faut que ceux qui veulent se mêler de prédire soient gens sages, avisés et prudents, versés en toute sortes d'arts, professions et sciences, entendus aux affaires d'Etat, afin qu'ils puissent régler et conformer le cours de leurs conjectures pour atteindre ce qui doit advenir sur la similitude des choses passées et la disposition des présentes avec lesquelles cela peut avoir quelque convenance et affinité » (2)! Ce n'était pas ainsi que l'entendait son siècle, âge d'or des astrologues et des devins, si nombreux et si puissants à cette époque de grandes passions et de profonde ignorance.

(1) « L'homme n'est pas parfait pour s'amuser après de vaines et inutiles curiosités de deviner et pour s'enquérir de ce qui lui doit arriver de bien ou de mal; mais pour se connaître soi-même, c'est-à-dire élever sa pensée à Dieu, le craindre, aimer et honorer, s'humilier devant lui, le bénir et le remercier de tout ce qu'il lui plaît envoyer. » (*Traité des Comètes*, p. 8.)

(2) *Traité des Comètes*, p. 157.

Il est vrai que ceux qui se livraient à la divination savaient d'ordinaire se ménager les moyens de faire réussir leurs prédictions ; ils ne reculaient pas même devant le crime, et pendant longtemps, chez nous, les mots d'astrologue et d'empoisonneur furent synonymes. Cette foi aux sorciers était si générale et pouvait avoir des conséquences si désastreuses pour la moralité publique, que l'Eglise s'en émut. Les curés eurent ordre de renouveler « tous les dimanches au prône des messes de paroisse » la défense de s'adonner aux sciences occultes, « à peine de mort éternelle et de punition temporelle aussi » (1). Cet anathème de l'Eglise contre l'alchimie et l'astrologie devint une arme redoutable entre les mains des Ligueurs exaltés qui ne reculaient devant aucune calomnie pour déconsidérer Henri III. En 1589 parut un pamphlet violent, imprimé « avec permission », portant ce titre : « *Les sorcelleries de Henri de Valois et les oblations qu'il faisait au Diable dans le bois de Vincennes*, avec la figure des démons d'argent doré auxquels il faisait offrande, et lesquels se voient encore dans cette ville. » Ces prétendus Diables n'étaient, au dire des Politiques, que des satyres montés en chandeliers (2). Il était, on le voit, très-dangereux de donner prétexte à une pareille accusation : aussi Vigenère, qui ne dissimule pas sa croyance à tous ces mystères, charmes et sortilèges, qui donne de temps

(1) Laval : *Professions nobles*, p. 11. B.

(2) Anquetil : *Esprit de la Ligue* ; L'Estoile : *Journal* (15 février 1589).

à autre certaines recettes de médecine empirique, qui admet comme une vérité « qu'on peut enclouer un cheval en fichant un clou dedans la forme du pied qu'en passant il aura empreinte dans la terre; mitiger la douleur des dents en plantant un poinçon qui y aura touché dans un ais; guérir une plaie en pansant le ferrement qui l'aura faite » (1), a bien soin d'affirmer qu'il ne pratique en aucune manière ces sciences occultes. La religion, dit-il, défend d'en faire usage même à bonne intention, « à plus forte raison on s'en pourrait encore moins servir, sans une très-grande offense, pour nuire et endommager son prochain ni autre quelconque, ores qu'il fût hérétique, mécréant et en toutes autres sortes détestable, Dieu nous ayant donné d'autres voies » (2). Il distingue avec soin la vraie Magie de la fausse qu'il condamne et réprouve (3). Il ne veut pas qu'on puisse soupçonner son orthodoxie, et, sans parler de ses ouvrages de piété, il saisit toutes les occasions de la proclamer bien haut. Il respecte les mystères de la religion et honnit ceux qui cherchent à les percer. Parlant de Penthée, massacré sur le Cithéron au moment où il épiait les mystères des Bacchanales, il dit: « cette mort

(1) *Les Images de Philostrate*, p. 812.

(2) *Les Images de Philostrate*, p. 911.

(3) « Cette détestable, sale et orde Magie, qui a acquis le nom de Négromancie, exterminée à bon droit de l'Eglise, pour être sans aucun fondement ni vérité, mais abusive, déceptoire et pleine de blasphèmes, comme dépendant du premier rebelle de son créateur, ennemi de la verité et du genre humain, prince de ténèbres, d'erreur et de mensonge. » (*Traité des Chiffres*, p. 65. B.)

nous admoneste de fuir l'impiété et irréligion comme la plus malheureuse chose qui puisse être en nous, et qui ne faut jamais à la parfin de recevoir son paiement ; de ne vouloir aussi être trop curieux de connaître sensiblement les mystères de la divinité qui ne se doivent comprendre que par la foi, car pour fuir et excéder la portée de notre esprit, si ne laissent-ils pas d'être certains pour cela» (1). Plus loin, à propos des cérémonies dans lesquelles on coupait les cheveux des jeunes gens, ou des jeunes filles, en l'honneur de certains dieux, il ajoute : « mais il ne faut pas en inférer que les mystères et cérémonies de l'Eglise de Dieu aient été empruntés des traditions des hommes ; au contraire les fils des hommes, c'est-à-dire les païens et gentils ont pris les leurs de l'Eglise de Dieu, laquelle dès les premiers commencements du monde a été établie de sa propre bouche » (2). Toutefois, malgré son désir de vivre en paix avec le catholicisme, il n'est pas intolérant ; il rend justice à toutes les croyances sincères, même au mahométisme sur lequel on répandait alors tant de fables, et il soutient « qu'il n'y a point de pire religion que de n'en avoir point du tout » (3).

En Economie politique, Blaise de Vigenère est partisan d'une juste émancipation des femmes, trouvant « outrageux par trop, voire tyranniques envers la raison ceux qui ont voulu exclure les femmes du maniement

(1) *Les Images de Philostrate.* p. 155.
(2) *Les Images de Philostrate*, p. 342.
(3) *Les Images de Philostrate*, p. 379.

des affaires publiques, de la connaissance des bonnes lettres et de l'exercice des arts et sciences, comme si elles n'étaient pas d'un même naturel avec nous, douées d'une même âme et entendement, capables de tout discours et usage de raison » (1); il proscrit l'exagération du luxe, mal dont il rejette la responsabilité sur le Prince et les Grands, donnant au peuple un exemple dangereux, qu'il est bien difficile de ne pas suivre (2); il ressent douloureusement et dévoile avec énergie les calamités causées à la France par tant d'années de désordre et d'anarchie (3). La guerre est surtout l'objet de sa réprobation : il est vrai qu'elle avait dégénéré en un vaste brigandage (4), toutes les mauvaises passions se déchaînant à la fois, en l'absence d'une force publique bien organisée et respectée. Les bonnes traditions militaires sont perdues (5); les soldats, écume de la population, ne sont plus qu'une « oisive et inutile vermine, perturbatrice du repos public » (6); et il voudrait pou-

(1) Vigenère : *Les Images de Philostrate*, p. 315.

(2) « Regis ad exemplar totus componitur orbis. » (*L'art militaire d'Onosander*, p. 14.)

(3) « Nous sommes infestés d'ambitions, convoitises insatiables, rapines, massacres, calomnies, malveillances, partialités et divisions, qui nous ont finalement amenés au dernier but de toute calamité et misère. » (*Les Images de Philostrate*, p. 572.)

(4) « C'est plutôt un vrai chaos, un hideux gouffre de détestables brigandages, voleries, rançonnements, assassinats, violences, sacriléges, blasphèmes et autres telles impiétés qu'un exercice et occupation de cœurs généreux. » (*L'art militaire d'Onosander*, p. 5.)

(5) C'est pour les remettre en honneur qu'il traduit l'ouvrage d'Onosander.

(6) *L'art militaire d'Onosander*, p. 12 B.

voir délivrer la patrie du fléau des armées permanentes. Cependant, en présence du caractère impétueux des Français, il se demande s'il serait possible de supprimer d'ores et déjà toute espèce de guerre, et se prononce pour la négative. S'appuyant sur l'autorité de Scipion, qui désirait conserver Carthage pour donner satisfaction à la turbulence militaire des Romains, il admet la nécessité de guerres étrangères intermittentes, pour jeter hors des frontières les gens trop désireux d'aventures et de combats. C'était l'avis de Charles-Quint, et ce prince ne le cacha point à François Ier lorsque, grâce à une réconciliation temporaire, il traversa la France en qualité d'ami du roi-chevalier. Le roi complimentant son hôte sur la cessation des hostilités, ce qui procurait un grand soulagement au monde chrétien :

— « Nous recommencerons bientôt, s'il plaît à Dieu, dit l'Empereur.

— « Comment? répliqua le roi, qui y allait tout bonnement à la française; de ma part je ne prétends plus recommencer.

— « Certes, poursuivit l'Empereur, nous commandons, vous et moi, à des peuples si belliqueux, si bouillants et tempestatifs que, si nous ne nous faisons la guerre par intervalle pour les occuper et leur amortir une telle ardeur furieuse, nos sujets propres nous la feront, ce qui sera bien pis ! » (1)

(1) Vigenère : *L'Art militaire d'Onosander*, p. 5.

Quelle place assigner à Vigenère dans le grand mouvement d'érudition qui accompagne et favorise le développement de la Renaissance ? Faut-il, avec les uns, le mettre au-dessus d'Amyot ? Faut-il, au contraire, avec d'autres, lui enlever tout mérite? Nous pensons que si Amyot, par la grâce d'un style inimitable, doit rester comme un modèle achevé, sa gloire incontestée ne saurait nuire à celle de ses émules, et que Vigenère est digne de prendre rang à ses côtés. Traduire est un travail ingrat, difficile et peu propre à donner cette éclatante renommée qui s'attache aux œuvres originales. (1) Rien ne prête plus le flanc à la critique, et cette critique est souvent minutieuse, tracassière et injuste. Aussi Vigenère, faisant allusion au Spartiate qui ne se leva point devant un vieillard, parce que ce vieillard n'avait pas de fils qui pût un jour lui rendre la pareille, voudrait-il qu'il se fît une ordonnance « de n'être loisible à aucun de reprendre les écrits d'un autre qu'il n'eût mis en lumière quelqu'un des siens, sur quoi l'on pût avoir droit de représailles. » (2) Pour nous, c'est moins dans les traductions

(1) « C'est un très-mauvais métier que de mettre la main à la plume, mêmement en traductions, pénible, ennuyeux et d'une servitude trop grande, avec peu de gloire, d'honneur et de réputation; d'autant que quelque diligence qu'on puisse mettre à bien représenter un auteur, ce n'est finalement qu'une traduction en laquelle, s'il y a rien de louable, c'est à l'inventeur à qui tout sera dû, que si l'on fourche tant soit peu, si l'on chancelle, ou que, pour adoucir ou améliorer quelque chose dont il se rencontre assez d'occasions dedans même les meilleurs livres, parce que les phrases de diverses langues ne se rapportent pas toujours, on se pense émanciper d'un seul mot, Dieu sait alors si l'on est bien redressé! quels aboiements là-dessus et quelles réprimandes et censures! » (*Commentaires de J. César*, p. 240.)

(2) Vigenère : *Les Commentaires de J. César*, p. 239.

que réside le mérite de Vigenère que dans ses commentaires. Dans les traductions, en effet, il a parfois le tort de trop sacrifier à la diction moderne et d'oublier que le vernis d'archaïsme naïf est un des charmes d'Amyot : parfois aussi le désir d'être fidèle à l'excès le rend traînant et obscur. Au contraire, dans les notes et commentaires, il est plus lui-même et se montre tout à la fois savant, érudit, artiste et écrivain. Veut-on un exemple de son style lorsqu'il est libre d'entraves? Voici en quels termes il s'excuse d'avoir traduit en prose certains passages d'Homère : « Qui est-ce qui me lavera maintenant? Qui est celui qui me voudra absoudre pour avoir ainsi témérairement rompu, brisé et démoli le saint temple des Muses? Les avoir délogées du haut mont Hélicon, de la sacrée croupe du Parnasse, pour les ravaler à une plaine champêtre, à une campagne rase, où les cigales seraient contraintes de chanter à terre? Et encore, au lieu à tout le moins de les y promener dans quelque magnifique chariot, attelé de six ou huit grands coursiers richement harnachés, les faire trotter à pied en guise de chambrières, en leur surcot ou chemise, les ayant dépouillées de leurs belles jupes d'or, d'argent et de pourpre, ornées de pierreries ! » (1) C'est qu'il est bien difficile, sinon impossible, « de transporter les poëtes d'une langue à une autre, avec contrainte de pieds et de cadence ! » Mieux vaut donc offrir au public la pensée d'un poëte étranger, modestement

(1) *Les Images de Philostrate*, p. 4.

rendue, « que des rimes lourdes, maussades, raboteuses, confuses, obscures, et aussi éloignées du sens et intention de l'auteur que sont les glaces et froidures hyperborées des chaudes et bouillantes sources du Nil ».

Vigenère a les instincts et les goûts d'un artiste; il voyage avec intelligence, visitant tout ce qui mérite l'attention : ruines, musées, monuments profanes et religieux. Il est telles de ses annotations qui, par leur étendue et leur importance, sont de véritables ouvrages sur la musique, la peinture et la statuaire. Patriote zélé, il signale partout ce qui peut accroître le renom de la France. Dans son commentaire sur la statue d'un satyre, décrite par Callistrate, il fait l'historique de l'art français, et prend plaisir à raconter une victoire bien flatteuse pour notre amour-propre national : c'est par lui que Jacques d'Angoulême a été révélé, et désigné à notre admiration comme le glorieux vainqueur de Michel-Ange (1).

Erudit, Blaise de Vigenère contribua puissamment

(1) « Jean Goujon et Germain Pilon n'ont pas de rivaux. J'excepte pourtant un maître Jacques, natif d'Angoulême, qui, l'an 1550, s'osa bien parangonner à Michel-Ange pour le modèle de l'image de saint Pierre à Rome, et de fait l'emporta lors pardessus lui, au jugement de tous les maîtres, même Italiens. Et de lui encore sont ces trois grandes figures de cire noire au naturel, gardées pour un très-excellent joyau en la librairie du Vatican, dont l'une montre l'homme vif, l'autre comme s'il était écorché, les muscles, nerfs, veines, artères et fibres, et la troisième est un *skelétos* qui n'a que les ossements avec les tendons qui les lient et accouplent ensemble. Plus un Automne de marbre qu'on peut voir en la grotte de Meudon, si au moins il y est encore, car je l'ai vu autrefois, ayant été fait à Rome, autant prisé que nulle autre statue moderne. » (*Les Statues de Callistrate*, p. 855.)

à faire connaître l'antiquité à la jeunesse studieuse; critique, il lui inspira le goût du beau ; savant, bien qu'adonné aux sciences occultes, il fit progresser la chimie, les mathématiques et la physique, et nous n'avons pas été médiocrement étonné de trouver dans un de ses ouvrages la description très-claire du télégraphe électrique : « Quelques-uns, dit-il, ont imaginé qu'il y avait une espèce d'aimant dont les pièces choisies, ainsi qu'il faut, l'une à un bout et l'autre à l'autre, ont une telle sympathie et correspondance qu'on ne saurait ébranler et puis arrêter une aiguille frottée de l'une, que sa compagne ne fasse de même tout au propre instant. Par quoi, traçant un alphabet autour d'un cercle marqué de lettres, au lieu des heures, au milieu duquel soit assis un cadran avec l'une de ses aiguilles, l'effet s'en ensuivra tout pareil que celui que nous avons allégué ci-dessus pour lire à travers les murailles. » (1) Dans le *Traité du feu et du sel*, il donne, sans l'appeler par son nom, la recette du *Punch*, « liqueur la plus agréable au goût qui saurait être. » Il avait aussi composé une *lampe-soleil* : « Je puis dire être autrefois parvenu à faire une manière de soleil étincelant à l'obscurité (c'était une lumière de lampe), si étincelant que toute une grande salle en pouvait être plutôt éblouie qu'éclairée, car cela faisait beaucoup plus d'effet que deux ou trois douzaines de gros flambeaux, et en vingt-quatre heures, elle n'eût pas usé autant d'huile,

(1) Vigenère : *Traité des Chiffres*, p. 17.

avec des mèches y correspondantes qu'il en tiendrait dans la coquille d'une noix ». (1) C'était tout simplement une lampe de verre plongée dans une boule de cristal grosse comme la tête, pleine de vinaigre distillé trois ou quatre fois. Ecrivain, « il fit revivre en français nombre de belles pièces, non moins recommandable par ses exactes, fluides et élégantes traductions, que par ses doctes et néanmoins intelligibles commentaires » (2). N'est-ce pas assez pour justifier les éloges, peut-être exagérés, mais pourtant mérités, qui furent prodigués par ses contemporains à l'auteur de tant d'œuvres remarquables que notre âge aurait tort de laisser tomber dans l'oubli?

ANTOINE MIZAULT

Gaulmin n'écrivait que pour les savants ; son compatriote Mizault voulut, au contraire, être un auteur populaire. Né à Montluçon vers 1550, ANTOINE MIZAULT fit ses premières études à Bourges (3); puis il alla étudier la médecine à Paris. Il s'y lia d'amitié avec le savant Oronce Finé, professeur de mathématiques au Collége de France, qui lui enseigna les secrets de l'astrologie. Mizault prit tant de goût à cette science et y fit de tels progrès, qu'il fut bientôt rangé parmi les maîtres. Mais chez lui l'astrologue fit tort au médecin

(1) Vigenère : *Traité du feu et du sel*, p. 73.
(2) Préface de la traduction des *Images de Philostrate*, par Thomas d'Embry.
(3) Mizault : *Mystères de la Nature*, p. 125.

que des cures heureuses avaient mis en renom, qu'o[illegible]n surnommait le divin, l'Esculape de la France : il aban[illegible]-donna la méthode expérimentale pour chercher dans [illegible]a conjonction des astres les moyens de guérir, et c'e[illegible]st pour vulgariser ces données empiriques qu'il publia [illegible]n grand nombre d'ouvrages dont il fournit lui-même [illegible]a liste à la fin de son livre sur les *Mystères de* [illegible]*a Nature* (1).

(1) *Phænomena*, sive tempestatum signa (1546). — Idem liber g[illegible]l-lice conversus facto nomine : *Le Miroir du temps* (1547). — *Mete*[illegible]*o-rologia*, sive rerum aeriarum commentariolus (1547). — Idem gall[illegible]ce conversus facto nomine : *Le Miroir de l'air* (1548). — *Cometograph*[illegible]*a*, crinitarum stellarum, quas mundus nunquam impune vidit, naturam [illegible] et portenta libris duobus philosophice æque ac astronomice expedi[illegible]ns (1549). — *Æsculapii et Uraniæ* medicum simul et astronomic[illegible]m ex colloquio *conjugium* (1558). — *Planetologia* rebus astronomic[illegible]s, medicis et philosophicis erudite referta (1551). — *De mundi sphæ*[illegible]*a*, seu cosmographia, libri tres figuris et demonstrationibus illustrati (155[illegible]). — *Zodiacus* sive duodecim signorum cœli hortulus, libris tribus c[illegible]n-cinnatus (1553). — *Planetæ*, sive planetarum collegium (1553). — *Asterisini*, sive stellarum cœli imaginum officina, cum encomio d[illegible]li astronomi (1553). — *Catalogi septem* sympathiæ et antipathiæ, s[illegible]u concordiæ et discordiæ rerum aliquot mundi (1554). — *Ephemeride*[illegible]*s aeris perpetuæ* seu popularis et rustica tempestatum astrologia ubiq[illegible]u terrarum certa et vera 1554). — Le même en français (1554). — *Memorabilium aliquot Naturæ arcanorum sylvana*, rerum variarum sympathias et antipathias libellis duobus complectens (1555). — *Harmonia cœlestium corporum et humanorum* dialogis undecim astronomice et medice elaborata ac demonstrata (1555). — *Ephemeris cœlestis anni labentis* 1555, præter aliarum vulgarem calculum etiam Solis et Planetarum cum inerrantibus stellis exortus, occasus, culminationes, aspectus et radiationes accuratâ supputatione complectens (1555). — Ephemeris eadem gallice edita (1555). — *L'explication, usage et pratique des Ephémérides célestes*, avec tables à ce nécessaires et utiles (1556). — *Ephemeris anni* 1556, — Eadem gallice edita. — *Ephemeris anni* 1557. — Eadem gallice edita. — *De Arcanis Naturæ* libelli quatuor (1558). — *Enchiridion secretorum agri* (1558).

Il faut y joindre : *Le jardinage et le jardin médicinal* (mis en français par Jean Lertout, 1578). — *Nouvelle invention* pour

Sa réputation de savoir et d'amabilité, et la protection du président Minard dont il n'oublia j'amais les bienfaits (1), lui ouvrirent les salons des princes et des grands. La sœur de Henri II, Marguerite de France, amie des Lettres, comme son père, qui l'avait sans doute remarqué à cette Université de Bourges objet de sa prédilection, tant qu'elle fut duchesse de Berry, l'admettait dans son intimité, en compagnie des premières illustrations du temps, les L'Hôpital, les Ronsard, les Dorat. Nul ne jouit d'une plus grande popularité, et l'historien Jacques de Thou ne craignit pas d'écrire de lui : « Il a publié plusieurs ouvrages d'une rare doctrine et d'un jugement profond, qui seront toujours estimés des hommes versés dans les hautes matières qu'il a traitées ». Pour que cette prédiction, où se reflète l'engouement du siècle pour l'astrologie et ses adeptes, se fût réalisée, il aurait fallu que Descartes, Pascal et Newton ne vinssent pas démontrer combien étaient erronés les principes sur lesquels étaient assis les systèmes cosmogoniques et physiques de leurs prédécesseurs. Les œuvres de Mizault n'en méritent pas moins d'être étudiées comme le fidèle miroir des préoccupations

incontinent juger du naturel d'un chacun par la seule inspection du front et de ses linéaments (1565).— *Les Secrets de la Lune*, opuscule non moins plaisant sur le particulier concert et manifeste accord de plusieurs choses du monde avec la Lune (1570).— *Les neuf Centuries mémorables.*

(1) Il dédia le deuxième et le troisième livre des *Mystères de la Nature* à ses fils, Antoine Minard, chanoine à Paris, et Pierre Minard, conseiller au Parlement, et il composa un poëme sur sa mort.

des esprits et de l'état des sciences astronomiques et médicales à cette époque.

Plusieurs indiquent ce qu'elles sont par leur titre seul : ses *Ephémérides* ressemblent beaucoup à nos almanachs prophétiques ; les *Secrets de la Lune* prétendent expliquer certaines relations mystérieuses existant entre la lune et le soleil, entre la lune et la terre, les substances humides et le tempérament des femmes et, par suite, leur caractère ; la *Nouvelle invention* pour incontinent juger du naturel d'un chacun par la simple inspection du front et de ses linéaments, imitation de la Métoposcopie de Cardan, ouvre la voie à la science physiognomonique dans laquelle Gall et Lavater obtiendront de si grands succès.

L'*Harmonie des corps célestes et du corps humain* est une série de onze dialogues écrits en un latin très-clair et très-élégant. Les personnages sont Uranie et Esculape, c'est-à-dire l'Astronomie et la Médecine. L'auteur imagine que Mercure réunit le conseil des dieux et raconte, avec l'éloquence qui lui est naturelle, que tout va mal dans le monde : le fer, le feu, le brigandage, la fraude, etc., désolent la terre, et, si l'on n'y porte remède, il est à craindre que la famine et la peste ne détruisent tous les humains. Grand émoi parmi les dieux : Jupiter demande à l'assemblée de lui indiquer les causes du mal et les moyens de le guérir. Comme on ne s'accorde ni sur les uns ni sur les autres, on convient d'envoyer Uranie vers Esculape, et de les charger de faire de concert une enquête sur ce grave sujet. Ils

devront à cet effet parcourir l'univers, mais comme le voyage sera long, Uranie propose à son compagnon d'en abréger l'ennui en s'entretenant de ce qui fait l'objet de leurs études spéciales et de leur mission. Esculape accepte et se fait fort de prouver que tout ce qui existe au ciel a son image dans l'homme. C'est là le fond des dix dialogues suivants dans lesquels l'auteur s'évertue à montrer qu'il y a une analogie frappante entre le soleil et les astres d'un côté, et de l'autre l'âme et le corps de l'homme, entre les rayons du soleil et les esprits vitaux du corps humain, la chaleur innée du soleil et celle de notre corps, le soleil et le cœur, le cours du Soleil et de la Lune et le cours de la vie humaine, les planètes et l'œil humain, etc. Uranie conclut en reconnaissant avec Esculape qu'en effet une singulière harmonie se manifeste entre le Microcosme, c'est-à-dire l'homme, et le Macrocosme, ou le ciel, et que « dans l'un comme dans l'autre éclate la sagesse et la providence du Créateur ». Ce livre est plutôt un jeu d'esprit qu'une œuvre scientifique; mais les contemporains n'en jugèrent pas ainsi, et c'est avec enthousiasme qu'ils accueillirent les badinages comme les rêveries de l'auteur.

Les *Mystères de la Nature* n'eurent pas moins de succès. L'auteur y développe cette pensée que tout dans l'Univers semble obéir à une double loi, la sympathie et l'antipathie. A l'appui de sa théorie, il cite une foule de particularités curieuses sur les plantes et les animaux, les bizarreries de la greffe, la marche singulière de certaines maladies épidémiques, l'horreur des hydropho-

bes pour les corps transparents, etc. Malheureusement il emprunte aux écrivains de l'antiquité, ou aux astrologues modernes, Cardan, Fracastor, etc., des fables ridicules (1) auxquelles il a le tort de prêter le concours de son approbation. C'est qu'il avait eu pour maître Jacques Holier « médecin excellent », mais crédule, qui lui avait appris à croire trop légèrement aux prodiges (2).

Les *Ephémérides perpétuelles de l'air* ont un caractère plus pratique (3) : Mizault se propose d'enseigner aux agriculteurs à prévoir les changements du temps par la simple inspection de ce qui les entoure, l'air, l'eau, le feu, les animaux, les plantes ; mais il les avertit que, pour tirer profit de ces signes, il faut tenir compte des saisons dans lesquelles il se produisent, et aussi des conditions climatériques du pays qu'on habite. Quoiqu'on y remarque une tendance à mieux étudier les phénomènes atmosphériques, le désir de jouer le rôle de prophète entraîne l'auteur loin du domaine de la science, soit qu'il veuille prédire le degré de fertilité de l'année d'après le mois et même le jour où le tonnerre se fait entendre, soit qu'il prétend

(1) Ex. — « La corne du bélier mise en terre, quand elle se pourrit, se change en asperges ; le cœur du singe guérit l'épilepsie, donne du courage et de l'esprit ; l'éperon du pied droit d'un coq rend victorieux celui qui le porte dans une de ses poches, » etc.

(2) « C'est bien une chose merveilleuse et digne d'être remarquée ce que Jacques Holier, médecin excellent et qui a été mon maître, atteste avoir vu lui-même, à savoir qu'un certain Italien, pour avoir souvent senti du basilic, s'engendra un scorpion dans le cerveau ». (*Jardin médicinal*, p. 135.)

(3) Mizault les dédia à Antoinette de Cerisay, femme du chancelier Olivier, successeur de G. Poyet, et prédécesseur de L'Hôpital.

annoncer les maladies et la mortalité d'après le jour qui commence le mois de janvier (1), d'après l'apparition et le cours des comètes, etc. Il a su, pourtant, et ce n'est pas pour lui un faible mérite, résister bien des fois à la tentation d'expliquer ce qui lui paraissait inexplicable dans les œuvres de Dieu (2) ; il fait preuve de jugement et de bon sens, au milieu de ses rêveries, en indiquant aux paysans le travail comme le meilleur pronostic de la fertilité de la terre ; il a fait acte de patriotisme en signalant aux souverains, trop amis de la guerre, le manque de bras comme un signe assuré de la stérilité des campagnes (3). On ne pourrait trop le louer surtout d'avoir tenté de mettre la médecine à la portée de tous, et d'affranchir les pauvres malades de la rapacité proverbiale des apothicaires. C'est spécialement dans ce but qu'il publia les *Secrets des jardins*, prétendant montrer que, dans bien des cas, on va cher-

(1) Voici par exemple les prédictions pour les années dont le premier our est un vendredi : « L'hiver sera importun et sec avec fertilité de grains ; maladies d'yeux règneront, mortalité d'enfants et danger de grêle.» On a pu constater, dans le Bourbonnais, que les prédictions de Mizault se sont realisées pendant l'année 1869, qui a commencé un vendredi. Gardons-nous toutefois de tomber à ce propos dans le pseudo-raisonnement « *cum hoc, ergo propter hoc* » ! (*Ephémérides*, p. 277.)

(2) « Si vous me demandez pourquoi ces êtres animés et inanimés sont doués de pareilles propriétés, je vous renverrai à celui en la main duquel les trésors de science, sagesse, et toutes bonnes choses sont cachés et compris ». (*Ephémérides perpétuelles* p. 10.)

(3) « Le principal signe et plus grand de stérilité, ou bien plutôt la cause, sont les guerres, par la licence desquelles et fatale tyrannie le bestial destiné au labourage est ravi, greniers sont pillés, grains brûlés, semences détruites et laboureurs tués ou emprisonnés ». (*Ephémérides perpétuelles*, p. 279.)

cher fort loin des remèdes qu'on peut trouver sous sa main dans un coin de son propre jardin. (1)

Sans doute Mizault indique une foule de secrets singuliers, soit pour éloigner la grêle, soit pour chasser les insectes; il donne l'exemple aux partisans des petits

(1) L'exemple de Mizault fut suivi par plusieurs médecins du Bourbonnais. A la fin du dix-septième siècle (décembre 1699), le docteur Pierre Hutyer, qui devint, quelques années plus tard, Doyen du collége des médecins de Moulins, désireux d'être utile « principalement à la campagne où ordinairement on est sans médecins », publia en français son *Discours anatomique du corps humain, avec un abrégé de la pratique de médecine, suivant l'acide et l'amer.* « Je l'ai extrait, dit-il, de deux tomes in-quarto de la Théorie et de la Pratique de Médecine que j'ai composés en latin, et je l'ai mis en français pour vous épargner la dépense d'acheter les livres qui en parlent et la peine de les lire ». Cet ouvrage est surtout consacré « à la pleurésie et à l'inflammation de poitrine, terribles maladies qui, pour être communes, n'en sont pas moins funestes, puisqu'elles font des désordres et des ravages épouvantables dans cette province ». D'après les dernières lignes du livre, on peut croire que les médecins Moulinois de cette époque n'avaient pas une bien grande foi dans leur art. En effet, après avoir indiqué les remèdes de chaque maladie, Hutyer ajoute : « il est presque impossible de parvenir pleinement et entièrement à les guérir, à moins que Dieu (qui creavit de terrâ Medicinam, et vir prudens non abhorrebit illam. Ecclesiast., 38) ne fasse connaître à quelque personne sainte et pieuse ce remède universel ou panacée, comme il enseigna au jeune Tobie le remède amer qui guérit les yeux de son père; c'est pourquoi j'exhorte les malades à préférer les remèdes spirituels, comme Messes, Vœux, Prières, Aumônes, et autres actes dévots que la Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine approuve, et principalement les sacrements, à ceux des médecins auxquels on ne doit avoir qu'une légère confiance, par rapport à celle qu'il faut donner à ces remèdes chrétiens ». N'est-ce pas là le langage d'un sermonnaire plutôt que d'un savant? Ne se croirait-on pas transporté en plein Moyen-Age, alors que toutes les sciences, même la Médecine, n'étaient, comme la Philosophie, que les servantes de la Théologie? Ce qui n'est pas moins curieux à constater, comme signe du temps, c'est que cette doctrine fut approuvée par le collége des médecins de Moulins composé des docteurs : Michel, doyen, G. Bourdier, Bardet, Lavenger, Charbonnier, Moreau, Le Mayre et Durand, qui avaient trouvé le manuscit de leur collègue « conforme à la doctrine d'Hippocrate et des Modernes »!

remèdes dits de bonne femme, il interdit l'usage de la menthe aux militaires, et prescrit celui de laitue aux prêtres et religieux ; il disserte longuement sur le fromage, se demandant s'il faut ou non l'admettre sur la table, etc. ; mais au milieu de ces puérilités, il se révèle à nous comme un homme de cœur et de dévouement : il flétrit avec indignation ces médecins mercenaires, honte de leur corps, qui n'ayant en vue que le gain, exploitent indignement les gens que la maladie a déjà fort éprouvés et dont souvent leur ignorance a prolongé les souffrances, quand elle n'a pas plongé une famille entière dans le deuil. Pour lui, il se fait un devoir de divulguer gratuitement les secrets « qu'il avait refusé de vendre à plusieurs qui lui en auraient donné une bonne somme » (1). Qu'importe donc que la renommée d'Antoine Mizault comme savant ait été surfaite, si nous pouvons lui conserver la gloire d'avoir été l'apôtre désintéressé d'un art dont tant d'autres furent l'opprobre, si nous pouvons le compter au nombre des bienfaiteurs de l'humanité !

JEAN ET CHARLES DE LORME

Ce fut l'honneur du Bourbonnais de ne pas laisser périr ces nobles traditions. Comme Mizault, les de Lorme y restèrent constamment fidèles, aussi, au dire de Henri IV, « gentilhommaient-ils la médecine ». JEAN

(1) *Jardin médicinal*, p. 106.

Lorme, né à Moulins en 1547, après avoir professé avec éclat à Montpellier, devint le médecin ordinaire de Louise de Lorraine, de Marie de Médicis, de Henri IV et de Louis XIV. Claude Duret « son meilleur ami », qui en fait le plus grand éloge et le nomme le Galien du siècle, nous apprend qu'il fut appelé au poste de médecin de l'artillerie, et que (sans doute à ce titre) sa maison était exemptée de loger des militaires, faveur importante à cette époque féconde en abus (1). Se sentant vieillir, et souffrant de la maladie qui devait l'emporter, il céda ses fonctions à son fils et se retira dans sa ville natale, où il mourut octogénaire en 1637. On lui doit un *Traité de la rate*; mais de lui, comme de quelques pères privilégiés, on peut dire que son meilleur ouvrage fut l'éducation de son fils.

Charles de Lorme (1584-1678) naquit aussi à Moulins. Héritier de la science, du généreux caractère et de la considération de son père, il n'eut point de peine à se faire un nom honorable dans la médecine. Etant allé se perfectionner en Italie, il se vit recherché par les princes et les savants de la péninsule; et même, la république de Venise lui conféra la noblesse. A son retour il fut attaché à la maison de Gaston, et, après la

(1) « Cette exemption à mon bon seigneur et meilleur ami, Monsieur De Lorme, homme de singulière érudition, accompli aux langues grecque et latine, et par son travail se rendant la seconde âme de Galien ; aussi par ses mérites a-t-il été appelé pour être médecin de l'artillerie ». (*Trésor des Langues*, p. 118.)

retraite de son père, à celle de Louis XIII. Admirateur de Richelieu, il se montra toujours son partisan dévoué, et les fonctions qu'il remplissait auprès du roi lui permirent plus d'une fois de se rendre utile au grand ministre dont tant d'influences travaillaient à ruiner le crédit.

Dévoué aux malheureux, il se signala dans toutes les occasions où l'humanité fut le plus éprouvée; lors de la peste de 1619, il eut le bonheur de sauver un nombre considérable de malades. La conscience du bien accompli se reflétait sur sa physionomie, et rarement on vit plus aimable vieillard. Il mourut à quatre-vingt-quatorze ans, pleuré des pauvres dont il avait été la providence. Malgré sa propension à dénigrer ses contemporains, Gui Patin, qui attribue « les perfections de Charles de Lorme à Dieu et à la Nature », ne peut s'empêcher de reconnaître « qu'à tout prendre il fut un grand homme ». Il existe de Charles de Lorme un ouvrage assez curieux qu'il publia à vingt-quatre ans, sous ce titre : *Laurea apollinaris*. C'est plutôt un traité philosophique qu'un livre de médecine ; il y discute en effet ces trois questions : la danse après le repas est-elle salutaire ? La vie des rois et des princes est-elle plus douée de santé et plus longue que celle du peuple et des paysans ? Les amoureux et les fous peuvent-ils être guéris par les mêmes remèdes? A la première et à la dernière il répond affirmativement ; pour la seconde il ne donne pas de solution et se contente d'adresser des vœux au ciel pour la conservation des jours du roi. Dans la préface d'un ouvrage que lui dédia son compatriote

Jaquelot, on voit qu'il avait aussi composé une *Encyclopédie* qui ne figure pas sur le catalogue de ses œuvres, et qui, pourtant, devait être d'une grande importance.

DE FOUGEROLLES ET JAQUELOT

Né dans le Bourbonnais vers 1560, FRANÇOIS DE FOUGEROLLES étudia la médecine à Montpellier, et, après avoir parcouru pendant sept ou huit ans les principales universités d'Allemagne et d'Italie, il vint exercer son art à Lyon et à Grenoble, où il se fit une grande réputation comme praticien. Il mourut dans cette dernière ville en 1620.

A son titre de médecin, Fougerolles joignait celui de docteur ès-arts ; nous ne devons donc pas être surpris qu'il ait produit plusieurs ouvrages de littérature concurremment avec les travaux de sa profession. Ses œuvres comprennent, en effet, outre deux traités de médecine (1), une étude pathologique de la vieillesse, un commentaire sur les aphorismes d'Hippocrate, et trois traductions de livres importants; deux sont en français : *le Théâtre de la Nature* de J. Bodin et les *Vies des Philosophes* de Diogène Laërce, la troisième est en latin, *De l'abstinence de la chair des animaux* de Porphyre. Dans la préface du *Théâtre de la Nature*, après avoir fait ressortir l'utilité de cet ouvrage qui est à la fois un

(1) *De senum affectibus* præcavendis nonnullisque curandis ennarratio. (1602). — *Methodus* in septem aphorismorum libros ab Hippocrate observata omnibus sæculis inaudita. — Paris 1612.

exposé de système du monde et un cours d'histoire naturelle et de philosophie, il réclame pour lui-même l'indulgence du lecteur ; il n'est, dit-il, « ni Amyot, ni Vigenère » ; et sa difficulté d'écrire a été accrue par son long séjour dans le Midi, « où chaque ville a son dialecte à part », et par les sept ou huit ans qu'il a consacrés à parcourir l'Europe. Mais ces précautions oratoires ne sont que pour les lecteurs bienveillants : aux critiques acerbes et injustes qui pourraient l'accuser d'impuissance en voyant qu'il débute par une traduction et non par une œuvre originale, il dit fièrement : « combien que j'estime plus honnête de leur rien répondre que d'irriter par raison leur malice, je remets cela à un meilleur sujet auquel je leur montrerai que ma force s'étend plus loin qu'une traduction ». Il annonce, en effet, la prochaine publication de deux livres, l'un sur la physique, l'autre sur les mathématiques ; mais, soit qu'il ait été détourné de ce travail par les soins de son état, soit qu'il ait été attiré de préférence vers Diogène Laërce et Porphyre, il est probable que ces ouvrages sont restés en projet. Il a pourtant tenu à donner une idée de sa facilité à manier les deux langues : une pièce de vers latins sert de préambule à son *Théâtre*, et chaque livre est précédé d'un sonnet français qui ne explique le sens. Mais si sa prose est facile et coulante, ses sonnets manquent de poésie, et ne valent pas ses vers latins élégants et harmonieux.

Le médecin Bourbonnais P. Jaquelot, né dans les premières années du dix-septième siècle, publia en 1632

un ouvrage dont le titre, l'*Art de vivre longuement* (1) dut promptement attirer sur lui l'attention du public. Pour mieux en assurer le succès, il le mit sous la protection de celui qui, quoique jeune encore, était déjà regardé comme l'oracle de son siècle, son compatriote Charles de Lorme, « conseiller du roi et médecin de Monsieur », dont l'*Encyclopédie*, « exemple à tout mortel de s'adonner aux sciences », l'avait enflammé d'une généreuse émulation. Son enthousiasme pour de Lorme emprunte, afin de mieux s'exprimer, le langage de la poésie, et ses vers ne manquent pas de grâce : il s'y compare à l'astre des nuits qui n'a d'éclat que par les rayons du soleil, ou au buisson dont les roses empêchent de voir les épines. Dans un acrostiche, il représente de Lorme sous la figure d'Hercule destructeur des montres et termine ainsi :

Monstres, fuyez, qui épiez notre heure,
Est ici-bas l'Hercule de la mort !

Pour n'être embarrassé de nulles entraves, Jaquelot fait approuver son livre par deux docteurs en théologie; par l'official de la Primatie de France, Meichatin La Faye, vicaire général de l'archevêché de Lyon, qui, au milieu de tous ses titres, prend celui de seigneur de Saint-Pourçain; par le procureur du roi et le lieutenant-général de Lyon; par deux docteurs du collége des méde-

(1) « L'art de vivre longuement, sous le nom de Médée, laquelle enseigne les facultés des choses qui sont continuellement en notre usage et d'où naissent les maladies; ensemble la méthode de se comporter en icelles et le moyen de pourvoir à leurs offenses ».

cins de Lyon qui « n'y ont rien connu qui ne fût conforme à la doctrine rationnelle et dogmatique ». On voit par là que l'Eglise n'était pas seule à veiller sur l'orthodoxie de la médecine, et que c'était aussi l'une des préoccupations de la corporation des médecins représentés par les colléges ; mais que de schismes devaient se produire à une époque où les empiriques obtenaient tant de faveur !

Jaquelot commence par rechercher de quels éléments se compose l'homme (1). A l'âme, qui est immatérielle, « car l'activité, la pénétration, la subtilité, le sentiment et les autres perfections de l'âme raisonnable ne reconnaissent ni le feu, ni l'air, ni l'eau, ni le sang pour leur principe, mais une substance divine si relevée en dignité et si haute en puissance qu'Ovide en parle en ce respect : Est Deus in nobis », il donne trois siéges : le cerveau où se produit la pensée, le cœur où réside la vie, le foie où s'élabore la nourriture. Il consacre un chapitre à la mort pour qu'on ne l'accuse pas de donner « l'espérance de l'immortalité qui n'est due qu'au renom de la vertu et aux dons de l'esprit », et aussi pour que, nous souvenant que nous sommes mortels, nous prenions plus de souci de notre santé : « ce sont ces souvenirs qui font hausser au malade le hanap où est la potion amère de rhubarbe et d'aloès ». La mort est violente quand elle provient de causes extérieures, les blessures, les

(1) Il trouve l'étymologie du mot *homme*, non pas, comme plusieurs l'ont cru, dans le limon (ab humo) qui fut pétri par Dieu, mais dans la ressemblance de la créature avec le créateur (homo id est *homoios*).

TAYLOR INSTITUTION UNIVERSITY 9 JUN 1959 OF OXFORD LIBRARY

naufrages, les incendies ; ou naturelle, « quand les causes sont intestines ». C'est contre ces dernières qu'il donnera de salutaires conseils « pour amender la santé défectueuse, et pour conserver celle qui est parfaite. » Développant et commentant cet aphorisme d'Hippocrate, « labores, cibi, potus, somnus, etc., omnia mediocria », son livre est une école de tempérance et d'hygiène. Il recommande de respirer un air pur, et, « si celui qui nous environne ne se trouve tel, d'en changer à l'imitation des oiseaux voyageurs » ou, si l'amour de la patrie nous retient au sol, de réclamer des municipalités tous les travaux nécessaires à l'assainissement des villes. Les vents ont une grande influence sur la santé publique, à cause des émanations qu'ils transportent. Duret, ce médecin célèbre cité par Laval, « remarque, et Hollier avec lui, que la peste qui affligea Paris, en 1552, était causée par un vent sulfureux naissant aux fossés de la porte Saint-Antoine ». Il faut donc habiter des lieux exposés aux vents salubres.

L'auteur passe ensuite en revue les maladies ordinaires à chaque saison, nous apprenant qu'au printemps les saignées étaient alors générales ; mais « quoiqu'on l'observe chez toutes les nations de l'Europe, il recommande à ceux qui jouissent d'une bonne santé de ne pas « usurper témérairement cette coutume ». (1) Il rappelle aux vaniteux et aux vaniteuses que « l'usage

(1) Lesage s'est spirituellement moqué de cette dangereuse manie, en créant son docteur Sangrado, l'un des types les plus remarquables de *Gil Blas*.

des vêtements a été inventé pour parer aux incommodités, et non pour nourrir le luxe ». Il attribue au défaut de sobriété la plupart des maladies qui désolent son temps, « ce siècle qui n'a point encore trouvé d'assez vil métal pour emprunter le nom, et qui nourrit des pourceaux sectateurs de la créance, mais non des mœurs et de la frugalité d'Epicure ». La bonne qualité de la nourriture n'est pas moins importante, en vertu de cette maxime : « bon chyle fait bon sang, bons aliments bon chyle »; il examine donc les principales qualités du pain, des légumes, des fruits, de la chair des oiseaux, des animaux, des poissons, du miel, des œufs, du lait, des vins de différents crûs, « les plus excellents pour la santé étant le Bourbonnais et celui d'autour de Paris, l'un et l'autre aqueux et oligophore » ; des eaux de diverses provenances, des boissons qu'elles servent à composer et qui se vendaient alors dans de singuliers magasins (1). Le quatrième livre est consacré à l'exercice et au repos ; le cinquième aux veilles et au sommeil. Viennent ensuite les perturbations de l'âme qui influent sur le corps ; l'amour et ses ravages ; la joie et la tristesse ; la colère et ses terribles effets.

Là se termine ce traité, empreint d'une douce et aimable philosophie, écrit d'un style coulant et agréable,

(1) Ex : la Ptisane « très-salubre en été pour rafraîchir et humecter le corps » (peut-être le *coco* d'à présent) « que les *chandeliers* vendent à Paris. »

nourri de citations poétiques choisies avec bonheur. A ceux qui suivront ses conseils, l'auteur ose dire :

> Ecartant loin de vous le deuil, la maladie,
> Je transforme en printemps l'hiver de votre vie (1).

C'est donc avec justice que l'ouvrage emprunte le nom de Médée qui rajeunit le vieil Eson. (2).

AUBERY, PERREAU ET BANC

La nature a beaucoup fait, au point de vue thérapeutique, pour la France en général, et pour le centre de la France en particulier : nulle contrée n'est plus riche que la nôtre en Eaux de toute espèce, et si quelques-unes de nos villes ont acquis, sous ce rapport, une réputation européenne, on peut assurer sans crainte que bon nombre d'autres mériteraient de ne pas rester dans l'ombre : les propriétés curatives sont presque les mêmes, quelques légers sacrifices d'argent suffiraient pour les mettre à la mode à leur tour.

(1) Avertens luctus et tristia damma vetabo,
Teque nihil lesum viridi renovabo senectâ.

(2) L'exemplaire que nous avons eu entre les mains appartient à la Société d'Emulation ; il porte cette note manuscrite extraite du catalogue de Rive, célèbre bibliophile qui s'appelait modestement le Bibliognoste : « Ce livre est un des plus rares qu'on connaisse ; il était chez Falconet, mais il fut réservé pour la bibliothèque du roi. On ne connaissait pas la rareté de ce livre lors de la vente de la bibliothèque du maréchal d'Estrées ; il n'y fut vendu que 24 f. J'ai parcouru beaucoup de catalogues sans l'y avoir vu ; depuis vingt ans que je suis à Paris il n'est passé dans aucune vente ».

Pleins d'admiration pour la contrée qui les avait vu naître, les médecins Bourbonnais ne méconnurent point ces trésors naturels, et plusieurs de leurs ouvrages eurent pour but d'appeler sur ces bienfaisantes fontaines l'attention de la science, de montrer aux malades quelles ressources la Providence avait mises à leur portée, de célébrer les prodiges opérés par tant de sources de Jouvence. JEAN AUBERY (1559-1620), médecin du duc de Montpensier, donna, en 1604, un traité estimé des *Bains de Bourbon-Lancy et de Bourbon-l'Archambault* (1); PIERRE PERREAU, de Moulins, « très-grand personnage et merveilleusement recommandé en la réputation en laquelle il a fort longtemps vécu faisant la médecine » (2), composa un petit *Traité sur les Eaux de Saint-Pardoux*, ses propriétés et ses mérites (3); mais le plus zélé fut assurément le Moulinois JEAN BANC, qui consacra son existence entière à l'étude de ces précieuses sources et à la vulgarisation de leurs bienfaits. C'est dans ce but qu'il publia, en 1605, « *La mémoire renouvelée des merveilles des Eaux naturelles*, en faveur de nos

(1) On doit encore à J. Aubery : *L'apologie de la Médecine*, en latin (1608).— *L'antidote de l'amour* (1599) ouvrage dans lequel il soutient, contrairement à l'opinion d'Ovide, que l'amour peut être utilement combattu par la médecine. — *Histoire de l'antique cité d'Autun* ;— *Antiquités du pays et duché de Bourbonnais* et principalement de la ville de Bourbon-l'Archambault (1604). Ces deux derniers ouvrages paraissent perdus.

(2) Jean Banc, p. 80.

(3) *La singulière vertu de la fontaine de Saint-Pardoux* par Pierre Perreau (1597).

nymphes françaises et des malades qui ont recours à leurs emplois salutaires ».

Banc avait eu pour professeur, à Montpellier, Ortmann, médecin de Henri IV, auteur d'un traité sur les Eaux de Balaruc, qui lui inspira sans doute le goût de pareilles études. En 1586, comme il commençait à jouir d'un certain renom dans cette branche de la médecine, le duc d'Epernon l'emmena, en qualité de médecin consultant, à Bagnères dont il put ainsi apprécier par lui-même l'heureuse position et les richesses thermales. Un peu plus tard, le comte et la comtesse d'Auvergne le firent venir à Vic-le-Comte, pour les soigner et analyser les Eaux de leur petite capitale. Il visita de même la plupart de nos villes d'Eaux, aimant à juger par ses propres expériences, à bien se rendre compte, non-seulement de la valeur thérapeutique des sources, mais aussi de leur facile accès et des soins que les malades pourraient y recevoir. Quand il n'a pas pu faire ces expériences, il le dit sans fard, ne voulant pas s'aventurer sur la foi d'autrui.

Dans sa préface, il s'excuse d'avoir osé embrasser un si vaste sujet ; ce qui l'y a déterminé, c'est son désir d'être utile « tant en la satisfaction des curieux qu'au soulagement de la vie des hommes contre la tyrannie des maladies ». Il fait remarquer avec une certaine satisfaction qu'il écrit en français, « afin d'être plus facilement compris de tout le monde », ce dont se souciaient peu la plupart de ses confrères ; en cela il prétend imiter « la coutume des Anciens qui n'ont traité les disciplines et

sciences en autre langue que la leur ». Banc divise son ouvrage en trois livres : le premier est une dissertation théorique sur les Eaux, avec la description générale des Eaux de la France, froides ou thermales ; le second traite des propriétés de chaque catégorie d'Eaux et des précautions dont il faut user en les prenant ; le troisième renferme la monographie des sources, avec l'indication des maladies qu'elles peuvent guérir. L'auteur s'attache surtout aux Eaux de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Nivernais et du Forez : Pougues, Saint-Pardoux, Saint-Myon, Pontgibaud, Besse, Vic-le-Comte, Saint-Alban, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Néris, Evaux, le Mont-Dore, Chaudes-Aygues, Vichy ; mais il n'oublie pas les autres : Encausse, Balaruc, Bagnères, Barbotan, etc. Il signale autour de Clermont l'existence d'une foule de fontaines « admirables », celles de Saint-Alyre, celle d'Amiande, à la sortie de la porte des Gras, celle « qui se trouve dans un champ à main droite du chemin de Beaumont », celles de Saint-Marc (1), près Chamaillères, et de Vic-le-Comte, des Martres, de Saint-Myon, de Médesques, du Bernet près Senneterre, de Pontgibaud, de Saint-Florent, de Montferrand, etc. Il signale le mauvais état où se trouvent les sources de Chamaillères et de Saint-Marc (ou Royat) dénaturées par le mélange d'eaux douces, se proposant, « avec le concours de Messieurs de la Ville », d'y faire exécuter des travaux

(1) On écrit à présent Saint-Mart.

de restauration. Il combat le préjugé alors accrédité que les Eaux de Jaude (qu'il écrit Enjaude) pétrifieraient l'intérieur de ceux qui en feraient usage. Il engage les habitants de Besse à faire quelques sacrifices pour capter leurs Eaux dont il a reconnu les remarquables propriétés.

Banc est donc un homme d'initiative, tout autant qu'un habile praticien. C'est aussi un prôneur enthousiaste de sa patrie, où il trouve tout à louer, la fertilité du sol, la douceur du ciel, la supériorité de la race, « les hommes ingénieux, forts, belliqueux et industrieux ; les femmes fécondes, affables et de bonne grâce ». Il ne trouve rien au monde de plus riche et de plus beau que l'Auvergne avec ses volcans éteints, ses vastes forêts, ses pâturages luxuriants, ses rivières poissonneuses, ses coteaux renommés, ses nombreuses Eaux minérales et thermales, et ses riants vergers qui font de la Limagne un immense jardin. Il n'oublie pas non plus son pays natal. On voit dans son livre que Vichy, éclipsé alors par Bourbon, n'avait qu'une bien modeste fortune, les bains étant « mal fournis en leur tour de maisons propres à la réception des malades, la ville se trouvant à plus d'une arquebusade ». Les choses ont bien changé depuis. A Moulins, il mentionne les Eaux de Bardon, comme renfermant un mélange de bitume, de vitriol, de fer et de soufre; malheureusement leur contact avec des sources d'eau douce en affaiblit l'effet et, pour cette raison, il les recommande plutôt comme bains que comme breuvage, « jusques à tant que quelque échevi-

nage plus curieux que les précédents se soit charitablement embesoigné de faire séparer le mélange des eaux douces d'avec les eaux minérales ».

Sous le nom de « narration historiale », Banc fait souvent l'historique des principales cures dont il a été le témoin. Ce n'est pas la partie la moins intéressante de son ouvrage : il y est fréquemment question de médecins, alors célèbres, du Bourbonnais et de l'Auvergne, avec qui l'auteur était en relation ; il était surtout fort lié avec Jean de Lorme, médecin de la reine Louise, du cardinal de Lorraine, et bientôt du roi de France, « homme très-docte et expert dans sa profession ». Il jouit lui-même d'une juste célébrité : Claude Billard le chanta en latin et en français, et beaucoup d'autres l'imitèrent (1). Ces éloges étaient bien dus au zèle, à l'abnégation, au patriotisme de l'homme distingué qui, par son dévouement et ses veilles, fit faire des progrès sérieux à l'une des branches les plus importantes de la médecine.

Telle est en y ajoutant le nom et les œuvres d'Antoine de Laval, la part considérable que prirent au mouvement

(1) Parmi les vers qui lui furent adressés, on remarque une épigramme latine fort élégante signée « Barthomivatus arvernus », et des stances très-curieuses d'un avocat au parlement de Paris, nommé Corbin ; en voici une strophe, c'est un chef-d'œuvre de pathos :

Ces bains si bien dressés dans le bain d'éloquence,
Sont un bain de délice et d'un aise parfait ;
Les bains de ton bien dire et les bains de la France
Nous poussent à la nage en un fleuve de lait !

de la Renaissance les écrivains du Bourbonnais. Qui pourrait nous blâmer d'avoir tenté, malgré l'inégalité de nos forces que la rareté des documents a souvent rendue plus sensible encore, d'en tracer une rapide esquisse ?

Lorsque nos législateurs songèrent à élever à Paris un temple destiné à devenir le Panthéon des gloires de la patrie, ils eurent une noble et généreuse pensée. Pourquoi envierait-on aux provinces, qui ne peuvent édifier ces somptueux monuments de marbre, l'honneur d'ouvrir un Livre d'Or, où elles inscriraient les titres de noblesse de leurs célébrités ? Certes toutes les villes ne peuvent point compter au nombre de leurs enfants des Sully, des Colbert, des Corneille, des Bossuet ou des Voltaire ; ils sont rares ceux que Dieu a marqués au front du sceau du génie ! Faut-il donc pour cela dédaigner les hommes de mérite qui sont parvenus à se faire un nom honorable dans l'histoire de la civilisation ? Faut-il refuser un juste tribut d'admiration à l'esprit, aux talents, au caractère, aux services signalés, aux grandes vertus de ses concitoyens ?

Même renfermé dans ces proportions modestes, un pareil travail ne peut être l'œuvre d'un seul homme ; que chacun apporte donc sa pierre à l'édifice et fasse mentir cette désobligeante prophétie d'un critique : « je joins ici la note de quelques gens de Lettres que Moulins a produits dans le dernier siècle (le poëte Lingendes, Gaulmin, Bérigard, Nicolas Delorme), car selon les apparences le supplément sera court à l'avenir » . On

peut au contraire, et nous croyons l'avoir prouvé, donner un ample supplément à la liste du chevalier de Jaucourt. De nos jours encore, non moins qu'au temps de la Renaissance, Moulins peut être justement regardé comme l'asile des Belles-Lettres: il a, en effet, ses sociétés savantes fort actives, ses cours publics très-suivis et ses prix destinés à encourager les talents. Nous regrettons qu'une réserve facile à comprendre nous empêche de citer des noms propres; mais plusieurs de ces noms sont déjà bien connus dans le monde des Lettres et des Beaux-Arts. Qu'il nous soit du moins permis de remercier pour leur empressement à mettre à notre disposition les ressources soit des archives, soit des bibliothèques publiques ou privées, MM. Chazaud, archiviste-paléographe du département de l'Allier, Conny, bibliothécaire de la ville de Moulins, Jaladon de la Barre, conservateur de la bibliothèque de l'ordre des avocats, Bouchard, avocat, auteur de nombreuses publications sur le Bourbonnais, Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier, à qui l'on doit d'importantes découvertes archéologiques.

Avant de passer à Antoine de Laval et d'aborder l'étude de ce noble et généreux caractère, nous croyons qu'on nous saura gré de placer ici quelques renseignements inédits sur une question qui intéresse à la

fois la ville de Moulins et la famille de Montmorency. Une tradition veut que le monument si remarquable qui fait l'ornement de la chapelle du Lycée, et qui fut élevé par madame de Montmorency aux mânes de son époux infortuné, ait renfermé, au moins jusqu'à la Révolution, le corps du malheureux vaincu de Castelnaudary. Quelque respectable que soit cette tradition, bien justifiée par la profonde douleur de celle qui voulut finir ses jours auprès de ce mausolée, nous pensons qu'un doute peut s'élever à ce sujet (1), et, en l'absence de toute pièce des archives de Moulins, constatant le dépôt du corps dans la chapelle de la Visitation, nous nous sommes demandé si le monument ne serait pas un simple cénotaphe et si la victime de Richelieu n'y aurait pas été uniquement représentée par la belle statue que, fidèle à de pieux souvenirs, sa veuve voulait avoir constamment sous les yeux en priant au pied de l'autel? Les éléments nous manquent pour résoudre le problème; nous nous contentons donc de le poser, en transcrivant les documents qui suivent, et que nous avons copiés à Toulouse, sur les originaux. Nous les faisons précéder d'une lettre également inédite de Louis XIII au cardinal de La Valette :

(1) L'église de la Visitation fut bâtie pour recevoir le mausolée; or, Madame de Montmorency ne posa la première pierre de cette église que le 2 juillet 1648 (A. Renée : *Madame de Montmorency*, p. 230) et c'est en 1615 que le corps avait été enlevé de Toulouse.

Lettre du roy Louis XIII à Mr le cardinal de La Valette, abbé de Saint-Sernin, par laquelle il luy permet de faire faire un service dans l'Eglise de Saint-Sernin pour le feu duc de Montmorancy (1).

MON COUSIN LE CARDINAL
DE LA VALETTE,

Mon cousin, Je vous écris cette lettre pour vous dire que Je trouve bon que vous faciès (*sic*) célébrer un service dans l'Eglise de vtre abbaye de St Sernin, en ma ville de Thoulouze (*sic*) pour le deffunt (*sic*) duc de Montmorancy (*sic*), sur quoi j'écris aussy à mon Cousin le duc d'Aluin, gouverneur, mon lieutenant général en la province, pour l'en informer, comme aussi au président du parlement de Thoulouze, priant sur ce Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa Ste garde. — Fait à Chasteauthiery, le xiije jour d'octobre 1633.

Signé : LOUIS.
Et plus bas : BOUTHILLIER.

Voici maintenant la première des deux pièces qui concernent le corps de Montmorency; on lit sur l'un des angles :

1645. — Ordonnance des vicaires généraux de Mr l'archevêque de Thoulouze portant que le corps du duc de Montmorancy sera tiré de l'Eglise de St Sernin, où il estoit inhumé, POUR ESTRE TRANSPORTÉ AU TOMBEAU DE SES ANCESTRES, *le d. corps n'ayant pas esté délivré en vertu de la d. ordonnance, mais par d'autres voyes.*

LES VICAIRES GÉNÉRAUX de Monseigneur l'illustme et Révérendissime père en Dieu Messire Charles de Montchal, par la miséricorde de Dieu archevesque de Th. à tous ceux qui ces prtes lettres verront salut et bénédiction. Sur la requête à nous présentée par le sieur de Maurens,

(1) La lettre du roi est pliée en quatre ; ce qui précède est écrit sur l'un des plis.

jadis escuyer et gentilhomme ordinaire du feu seigneur duc de Montmorancy, fondé de procuration à lui faite par la Dame des Ursins, vefve du dt feu seigneur duc, en datte du septiesme jour de ce moys et an, à Molins, par devant mes Viguier et Goulard, notaires royaux, et certifiée par le sieur Claude Rey, président et lieutenant général du siége présidial du dt Molins, le onze du mesme moys, contenant que le Roy, *à la prière de la dte Dame*, ayant permis que le corps du dt feu seigneur de Montmorancy soit tiré de l'Eglise abbatiale de St Sernin de cette ville, où il est inhumé, *pour de là estre porté à Montmorancy en la sépulture de ses ancestres, par la voye de Molins*, il nous pleut permettre de tirer le dt corps de la sépulture où il est, à l'effet de la dte translation. — Veu la dte requeste et les lettres qui ont été escriptes à ces mesmes fins à mon dt seigneur l'archevesque par Monseigneur Gaston, duc d'Orléans, oncle du Roy et Lieutenant général de l'Estat, et par la Dame des Ursins, vefve du dt feu seigneur de Montmorancy, du dixe May et du troise de Novembre dernier, et désirant favoriser ses pieux désirs, Nous avons ordonné et ordonnons que le corps du dt feu seigneur duc de Montmorancy sera tiré de la sépulture où il est en l'Eglise abbatiale de St Sernin, *pour estre transporté en celle de ses ayeux*, à la charge qu'il soit au moins accompagné de deux prestres séculiers ou réguliers, avec décence; deffendons à toutes personnes ecclésiastiques et autres d'y apporter aucun empeschement, et en cas de reffus ou opposition, permettons au dt sieur de Maurens d'implorer l'ayde du bras séculier, et mandons au premier clerc ou huissier de cette officialité de signifier notre prête ordonnance à qui il appartiendra. Donné à Th. le vingt-cinquième jour de février mil six cent quarante-cinq : J. Deciray vicre gl et Flous aussi vre gl, ainsi signé à l'original qui est par devers moy, secrétaire de l'archevesché soussigné qui en ay tiré le présent extrait.

CALIAGACHE.

L'autre pièce est le procès-verbal de la levée du corps; elle porte sur un pli :

Acte suivant lequel fut faite la deslivrance du corps de feu Monsieur de Montmorancy. — 1645.

Elle a pour titre :

Réception du corps de Montmorancy. —Le chap^tre^ St Sernin. — Le sieur Maurens. - - Du premier de mars 1645.

L'AN MIL SIX CENT QUARANTE-CINQ, le premier du moys de mars, sur l'heure de midy, à Th. dans l'Eglise St Sernin, régnant Louys, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, par devant moy n^re^ et témoings, a esté présent et constitué en personne noble François de Soubiran, sieur de Maurreins, escuyer et m^e^ d'hostel de très-haulte et très-illustre princesse Madame Marye Félice des Ursins, vefve de très-hault et très-puissant seigneur messire Henry duc de Montmorancy, Lequel sieur, en vertu de la procuration à luy faite par la d. Dame, retenue par Viguier et Groulard, notaires, habitants de la ville de Molins en Bourbonnoye, du septième de febvrier dernier, remize vers moy n^re^ en original, a reçu et retiré présentement de messieurs Maistre Gabriel de Pelletan, trézorier, et François de Béral Marseilla, scindic, chanoyne du vénérable chapp^e^ de l'Eglise St Sernin, au nom que procède, et faisant pour le d^t^ chapp^e^, le corps du d^t^ seigneur de Montmorancy, avec les entrailhes quy estaient dans ung barril, pour estre remis dans la caisse où les ossements sont. — La deslivrance du quel corps et entrailhes a esté faite par les dits sieurs trézorier et scindic du d^t^ chapp^e^, en vertu de délibérations prinses par le d^t^ chapp^e^ ; lequel corps estait ensevely dans la chappelle St Exupère. Présens : Mr Jean Desplats, prêtre, et Anthoine Caliagaphe, secrétaire de l'archevesché. Signé à la minute avec les

dits sieurs et moy Mathieu Villezès, not^re royal au dit Th. soussigné requis.

VILLEZÈS.

Ainsi, d'après les mots que nous avons mis en *italiques*, c'est à la prière de Madame de Montmorency que le corps du duc aurait été transporté dans les tombeaux de ses ancêtres à Montmorency ; mais, toutefois, le funèbre cortége aurait passé par Moulins.

M. A. Renée dit bien, à la page 249 de son ouvrage : « après l'achèvement de l'église et l'érection du mausolée, elle y fit transporter le corps du feu duc » ; mais il ne cite aucune pièce à l'appui, et il semble formellement contredit par un contemporain de Madame de Montmorency, l'imprimeur Jacques Vernoy qui, dans un opuscule intitulé : « *Relation de ce qui s'est passé en la solennité de la canonisation de saint François de Sales, etc.* » (1) après avoir fait une pompeuse description du mausolée, ajoute : « Tout au-dessous se voit un grand carré de marbre jaspé, sur un fond noir, où, dans le vide, on a placé une urne d'un travail exquis, *comme pour y placer les cendres de cet illustre héraut* » (sic). Ces cendres ne s'y trouvaient donc pas en 1666 !

(1) Au bas de la première page de cette pièce, imprimée à Moulins en 1666, Jacques Vernoy s'intitule « imprimeur ordinaire du Roy, à l'enseigne du nom de Jésus. Nous avons déjà constaté l'existence de deux imprimeries à Moulins ; y en aurait-il eu une troisième dès le dix-septième siècle, ou bien l'une des deux autres avait-elle changé d'enseigne ?

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE

TOINE DE LAVAL

GÉOGRAPHE DU ROI

AINE DE SON PARC ET CHATEAU LÈS MOULINS EN BOURBONNAIS

(1550-1631)

« Souvenez-vous que tous ceux qui profiteront en vos écrits vous seront autant d'enfants : je veux que vous me donniez cet œuvre, et tous les autres que vous avez faits, pour les miens. »

(HENRI IV à LAVAL.)

I

seizième siècle fut, pour l'Europe, l'époque d'un ieux mouvement intellectuel ; il semble que ne, heureux de briser les lisières du Moyen Age, lu soumettre toutes les questions, même les plus , même les plus délicates, à l'appréciation rigou- le son libre examen : plus rien de mystérieux, de ıu, d'accepté sur la foi du maître ou de la tradition ; t la contreverse, la discussion passionnée, la lutte e ; on renverse tous les obstacles, on détruit toute tion ; le fer et la torche à la main, on répand le

sang à flots, on s'entoure de ruines, plutôt que de se soumettre avec docilité à ce qui fut la foi, le culte, la vie des siècles passés. En vain la Religion catholique s'appuie-t-elle sur une légion de Pères et de Docteurs, sur ses conciles, ses décrétales et sa puissante organisation ; en vain la Royauté invoque-t-elle les droits acquis et les services rendus ; pas plus que les Arts, les Lettres et les Sciences, elles n'échappent aux tentatives faites de toutes parts pour hâter l'avénement d'un monde nouveau.

II

La France eut sa part, et elle fut grande, dans ces commotions terribles. Au milieu des luttes incessantes qu'elle soutint, soit au dehors pour déjouer les projets de cette redoutable maison d'Autriche qui rêvait l'asservissement de l'univers, soit au dedans pour dompter les efforts anarchiques des Seize, des Ligueurs et des Espagnols, un moment coalisés, il y eut, jusqu'au triomphe définitif de Henri IV, une longue période d'indécision et de trouble pour les consciences, de sollicitations puissantes pour les passions et les intérêts, et en présence des lois violées, des massacres multipliés, de la corruption des princes, du fanatisme des moines, des conspirations et des assassinats, de l'ambition inouie des uns, de la barbarie des autres, de la cupidité de tous, qui s'étonnera que les mœurs publiques aient subi le contre-coup de la dépravation qui avait envahi les hautes classes, qui ne comprendra qu'un effort énergique devait être tenté pour remettre dans l'Etat comme dans les familles l'ordre,

la paix, la discipline, la moralité qui en avaient été si longtemps bannis ?

Le gouvernement n'y épargna pas ses soins, et, depuis l'édit de Nantes et le traité de Vervins, un grand roi et un grand ministre, Henri IV et Sully, travaillèrent de concert à guérir les blessures du passé et à préparer un meilleur avenir. Ils furent secondés, dans cette tâche ardue, par un certain nombre d'hommes éminents qui, acteurs ou victimes, avaient retiré des longues épreuves subies par le pays une expérience précieuse, dont ils offrirent libéralement les bienfaits à la génération nouvelle. De ce nombre fut ANTOINE DE LAVAL « géographe du roi capitaine de son parc et château lès Moulins en Bourbonnais », ancien maître des Eaux et Forêts dans cette province. Homme d'un mérite sérieux, d'un savoir profond, d'une intelligence élevée, d'une prudence remarquable, Laval, par ses fonctions, ses relations, ses amitiés, joua un rôle important au milieu des graves événements qui signalèrent la fin du siècle. Né en 1550 à Moulins (1), ou plutôt à Saint-Germain-Laval, dans le Forez (2), il reçut une éducation sévère, et grandit dans des idées de travail, de religion, de fidélité au prince, auxquelles il resta attaché toute sa vie (3). Il eut pour précepteur son compatriote Jean-Papire Masson, l'un des hommes les plus savants de son temps, auteur d'annales et de recherches fort estimées, qui lui inspira le goût

(1) Coiffier de Moret : *Histoire du Bourbonnais.*

(2) Colletet.—Nous donnons à la fin du volume l'article que Colletet consacre à Laval considéré comme poëte.

(3) Quel que soit le lieu de sa naissance, Laval appartenait à une famille depuis longtemps attachée à la maison de Bourbon : « Les miens

de l'antiquité classique et surtout de l'histoire. Ayant été à même de constater l'élévation de son esprit, ses connaissances variées, la rectitude de son jugement, la droiture et la fermeté de son caractère, Nicolas de Nicolaï, valet de chambre de Henri II, célèbre par ses voyages et ses travaux sur la géographie (1), lui donna en mariage sa belle-fille, Isabelle de Buckingham (2), et lui céda, un peu avant sa mort qui eut lieu 1583, sa place de

et moi après eux, dit-il, avons pris si longue nourriture en cette maison que je m'estimerais indigne de cet honneur, si je ne m'étais étudié d'en apprendre le lustre, la grandeur et ce qui s'y est passé de plus mémorable ». (Laval : *Professions nobles*, Dédicace au roi.) Il est question des Laval dans un grand nombre de pièces des archives de Moulins, mais les indications qu'elles fournissent ne sont pas suffisantes pour qu'on puisse dresser un tableau généalogique convenable; on y voit, du moins, que ces Laval étaient alliés aux premières familles du pays, notamment à celle des Lingendes.

(1) Il fut notamment chargé en 1566, lorsque la Cour était à Moulins, de faire la description du Bourbonnais. La bibliothèque de Moulins possède une copie de ce travail resté manuscrit.

(2) De ce mariage, qui eut très-probablement lieu en 1577, car Laval écrit en 1587 : « Afin que nous puissions juger nous-mêmes comme nous avons profité en l'école de l'infortune où nous sommes nourris depuis dix ans », (*Professions nobles*, p. 79, B.), naquirent quatre fils : Antoine, Louis, Anne et Henri-Antoine, tous morts jeunes, l'aîné en 1587, le dernier en 1602; et six filles : Isabelle, Angélique, Suzanne, Françoise, Anne et Marguerite. Isabelle de Buckingham était fille unique, mais elle avait perdu à la fois sa fortune et son père dans les troubles d'Angleterre. Malgré leur pauvreté, Nicolaï, ami intime de Buckingham, avait épousé la veuve (Jeanne de Steltink, d'origine Hollandaise) et adopté l'enfant. Laval n'était pas moins bon fils que tendre père et époux dévoué : sûr d'être aimé et honoré, c'est auprès de lui que voulut se retirer, pour finir ses jours dans la paix, le chef vénérable de la famille, « laissant tous les siens autres » . C'était, il est vrai, un vieillard bien digne d'inspirer de pareils sentiments de piété filiale : « le mûr jugement, la clarté d'esprit, la prudhommie, l'honneur et la religion duquel sont encore assez récents dans la mémoire de ceux qui le regrettent tous les jours ». (Laval; *Prof. nob.*, p. 80 et 81, passim.)

géographe du roi. Laval eut le rare bonheur de trouver dans sa femme une compagne dévouée, « d'une humeur si sortable à la sienne » que cette conformité de volonté contribua beaucoup à adoucir pour lui l'amertume des afflictions ordinaires de la vie, douleurs d'esprit et de corps, perte de biens, de parents, d'amis, d'enfants, chagrin de voir disparaître avec lui le nom qu'il avait illustré.

De toutes ces épreuves, la plus cruelle fut, avec la perte de sa belle-mère, la mort successive de ses quatre fils, qui tous lui furent enlevés au moment où, par ses soins, ils avaient déjà acquis une instruction solide et laissaient concevoir les plus belles espérances. Il chercha sa consolation dans l'étude : occupant au château de Moulins « un logis que les rois avaient, depuis longtemps, approprié à sa famille », il y avait rassemblé un grand nombre de chartes, de cadres d'armées, de plans de villes et de fortifications, d'armes, de portraits, de peintures, de livres écrits en diverses langues ; c'était à la fois un musée et une bibliothèque où il recevait souvent la visite des rois, des princes, des seigneurs, des ambassadeurs, « bref de toutes sortes de personnes d'honneur et de qualité. »

C'est au sein de ces ressources, précieuses pour l'époque, qu'il se livrait au travail et à la méditation, et qu'il acquit une véritable valeur comme penseur, orateur et écrivain. Aussi fut-il investi de missions multiples et honorables. C'est lui qui fut chargé, aux seconds Etats de Blois, de porter la parole au nom de tous les officiers de robe courte du royaume, menacés de spoliation par les partisans de la Ligue. C'est lui

que Henri III jugea le plus capable de mener à bien une entreprise difficile et délicate : le meurtre des Guise avait jeté la perturbation dans les provinces comme dans la capitale ; la Ligue ne connaissait plus de frein ; si le reste de la France, suivant l'exemple de Paris, se mettait ouvertement en révolte, c'en était fait de la monarchie des Valois. Afin de conjurer ce péril, Henri III envoya de toutes parts des hommes dévoués et convaincus de la justice de sa cause, pour raffermir les esprits hésitants et fortifier dans le devoir ceux que les menaces ou les séductions de ses ennemis auraient pu ébranler. Laval fut un des plus utiles serviteurs du roi dans cette grave circonstance : Henri III lui remit « des lettres et commandements exprès » qu'il dut montrer aux grands fonctionnaires du centre, ceux de Bourges, par exemple, qu'il importait surtout de retenir dans l'obéissance, cette ville ayant été naguère et pouvant devenir encore le boulevard de la royauté, et ceux du Bourbonnais où le gouverneur Chazeron prêtait déjà, disait-on, l'oreille aux conseils de révolte que lui soufflaient « des gens qui auraient voulu le faire pêcher en eau trouble et eux avec lui ». Jeune, d'assez ancienne famille pour être ambitieux, d'un caractère aimable, n'ayant pas encore acquis l'expérience nécessaire pour se guider au milieu des troubles civils, Chazeron semblait une conquête facile pour la Ligue, et les efforts tentés pour le corrompre durent être énergiques, car, par sa situation géographique, le Bourbonnais pouvait servir de trait d'union entre l'Auvergne et le Lyonnais, deux foyers principaux de la révolte. Laval arriva si à propos, que, même avant la prise du duc de Retz à Couleuvre, il avait déjà persuadé

le gouverneur de se maintenir ferme dans le devoir; « au déçu de ses espions, » il l'engagea à en assurer le roi par lettres, ce qui était lui rendre plus difficile une défection ultérieure. Reconnaissant d'un pareil service, Henri III écrivit à son géographe pour le remercier et lui recommander de ne pas s'épargner auprès du gouverneur afin de continuer l'œuvre si heureusement commencée ; il voulut même, pour plus de sûreté, que toute la correspondance de Chazeron avec la cour passât par les mains de Laval, qui parvint ainsi à rompre « les pernicieux desseins du duc de Nemours et du sieur de Neufvis en Barrois, son principal agent dans le Bourbonnais » (1). C'est lui qui, très-versé dans la théologie, ainsi qu'un grand nombre de laïques de son temps, se fit un devoir de réfuter, à mesure qu'ils se produisaient, les sermons des prédicateurs que la Ligue avait envoyés pour faire des prosélytes dans sa province. C'est lui qui fut chargé de la tâche, fort importante mais difficile, d'interpréter les correspondances chiffrées

(1) Gilbert de Chazeron joua un rôle important pendant les troubles religieux: Il commanda l'avant-garde à la bataille de Cros-Rolland, près d'Issoire, et reprit Vichy aux Ligueurs. Il était seigneur de Chazeron, Pionsat, Fourchaut. Roche-d'Agoût, Montfaucon, Château-Guyon, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, maréchal, sénéchal et gouverneur du Bourbonnais, enfin chevalier des Ordres. On lui attribue, dit M. Berger de Xivrey, un petit ouvrage satirique sur les capucins.— Plusieurs pièces relatives à cette famille se trouvent aux archives de Moulins et offrent un certain intérêt pour l'histoire du pays: l'une entre autres qui relate la donation faite par messire Gabriel de Chazeron, maréchal et sénéchal du Bourbonnais, et dame Marie-Gabrielle de la Guiche, sa femme, d'une pension de 1,000 livres aux religieuses de la Visitation de Moulins pour établir à Riom un monastère de leur ordre (25 septembre 1622). Le château de Chazeron existe encore aux environs de Riom.

que les Ligueurs échangeaient avec leurs partisans d'Espagne ou d'Italie, et qu'on parvenait à intercepter (1). C'est lui qui, après l'attentat de Jacques Clément, prononça devant toute l'armée royale plongée dans la stupeur l'oraison funèbre d'un prince dont il avait éprouvé les bienfaits, mais qu'en revanche il avait fidèlement servi, et aimé presque jusqu'à l'adoration (2).

C'est à lui que Henri IV avait confié, à la fin de 1692, l'administration de Mantes (3). C'est à lui que le Maire et les Echevins de Moulins eurent recours pour préparer les décorations qu'ils voulaient faire à l'occasion de l'entrée solennelle de Henri IV dans leurs murs; c'est aussi à lui, comme au plus capable, qu'ils déférèrent l'honneur de haranguer en leur langue les trois ambassadeurs vénitiens, Gradenico, Delfino et Duodo, de passage dans leur ville, et que le roi avait recommandé de recevoir avec distinction.

Ses collections étaient une des curiosités de la province, et tout personnage venant à Moulins ne croyait pas pouvoir se dispenser de les visiter. Henri III vint compulser ses cartes et lui demander des explications sur la

(1) Laval : *Conférr. cathol.* p. 119.

(2) Laval : *Remontr. p. les officiers de robe courte.*

(3) Dans une lettre au seigneur d'Incarville, datée de Mantes, le 4 janvier 1593, Laval écrit : « Je me trouve ici aussi empêché par les petites affaires d'une province auxquelles mon devoir et le service du roi m'attachent comme vous à décider les points d'Etat d'une grande monarchie telle que celle-ci. » (*Professions nobles*, p. 39 B.) L'importance de ce poste, entre la levée du siége de Rouen et l'ouverture des Etats de la Ligue, montre quelle confiance mettait le roi dans sa fidélité et sa capacité.

Ceinture ou Espérance (1), figurée sur un grand nombre de monuments publics et privés : le Cardinal Duperron se fit un plaisir de consacrer une journée à sa bibliothèque ; Sully passa plus de cinq heures à feuilleter ses cartes, plans et travaux divers.

Bien en cour, exempt d'ambition (2), instruit et communicatif, Laval se vit recherché et consulté comme une autorité et une illustration. Cette gloire flattait son amour-propre, et il se plaît à nous apprendre qu'il fut « connu et bien voulu des plus grands personnages de son temps, rois, princes, seigneurs, savants, vaillants chefs d'armées et autres personnes illustres » (3). Ce petit mouvement de vanité est excusable chez l'homme qui approcha de si près ses souverains, dont le fils eut pour parrains le duc de Joyeuse, beau-frère du roi, et l'ambassadeur de l'Empereur, Auger de Bosbecq, grand-maître d'hôtel de la reine (4) ; chez le savant distingué, à

(1) Ordre de chevalerie des ducs de Bourbon. Laval répondit à Henri III, à l'aide de citations empruntées au code Théodosien, à Virgile, à Alciat, etc., que la ceinture, ou *cingulum* fut toujours considérée comme une marque de dignité. De plus, le mot Espérance s'exprime fréquemment par un lis dans les emblèmes et hiéroglyphes de l'antiquité, comme on le voit par les médailles qui représentent une Victoire portant un lis, avec ces mots explicatifs : *Spes publica*, ou *Spes augusta*. Il traduit donc ainsi cette devise (le mot Espérance sur une ceinture) : « Nos princes voulaient dire : nous espérons qu'avec la valeur nous maintiendrons le rang et la dignité que la nature nous a donnés. »

(2) « La démesurée ambition ne m'a point enflé le courage, ayant appris à négliger l'entrée aux grandes charges par des portes dont l'accès m'était aussi facile comme je les ai vu forcer à d'autres pour s'y fourrer avec grand'peine. » (Laval : *Actions de grâces*, p 26.)

(3) Laval : *Desseins de professions nobles*, p 199.

(4) C'est son troisième fils, Anne, qui eut ces parrains illustres. Les marraines furent la duchesse de Retz et sa fille Mademoiselle de Dampierre, depuis marquise de Maignelay.

qui les plus grands dignitaires de l'Etat demandaient son avis sur les questions les plus diverses : le maréchal d'Aumont sur la Valeur et le Duel ; le seigneur d'Incarville, conseiller d'Etat, contrôleur-général des Finances, sur les vertus morales; le duc de Nevers sur des questions d'éducation ; le chancelier de France, comte de Cheverny, sur certains points controversés du Droit des Gens; le secrétaire du Cabinet, de Fresnes Forget, sur la rédaction des Lettres Missives ; le conseiller d'Etat Puget, seigneur de Pomeuse, sur le plus grand avantage qu'il y aurait pour le roi à se servir d'officiers à vie ou de commissaires temporaires; le seigneur de Mortefontaine, Hotman, ancien trésorier de l'Epargne, ambassadeur du roi auprès des Cantons Suisses, sur les causes qui déterminent la formation et la durée des Ligues; le président Lefèvre, seigneur de Caumartin, sur les droits de la France à posséder le marquisat de Saluces. Ne pouvait-il pas justement se montrer fier de ses amitiés et de ses relations, celui qui compta au nombre de « ses familiers amis » le célèbre Pibrac, « dont il était chéri et fort favorisé, » le Président Jeannin, à qui il soumit son petit traité des ambassades; le secrétaire de Henri III, Gilbert Combaut, qui le pria de lui traduire le *Toxaris* de Lucien et trouva cette traduction si fort de son goût qu'il la fit imprimer sans que l'auteur pût y apporter aucun empêchement? C'est à ses lumières que firent appel le duc Louis de Gonzague, pour l'aider à justifier sa conduite quand il abandonna les Ligueurs pour le parti du roi, et convaincre son entourage un peu surpris d'une si éclatante conversion, et le seigneur de Pomeuse, pour réfuter un discours italien qui blâmait, comme trop peu avan-

tageuse à la France, la paix conclue à Vervins. Comprenant toute sa valeur, le duc de Montpensier fit tous ses efforts pour se l'attacher. Il le nomma son intendant, et l'appela dans son conseil. La reine-mère elle-même, Catherine de Médicis, l'admettait dans son intimité, au même titre que les premiers seigneurs. Catherine se plaisait à l'entendre discuter savamment les questions à la mode, comme en 1584, à Saint-Maur-des-Fossés, lorsque, malade de la goutte, « elle réunit dans sa chambre les grands de l'un et l'autre sexe » pour les faire discourir sur les philtres, charmes et sortiléges d'amour, et enchantée de ce qu'avait dit Laval, le pria de composer un traité sur ce grave sujet. (1)

III

C'est peu pour les gens de bien d'accomplir rigoureusement les devoirs de leur charge, d'entretenir d'utiles et honorables relations, d'échanger leurs idées avec des émules capables de les comprendre ; ils s'imposent d'ordi-

(1) Laval paraît s'être retiré des affaires en même temps que Sully et les fidèles serviteurs de Henri IV. Il consacra sa vieillesse à l'étude et à la religion. Il mourut à 81 ans, et fut enterré dans une chapelle extérieure de l'église d'Yzeure, près Moulins. Cette chapelle n'existe plus ; mais sur le côté extérieur d'un mur construit sur son emplacement, on voit encore deux inscriptions funéraires, consacrées : la première à sa belle-mère et à son fils aîné ; la seconde à Jean de Lingendes, son gendre.—Voici la liste de ses principaux ouvrages: *Desseins de professions nobles et publiques*, 1605, 2e éd. 1613. — *Dessein des Problèmes politiques*, 1613.—*Paraphrase des psaumes de David*, 1605, 2e éd. 1614. — *Le grand chemin de la vraie Eglise*, 1615. — *Homélies de saint Jean-Chrysostome*, etc., trad. du grec, 1620.

naire une tâche plus élevée, ils consignent dans des livres les trésors de leur expérience, et, plus ou moins directement, se font les instituteurs des générations à venir. Aucun temps ne rendit plus nécessaire un pareil enseignement que les années qui suivirent nos discordes civiles et religieuses ; l'archevêque de Bourges s'écriait aux Etats de 1588 : « entre autres maux qu'a amenés la guerre, elle a corrompu les lois, les mœurs et la police; elle a apporté une merveilleuse perturbation à la justice » ! Il pouvait ajouter toutes les calamités causées par l'ambition effrénée des grands, les intrigues de l'étranger et la division de la France en partis si longtemps irréconciliables, tandis que « entre Français de même nom, de même sang, ne différant en rien qu'en l'écharpe, les uns attachés au blanc par devoir, les autres au noir par caprice, car le rouge est un trop perfide et dénaturé engagement, il n'y eût rien eu de si facile que de s'entendre.» (1)

(1) A. de Laval : *Desseins de professions nobles*, p. 339. Il est curieux de voir, dès cette époque, la couleur rouge prendre une pareille signification. Elle désignait alors le parti des Seize et des Espagnols. On lit en effet dans l'Estoile : « le lundi, 25 novembre 1591, me fut communiquée la liste des Politiques de notre quartier, qu'on appelait *le papier rouge* ; à laquelle j'avais intérêt pour y être couché bien avant et tout du long. Cette liste ou *papier rouge*, comme on le voudra appeler, était un rôle que les Seize avaient dressé de tous ceux qu'ils tenaient pour serviteurs du roi en leur cœur, fauteurs et adhérents de son parti, et qui ne trouvaient bonnes la volerie, la penderie et la cruauté, qu'ils nommaient zèle de Dieu », etc. De son côté le Père Daniel rapporte un arrêt infamant rendu, en 1595, contre le duc d'Aumale qu'on avait vu parmi les Espagnols, devant Dourlens, avec *l'écharpe rouge*. Il fut déclaré criminel de lèse-majesté au premier chef, et son effigie, vêtue à l'Espagnole, avec *l'écharpe* et les *jarretières rouges*, fut traînée depuis la Conciergerie jusqu'à la Grève, où le bourreau la coupa en quartiers. (Daniel : *Histoire de France*, année 1595).

Dans ce naufrage général, la moralité des hautes classes avait été particulièrement atteinte et viciée, soit par l'exemple corrupteur des Mignons, soit, au milieu d'une anarchie sanglante, par de grands crimes transformés en actes de vertu, par de grands scandales et l'or de Philippe II. La possession des grandes dignités militaires, administratives et judiciaires rendait plus manifeste l'ignorance de la noblesse, sa légèreté, son peu d'application aux choses utiles, son oisiveté, son dégoût de toute instruction sérieuse, enfin son inutilité ; il était à craindre pour les nobles que le Tiers-Etat, plus laborieux, plus instruit, plus persévérant, ne prît un jour la place des privilégiés, ou mieux ne fît disparaître les priviléges eux-mêmes et les inégalités choquantes d'une société vieillie pour y substituer un ordre de choses plus équitable, où le mérite, au lieu de la naissance, le savoir et le travail, au lieu de l'ignorance titrée, donneraient le rang, le crédit et la fortune. Doué d'une grande rectitude de jugement, Laval fut frappé de l'influence déjà considérable du Tiers-Etat, du rôle important qu'il avait joué pendant les derniers troubles, de l'avantage qu'il trouvait à pratiquer seul le commerce et l'industrie, de la facilité que lui donnait la vénalité des charges pour envahir les offices de judicature ou de finances; et pour prévenir ou retarder la déchéance politique du corps auquel il appartenait, il ne cessa d'exhorter la noblesse à combattre les envahisseurs avec leurs propres armes, le savoir, l'instruction, le travail. Pour prêcher d'exemple, il se fit l'instituteur de ses enfants, leur guide dans le choix des professions qui leur étaient ouvertes, leur conseiller à l'entrée de

ces diverses carrières dont la jeunesse ne voit d'ordinaire que le côté brillant, et dont, pourtant, il est si nécessaire de lui bien montrer le côté sérieux.

De la réunion de ces leçons paternelles se forma un gros livre (1) que l'auteur fit imprimer en 1605, sous ce titre : *Desseins de professions nobles et publiques* (2). Il le dédia à Henri IV qui, s'appliquant à provoquer l'apparition d'œuvres utiles, avait excité le zèle de Laval, en lui reprochant amicalement de lui offrir moins souvent que de coutume le produit de ses veilles. Dans cette dédicace, où perce une admiration sincère pour le prince qui a rendu à la France et à la chrétienté tout entière les inappréciables bienfaits de la paix (3), Laval nous dévoile le fond de sa pensée : en paraissant n'adresser ses conseils qu'à son fils, il a visé plus haut, et, s'il publie ces leçons composées pour un seul, c'est qu'il espère instruire « tout le reste des jeunes sujets de Sa Majesté, séminaires de son Etat », à se rendre capables de servir un jour dignement Dieu, le Roi, le Dauphin et sa postérité. C'est une œuvre qui a son prix, surtout au

(1) Il n'a pas moins de 800 pages in-4°.

(2) En voici le titre complet : *Desseins de professions nobles et publiques*, contenant plusieurs traités divers et rares, et, entre autres, l'histoire de la maison de Bourbon, et autres beaux secrets historiques, extraits de bons et authentiques mémoires et manuscrits.

(3) Pour comprendre à quel point le peuple avait soif de cette paix, et combien elle était devenue nécessaire, il faut se représenter l'épouvantable anarchie au milieu de laquelle on vivait depuis de si longues années ; aussi Laval est-il l'interprète du pays tout entier, quand il dit au roi : « Sire, ce grand bienfait universel dont toute la chrétienté vous est aujourd'hui si étroitement obligée, cette haute et profonde paix que vous avez rendue à votre France ne me passe jamais par l'esprit (et elle y passe à toute heure) sans me ravir hors de moi-même. (*Professions nobles* : Dédicace.)

moment où il importe tant de restituer au Pouvoir son prestige si longtemps méconnu; et l'auteur le fait ressortir avec une juste fierté : depuis trente ans, il a fidèlement servi le prince et le pays; il peut produire « des témoins non reprochables des laborieux et hasardeux services rendus à Henri IV durant ces embrasements universels que le roi a éteints par une valeur et clémence non pareilles »; mais ses labeurs précédents ne sauraient aller de pair avec celui-ci, qui tire d'ailleurs une importance spéciale des circonstances où il se produit, et de l'opportunité des sujets qu'il traite, « un entre autres, dit-il, où l'intérêt de Votre Majesté et le nôtre sont inséparablement joints, la fidèle subjection qui vous est due contre les blasphèmes de ceux qui ont débauché ci-devant vos sujets de l'obéissance ». Et qu'on n'objecte pas que l'ère des discordes est fermée : « on a beau dire que la fureur de cette fièvre est du tout éteinte, le pouls en reste longuement élevé après de si violents accès; les peuples ignorants sont toujours aisés à tromper et les mauvaises volontés toujours désireuses d'éclore leurs conseils pernicieux ». Les tentatives de Jean Châtel et de ses tristes imitateurs n'avaient-elles pas, en effet, montré combien il est difficile de désarmer le fanatisme, et combien il était utile de répandre les saines doctrines afin d'éclairer et de ramener au bien tant d'esprit pervertis, tant de consciences faussées ?

IV

Dans une courte préface, l'auteur explique son titre, les motifs qui l'engagent à écrire, la méthode qu'il juge

la meilleure pour instruire la jeunesse. C'est en 1590, après avoir perdu trois fils déjà tout élevés, que, concentrant ses espérances sur un quatrième qui venait de naître, et ne sachant s'il aurait le loisir ou la fortune de le conduire, comme ses aînés, à travers les mille difficultés des premières études, il songe à remplacer l'enseignement oral par les conseils écrits : le livre aura d'ailleurs sur la parole l'avantage de « servir d'instruction à plusieurs esprits qui cherchent parti et ne le prennent pas, faute de savoir faire choix des professions ». C'est à cela qu'il vise, et, en réalisant ce projet, il estime qu'il servira bien Dieu, le roi, le public et les siens, « louable dessein de toutes actions quel qu'en puisse être l'événement. » Quoique les hommes éminents de ce siècle aient presque tous reconnu nécessaire et vivement recommandé la réforme de l'éducation, Laval s'étonne à juste titre que nul avant lui, malgré la restauration des Lettres et des bonnes études par François 1er, n'ait songé à guider les jeunes gens dans le choix d'un état ; c'est cette lacune qu'il s'efforcera de combler.

Ennemi de la routine, indigné de la vogue de Despautère (1) et de ses règles interminables, il se pose en révolutionnaire de l'enseignement, se crée « une petite méthode à sa façon », et pense qu'apprendre par cœur les bons auteurs, faire des thèmes sur la traduction d'un

(1) La réputation de Despautère (Van Pauteren, 1460-1520) durait encore au dix-huitième siècle. Dans un collége de Paris, sous Louis XV, on représenta une pièce intitulée : *Défaite du Solécisme par Despautère*. Le chevalier Prétérit, le chevalier Supin, le marquis des Conjugaisons, et autres personnages semblables, sont les lieutenants-généraux de Despautère, auquel deux grands princes, appelés Solécisme et Barbarisme, déclarent une guerre mortelle.

ouvrage dont on comparerait utilement le texte pur avec le travail de l'élève, exercer l'enfant à mettre promptement en usage les mots qu'il a appris, « à les coudre, à les tistre, à les assembler, » en un mot parler la langue qu'on étudie, langue morte aussi bien que langue vivante, mènerait vite et sûrement au but désiré ; et le temps y serait mieux employé « qu'à demeurer dix ans à tourner l'actif au passif, et à d'autres niaiseries aussi laborieuses qu'inutiles ». Sa maxime est qu'il faut s'adresser au jugement autant, sinon plus, qu'à la mémoire, bannir toute gêne, s'il est possible, et ne pas rebuter les commençants par des exercices au-dessus de leur portée, mais plutôt exciter leur émulation en stimulant leur amour-propre par « de petites pointes d'honneur, de prix, de promesses, de honte. » L'indifférence, souvent forcée, des parents en pareille matière l'étonne au plus haut point ; volontiers il réclamerait la dictature de l'Etat pour soumettre l'éducation à une règle uniforme : « Nous ne sommes pas à Sparte, s'écrie-t-il avec regret, et c'est de quoi je me plains, que chacun se donne trop de licence de nourrir et faire instruire ses enfants à sa guise, et peu de gens de la bonne ; qui, diverti ailleurs, ne le peut, qui le dédaigne, le sachant, et la plupart l'ignore et se fie trop à la vieille routine. Le roi, le public et les particuliers en paient la folle enchère. » C'est grâce à sa méthode, appliquée par lui-même avec suite et intelligence, que son fils aîné, à huit ans, « en savait plus que ceux qui avaient employé deux fois ce temps à d'ennuyeux exercices. »

Mais ces études élémentaires ne font pas l'objet du livre : absorbé par ses fonctions, Laval ne pourra point

s'occuper de ce fils, comme il l'a fait des autres, dès le plus bas âge ; il le prendra au sortir de ses humanités, au seuil d'une carrière noble et honorable, où l'appelle sa naissance, et il lui donnera son avis « sur les chemins du monde, la manière d'y entrer prudemment, d'y vivre avec honneur et d'en sortir en homme de courage, quand il plaira à celui qui l'y aura produit. » Sans doute rien ne vaut les leçons de l'expérience, et il n'est point de meilleur précepteur que le commerce des hommes et l'école du monde ; toutefois les leçons dictées par la sagesse et une affection éclairée ont bien aussi leur utilité, et « l'esprit préparé à l'ombre, avant que de se mettre en trop grand jour, se trouve avoir un très-grand avantage ». Les jeunes gens doivent donc rechercher avec ardeur les conseils de ceux qui, « pour avoir vécu devant eux, leur savent dire des nouvelles de la vie, des moyens de s'y conduire », et faire profit de tout ce qu'ils entendent. Mais, avant d'aborder, avec son élève, l'étude particulière de chaque profession, empruntant la devise de Socrate, il lui apprendra à se bien connaître lui-même, car « la perte des hommes vient de cette nonchalance qui nous rend plus connus à tout le monde qu'à nous-mêmes. » C'est dans ce but qu'il donne comme introduction à ses leçons une série de préceptes et de réflexions d'un caractère général, formant ce fonds commun de connaissances nécessaires à toutes les professions, et comprenant, avec les principes religieux, une certaine teinte de la philosophie et des mathématiques.

V

Catholique convaincu, désavouant tout ce qui, dans

son livre, pourrait être contraire à la doctrine de l'Eglise et des Pères, n'ayant lu qu'avec permission les ouvrages de la Réforme, Laval se croit obligé de faire une profession de foi orthodoxe, en haine des principes de Luther et de Calvin, qu'il accuse d'avoir ébranlé le trône autant que l'autel. Mais, en dehors de cette affirmation militante qui avait sa raison d'être à une époque où, malgré l'édit de Nantes, l'émotion des consciences était loin d'être apaisée, les sentiments religieux qu'il cherche à inspirer à son fils sont d'un ordre très-élevé : « Le commencement de la sagesse, lui dit-il avec les Livres Saints, est la crainte de Dieu ; bâtis sur ce fondement, et crois que Dieu te donnera autant de sagesse comme il te verra cheminer en sa crainte ; Dieu chérit, aide, favorise et bénit le labeur de ceux qui le servent et commencent par lui toutes leurs actions. »

Un pareil début montre ce que sera l'enseignement de Laval : essentiellement spiritualiste, il s'efforcera d'arracher le disciple au culte des idoles, pour le tourner vers l'amour du devoir, vers la passion du bien, qui soutient, console, moralise et fait les âmes vigoureusement trempées.

VI

Si, aux yeux de Laval, ce fonds religieux peut suffire pour assurer le salut de l'âme, il ne saurait, pourtant, renfermer toutes les connaissances nécessaires à qui veut tenir convenablement sa place dans le monde. Il faut y joindre, sans que ce soit indispensable, « comme on le voit par MM. de Joyeuse et de Saint-Luc », assez

de grec et de latin pour pratiquer utilement les bons auteurs « de la lecture desquels il n'y a que les ignorants qui croient pouvoir se passer » ; et, loin d'imiter ces pères trop pressés, dont se plaignait déjà Quintilien, qui lancent au milieu des luttes du Forum leurs fils à peine armés de quelques études superficielles, faire passer les jeunes gens par la Logique ou Dialectique, qui apprend « à tirer la vérité d'un discours et la trier d'avec le mensonge », la Morale, qui enseigne « à se régir soi-même », la Politique, qui est l'art « de manier plusieurs hommes ensemble », la Science des lois, qui est aussi la science des droits et des devoirs sociaux.

La Logique n'étant autre chose que « l'art de discourir par raison, c'est-à-dire d'éclairer les choses moins connues par discours intelligible et connu », il faut étudier avec soin d'abord les éléments dont se compose une phrase, puis les différentes propositions, et enfin les quatre moyens généralement admis d'argumenter : le Syllogisme, l'Enthymême, l'Induction et l'Exemple. Cette étude aura pour effet d'apprendre à réfuter les raisonnements trompeurs, les sophismes captieux, les impostures habiles. Rien n'est plus nécessaire pour la conduite de la vie, car « l'âme a été créée pour la connaissance, et a été jointe au corps pour l'action. Et comme l'action a pour chef la volonté et pour objet le bien et le mal, la connaissance aussi a l'entendement pour chef, et pour objet le vrai et le faux ». Nous devons donc rendre l'entendement capable de guider la volonté, à l'aide de bons principes de Logique. (1) Une judicieuse

(1) Conséquent avec ses idées religieuses, Laval fait remonter au péché d'Adam l'affaiblissement chez l'homme du sens moral et des

méthode rend les progrès rapides, « et à tout cela ne faut pas six mois, quelque terreur qu'on donne aujourd'hui à la jeunesse avec les bouquins de commentaires qui contiennent autant d'erreurs que de mots. »

Ces connaissances, indispensables à l'homme, sont également d'une grande utilité pour les femmes qu'on nourrit d'ordinaire de futilités, et qui, pourtant, auraient fort à gagner, pour elles-mêmes et pour la famille, à diriger leur esprit vers des études solides qu'elles peuvent certainement, en dépit de leurs détracteurs, aborder avec fruit, pourvu qu'on dépouille la science des formules pédantesques, bonnes seulement à effrayer et à rebuter les meilleures vocations. Laval, qui ne perdait aucune occasion de faire des prosélytes, avait composé de ces éléments philosophiques « un dessein en langue vulgaire pour une belle dame » qu'il ne nomme point, mais dont il vante l'esprit, aussi capable de tirer profit de ces sciences « comme de tout ce qu'il y a de plus éminent et poli au reste des bonnes Lettres ». Ce témoignage d'un catholique zélé est bon à recueillir : il pourrait, au besoin, fournir un argument de plus aux défenseurs de l'émancipation intellectuelle des femmes, en montrant que, déjà à la fin du seizième siècle, des hommes graves et faisant autorité réclamaient et poursuivaient une réforme dans cette branche si intéressante de l'enseignement public et privé.

facultés intellectuelles : « Si le premier péché, dit-il, n'avait pas obscurci l'entendement et faussé la volonté, il n'y aurait pas besoin de science Logique pour discerner le vrai du faux, ni de science Morale pour distinguer le bien du mal. » (*Professions nobles*, Chap. III.)

VII

Avant d'aborder l'étude de la Philosophie, il est nécessaire de posséder une notion suffisante des Mathématiques, qui ont pour résultat de rendre le jugement plus droit, plus solide, plus apte à bien raisonner. Il ne saurait être question, on le comprend, des Mathématiques transcendantes, mais bien des parties essentielles de l'Arithmétique, de la Géométrie et de la Cosmographie, ans lesquelles on ne saurait étudier utilement l'Histoire et la Géographie.

Ici se place la première de ces longues digressions que Laval rattache assez habilement à son sujet, et qui lui permettent d'intercaler dans son livre « plusieurs traités divers et rares », dédiés aux grands personnages avec qui il fut en relation : il tient à les conserver non pas seulement par amour-propre d'auteur, mais pour laisser à son fils un vivant témoignage de ces honorables liaisons, et l'engager à se rendre digne e capable « de lui succéder en l'amitié que tant de gens d'honneur lui ont voulu témoigner. » Celle-ci est une lettre adressée à Louis de Gonzague, duc de Nevers, pair de France, gouverneur de Champagne, qui, préoccupé de l'éducation de son fils unique, le duc de Réthelois, avait demandé à Laval, avec son avis sur divers sujets d'enseignement, une réponse à cette question, savoir si les sciences mathématiques sont nécessaires à un prince, un grand, un homme de noble condition, et « jusqu'où il en doit savoir. »

Pour ce qui est des conseils généraux sur l'éducation, Laval, en attendant qu'il ait fait imprimer son propre

ouvrage, recommande au duc de Nevers de consulter « les préceptes de la vie de l'homme né noble, » par Alexandre Piccolomini (1). En pareille matière, le choix de l'auteur qu'on met entre les mains des jeunes seigneurs est de la dernière importance ; il en est malheureusement qui se préoccupent plus de les flatter que de les instruire, et cependant ceux qui conseillent mal les jeunes princes, ainsi que les hommes appelés à les seconder un jour, ne sont pas moins coupables que les misérables qui empoisonnent les fontaines publiques. Quant à l'étude des Mathématiques, il était admis de son temps qu'on ne devait l'aborder qu'à quatorze ans. C'est une opinion qu'il combat comme fausse et nuisible, et c'est sur sa propre expérience dans l'éducation des siens qu'il s'appuie pour la réfuter. Faut-il, en effet, attendre si tard pour qu'un enfant puisse « connaître et dire qu'une moitié de pomme n'est pas aussi grosse qu'une pomme entière, que deux prunes ne sont pas tant en nombre comme six, que d'une baguette rompue en deux l'une des parts n'est pas si grande que les deux ensemble » ? C'est donc de sept à neuf ans qu'il convient de lui apprendre les éléments de l'arithmétique, la numération, l'addition, en simplifiant le plus possible les démonstrations, en revenant souvent sur les mêmes choses, pour qu'il sache nettement et sans confusion, en le laissant aller de

(1) Alessandro Piccolomini, de Sienne (1508-1578), professeur de philosophie morale à l'Académie des Infiammati de Padoue, écrivit en 1540, pour l'éducation d'un enfant qu'il avait tenu sur les fonts baptismaux, un traité d'éducation intitulé : « Institution de l'homme noble, né dans une ville libre (*Instituzione di tutta la vita dell' uomo nato nobile e in città libera.* — Venise, 1542, petit in 4°.)
(V. Ginguené : *Histoire littéraire d'Italie*, VII. p. 540.)

lui-même, « sans effort ni rigueur, et comme par manière de jeu. » On ouvre ainsi peu à peu son jugement et, sans le rebuter par un appareil scientifique trop imposant, on le conduit, bien préparé, sur le seuil d'une science dont l'importance ne saurait être contestée, car, tandis que les autres, Grammaire, Rhétorique, Dialectique, enseignent seulement à bien parler « et ont pour matière les paroles », les Mathématiques ont pour matière les choses dont les paroles ne sont que les signes; « or, le pain même est plus nécessaire à la vie que n'est pas son nom, en quelque langue qu'on le nomme. »

La supériorité des Mathématiques ne consiste pas seulement dans leur utilité; elles sont aussi plus aisées à apprendre, car tout s'y enchaîne, les démonstrations y sont rigoureuses, concluantes, et si attachantes qu'il faut faire effort sur soi-même pour ne pas se laisser absorber par cette beauté des théorêmes qui fait oublier le monde extérieur, le danger, la mort, comme il arriva pour Archimède.

L'étendue des Mathématiques n'est pas moins remarquable : elles comprennent, en effet, tout ce qui a rapport soit aux nombres, soit à la quantité, et renferment l'Astronomie, la Navigation, la Cosmographie, l'Optique, la Perspective, la Catoptrique, l'Architecture, la Mécanique, et aussi la Peinture et la Musique. Toutes ces sciences ne sont pas également nécessaires aux Grands ; il faut y faire un choix : par exemple à l'Astronomie il suffira d'emprunter les notions nécessaires pour se guider dans l'étude de la Cosmographie, de la Géographie, de la Graduation des cartes, et, par la Géographie, dans celle de l'Histoire. Ces deux dernières sciences sont si impor-

tantes « qu'entre les meilleurs et plus certains auteurs, on ajoute plus de foi à ceux qui méritent le titre de géographes-historiens ». Mais, en touchant à l'Astronomie, dont ils peuvent tirer si grand profit à la guerre, les princes, les grands et les nobles auront soin de ne pas s'égarer dans l'astrologie judiciaire, « genre d'études très-pernicieux, voire pestilent, et réprouvé de la bouche de Dieu même ».

La Géographie s'apprendra promptement à l'aide « d'un bon Ptolémée, avec les cartes nouvelles imprimées à Venise, et les annotations de Girolamo Ruscelli, ainsi qu'avec les sphères de Mercator » ; on mettra en évidence des cartes murales contenant l'ensemble des diverses parties du monde, puis, passant du général au particulier, on divisera chaque partie en ses diverses régions, chaque région en ses divers états ; enfin, on exercera l'élève à dessiner lui-même ces différentes cartes, et on l'habituera à faire sur le tableau de petits voyages imaginaires qui lui donneront promptement la connaissance de la position exacte des villes, des mers, des fleuves et des montagnes. L'exercice du tracé est surtout avantageux à ceux qui doivent un jour commander les armées ; il les rendra, en effet, aptes à dessiner nettement, au besoin, un plan de ville, un cours de fleuve, un campement, un champ de bataille, etc., « sans s'aider de la main d'un petit peintre mercenaire, lequel fait mille fautes à représenter ce qu'il ignore ».

Cette lettre est suivie d'une autre adressée « à l'ambassadeur de Maximilien II, Auger de Bosbecq, grand-maître d'hôtel de Sa Majesté Impériale, et chef du con-

seil de la reine Isabelle, douairière de France ». (1) Laval la rapporte ici pour montrer à son fils combien il est indispensable d'avoir fait certains progrès dans l'étude de ces sciences mathématiques, si l'on ne veut pas s'exposer à fermer le livre sur une lecture commencée et qu'on ne peut poursuivre faute de l'entendre, ou bien à rougir dans une compagnie où chacun est invité à donner son avis sur le sujet qui fait l'objet de la conversation. C'est ce qui avait eu lieu à Saint-Cloud, chez l'ambassadeur impérial, dans une réunion où « un galant homme qui n'en savait pas assez » fut couvert de confusion. Laval ne s'y étant pas trouvé, fut prié « par ledit sieur ambassadeur qui le chérissait beaucoup », et lui écrivit tous les discours qu'on avait tenus, de faire connaître son opinion sur cette proposition fort controversée : « Par qui ont été peuplées les terres neuves? » Il s'agissait d'établir si les peuples d'Amérique sont, ou ne sont pas, autochthones. Laval se prononce pour la négative, et fait à ce sujet un résumé savant et lucide des découvertes géographiques depuis l'antiquité jusqu'au seizième siècle. (2)

(1) Laval devrait dire *ancien* ambassadeur, car il écrit en 1586 et Maximilien était mort depuis dix ans ; mais Busbeck, ou Bosbecq, conserva, malgré cette mort, une haute position administrative. De plus il tenait au Bourbonnais par ses fonctions de président du conseil de la reine douairière Isabelle ou Elisabeth d'Autriche, duchesse de Bourbonnais. Hmme d'esprit et de savoir (on lui doit la découverte du monument d'Ancyre), Busbeck mettait Elisabeth au courant de tout ce qui se passait d'important en France, dans des lettres pleines d'humour, écrites en un latin élégant et pur. Une partie de sa correspondance a été publiée en 1633. (V. Anquetil : *Esprit de la Ligue.)*

(2) L'attention de l'Europe septentrionale était depuis longtemp tournée vers l'Amérique. Voyant les grands avantages que l'Espagn

VIII

S'il recommande instamment les études sérieuses aux jeunes gens qui se destinent aux grandes professions, Laval n'oublie point que l'arc ne peut toujours rester tendu sans courir le risque de se rompre; il donne donc, dans ces préliminaires, une place aux Beaux-Arts comme aux Belles-Lettres, à la Musique comme à la Poésie, « arts libéraux, nobles, honorables, voire des plus élevés et sublimes, dont il n'y a que les belles et généreuses âmes qui soient les plus capables ». Mais il

et le Portugal retiraient de leurs colonies, l'Angleterre, la Hollande et la France songeaient à les suivre dans cette voie. La guerre contre l'étranger et les discordes civiles ne permirent pas d'abord à nos rois de consacrer à ces entreprises les flottes et les capitaux indispensables pour en assurer le succès; mais dès qu'il fut sorti de ses embarras, Henri IV montra qu'il avait à cœur de ne pas se laisser devancer de ce côté par les nations rivales. Pendant douze ans, depuis 1598 jusqu'à sa mort, il encouragea plusieurs de ces grandes expéditions maritimes qui avaient pour but d'ouvrir au commerce extérieur de nouveaux débouchés, tout en portant au loin les bienfaits de la civilisation et le prestige du nom français. C'est ainsi que le Canada commença à devenir réellement une Nouvelle France. Plein de sagesse, le roi recommanda aux chefs de ces expéditions (en 1598, le marquis de la Roche; en 1599, le Normand Chauvin; en 1603, le commandant de Chastes, gouverneur de Dieppe, assisté du Malouin du Pont-Gravé et du capitaine de marine Samuel Champlain; de 1604 à 1610, de Monts, successeur de Chastes, mort l'année précédente, secondé par du Pont, Champlain, Pontrincourt, Champdoré, etc.) de ne pas imiter les autres peuples dans la recherche des métaux précieux, mais d'engager les colons à se consacrer exclusivement à l'exploitation plus durable et plus moralisatrice des matières premières, céréales, pelleteries, bois de construction, etc. C'est en persévérant dans ces traditions que les Etats-Unis sont devenus le premier peuple du nouveau-monde tandis que les anciennes colonies espagnoles, un moment si prospères, tombaient rapidement dans une incroyable décadence.

ne se dissimule pas qu'il n'y faut chercher que le superflu de la vie, un simple délassement pour l'esprit fatigué d'un long et pénible travail. Le danger serait grand, en effet, de s'y abandonner avec trop de complaisance, car « le chatouillement et le transport y est si vif qu'à qui ne prend garde à se raidir contre ces ministres de volupté, ils vous troussent court un homme et l'emportent tout entier croupir au sein de la fainéantise et de l'oisiveté ». Or, l'homme est né pour agir, et pour agir utilement ; les arts ne sont que les jeux de la vie ; misérable serait la vie qui se passerait tout entière à jouer. Demandons leur donc seulement de charmer notre existence, sans la leur livrer comme à une dangereuse Circé. N'oublions pas cependant que les Lettres, les Sciences et les Arts ont mille points de contact, « étant tellement mêlés que qui ne les a tous n'en a pas un parfaitement » : n'en négligeons donc aucun volontairement, mais, comme le temps dont nous pouvons disposer est limité, « contre-pesons toujours l'utilité de ce que nous apprenons au dommage de ce que nous laissons à apprendre ».

IX

Après avoir suffisamment développé ces prémisses, Laval entre dans le cœur de son sujet. Le disciple est arrivé à ce moment critique où, par le choix d'un état, l'homme décide de toute sa vie. Cinq carrières honorables s'offrent au jeune noble, la Théologie, les Armes, la Jurisprudence, l'emploi de Secrétaire, les Finances, quoique les trois dernières soient encore regardées avec

mépris par la plupart des gentilshommes de ce temps, au grand chagrin de Laval qui sent combien un parei dédain est préjudiciable aux intérêts de la Noblesse. (1)

L'auteur ne songe pas à donner les préceptes particuliers à chacune de ces professions, enseignement qui s'acquiert dans les écoles spéciales : il se bornera à réunir un certain nombre d'observations, de remarques, de règles générales sur les aptitudes, les connaissances et surtout les mœurs nécessaires à chaque état ; son but est de mettre au service de la jeunesse les fruits de son expérience et de ses méditations, d'éclairer la route, et de prévenir un repentir tardif. L'analyse sommaire de son livre montrera comment il s'est acquitté de cette tâche. (2)

X

LA THÉOLOGIE. — Pendant les troubles, le sentiment religieux s'était considérablement affaibli : la passion

(1) Ce dédain persista, malgré les efforts des hommes de bon sens : en 1649 l'abolition des *honneurs du Louvre* fut un des épisodes les plus curieux de la Fronde. Saint-Simon traite de « bonhomme » La Vrillière qui n'était que secrétaire d'État ; il s'indigne des mésaillances du duc d'Uzès « qui épousa une fille de Bullion. » « Qui aurait pu s'imaginer alors, s'écrie-t-il avec dépit, que le frère de sa femme eût été chevalier de l'ordre avec lui en 1724 ! » Il établit des catégories tranchées, même dans la grande noblesse, distinguant avec soin le Duc et Pair du Duc vérifié, celui-ci du Duc non vérifié, et ce dernier des officiers de la couronne. La Bruyère et Molière n'ont pas épargné le ridicule à ces exagérations de la vanité.

(2) Si Laval n'avait fait qu'un traité ordinaire d'éducation, nous croirions inutile d'analyser son ouvrage ; mais son livre est le reflet des idées, des sentiments, des passions, des besoins de son époque et, à ce titre, cette analyse ne saurait être superflue ; elle contribuera, nous l'espérons, à faire mieux connaître et l'auteur et son temps.

avait envahi les deux camps, la violence du langage remplaçait la charité évangélique, et l'on voyait des prêtres, des moines, comme des ministres, armer les masses et les guider au combat. L'enseignement théologique se trouva presque partout supprimé. Comment, en effet, étudier en paix au milieu de la guerre civile et de toutes ses horreurs, quand les soldats s'emparaient des chapelles et des séminaires pour en faire des corps-de-garde ou des casernes (1), quand les desservants se voyaient chassés de leurs modestes cures, et que tout culte disparaissait de centaines de villes chaque année ? Quand, même après la pacification du royaume, même sous Henri IV, fils d'une mère très-pieuse, et pieux lui-même, malgré les faiblesses de son cœur, les grands seigneurs laïques et les gens de leur maison avaient obtenu ou acquis le plus grand nombre des bénéfices ecclésiastiques, dont ils laissaient l'administration à quelque religieux pauvre et ignorant, bornant l'exercice de leur charge à en toucher les revenus (2) Sully nous apprend, et il n'était pas le seul protestant qui fût dans ce cas, qu'il retirait annuellement 45,000 livres de ses abbayes. Vivant à la cour, les dignitaires de l'Eglise ne pouvaient surveiller efficacement leur troupeau, et il en résultait des abus sans nombre. Il suffit de jeter les yeux sur le rapport présenté

(1) On réunissait les troupeaux dans les écoles, aussi appelait-on les veaux les élèves de l'Université. (Théry : *Histoire de l'éducation en France.)*

(2) « Je te jure que j'en ai pu acquérir céans abondamment et gratuitement, mais Dieu m'a toujours préservé de ce malheureux brigandage, bien que la cuisine des Grands et de mille et mille autres sortes de gens ne roule aujourd'hui d'autre chose ». (Laval : *Professions nobles*, p. 22.)

à l'assemblée du clergé, en 1606, pour voir combien une réforme ecclésiastique était urgente.

Laval, d'accord en cela avec les Pères de l'Eglise, dont il aime à rappeler la doctrine trop oubliée, veut qu'on commence cette réforme par la base, c'est-à-dire par le choix des jeunes Lévites qu'on admet à l'honneur de servir Dieu dans le temple et hors du temple, dans la méditation du cloître, comme dans l'exercice de l'apostolat. N'ayant qu'un fils pour perpétuer son nom, il ne cache pas combien serait grand son sacrifice s'il devait renoncer aux espérances qui reposent sur cette jeune tête; et pourtant, nouvel Abraham, il ne reculerait point devant l'amertume de cette épreuve, si telle devait être la vocation de son enfant. Mais qu'au moins cette vocation soit sincère et exempte de toutes considérations humaines! Qu'il invoque, pour la bien connaître, l'aide et l'inspiration de Dieu; qu'il se purifie, qu'il se détache de la terre; surtout qu'il pèse bien si le fardeau n'excède pas ses forces; car, à l'entrée de cette carrière, il faut se dégager de toutes les exigences de la chair, et, outre les qualités et vertus indispensables à qui prend charge d'âmes, « outre la prud'hommie et la vie exemplaire », posséder « une érudition singulière, une grande et parfaite connaissance de toutes sciences, et, surtout, une grâce de s'exprimer avec facilité pour persuader et dissuader selon les occurrences. » Ceux qui se déterminent par « le respect de l'aise, du repos ou du commandement, » c'est-à-dire par cupidité ou par orgueil, et non par amour de Dieu et du prochain, se souillent du crime de simonie « qui n'est pas seulement vendre et acheter les biens spirituels

mais entrer dans les ordres par des considérations temporelles. »

Ainsi deux écueils sont à éviter: « le sacrilége que commettent les ignorants » qui osent accepter ces charges sans être capables d'en remplir les devoirs, et « le brigandage de ceux qui, n'étant en l'office spirituel ou ministère de l'Eglise que par apparence seulement, sont néanmoins si peu chrétiens que de s'approprier le bien temporel du bénéfice ecclésiastique ». On sent, à l'indignation de Laval, que c'est là la grande plaie du catholicisme, le plus puissant des motifs invoqués par les réformateurs pour se séparer de Rome, la principale cause de leurs rapides progrès: aussi ne craint-il pas d'appeler ceux qui détournent le bien des pauvres « les banqueroutiers de la religion ».

Quant aux vertus requises, aux mœurs qui seront à la fois un ornement et une sauvegarde, c'est aux écrivains sacrés, « Salomon, en ce qui nous reste de lui, saint Ambroise aux offices, saint Grégoire, saint Thomas et autres docteurs saints » qu'il faut en demander les principes, plutôt qu'aux profanes les plus illustres; Aristote, Platon, Cicéron, qui ne savent même pas se mettre d'accord entre eux sur la nature du Bien, des Devoirs et des Lois qui les régissent. Cette préférence pour les docteurs de l'Eglise est bien naturelle, puisque les grands écrivains païens et chrétiens, peignent des vertus « différentes appartenant à des sociétés dissemblables. » Mais combien la société régie par l'Evangile n'est-elle pas supérieure à celle des Lycurgue et des Solon! Leur tempérance peut-elle se comparer à l'austérité des anachorètes, leur bravoure à la constance des martyrs, leur

libéralité à la charité « qui se donne soi-même pour sauver autrui » ?

XI

LES ARMES. — Pendant les trente-huit années de guerre civile et d'anarchie qui ne prirent fin qu'à la pacification de 1598, la sûreté, le travail, la liberté, la vie des habitants des villes et des campagnes furent livrés sans merci à la licence effrénée des soldats et de leurs chefs. Comme en plein moyen-âge, les gentilshommes sortaient de leurs châteaux avec une bande armée et ne se faisaient point scrupule de détrousser les voyageurs sur les grands chemins, de piller et de rançonner les habitants du «plat pays». Les mauvais jours des Routiers étaient revenus. Même quand il s'agissait du service du roi, les chefs, pressés d'avoir une troupe, la composaient sans choix et sans examen, enrôlant tous les hommes, bons ou mauvais, qui leur tombaient sous la main. Qu'arrivait-il ensuite de la sainteté du serment, de la fidélité au drapeau? « L'enrôlé, dit Laval, jure et promet ce qu'il tient le moins, il ne croit être engagé que de la solde, le serment lui est moins que rien; combien de gens de pied et de cheval m'ont juré de bien et fidèlement servir le roi, lesquels, sans congé, nous avons vus contre Sa Majesté au parti contraire »! Un malfaiteur se trouvait-il sous le coup de la justice, il prenait le mousquet et «se mettait à l'abri d'une enseigne pour éviter le prévôt». Les mercenaires étrangers apportaient leur contingent au désordre général, et, cupides ou fanatiques, ils passaient sans retenue du pillage au massacre,

méprisant l'autorité de capitaines qui ne les payaient point et leur donnaient l'exemple de la violence et du brigandage.

Laval appelle également ici une réforme de tous ses vœux. Aussi difficile que nécessaire, elle ne pouvait être menée à bien sous des princes jeunes, faibles, inexpérimentés et dominés par d'ambitieux serviteurs: mais Henri IV peut la réaliser, lui qui réunit les quatre grandes qualités « que Cicéron disait être en Pompée, la science militaire, la valeur, le bonheur et l'autorité » (1).

La Noblesse doit rendre plus facile cette réforme de l'armée, en fournissant au roi de bons capitaines. Pour cela, il faut que les jeunes gentilshommes, en entrant dans cette carrière, soient guidés par de plus nobles motifs que le désir de porter un bel uniforme, ou d'échapper à la tutelle de leurs parents pour aller commander une compagnie, au bruit des fanfares et des tambours. Sans doute il y a beaucoup de séductions pour une jeune imagination à se représenter les pompes militaires, les panaches flottants, les enseignes déployées, les bonds d'un cheval lancé au galop, le fracas des tambours, des voix, des trompettes, des mousquets, des canons, le brillant éclat des armes en pleine campagne sous les rayons d'un beau soleil : mais si les gens grossiers « sont excusables d'y entrer par cette porte », il n'en saurait être de même des gens bien nés, appelés par leur rang à une plus honorable fortune que celle de « simple stradiot ». Ceux-là doivent ne pas se laisser prendre aux apparences « qui sont les sirènes des mal avisés », ne se

(1) Henri IV réalisa ce vœu de Laval et de la France entière par la célèbre ordonnance de 1597.

déterminer que par raison, « se tâter » avec soin et juger si leurs dispositions naturelles, si leur complexion physique leur permettront de porter le faix de ce pénible exercice, enfin, reconnaître si c'est réellement leur vocation, car « en cet art plus qu'aux autres, si notre naturel ne fait la moitié du chemin, l'apprentissage est pour néant. »

XII

Rien ne serait plus préjudiciable que d'entrer dans l'état militaire à l'étourdie, et sans avoir mûrement réfléchi à ses préceptes, à ses règles, à ses fins, aux mœurs qui y sont indispensables. Les règles, ou préceptes, de l'avis des maîtres en cet art, sont au nombre de quatre, « hors desquels tout n'est que débauche et confusion » : l'Exercice, l'Ordre, la « Coertion » ou Discipline et l'Exemple.

L'Exercice, qui a donné leur nom aux armées (Exercitus), « parce que là on n'était jamais oisif, » doit être pratiqué dès la première jeunesse, sinon les plus beaux théorêmes « ne sont que paroles », et ne servent à rien. Par lui, on devient apte à supporter sans fléchir le poids de fatigues prolongées; par lui on résiste, sans rien perdre de sa vigueur, au repos forcé des camps ou des garnisons. C'est dans les bons auteurs anciens et modernes que tout capitaine doit étudier les moyens de se tenir constamment en garde, lui et les hommes qu'il commande, contre la rouille de l'inaction et de l'oisiveté : les meilleurs sont Végèce, Frontin, Polyen, Elien, Polybe, Léon VI ; et parmi les modernes, Guillaume du Bellay,

« grand et docte guerrier » ; mais « plus méthodiquement que tous », don Bernardin de Mendoça, chef de la Ligue en France pour le roi d'Espagne, dont il était l'ambassadeur. Laval, qui était loin de partager les doctrines politiques de cet homme éminent, le tenait, cependant, en grande estime comme écrivain ; il avait traduit ses ouvrages et renvoie son fils à cette traduction.

L'Ordre, qui est la disposition des armées dans les marches, les campements, les combats, s'apprend surtout dans Végèce : on ne saurait trop y donner d'attention, car « le moindre défaut en ce point est la perte des armées, et la perte des armées celle des Etats ».

La « Coertion », ou Discipline « qui tempère, forme et bride les mœurs du soldat, le naturel duquel tend plutôt à la débauche et dissolution qu'à la règle », se subdivise en trois parties : la Continence, la Modestie et l'Abstinence.

La Continence s'applique « au boire, au manger et aux femmes». Que d'armées ont été perdues pour l'avoir négligée. N'est-ce pas la principale cause de l'insuccès des croisades ? N'est-ce pas la première réforme opérée dans leurs troupes par les Métellus, les Scipion et leurs émules, désireux de commander, non à des hommes énervés, mais à de rudes et braves guerriers ? N'est-ce pas en pratiquant eux-mêmes cette continence qu'ils ont pu avoir assez d'autorité pour l'imposer aux autres ? Qu'est-il arrivé quand ils l'ont négligée ? Les délices de Capoue ont détruit plus d'armées que les plus sanglantes batailles !

La Modestie s'étend aux paroles, aux habits, aux actions. Un langage orgueilleux est-il le signe de la

bravoure ? Tout au contraire, les rodomantades sont, au dire de Tacite, le propre de ceux qui se sont cachés pendant qu'on se battait : les soldats fanfarons ne sont bons qu'à égayer les comédies, et plus on s'est signalé, moins on est porté à entretenir la renommée de ses exploits. Le vrai mérite n'a pas besoin d'emboucher la trompette.

Il ne cherche pas davantage à frapper les yeux par l'éclat des ajustements : les braves sont, en effet, plus curieux d'avoir de bonnes armes et de bons chevaux que de suivre, dans leur habillement, les caprices de la mode, « témoignage de l'inconstance éternelle de notre nature française qui se déguise selon l'humeur du premier bélître de tailleur qui nous fait croire que d'être busqué jusqu'aux genoux est ce qui donne garbe à l'homme ; dont s'en suit une telle négligence de nos anciennes formes, qu'aujourd'hui le soldat dédaigne sa cuirasse de peur de gâter son beau pourpoint, et son épée, de peur de rompre ses chausses » ! Cet abus dura jusqu'aux ordonnances de Louvois sur l'uniforme, mais il ne disparut pas sans de vives résistances, et, de nos jours encore, si la rigueur des règlements militaires empêche le retour de pareilles fantaisies, qui ne sait combien l'élégance de certains costumes exerce d'influence sur la plupart des jeunes gens qui s'engagent dans l'armée ?

La modestie dans les actions consiste à exécuter avec docilité et promptitude les ordres reçus, sans récriminations, sans mutinerie, sans qu'on se demande pourquoi le chef a fait tel commandement plutôt que tel autre. Il n'est pas toujours aussi facile qu'on pourrait le croire de prime-abord de rencontrer cette qualité chez les capitaines même les plus recommandables d'ailleurs. Que de désas-

tres, en Allemagne, sous Louis XV, en Espagne, sous Napoléon, seraient devenus des victoires, si tant de généraux ne s'étaient pas cru permis de contrôler, commenter et mollement exécuter les ordres de ceux dont ils se croyaient les égaux par les talents, comme par les services!

La discipline serait encore incomplète sans l'observation de l'*Abstinence* qui apprend au guerrier à avoir les mains «pures, nettes, non souillées de rapine et d'outrage». Nos armées modernes, si retenues, si désintéressées, si probes, même en pays conquis, ont cette qualité pour ainsi dire naturelle; mais, au temps de Laval, «le blasphème, la volerie, le violement, les embrasements, le sac, le meurtre, le brigandage, et toute espèce de vices, non-seulement indignes du chrétien, mais de l'homme», étaient autant de fléaux inhérents au métier de soldat, et grossissaient outre mesure les maux déjà si grands de la guerre. C'est que l'armée se compose à présent de la partie saine du peuple, tandis qu'alors elle en absorbait la lie; c'est que nos officiers préfèrent une médiocrité honorable à des richesses mal acquises; c'est que nos maréchaux se trouveraient mal à l'aise au milieu des splendeurs d'un pavillon de Hanovre!

Par l'Exemple, Laval entend «le loyer et la peine», les récompenses et les châtiments. Il n'est pas donné à tout capitaine de savoir les employer à propos, et surtout de les proportionner aux circonstances, au mérite, au caractère des soldats. Un simple mot peut faire rentrer une légion mutinée dans le devoir, mais encore faut-il savoir le trouver et le dire. Végèce conseille, avec justice, de réserver les peines et la crainte qu'elles inspirent pour

retenir dans le devoir le soldat en garnison, ou au camp, et les récompenses pour l'animer au combat. Pour paraître glorieuses, pour être ardemment recherchées, les récompenses n'ont pas besoin d'être précieuses par elles-mêmes : c'est en proposant comme prix de l'héroïsme une couronne de chêne ou de gazon, que les Romains ont conquis le monde. Avec des distinctions futiles en apparence, un tabouret, un bougeoir, un habit de telle couleur et de telle forme, mais réservé à un petit nombre de privilégiés, Louis XIV dompta plus sûrement la noblesse que n'avait fait Richelieu en rasant les châteaux et en faisant tomber d'illustres têtes.

De telles armées, commandées par de pareils capitaines, trouvent toujours la victoire préparée par la réputation de leurs vertus ; le pays qu'elles envahissent est d'avance à moitié dompté : qui ne se soumettrait volontairement à des soldats si disciplinés, à des chefs si scrupuleux, si soucieux de leur honneur ! N'est-ce pas ainsi qu'au début de la Révolution nos soldats pieds nus et en pauvre équipage, mais bons, humains, pleins de respect pour le bien d'autrui, venant délivrer, et non asservir, furent accueillis comme des libérateurs par l'Europe entière ?

XIII

Dans l'Exercice rentre le maniement des armes. Sans doute il n'est pas indifférent d'y acquérir une certaine adresse ; mais un capitaine doit dédaigner les finesses de l'escrime que les guerres d'Italie ont mises à la mode dans l'armée, et placer sa gloire à être laborieux, vaillant,

«industrieux aux desseins, prompt à l'exécution, autant que prudent au conseil. » Pour lui, la valeur est-elle seulement le mépris de la mort, comme pour le premier goujat venu à qui vous donnez une pique ou un fusil et qui va résolûment se présenter à la bouche des canons? Est-elle mise en relief par le nombre ou l'éclat des duels, dont il est sorti victorieux? Telle est la question qui fut discutée en présence du maréchal d'Aumont, qui avait amené à Henri III un renfort de Suisses, en 1585. Appréciant la justesse des raisonnements de Laval, et voulant en conserver un souvenir durable, d'Aumont le pria «de lui envoyer par écrit en une lettre missive ce qu'il avait dit à l'heure » sur ce sujet ; et c'est cette lettre que notre auteur transcrit ici pour l'instruction de son fils.

Les combats singuliers furent une des plaies de la noblesse à la fin du seizième siècle : on se battait trois contre trois, six contre six, les seconds épousant la querelle de leurs amis, le plus souvent sans en connaître la cause. Etait-ce valeur? témérité? ou même lâcheté, comme quelques-uns l'ont soutenu? (1) Laval examine ce qu'était la valeur pour les anciens qui se connaissaient en courage: ils la faisaient consister « à s'exposer à propos et sans crainte aux généreuses entreprises, quelque terreur et hasard qu'il y eût, et, y étant, combattre vaillamment le péril et la mort même, pour le seul respect du devoir ». Ainsi, pour que la valeur existe, il faut

(1) « Ceux qui ont des querelles m'excuseront si je leur dis que celles qui sont recherchées sont plutôt marques de lâcheté que de hardiesse ; d'autant que jamais la vraie valeur ne fut jointe avec le mépris de Dieu et l'inhumanité ». (Sully : *Mémoires*, VI, p. 122.

un devoir à accomplir, une cause juste à soutenir, et la nécessité d'exposer sa vie. Ces conditions se trouvaient-elles réunies dans le duel tel qu'il était alors pratiqué, quand un salut oublié, un démenti donné, un coup de coude reçu dans la foule, une querelle de jeu, une rivalité d'amourettes, un simple caprice étaient autant de motifs suffisants pour tuer son semblable? Les esprits étaient même si pervertis par la fréquence de ces combats « plus communs en un mois que tous les autres âges n'en virent jamais arriver en toute leur durée », que montrer quelque patience c'était s'exposer à l'infamie. On redoutait l'apparence de la lâcheté plus que la lâcheté même. Que de pareilles idées se répandent dans une armée, et l'on y cherchera vainement des Fabius assez maîtres de leur amour-propre pour s'entendre impunément taxer de poltronnerie, et savoir patiemment attendre l'occasion de montrer ce qu'ils valent; qu'elles soient acceptées avec engouement par un peuple prompt, hardi, téméraire, et chaque jour, les familles, comme la patrie, auront à prendre le deuil de leurs enfants immolés sans profit pour l'Etat. C'est malheureusement ce qui arrivait en France: Sully se plaint que les duels eussent fait périr plus de gentilshommes que les guerres de religion! Loménie établit que, de l'avénement de Henri IV à l'année 1607, quatre mille gentilshommes avaient ainsi trouvé la mort dans ces affaires dites d'honneur. N'en est-ce pas assez pour justifier la sévérité avec laquelle Richelieu fit respecter les lois portées contre le duel, comme l'atteste l'exécution, mentionnée dans toutes nos histoires, de Montmorency-Bouteville et du comte des Chapelles? Nous pouvons citer un autre exemple inédit de cette impla-

cable sévérité: lorsque Louis XIII et son ministre se trouvaient à Toulouse, pour surveiller le procès de Montmorency, deux officiers osèrent se battre presque sous les yeux de la cour. Comme ils avaient succombé l'un et l'autre, il semblait impossible de leur appliquer la loi; il n'en fut rien cependant: les magistrats municipaux reçurent l'ordre d'enlever les corps et de les transporter sur le lieu ordinaire des exécutions, où ils les firent pendre ignominieusement ! (1)

Mais, dira-t-on, le duel est un acte de vengeance. De quelle vengeance veut-on parler? Celle du sauvage ou de l'homme civilisé? Pour Laval, qui admet la définition de l'antiquité et voit dans la vengeance « un juste moyen de repousser l'injure ou le dommage, non de notre propre autorité, mais ainsi que la loi l'ordonne », le duel ne saurait être une voie légitime de réparation. Il est vrai que le duel judiciaire, dont il ne parle pas, avait eu longtemps aux yeux des peuples le caractère d'un jugement de Dieu, mais les progrès de la civilisation l'avaient fait disparaître à la fois des mœurs et de la législation; et, d'ailleurs, il était entouré de garanties qui manquent aux combats singuliers, où la justice et la vie des hommes sont à la merci des spadassins.

Ceux que leur habileté dans les mystères de l'escrime élève au rang des premiers duellistes, qui, comptant émerveiller les spectateurs par les prodiges de leur art, recherchent les triomphes et les applaudissements, ne devraient pas être si fiers de ces talents meurtriers, car

(1) Registres manuscrits conservés à l'Hôtel de Ville de Toulouse, année 1632.

ils font revivre, après des siècles d'un juste oubli, ces vils esclaves qu'on instruisait à mourir avec grâce sous les regards des féroces habitués du cirque, ces gladiateurs, jouet de la populace, qui, avec la décadence de l'Empire, auraient trouvé de dignes imitateurs parmi les fils dégénérés des meilleures maisons, si la sévérité des lois n'eût empêché de pareils scandales. (1)

Savant théologien, Laval ne saurait omettre le côté religieux de la question : il ne comprend pas que des chrétiens oublient qu'ils transgressent la volonté d'un Dieu d'amour et de paix, et qu'ils livrent dum ême coup leur corps et leur âme à la perdition.

Pensent-ils trouver la gloire dans ces combats? La gloire ne s'attache qu'aux entreprises utiles; la postérité ne conserve avec honneur que le nom de ceux qui se sont exposés pour le service de Dieu, du prince, ou de la patrie; elle oublie ou flétrit celui des barbares qui, au mépris des lois divines et humaines, ne se sont signalés que sur un si méprisable terrain.

Gentilhomme et militaire, Laval ne veut point méconnaître que « certains combats singuliers, ou duels, ont été aussi avantageux à un Etat, une armée, une nation tout entière, que glorieux et honorables à ceux qui courageusement les entreprenaient » ; il comprend qu'il est des circonstances où un homme de cœur ne saurait que bien difficilement se soustraire à l'obligation

(1) Ce désir d'étaler ainsi publiquement son adresse, d'afficher son dédain de la mort, avait tant d'attrait pour les populations méridionales, que l'Empereur Sévère dut faire une ordonnance pour défendre aux femmes mêmes de descendre dans l'arène. (Laval : *Professions nobles*, p. 33.)

de croiser le fer ; mais il voudrait qu'on s'en remît du soin d'autoriser de pareils combats au tribunal d'honneur, composé des maréchaux de France, les meilleurs arbitres que le souverain pût établir des justes susceptibilités de l'honneur véritable, comme des exagérations funestes du point d'honneur (1).

XIV

Si la noblesse s'est laissé entraîner à faire des armes son unique occupation, au risque de tomber dans l'abus que nous venons de signaler, c'est qu'elle a été induite en erreur par la croyance héréditaire et funeste que les armes doivent être « le seul loisible exercice » des gens bien nés. Ce préjugé lui a fait tellement dédaigner les lettres « qu'il n'y a pas longtemps, parmi nous, être gentilhomme et savoir écrire était presque incompatible. » (2)

(1) On voit par cette lettre, datée de 1588, que les tribunaux d'honneur sont bien antérieurs au règne de Louis XIV, mais que leur autorité n'était pas encore formellement établie. Par les édits de 1602 et de 1609, Henri IV donna sur ce point satisfaction aux justes réclamations de Laval. Il était en effet urgent de porter remède à ce fléau désastreux.

L'édit de 1602 proscrivait le duel d'une manière absolue, sous peine de mort, même pour les témoins ; celui de 1609 l'autorisait, mais seulement dans des cas extrêmement rares, et après jugement d'un conseil auguste composé du roi, du connétable et des maréchaux. (Poirson : *Histoire du règne de Henri IV.*)

(2) Laval raconte avec assez d'humour une aventure dont il avait été le héros. Des gentilshommes étaient venus à Moulins visiter ses collections : de retour à l'hôtellerie, ils en causaient à table et en faisaient le plus grand éloge. Survint « un petit hobereau du pays, fils de quelque receveur de village » qui, les entendant parler avec admiration des livres rares de Laval « à qui il ne connaissait que l'épée et la cape, » s'écria plein d'étonnement : « comment, Messieurs, il a donc une étude et des livres ! Je croyais qu'il était gentilhomme ! » — (Laval : *Professions nobles*, p. 36.)

De là de grandes humiliations pour les nobles, comme en 1573, où leur ignorance, si profonde en présence du mérite de la députation polonaise, faillit faire déchoir notre pays de l'estime en laquelle le tenaient ces étrangers qui venaient lui demander un roi ; (1) de là l'infériorité de la France à l'égard des autres nations, où les nobles sont les plus lettrés, et partant « les plus capables de toutes les grandes charges d'un Etat, aussi bien en paix comme en guerre » ; de là l'humeur farouche des seigneurs qui, fuyant la vie sociable des villes, se retirent dans leurs forteresses, comme des sangliers dans leurs halliers, s'abandonnant sans réserve à la violence, à la brutalité, aux mauvaises inspirations de la force, au milieu de pauvres campagnards livrés sans défense à tous les caprices de leur tyrannie ; de là l'avénement d'hommes nouveaux « de qui les ayeux servaient les nôtres », qui, ayant commencé par n'être rien dans la nation, finiront par y être tout.

Le noble peut-il oublier qu'il est revêtu de la dignité

(1) « Ce qu'on remarqua le plus ce fut la facilité (des ambassadeurs Polonais) à s'énoncer en latin, en français et en italien ; ces langues leur étaient aussi familières que la langue même de leur pays. Il ne se trouva à la cour que deux hommes de condition qui pussent leur répondre en latin, le baron de Milhau et le marquis de Castelnau-Maurissière ; ils avaient été mandés exprès pour soutenir en ce point l'honneur de la noblesse française, qui rougit alors de son ignorance. ... Les Polonais parlaient notre langue avec tant de pureté qu'on les eût plutôt pris pour des hommes élevés sur les bords de la Seine et de la Loire que pour des habitants des contrées qu'arrose la Vistule ou le Dniéper ; ce qui fit grande honte à nos courtisans qui ne savaient rien et qui sont ennemis déclarés de ce qu'on appelle science ; aussi quand les nouveaux hôtes les interrogeaient, ils ne répondaient que par des signes, ou en rougissant ». (Chodsko : *Histoire de Pologne*, et de Thou : *Histoire*, année 1573.)

de juge, et croit-il qu'il suffise, pour rendre la justice, de tenir bien l'épée? Ne doit-il pas assister le souverain dans ses conseils? Ne doit-il pas, lui-même, en qualité de chef d'armée, unir les lumières au courage? Qu'attendre d'hommes « qui n'ont jamais appris qu'à battre un paysan, à siffler en paume, à parler aux chiens et bien réclamer un oiseau»? Qui, pour briller aux yeux des étrangers, ne savent faire autre chose « que se donner la jambe l'un à l'autre, ou se caresser à coups de poing »? Torquato Tasso, « un esprit moderne des plus relevés de ce temps », rend les nobles responsables d'avoir, par le dédain qu'ils affichent envers elle, fait de la science une mercenaire au service de la cupidité des petites gens qui n'étudient que pour gagner leur vie, et, comme à une fille de roi mariée à un vilain, de lui avoir fait perdre toute son auguste majesté. (1)

Ainsi, sous peine de ne mériter d'autre rang que celui d'un soldat brave, mais ignorant; de végéter dans les grades inférieurs, ou, si quelque coup de fortune

(1) Conf. Rathery : *Influence de l'Italie sur les Lettres françaises*, p. 97.

Le Tasse paraît avoir emprunté cette image à Platon. Voici, en effet, ce que nous lisons au livre VI de la *République* : « Malgré son abandon, la Philosophie ne laisse pas de conserver une dignité qui l'élève au-dessus des autres arts et qui la fait rechercher par une foule d'hommes que la nature avait peu faits pour elle, et dont un travail servile a usé, dégradé l'âme, comme il a défiguré le corps. Et peut-il en être autrement? — Non. — A les voir, ne dirait-on pas un esclave chauve et chétif, à peine libre de ses fers, qui, ayant amassé quelque argent avec sa forge, court aux bains publics pour s'y laver, prend un habit neuf, et habillé comme un nouvel époux, va épouser la fille de son maître que lui livrent la pauvreté et l'abandon où elle se trouve? — La comparaison est juste. — Quels enfants produira cette union? Des enfants abâtardis et mal conformés! — Cela doit être ». (Traduction V. Cousin.)

l'élève à une position supérieure à son mérite, de montrer d'autant plus d'insuffisance qu'il sera monté plus haut, le gentilhomme, qui aspire à parcourir avec honneur la carrière des armes, doit étudier avec soin tout ce qui lui donnera le double caractère d'homme de conseil et d'homme d'action.

XV

L'habileté, l'adresse, la modestie ornement du mérite, l'instruction, l'exercice, la connaissance des langues étrangères, que Laval recommande particulièrement aux militaires, ne suffisent pas à former un bon capitaine, il faut encore y joindre les *Mœurs*. Par mœurs, Laval entend « le règlement de nos actions publiques ou particulières, conformément à la vertu morale ». Or, la vertu morale, qui engendre les bonnes mœurs et les bonnes actions, peut être dite naturelle à l'homme; mais semblable à ces rejetons pleins de sève qui, pour produire des fruits savoureux, ont besoin d'être entés avec intelligence, elle doit être cultivée avec soin, de peur que ses semences généreuses ne demeurent stériles dans nos cœurs « où le premier péché a laissé de si mauvaises reliques ». S'il ne s'agissait que de mettre notre conduite en harmonie avec les exigences du monde, l'air de la cour, la fréquentation des grands, un peu d'histoire et quelque habitude de se présenter, de saluer avec grâce, feraient promptement du novice un galant homme; mais les belles manières ne sont qu'une apparence: « être civil, poli, galant, gentil, courtois, etc., n'implique pas qu'on soit homme droit, équitable, raisonnable, modéré,

prudent, de bon conseil, magnanime, libéral, continent, parfait ami ».

Ce que la pratique seule de la bonne compagnie ne donne pas, à qui le demander? Est-ce uniquement à Aristote qui passait encore, en ces matières, pour le maître souverain? Mais un chrétien ne peut user qu'avec prudence de ses maximes, puisque sa doctrine diffère de la nôtre en plus d'un point essentiel, et que, chez lui, « la colère, l'ambition, la recherche et instante poursuite des dignités et honneurs, le luxe, la grande dépense et la vengeance sont vertus ». Même réserve à l'égard de Sénèque, Epictète, Plutarque et Platon, non que ces hommes illustres ne puissent éclairer la route, mais il faut avec soin, dans leurs œuvres, séparer le bon grain de l'ivraie et corriger, par les préceptes de l'Evangile, les principes souvent trop relâchés de la société païenne. Ce n'est donc pas trop de toute la sagesse des siècles passés, consignée dans des livres immortels et vivifiée par le souffle du christianisme, pour épurer notre âme, fortifier notre volonté et faire accorder nos actes avec le devoir, nos affections avec la raison. C'est dans cet accord que Platon et Aristote font consister la vertu morale (1) qui nous contient en un milieu également éloigné de l'excès et du défaut (2). Sage est celui qui

(1) « Le principe fondamental de la théorie d'Aristote, au sujet des vertus qu'il appelle morales, c'est qu'elles sont un milieu, une sorte de moyen terme entre deux vices opposés, l'un par l'excès de l'habitude ou de la disposition vertueuse, l'autre par défaut de cette même habitude. » (Thurot : traduction de *La Morale* d'Aristote.)

(2) Ex. : la libéralité forme le milieu entre la prodigalité, qui en est l'excès, et l'avarice, qui en est le défaut ; elle est d'accord avec le devoir et la raison.

sait y conformer sa vie ; mais trouver ce milieu n'est pas toujours facile, l'ombre a bien souvent l'apparence de la réalité, et tel est dit vertueux qui n'a que le masque de la vertu.

La solution de cette difficulté lui ayant été demandée par M. de Saldaigne, seigneur d'Incarville, conseiller d'Etat, contrôleur général et intendant des finances, « un des plus grands et solides esprits du temps», Laval lui envoya un petit traité sous ce titre: *Exposition des énigmes d'Aristote en ses Ethiques sur le milieu de la vertu.* Nous ne suivrons pas notre auteur dans l'examen qu'il fait, d'après le grec, des deux milieux différents arithmétique et géométrique, et de leur application à la vertu : il reconnaît lui-même qu'Aristote montre là encore plus de subtilité que d'érudition ; qu'il paraît s'étudier à être dans ses livres ambigu, nébuleux, et que, réservant les explications et les développements pour son enseignement oral, il n'y donne qu'une sorte de programme de ses savantes leçons. Mieux et plus sûrement que toutes ces énigmes, le moindre texte des Institutes et les inspirations de notre conscience nous apprendront, dit Laval, à discerner le bien du mal, le juste de l'injuste, et ce qui est équitable de ce qui ne l'est point. (1)

(1) La critique moderne a confirmé ce jugement de Laval ; elle a établi que si, dans Aristote, la Morale forme un enseignement complet, la méthode en est empirique et la sanction insuffisante, l'auteur n'admettant formellement ni l'immortalité de l'âme, ni la Providence. Quant à la théorie du juste milieu, elle séduit par sa simplicité et sa rigueur apparente, mais son principe est faux et ses conséquences peuvent être dangereuses. (A. Rondelet : *Exposition critique de la morale d'Aristote.*)

XVI

D'après Laval, toutes les qualités et vertus morales qui font les mœurs et les actions bien réglées découlent de la *Prudence*, en donnant à ce mot la plus large extension du latin *prudentia*. C'est que la raison est « d'essence inséparable d'avec la prudence », et que toutes les vertus morales, justice, équité, tempérance, continence, force, magnanimité, constance, libéralité, douceur, mansuétude, reconnaissance, prévoyance « qui nous épargne cette honte de dire avec les sots : je n'y avais pas pensé », netteté d'esprit et de jugement, etc., bien que favorisées par un bon naturel, ne se peuvent « mettre en pratique bien à propos » que par la Raison. On n'apportera donc jamais trop de soin à acquérir la Prudence, surtout en la milice, où elle sert « pour se contenir soi-même dans les bornes de la modestie, et pour se connaître en hommes » ce qui n'est pas moins difficile qu'indispensable, « car il n'y a point d'art au monde où il y ait tant d'hypocrisie, où le visage soit plus le masque du cœur ; point de métier où la mine se vende plus et vaille moins. » (1)

A l'opposé des arts et des sciences qui peuvent s'apprendre à l'écart et dans les livres, la Prudence ne s'apprend qu'en public et dans le commerce des hommes. C'est pourquoi l'antiquité place un Mentor à côté de chacun de ses héros : Chiron conseille Achille, Nestor Agamemnon, Aristote Alexandre, Socrate toute une

(1) Ce que Laval a dit de la composition des armées du seizième siècle explique la sévérité de ce jugement.

famille de disciples d'élite. Voulez-vous faire de rapides progrès dans la Prudence? Ecoutez avec attention parler tout le monde, ayant égard, non à la personne qui parle, mais à ce qui est dit; écoutez surtout ceux dont les actes répondent aux paroles; réfléchissez et méditez sur ce que vous avez entendu; évitez de vous croire quelque chose avant d'avoir « fait essai de vous-même »; enfin, ne vous rendez pas l'esclave des opinions d'un seul, car, à la première déception de ce côté, vous seriez « rebuté de croire plus personne », et vous tomberiez dans la misanthropie, qui engendre promptement « les sottes et mélancoliques humeurs d'une morne et oisive solitude ». Or la solitude rend pires ceux qu'elle ne conduit pas à la perfection: peu de jeunes esprits en retirent autre chose que de la présomption ou du découragement. Nous donc, qui ne pouvons pas espérer de devenir parfaits, fuyons la solitude prolongée, et, persuadés que le vrai miroir où l'homme puisse apprendre à se connaître est l'homme même, demandons à la fréquentation de nos semblables le moyen de devenir prudents, sages et avisés.

XVII

L'avantage le plus précieux que nous retirerons de la fréquentation des hommes sera de nous procurer un autre nous-même « capable d'adoucir toutes les amertumes de la vie »: mais la Prudence nous ordonne d'apporter le plus grand discernement à choisir nos amis. Le monde prodigue ce titre avec une coupable irréflexion,

et Sénèque eut raison de se moquer de celui qui lui écrivait : Je vous envoie cette lettre par un de mes bons amis, mais je vous prie de ne pas lui communiquer ce qu'elle contient, car je ne l'entretiens pas sans réserve de mes affaires !

La Prudence veut que l'amitié présente un double caractère, qu'elle soit agréable et utile. L'ami agréable n'est pas celui qui se fait l'instrument d'indignes complaisances, ou, comme un vil parasite, joue auprès de nous le rôle de plaisant et de bouffon ; c'est l'homme honorable et sensé dont le commerce nous est sympathique, grâce à la conformité de nos goûts, de nos affections, de notre volonté à poursuivre « le bien, l'honneur et la vertu ». L'ami est utile, non pas quand on peut abusivement exploiter sa générosité, mais quand on peut tirer profit de son érudition, de ses lumières, de ses consolations, de ses bons exemples.

Rien n'est plus commun que l'apparence de l'amitié, et les manières en usage dans un certain monde pourraient étrangement abuser un jeune cœur, confiant et aimant, que les avis de la Prudence n'auraient pas suffisamment prévenu : c'est que, par l'exagération de la politesse, les termes du langage, les formules d'urbanité, l'observation des convenances reçoivent une signification qu'il faut connaître pour ne pas estimer le simple jeton à l'égal de la pièce d'or. Comme Alceste, Laval s'indigne de ces « baise-mains, de ce très-humble serviteur à chaque rencontre sans propos, ces révérences jusqu'à toucher le soulier, ces submissions et semblables niaiseries que nous avons prises des étrangers pour bannir nos amitiés véritables à la vieille française ». Tout cela sent la corrup-

tion des esprits « en un siècle où vous êtes contraint de mettre votre très-humble serviteur au moindre officier ou petit hobereau de voisin que vous ayez; et si vous faillez à prendre ce bas du papier, voilà une querelle formée, tant nous sommes attachés à la vanité ». (1) C'est à l'influence italienne qu'il faut attribuer ces exagérations du langage, ces flatteries dans les adresses, cette affectation d'humilité dans les suscriptions des lettres; nos mœurs les ont si bien adoptées qu'aujourd'hui même, malgré les idées d'égalité répandues par la Révolution française, nous ne croyons pas pouvoir nous y soustraire En effet, la vanité est de tous les temps et l'art de varier à propos les protocoles, les formules de politesse, ou de respect, aura toujours son importance; l'essentiel est de se conformer aux usages reçus, sans tomber dans l'excès qu'on reproche justement à certaines nations (2).

Ne pouvant être contractée qu'en vue du bien à accomplir, car pour le mal il y a des complices, non des amis, l'amitié ne devrait exister que dans des âmes parfaitement épurées et affranchies du joug des passions: mais la perfection n'étant point l'apanage de l'humanité,

(1) « Les anciens se plaignaient que la flatterie aux lettres était venue du temps de Trajan ; et de fait, on écrivait à chacun s'il n'était ouvertement ennemi : Plinius Maximo suo, Rufo suo, Caleno suo, etc., dont Martial se gausse en cette épigramme :

Seu leviter noto, seu caro missa sodali,
Omnes ista *suos* carta vocare solet. »

(Laval : *Professions nobles*, p. 197.)

(2) On sait, par exemple, à quel degré ce défaut existe dans l'italien moderne, où l'on parle à la troisième personne à tout le monde, même aux gens en guenilles, où les domestiques eux-mêmes se laissent traiter d'Excellence sans perdre leur sérieux.

il faut bien nous résigner à choisir nos amis parmi les moins imparfaits, et « dire, avec Sénèque : Pro optimo sit minime malus ». Quoique ce soit une liaison volontaire, résultant d'un accord mutuel, d'une communauté d'affection, et que, par conséquent, elle puisse se former d'une manière solide et durable entre étrangers, Laval conseille cependant de donner la préférence aux parents, « car l'un des nœuds étreindra l'autre davantage ». Seulement « tous parents n'y sont pas propres », ceux qui devraient le plus s'aimer deviennent parfois ennemis, et malheureusement rien n'est plus difficile à éteindre, rien n'est plus fécond en calamités de toutes sortes que les haines fraternelles.

Etudiez avec patience le caractère de l'homme que vous voulez prendre pour ami ; et, s'il est colère, inconstant, défiant, ou bavard, gardez-vous de l'honorer d'un titre qu'il serait incapable de porter. Aveuglé par la colère, il s'abandonnerait à de regrettables excès, et pour un rien ne reculerait pas devant les plus éclatantes ruptures. Inconstant, il changerait au moindre vent, et votre union n'aurait d'autre garantie de durée que son caprice. Soupçonneux, sombre et chagrin, il ne pourrait ni goûter la paix, ni vous laisser assuré de ne point l'offenser, de ne point exciter sa jalousie. Grand causeur et « languard inconsidéré » il parlerait légèrement de tout et à tous, divulguant vos secrets, aussi bien que les siens « aimant mieux perdre un bon ami qu'un bon mot. »

XVIII

L'homme qui possèdera les qualités opposées à ces défauts, esprit calme et rassis, constance et suite dans

les idées et les affections, cœur franc et ouvert, discrétion et réserve, pourra justement obtenir votre confiance et mériter de devenir votre ami, à la condition, pourtant, que vos mœurs et votre caractère ne seront point trop opposés, ni vos conditions sociales trop différentes. Ce choix arrêté, vous devrez faire preuve de bienveillance en recherchant avec ardeur l'avancement, le bien, l'honneur de votre ami; d'intimité et de ferme confiance en déposant, comme en un lieu sacré, tous vos secrets dans son cœur, en échangeant, par un doux commerce, vos plus intimes pensées avec lui. Mais avant de vous livrer à lui sans réserve, la Prudence demande que vous le soumettiez à certaines épreuves dont il doit sortir vainqueur, sous peine de déchéance ; elle vous fournit « quatre beaux moyens » de vous assurer si son amitié n'est pas douteuse, fausse et mensongère, et c'est seulement quand vous aurez trouvé en lui la foi, ou fidélité qui ne varie pas avec la fortune, le désintéressement, qui laisse aux mercenaires toute considération de lucre, la discrétion, qui met la mesure et l'à-propos dans les relations, la patience, qui fait supporter sans murmure les inégalités d'humeur, que vous pourrez vous féliciter d'avoir mis la main sur cet inappréciable trésor.

Ainsi conclue et cimentée, ayant pour lien la vertu, pour but le bien recherché d'un commun effort, précieuse pour tous et surtout pour les militaires, l'amitié ne doit connaître d'autres limites que le devoir; mais nulle considération ne doit prévaloir contre ce devoir, et jamais un véritable ami ne souffrira que, pour l'amour de lui, l'honneur, la justice, le serment soient violés : le

croire serait l'offenser, le faire, s'exposer à une rupture certaine. Ceux-là, dit Laval, sont donc coupables qui, dans les derniers troubles, ont déserté le service du roi et de la patrie, par des considérations d'amitié, et qui serait tenté de les imiter, doit s'attendre au mépris public. Le traître à la patrie a pour première punition l'abandon de ses concitoyens. Quelle honte, quel chagrin ne durent pas éprouver Thémistocle et Coriolan en ne voyant personne des leurs seconder la criminelle tentative où les entraîna l'orgueil blessé, et qui finit par leur coûter la vie avec l'honneur.

Laval ne croit mieux pouvoir terminer ce chapitre sur l'amitié, qu'en transcrivant une traduction du *Toxaris* de Lucien, qu'il fit à la prière d'un « des meilleurs et plus parfaits amis qu'il eût jamais au monde », Louis-Gilbert Combault, alors secrétaire du roi, et depuis grand audiencier de France, contrôleur général et intendant des finances (1). Cette traduction rapide, élégante, exempte de gêne, montre que le talent d'Amyot n'était pas une exception à cette époque, et que, s'il s'était consacré à ce genre d'étude, notre auteur aurait pu honorablement lutter avec lui de savoir et de grâce naïve dans l'interprétation des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

(1) Laval dit à propos de ce personnage. « Je lui recommandai fort, lorsque nous convînmes d'amitié à Lyon, en l'an 1574, au retour de Pologne, une partie des préceptes que je t'ai ébauchés ci-dessus ». De ce passage ne semble-t-il pas résulter que Laval avait fait partie du cortége de jeunes seigneurs qui accompagnèrent Henri d'Anjou dans son lointain royaume ? Ainsi s'expliquerait sa liaison étroite avec Combault, Pascal et Pibrac qui fut l'un des héros de ce voyage célèbre. On remarquera que Laval, lorsqu'il traduisit l'ouvrage de Lucien, avait au plus vingt-quatre ans ; il unissait donc un savoir précoce à une remarquable facilité de composition.

XIX

La Prudence, qui nous donne de vrais amis, nous rend un service peut-être plus grand encore, en nous fournissant les moyens de vaincre l'Envie, « cette malheureuse bête qui s'acharne sur les gens de mérite », et ne souffre pas moins du bien d'autrui que de ses propres maux. Nous en triompherons de deux manières, soit en la forçant à reconnaître que la vertu est notre seul mobile, et que cet éclat dont nous sommes entourés n'est point une manifestation de notre vanité, mais la marque extérieure du rang que nous devons tenir ; soit en la supportant avec patience, sans l'irriter par un visage insolent, une conduite inconsidérée.

Mais en cherchant à nous garantir des traits de l'Envie, gardons-nous bien de laisser pénétrer son venin dans notre propre cœur. Pour ne pas tomber dans ce vice, qui, « outre qu'il déplaît infiniment à Dieu, est si honteux que les plus méchants le désavouent et n'osent dire qu'ils envient quelqu'un », pour ne pas exposer notre vie à tant de malheur, de malice et de lâcheté, appliquons-nous à obliger, « par bons et honnêtes offices, et le public et le particulier », étudions-nous à voir dans la prospérité d'autrui un motif de joie et d'honneur pour nous-mêmes. Nous ne pouvons, en effet, être en relation qu'avec des supérieurs, des égaux, ou des inférieurs : avouer que nos supérieurs sont honorables et honorés, nos égaux dignes d'éloges, nos inférieurs dignes d'estime, n'est-ce pas nous faire gloire à nous-mêmes, en reconnaissant que ceux à qui nous obéissons, ceux que nous

égalons, ceux à qui nous commandons sont, chacun dans sa sphère, des gens de mérite ?

C'est surtout au début de la carrière que l'Envie sera à craindre : le soleil levant n'a pas seulement des adorateurs, et la foule suit avec des yeux jaloux quiconque paraît vouloir sortir des rangs. C'est même, en quelque sorte, la consécration du mérite, comme on le voit par le chagrin que Thémistocle, en son jeune âge, éprouvait de ne pas avoir d'envieux. Il n'en faut pas moins se hâter de la combattre, car, ainsi que la calomnie, elle minerait le terrain sous nos pas. Mais si l'on prend pour guide la Prudence, si l'on s'habitue à faire simplement de grandes et belles choses, si l'on montre qu'en s'élevant on n'est pas devenu accessible à l'orgueil qui fait mépriser les autres, on la transformera promptement en considération, « car il n'y a point de si dénaturé homme au monde qui ne soit contraint en son âme à céder à ce qui est bien, encore que pour un temps il gronde ».

XX

Pour que la Prudence puisse remplir utilement son rôle de guide clairvoyant et sûr, il faut que rien n'obscurcisse la lumière de raison qui l'éclaire, il faut « que les yeux de l'esprit soient bien ouverts et bien sains ». Or, parmi les passions qui aveuglent le jugement, qui émoussent la raison et engourdissent la Prudence, il n'en saurait exister de pires que « la colère furieuse et la blandissante volupté ».

La Colère, passion funeste, qui ne doit pas être

confondue avec la noble indignation qu'inspire le vice, ou l'ardeur généreuse, le louable transport qui font accomplir les belles actions, trouble à la fois le corps et l'âme; elle est « difforme autant que détestable ».

La Volupté est encore plus à craindre, car la colère ne procède que par accès, et sa violence même peut tenir en garde contre elle; mais les chatouillements voluptueux commencent par envahir peu à peu les sens, puis abattent si bien les forces de l'esprit et de l'entendement, que nous sommes bientôt à leur merci, vaincus et terrassés. En effet, ce ne sont pas les plus forts ennemis qui font toujours le plus de mal, mais ceux dont les assauts sont fréquents et réitérés; « la Volupté mine, sape et abat sûrement lorsqu'elle flatte le plus ». Ce qui fait le danger de la Volupté, c'est son charme « dont il est malaisé pour ne pas dire impossible, de se dépêtrer depuis qu'on a une fois mis le nez dans la coupe de cette sorcière qui, comme fit Circé des compagnons d'Ulysse, change les hommes en pourceaux ».

A ces ennemis de la Raison et de la Prudence, nous devons joindre la douleur excessive, le deuil exagéré qui bouleverse « sens dessus dessous toute la maison », rend incapable de tout conseil, et « éteignant toute clarté de jugement », plonge notre esprit dans les plus épaisses ténèbres. Violente, la douleur se change en désespoir et produit les mêmes effets que la colère furieuse; morne et continue, elle détruit la vigueur de l'esprit et du corps, et finirait par tarir les sources mêmes de la vie, si l'on n'y portait remède. Laval a connu toutes les angoisses d'une douleur extrême, lorsqu'il perdit en même temps sa belle-mère et son fils unique, « l'une des plus

belles et regrettables petites créatures de son âge », mort de la peste, en 1587, à huit ans, déjà fort instruit, ayant reçu du roi « libéralement et de son mouvement propre » la survivance de toutes les charges de son père. Malgré les années écoulées, il ne peut en parler qu'avec une émotion vive et profonde qui honore son cœur.

La nécessité de soutenir le courage de sa femme doublement éprouvée le sauva du désespoir : obligé par ses fonctions de s'éloigner d'elle, il lui écrivit une série de lettres qui, réunies plus tard, ont formé un petit traité *de la Consolation* qu'il intercale ici dans le but d'être utile aux affligés. Ce sont des considérations d'un caractère à la fois philosophique et religieux, empruntées pour la plupart à l'antiquité profane et sacrée, notamment à Sénèque et à saint Jérôme.

Plus que les autres hommes, les militaires doivent se tenir en garde contre la colère, pendant comme après le combat; contre la volupté, dans les pays conquis et dans les garnisons; contre le deuil excessif, quand un coup imprévu leur enlève un compagnon tendrement aimé. Cet empire sur eux-mêmes sera le couronnement des mœurs que Laval déclare indispensables à leur honorable métier. Ainsi se formera un corps distingué d'officiers de mérite qui aux vieilles traditions d'honneur et de vaillance joindront les qualités personnelles d'instruction, de talent, de caractère, et justifieront aux yeux du peuple le rang où les appellera longtemps encore le privilége de la naissance.

XXI

LA JURISPRUDENCE. — De la Prudence à la Jurisprudence, la transition est toute naturelle, « celle-ci étant la perfection de l'autre ». Cette troisième partie des professions nobles est dédiée à M. de la Croix, seigneur de Chevrières, conseiller d'Etat, avocat-général au parlement de Dauphiné, qu'une amitié de quinze ans unissait à notre auteur, et dont le fils avait été le camarade d'école de l'enfant que Laval venait de perdre. Pour Laval rien n'est « beau, agréable, honorable et utile comme le Droit, soit divin, soit humain ». Il voudrait faire passer sa conviction dans l'esprit des gentilshommes qui, après l'Eglise, ne voient d'autre profession noble que celle des armes. Le moment semble bien choisi pour les inviter à ne plus se montrer si absolus dans leurs goûts belliqueux, puisque Henri IV, de concert avec Sully, travaille à restreindre chaque jour davantage la part si grande faite jusque-là dans l'armée à une noblesse brave sans doute, mais trop indisciplinée.

Comme il l'a fait pour la Théologie et les Armes, Laval se défend d'avoir conçu l'idée de composer un traité particulier de Jurisprudence : c'est affaire aux professeurs et aux jurisconsultes. Laissant donc de côté la science du Droit proprement dite, il se contentera de montrer « le chemin pour y aller, le bien et le mal de son usage, le tempérament que tous les bons universellement doivent désirer en cet exercice ». Pour lui c'est la profession par excellence, celle qui « régente le monde », et si l'étude en est ardue, après « les ronces, les épines et

les fâcheux halliers », elle procure tout ce dont un noble esprit peut faire l'objet de son ambition, « la grâce, la gloire, les honneurs, les dignités et l'empire sur tout le reste des hommes ». Mais on n'y parvient point sans avoir consacré beaucoup de veilles à s'instruire, ce que semblent ignorer beaucoup de jeunes étudiants, —hélas ! combien les temps sont peu changés ! — qui, après des études préliminaires superficielles et tronquées, se font inscrire aux Universités de Droit, mais n'ont souci, pour la plupart, que d'apprendre « à jouer à la paume, à danser, à ribler. De là, ils ne rapportent guère autre chose que de la présomption, et à prix d'argent, de belles lettres de licence bien enluminées » qui, en leur donnant le droit d'entrer au barreau, ou de s'asseoir sur les fleurs de lis, ne leur donnent malheureusement pas en même temps les connaissances nécessaires pour remplir dignement ces augustes fonctions. Qu'en résulte-t-il ? C'est qu'une fois en possession de leur charge, « ils prononcent à tort et à travers » sur toutes les affaires qui leur sont soumises, parlent au gré de leurs passions, n'écoutent que leurs préventions et blessent la justice dans leurs réquisitoires, ou dans leurs arrêts. De tout jeunes gens se voient revêtus de graves et solennelles fonctions, et ils s'en acquittent en écoliers, s'enivrant de la puissance que leur confère la loi, substituant la violence à la dignité, et s'écartant constamment de cette gravité de raisonnement, de cette mesure de langage qui donnent l'autorité et font naître la persuasion. « Si la Jurisprudence n'avait affaire, dit Laval, que du langage et du babil, comme plusieurs estiment, je ne serais pas si scrupuleux de la laisser manier aux jeunes gens qui abondent

toujours plus en paroles qu'en intelligence; mais le maître de ceux qui savent, Aristote n'est pas de cet avis.» La science du Droit est souvent supplantée par la chicane qu'on déguise mal sous le nom de Pratique, et cet te chicane « aussi diverse que les juridictions, tyrannise la vie, les biens et la fortune des meilleures familles de ce royaume, le plus affligé de cette pestilence qu'Etat d'Europe. Cela s'appelle trahir sa conscience, voler le public et le particulier, acheter de la honte bien chèrement».

Pour remédier au mal, Laval voudrait que les professeurs des Universités de Droit fissent subir un examen préalable au futur étudiant et exigeassent de lui la production du diplôme de maître ès-Arts, que les fils de famille dédaignaient d'acquérir par de bonnes humanités: ils se laissaient, en cela, dépasser par les roturiers, ce qui faisait aller aux mains « des petites gens » une partie des siéges de chaque juridiction. Ces hommes nouveaux auraient pu y rendre de grands services, si leur action n'eût été trop souvent paralysée par l'adjonction de jeunes nobles aussi ignorants qu'orgueilleux. Des examens sérieux! voilà ce qu'ont toujours réclamé les hommes sensés qui ont eu la patience d'approfondir les questions d'éducation! C'est la consécration du mérite et du savoir, c'est la garantie de tous les intérêts. Ce vœu devait souvent être formulé en un siècle corrompu où les lettres de licence « se vendaient indifféremment à toutes personnes, même à celles qui en savaient à peine lire le premier mot»! Sans doute la loi avait imposé des épreuves, mais, en un temps où tout était trouble et confusion, l'argent, la faveur, le népotisme rendaient ces épreuves illusoires, et le public se trouvait « avoir sur les

bras des juges passés, examinés, approuvés, jurés, si peu capables de s'acquitter des charges de judicature qu'ils faisaient pitié à ceux mêmes sur qui tombaient la perte et le dommage de leur supine ignorance ». Michel de L'Hospital le savait bien, lui qui ne perdait aucune occasion de s'assurer par lui-même de la capacité des magistrats, comme le prouve l'épisode si connu de son séjour à Moulins, en 1566. Nous ne saurions trop louer Laval de s'être si énergiquement associé aux efforts tentés par ce grand homme pour amener une réforme que Louis XIV pourra seul commencer avec succès, et que la France nouvelle, issue de 1789, aura la gloire d'accomplir (1).

Loin de profiter, comme tant d'autres, de la facilité d'accès que présente cette carrrière à qui s'appuie sur une fortune suffisante et sur d'utiles relations, le jeune gentilhomme qui voudra prendre cette profession au sérieux devra « se bien éprouver, se bien tâter, avant de s'y embarquer », et se bien persuader que les qualités brillantes de l'homme du monde n'y sauraient suffire, mais qu'il y faut un savoir profond, et « un jugement si éminent que, s'il ne tient le premier rang, la mémoire ni l'imagination ne font que s'y morfondre ».

XXII

Le jugement pourra se développer et se fortifier par

(1) Henri IV et Sully espéraient avoir travaillé à cette réforme en établissant la Paulette (1604) ; l'expérience montra qu'ils s'étaient fait illusion.

l'expérience et la pratique des affaires; mais il faut le préparer avec soin avant de l'exercer, et « l'apprentissage de tous les arts libéraux en est le seul moyen ». En effet, la science du Droit « ne se peut entendre » sans le concours de toutes les autres sciences. En négliger une seule serait s'exposer à errer dans ses jugements et, par suite, à provoquer des récriminations fondées, à voir ses arrêts cassés par l'opinion publique : « la loi Aquilie punit bien l'ignorance du médecin, encore qu'il n'y ait point de dol, quelque soin qu'il ait eu de son patient, et monsieur le buffle de juge ou l'avocat ignorant qui, de malice et de bêtise, vous ruinera de bien et d'honneur, ne serait pas seulement sujet à être contrôlé, ni censuré tant soit peu » !

Ce besoin de connaissances variées et approfondies s'explique par l'étendue du domaine de la Jurisprudence : son rôle, en effet, ne se borne pas à disputer « d'un mur mitoyen ou de l'emplacement d'une gouttière », à prononcer sur les controverses, les procès, les petits intérêts des particuliers; il s'élève bien plus haut, et sous le nom d'avocats du roi, d'ambassadeurs, de présidents, de juges souverains, de conseillers d'Etat, etc., ce sont les jurisconsultes qui « manient les lois du royaume, connaissent des traités des rois, composent les différends des princes, opinent aux conseils de guerre, de trèves, de paix, d'alliances, de mariages, d'entreprises; bref, décident de toutes choses proposées ». Qu'il s'agisse donc du droit public qui résout les graves questions « de Religion, d'Etat de Police », ou du droit privé qui sauvegarde l'honneur et la fortune des familles, il est également important de fortifier ses études spéciales par un cours complet d'huma-

nités et de philosophie et « par une bonne et vive atteinte à tous les arts que l'on appelle libéraux ». (1)

XXIII

Pour exceller dans une autre profession, on peut n'avoir besoin que d'habileté; la méchanceté n'empêche pas d'être bon pilote, bon peintre, bon architecte, etc.; dans celle-ci, il faut, à un égal degré, faire preuve d'honnêteté, sinon la Jurisprudence n'est plus que l'art de duper, de voler, de nuire légalement. Ce n'était malheureusement pas ainsi que le comprenaient presque tous les gens de loi de ce siècle: les L'Hospital, les Brisson, les Duret avaient si peu d'imitateurs ; on se faisait si peu gloire de ressembler au type tracé par Cicéron, et d'être « vir bonus dicendi peritus » ; la dépravation était si générale au Palais, que Laval ne peut retenir ce cri de douleur: « Oui, la corruption du Bas-Empire n'était, sur ce point, que roses au prix de la puanteur de notre âge » !

Et, pourtant, quelle autorité devrait espérer l'orateur judiciaire qui n'a point d'avance persuadé son auditoire de la moralité de son caractère ! Parler contre sa conscience, ce n'est pas seulement faire acte de mépris à l'égard de la Justice, et trahir son client, crime que Virgile assimile au parricide (2), c'est aussi sub-

(1) C'est par suite d'une préoccupation de cette nature que nos Etudiants en Droit ont été soumis à l'utile obligation de se faire inscrire aux cours de la Faculté des Lettres.

(2) Pulsatusve parens et fraus innexa clienti.
(*Æn. VI*, v. 609.)

stituer les finesses, les subtilités, les digressions oiseuses, les pointes, le faux brillant d'une vaine faconde à la gravité, à l'élévation, à la noblesse, à la sincérité de l'éloquence. Il ne faut pas chercher ailleurs les causes de la décadence du barreau en un temps où nul ne se souciait « de bien poser un fait, l'éclaircir purement, le soutenir de bonnes, fortes et solides raisons ». Au Palais, comme à l'Eglise, une réforme était urgente, il fallait surtout ramener les deux genres, plaidoyers et sermons, à la simplicité du ton, à la justesse du langage : « le parler ampoulé était bon à Athènes et à Rome où le peuple souverain se laissait mener par le nez et se mouvait au moindre vent du premier causeur qui venait pleurer en chaire comme une femme. » Et encore, peut-on ajouter, les œuvres immortelles de Démosthènes et de Cicéron ne sont-elles pas un frappant témoignage de l'empire qu'exerçaient sur ces masses ignorantes, mais bien douées, la pureté du goût et le charme d'une véritable éloquence ?

XXIV

Mais, dira-t-on, si le savoir et l'éloquence sont indispensables à l'orateur judiciaire, ils ne le sont point au juge : laissons aux plus dignes les périlleux honneurs du barreau, et asseyons-nous, sans plus nous soucier de bien parler, sur le siége de justice, où, grâce au bon sens et à l'équité naturelle, nous saurons bien résoudre les difficultés qui se présenteront.

Pensez-vous donc qu'il suffise de revêtir la robe pour avoir les qualités requises en cette profession ? Est-il

moins nécessaire à l'Etat et aux particuliers d'avoir de bons juges que d'éminents avocats? Le bon sens, l'équité naturelle suppléeront-ils à la connaissance des lois, à la science du Droit, à l'interprétation intelligente des Institutes et des Pandectes, des décrets et des ordonnances? N'est-ce pas, dit Laval, une des grandes plaies du royaume que la manière dont se recrutent les magistrats? « Il n'y a point de milieu : qui ne peut être bon avocat, il faut en faire un mauvais juge; encore y va t-on bien plus vite, car, sans avoir jamais ni plaidé, ni presque vu plaider, à peine sont les jeunes gens arrivés des Universités, qu'à force d'argent on vous les fourre aux premiers offices de judicature et leur achète-t-on en gros ce qu'on leur permet de revendre après bien chèrement en détail. O mœurs! ô temps! ô malheur! Ce qui se commet de sacriléges en cet endroit ne se peut exprimer sans honte et sans regrets! » Il en fut ainsi jusqu'à la réforme de la législation : les juges, ignorant le Droit et prononçant uniquement, non sur des textes fixes et précis, mais d'après « leurs équités cérébrines, » il en résultait autant d'opinions que de têtes, autant d'arrêts divers que de Cours, ou de Chambres, et, en l'absence d'une sage tradition, il existait une telle diversité de sentences sur les mêmes matières, que les pauvres parties « tombaient en infinis frais et procès éternels. »

Traitant cet important sujet aux Etats de 1588, l'archevêque de Bourges indiqua à la fois la cause et le remède du mal, en signalant cette facilité déplorable que l'on trouvait à éluder les examens, ce dédain de la jeunesse pour les études sérieuses, cette folle ambition

des pères de famille « ayant si grand'peur de laisser leurs enfants sans office, qu'ils aimaient mieux les y voir indignes et moqués que savants et honorés ! »

XXV

Si rare et si précieuse qu'elle soit, la science du Droit est loin de constituer la seule condition imposée au juge. Plus attentif encore à se surveiller lui-même qu'à scruter autrui, il doit constamment se tenir en garde contre « ces quatre tyrans qui ont coutume d'aveugler la plupart du monde » : la crainte, la convoitise, la haine et l'amour. La justice fait profession de rendre à chacun ce qui lui appartient, de ne retenir rien de l'autrui, « et celle qui s'exerce par des juges d'argent, malins, passionnés, ignorants, ou craintifs, fait tout le contraire. »

Laval recommande donc avec les plus vives instances à son fils de bien s'assurer qu'il pourra porter un fardeau « tellement lourd qu'il n'y a épaule si forte qui ne ploie dessous », de s'y préparer par de consciencieuses études et de ne pas dire, comme les contemporains : Je vais d'abord entrer dans cette carrière, je m'instruirai ensuite ! Comment en trouver le loisir au milieu « des divertissements de l'office, des affaires domestiques, du ménage, d'une femme, des enfants, des amis, des visites, etc. » Qu'il songe surtout combien est grande la responsabilité en un état où « les fautes sont autant de crimes, de larcins et d'homicides ! »

XXVI

L'étude de la jurisprudence n'est-elle utile qu'à l'avocat et au juge? Les gentilshommes, quelle que soit la carrière qu'ils se proposent de suivre, peuvent-ils impunément la dédaigner? N'auront-ils jamais occasion, dans le cours de leur vie, de l'appliquer, s'ils la possèdent, ou de sentir leur insuffisance, si elle leur manque? Cette question peut de prime-abord paraître étrange à des gens qui, n'ayant jamais vu mettre le Droit en pratique « qu'à ceux du métier, ne se peuvent imaginer que les théorèmes en puissent être de mise ailleurs ; » mais un moment de réflexion, un simple retour sur l'histoire feront penser tout autrement. Pourquoi, chez les Grecs, chez les Romains, les grandes familles ont-elles, en paix comme en guerre, également brillé dans l'administration, la religion, l'armée, le gouvernement des provinces? C'est que les jeunes patriciens n'étaient jugés capables « d'avoir charge, qu'ils ne sussent les lois sous lesquelles se gouvernaient et l'universel et le particulier de l'Etat. » Les Amphictyons, les membres de l'Aréopage, les Ephores, les Tribuns, les Consuls, les Prêteurs, les Ediles étaient « aussi éminents en doctrine qu'en grandeur de maison. » Des sénateurs, ou des chevaliers, les Appius, les Nasica, les Ælius, les Mutius, les Brutus, les Manilius, les Servius, et tant d'autres, qu'on estimait les princes de la république, devaient surtout leur illustration à la rédaction, à l'interprétation des lois. Quand on voit le mérite personnel de ces hommes, on ne s'étonne plus « qu'ils aient donné la loi au monde

si longtemps, » civilisé les peuples, éternisé leur mémoire par des monuments impérissables, (1) tandis que les représentants des premières maisons de France en sont réduits « à ne valoir rien pour la plupart qu'à ce à quoi on employait autrefois les mercenaires et soudoyers, empruntant leur noblesse de registres si peu certains que les vitres, ou les girouettes de quelque vieille masure, » sans y contribuer personnellement.

Mais ces grands seigneurs romains étaient les patrons d'une nombreuse clientèle, de villes, de provinces même, qu'ils devaient assister en justice, défendre contre les prévarications, protéger contre les abus de pouvoir : il était donc tout naturel qu'ils eussent une connaissance approfondie du Droit public et privé. Est-ce que les temps sont changés, demande Laval? Les nobles de France ne sont-ils pas, eux aussi, les patrons d'une clientèle étendue ? Ne sont-ils pas à la fois propriétaires et suzerains ? « Quand on met dans la main du noble la protection de l'innocent, de la veuve, de l'orphelin, de l'affligé, du faible, » est-ce seulement pour qu'il se batte en leur faveur ? Non, c'est pour qu'il soutienne leur cause « par raison, par droit, par application des lois qu'il faut premièrement connaître. » Au lieu de vous décharger de ce devoir sur autrui et d'en remettre le soin à quelque « chicaneur » qui aura intérêt à éterniser les procès, entreprenez vous-mêmes la défense de l'opprimé, « en montrant au juge et à l'avocat que vous comprenez où est le bon droit ; » vous les empêcherez ainsi,

(1) Outre les exemples donnés par Laval, on peut citer l'aristocratie de la Grande-Bretagne, si instruite et douée d'un sens politique si remarquable.

« l'un de prévariquer, l'autre de prononcer injustement. »

Ce rôle de patron ne s'exerce pas seulement devant les tribunaux. Quand l'opprimé ne peut parvenir jusqu'à celui qui doit décider de son sort, jusqu'au roi, aux princes, aux grands officiers, n'est-ce pas au gentilhomme de qui il relève à se faire son avocat, et, pour que cet avocat soit écouté, n'est-il pas indispensable qu'il sache s'expliquer, entendre ce qu'on dit, résoudre les objections et montrer comment justice doit être rendue? « Là est l'exercice entier de la charité chrétienne, d'aider à la fois de la tête et des mains, d'œuvre et de conseil, ceux qui en ont besoin. » Joignant la capacité « à la prud'-hommie » nous pourrons encore, pris pour arbitres, accomplir « l'un des plus remarquables et utiles effets de cette charité qui consiste à éteindre et à assoupir, par ce moyen, les procès, les simultés, les inimitiés, les querelles entre parents, entre voisins, entre citoyens, entre amis, et couper la racine de toutes divisions, haines et rancœurs qui ne se terminent le plus souvent que par meurtres ou ruines. » (1)

Et quand nous n'aurions pas de clients à défendre, d'ennemis à réconcilier, ne nous trouvons-nous pas nous-mêmes, presque à toute heure, soit dans nos affaires domestiques, soit dans les questions publiques, comme on le voit trop souvent aux époques de crise, comme Laval avait pu le constater dans ces jours de

(1) Pourquoi ces belles maximes rencontrèrent-elles si peu d'hommes capables de les comprendre et de les appliquer? Si la voix de Laval eût été entendue, la France aurait-elle connu les horreurs de la Saint-Barthélemy et les maux innombrables qui la suivirent?

malheur qui amenèrent tant de bouleversements, entre l'assassinat des Guise et l'abjuration du Béarnais, obligés de nous poser, en présence de notre conscience, des questions de Droit d'un ordre si grave et si élevé que, faute de savoir bien les résoudre, nous voyons « de grandes brèches se faire à l'honneur, aux fortunes, aux biens, à la tranquillité de nos familles, de nos Etats, de nos Républiques ? »

Enfin, si l'on est amené à porter la parole dans les assemblées publiques, ou à prendre part à quelque polémique ardente, ne devra-t-on pas à cette connaissance du Droit l'assurance personnelle, l'attention et la faveur de l'auditoire, gages presque certains du succès?

Laval eut trois fois l'occasion d'en faire l'épreuve dans des circonstances solennelles.

La première fois ce fut en 1588, aux Etats de Blois, quand il se vit chargé par les officiers de robe courte du royaume de faire, en leur nom, à Henri III et aux seigneurs, une remontrance qu'il transcrit pour l'enseignement de son fils. La question était de la dernière importance : beaucoup de plaintes étaient arrivées jusqu'au trône contre ces offices qui, au nombre de près de cent mille, grevaient et foulaient le pauvre peuple ; on avait même fait une première démonstration contre les titulaires, en leur refusant l'entrée des assemblées provinciales où avaient été rédigés les cahiers pour les Etats. Le choix que l'on fit de Laval, dans de pareilles conjonctures, était un juste hommage rendu à son mérite. Il ne démentit pas la bonne opinion qu'on avait de son talent et de ses lumières : en effet, bien qu'il ne fût

point partisan absolu de la vénalité des charges (1), et qu'il en réprouvât les abus, il sut habilement plaider, auprès du prince, la question d'équité et d'utilité, le roi ayant trop éprouvé la fidélité de ce corps et ayant tiré trop de ressources de la création et de la vente des offices pour en ordonner la suppression; et auprès des seigneurs la question de légalité et d'opportunité, puisqu'on ne pouvait déposséder ces fonctionnaires sans les indemniser, et que les rembourser était tout à fait impossible en présence des embarras du trésor. Complètement désintéressé dans la solution de cette affaire, « car il n'était pourvu d'aucun office qui pût craindre suppression, » s'il mit beaucoup de chaleur à plaider cette cause déjà presque perdue dans l'opinion publique, c'est qu'il « se piquait d'être fort ardent pour la défense de la justice, » qu'il avait de nombreuses et anciennes relations dans cet ordre de magistrats, et que « son honneur fut toujours d'épouser les querelles de ses amis. » Il obtint un brillant succès, puisque la requête fut entérinée avant la fin de la session : les officiers, dont il avait gagné le procès, lui firent et par lettres et de vive voix de chaudes démonstrations de gratitude, et, ce qui flatta singulièrement son amour-propre, Henri III lui fit témoigner toute sa satisfaction pour la science et l'habileté qu'il avait déployées.

Cette victoire fut en même temps un coup porté à la Ligue : ses partisans comptaient dépouiller les officiers

(1) Il loue ailleurs les Suisses d'avoir inséré dans leur traité d'alliance perpétuelle de 1315 cet article exprès : Nous avons accordé de n'avoir, ni recevoir juge aucun qui ait acheté son état par argent, ou autre chose.

royalistes au profit de leurs amis, exciter contre le souverain le mécontentement des nombreuses familles dépossédées, augmenter le zèle de leurs adhérents et accroître ainsi les embarras déjà si grands de la royauté. Grâce à l'éloquence de Laval, leur calcul fut déjoué et leur espoir déçu.

XXVII

Ce fut en 1589 qu'il fit, pour la seconde fois, publiquement appel à ses connaissances de juriconsulte, au milieu de circonstances critiques et délicates. La Ligue avait fait de rapides progrès après les sanglants événements de Blois : de toutes parts les villes se révoltaient, les populations s'armaient, et de nombreux libelles attaquaient la légitimité du pouvoir des Valois. Le plus sérieux de ces libelles, publié sous ce titre : *De justâ Henrici III abdicatione*, par un curé de Paris, nommé Boucher, avait « empoisonné nombre de bonnes âmes sous prétexte de piété et de religion ». Beaucoup de sujets, qui n'étaient pas encore complètement détachés du roi, se montraient hésitants, alarmés dans leur conscience, et penchaient vers la défection. Bon catholique, mais partisan dévoué de la monarchie, Laval composa un traité familier, bien que savant, destiné à devenir populaire, pour combattre ces écrits injurieux, « diffamatoires et blasphématoires, » notamment celui de Boucher, que les Ligueurs colportaient dans les provinces et qui obtenaient d'autant plus de succès qu'ils

étaient plus méchants et qu'on en interdisait la lecture (1).

Ce traité, curieux spécimen des brochures politiques et religieuses de cette époque si agitée, dont la satire Ménippée restera le type, est dédié au chancelier Bellièvre qui fut « l'un des premiers et plus dignes instruments de la paix du royaume » (2) ; il porte le titre de *Conférence catholique*. L'auteur imagine de réunir à Paris, où ils sont pressés d'abjurer « la subjection et fidélité due au roi », quatre personnages de condition différente, un prélat, un gentilhomme, un bourgeois, un jurisconsulte, à qui il donne successivement la parole pour développer les motifs qui les retiennent dans le parti royaliste. Le prélat s'appuie sur les textes sacrés et l'opinion des Pères. Le gentilhomme montre, à travers l'histoire de France, la fidélité des sujets demeurant inébranlable, malgré les accusations d'hérésie et même les excommunications lancées par les papes contre nos rois. Le bourgeois fait un tableau émouvant des maux qui ont accablé la France lorsque des sujets factieux ont osé contester les droits du souverain et se révolter contre lui, comme aux jours funestes de Charles-le-Mauvais et de Jean de Bourgogne. Puisant ses arguments dans le

(1) « Tel est, dit Laval, le débordement de notre siècle en matière de livres que les plus méchants et impies sont les plus désirés, pour être les plus défendus ». — N'est-ce pas l'histoire de tous les temps !

(2) Pomponne de Bellièvre avait été plus qu'un autre à même de démêler les projets des Ligueurs et de leur chef ; c'est lui que Henri III avait envoyé au duc de Guise pour lui défendre de venir à Paris : cette défense ne fut pas respectée et la journée des Barricades fit de Henri de Guise le véritable roi de France. Bellièvre devint chancelier après Cheverny, en 1599.

droit canon aussi bien que dans le droit féodal, le jurisconsulte rassemble les décisions des principaux conciles sur la matière, notamment de celui de Constance qui condamna les doctrines de Wiclef conformes, en ce point, à celles des Ligueurs : il y joint les manifestes des papes dont plusieurs, Grégoire VIII, Grégoire IX, Alexandre IV, Clément IV, Grégoire X, Benoît XII, Urbain V, Grégoire XI, ont déclaré, par des bulles qui sont au trésor royal, « que le souverain de la France, en tant que souverain, et ses sujets, en général, ne peuvent être excommuniés, ni le royaume mis en interdit ». Ces papes ont de plus défendu aux Saints Pères à venir « d'enfreindre et violer ces priviléges ». C'est, on le voit, l'affirmation énergique des principes sur lesquels s'appuiera la célèbre déclaration de 1682 (1).

Cette *Conférence* fut envoyée au duc de Nevers qui, d'abord zélé ligueur, se rapprochait alors des royalistes et avait réuni autour de lui un grand nombre de théologiens et de savants distingués, entre autres Blaise de

(1) Il existe une grande analogie entre la Conférence catholique et la satire Ménippée, dont la première partie (Vertu du catholicon d'Espagne, procession de la Ligue, pièces de tapisseries de la salle des Etats, par Pierre Leroy, prêtre normand) parut en février 1593, et la seconde (Etats de la Ligue, ordre tenu pour les séances, les sept harangues et les tableaux placés sur l'escalier des Etats, par Gillot, Rapin, Florent Chrétien, Passerat et Pierre Pithou) un an après. Or, à cette époque, Laval se trouvait à Mantes pour le service du roi ; il avait dû répandre le plus possible son ouvrage qui, bien qu'écrit sous Henri III, resta toujours de circonstance jusqu'à l'absolution de Henri IV ; ne peut-on pas présumer que Leroy, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, en avait eu connaissance et y avait peut-être puisé l'idée de la Ménippée, idée qui fut accueillie avec empressement par ses collaborateurs ? Quoi qu'il en soit de ces conjectures, le discours si sensé, si patriotique de d'Aubray se trouve en germe dans la Conférence de Laval.

Vigenère, son ancien secrétaire (1), pour l'aider à dissiper ses derniers scrupules de conscience. Sur ces entrefaites, Henri III fut assassiné et les Ligueurs obtinrent de Sixte-Quint l'envoi en France du légat Caiétan, qui s'était laissé circonvenir par eux et se montrait ouvertement favorable à leurs projets. Le duc, désormais rallié à Henri IV, attendait le légat au passage pour lui exposer la vérité sur l'état des choses en France, dont les Ligueurs avaient fait à Rome un tableau d'une choquante partialité. Pour mieux réussir, il avait appelé à Nevers Antoine de Laval qui avait eu autrefois des relations avec le P. Panigarola, évêque d'Asti, secrétaire du cardinal. Caiétan s'étant rendu à Paris par la Bourgogne, Louis de Gonzague ne renonça point à son projet : il fit rédiger par Laval un traité en forme de manifeste, en composa lui-même un autre sur le plan de la *Conférence*, et envoya secrètement ce double travail au P. Panigarola qui le fit parvenir à Rome. Dans ce manifeste, Laval s'efforce de démontrer combien l'alliance de Henri III et du roi de Navarre était légitime ; il fait valoir cette déclaration de Henri IV, qu'il était prêt à se faire instruire dans la religion catholique, et il engage le légat à réaliser, nouveau saint Rémy près d'un autre Clovis, avec le bien du royaume, celui de la chrétienté tout entière.

Sans doute la violence des passions rendait impossible un accommodement immédiat; on n'en peut pas moins féliciter à bon droit Laval d'avoir ainsi hâté la paci-

(1) Peu d'années auparavant (1585) Vigenère avait donné la première édition de Villehardoin, et, sur la recommandation de Louis de Gonzague, il avait joint au texte une traduction en langage moderne. (Collection Petitot : I, 6.)

fication des esprits, la réconciliation du roi avec le Saint-Siége, le rétablissement de l'ordre et de la paix dont la France avait tant besoin (1).

XXVIII

La troisième occasion qu'eut Laval de se montrer jeuriste habile intéresse plus particulièrement l'histoire du Bourbonnais. A la requête de son géographe, qu'il affectionnait particulièrement, Henri III avait accordé à Moulins une chambre de justice : c'était récompenser des sujets fidèles en mettant une cour suprême à leur portée, et créer un parlement au centre de la France, à la grande satisfaction des nombreuses provinces, Auvergne. Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Combrailles, Haute et Basse-Marche, etc., qui constituaient le vaste gouvernement dont Moulins était le chef-lieu. Dès 1587, Henri III en avait expédié le bref à Laval, au retour de la campagne « où Sa Majesté avait dissipé les forces des reîtres ». La journée des Barricades, qui eut lieu peu de temps après, suspendit l'exécution «de ce beau dessein ». Remis en avant aux Etats de Blois, en 1588, il fut

(1) Sixte-Quint qui avait d'abord approuvé l'assassinat de Henri III et excommunié Henri IV, montra tout à coup des sentiments si modérés à l'égard du roi que les Ligueurs et l'Espagne purent craindre une défection prochaine de sa part. Ce résultat n'était-il pas dû en partie à la lecture des mémoires de Laval et de Nevers ? La mort empêcha le Saint Père de donner suite à ses bonnes intentions, et cette mort fut si brusque qu'on accusa Philippe II de l'avoir hâtée. Nevers, nommé depuis ambassadeur auprès de Clément VIII, trouva du moins la voie aplanie; il commença en 1594 les négociations que poursuivirent après lui du Perron et d'Ossat, et qui aboutirent enfin à l'absolution de Henri IV (17 septembre 1595).

encore ajourné, à cause des troubles. Après la mort de Henri III, et la translation du parlement de Paris à Tours, l'occasion de réaliser cet établissement parut d'autant plus favorable que la maison appelée à régner avait eu Moulins pour berceau. Henri IV, en effet, confirma ce que son prédécesseur avait accordé, et déjà les membres du nouveau parlement étaient nommés, déjà ils se disposaient à venir prendre possession de leurs siéges, lorsque parut un libelle violent, intitulé : «Remontrances très-humbles contre l'établissement demandé d'un parlement, ou chambre de parlement, à Moulins». L'auteur, avec autant d'adresse que de méchanceté, éveillait la jalousie des Etats contre une ville qui pouvait enlever à Tours, ou partager avec elle, l'honneur et le profit d'une cour souveraine ; il représentait ses habitants comme secrètement attachés à la Ligue, son climat comme vicié par l'abondance des marécages ; il montrait comme assurés le mécontentement et la désaffection de Clermont, qui, par son importance, ses services, sa fidélité éprouvée, était incontestablement plus digne d'une si haute faveur ; il ajoutait que fractionner les pouvoirs des Parlements c'était amoindrir la Majesté royale, et faire dans l'Etat ce que fit dans le monde romain le démembrement de cette vaste monarchie en deux empires affaiblis et rivaux.

Le maire et les échevins de Moulins, obligés de renoncer, bien à contre cœur, à de justes poursuites contre un écrit anonyme et sans nom d'imprimeur, chargèrent Laval de composer une contre-remontrance, apologétique, pour les « Seigneurs de la Cour de Parlement transférée à Tours ». Laval mit beaucoup d'ardeur à démontrer

que Moulins l'emporte sur toutes les villes voisines « tant pour son assiette et advenues que pour la douce température du climat et facile conversation et humanité des habitants». Il soutint que la Majesté royale, se répandant sur plusieurs parlements ne peut pas plus être amoindrie qu'on ne peut restreindre « le bienfait universel des rais du soleil », bien qu'il éclaire le monde entier ; que l'exemple de l'affaiblissement de l'Empire romain par la création d'une seconde capitale était mal choisi, puisque les parlements n'ont pas leurs rois particuliers, comme Rome et Constantinople ; que les habitants du Bourbonnais s'étaient constamment montrés fidèles et dévoués; que les Clermontois, loin d'être mécontents, seraient, au contraire, pleins de reconnaissance pour le Prince qui mettrait « la Justice à leur porte, comme ils l'avaient toujours désiré» (1). Il invoqua, enfin, en faveur de Moulins, le bénéfice des faits accomplis. Mais le coup était porté : on opposa d'abord des délais à l'exécution d'une mesure qui donnait lieu à de si vives discussions ; puis l'état du royaume devint si précaire que l'on dût s'estimer heureux « d'avoir l'être, sans oser avoir soin du bien-être » ; et, lorsque le calme revint, il y eut à pourvoir à tant de nécessités urgentes qu'en enlevant à Tours l'espoir fondé de conserver un parlement, on ne crut pas pouvoir accorder satisfaction à d'autres ambitions de même nature, quelque légitimes qu'elles parussent. Quoi qu'il en soit du résultat de cette tentative, elle n'en est pas moins un épisode curieux et intéressant de l'histoire de nos parlements provinciaux.

(1) La création de la cour de Riom a, mieux encore qu'un parlement établi à Moulins, donné satisfaction à ce désir légitime des Clermontois.

XXIX

Ces écrits ne sont pas les seuls qui sortirent alors de la plume de Laval, au milieu de l'effervescence de toutes les passions, quand les meilleurs citoyens, comme l'Hospital, découragés et vaincus semblaient désespérer de l'avenir de la France, que les protestants comptaient faire un Etat dans l'Etat, que les Ligueurs, aveuglés par le fanatisme et corrompus par le *Catholicon*, étaient sur le point de livrer leur patrie à l'ambition de l'étranger, que les Seize courbaient Paris sous un joug sanglant, que le roi périssait assassiné de la main d'un moine, et que son successeur en était réduit à errer, presque en aventurier, dans un royaume où chaque gouverneur de ville et de province se croyait aussi maître que lui. Moins nombreuse était l'héroïque phalange des hommes de cœur qui osèrent jusqu'au bout, et non sans péril, lutter avec énergie pour le droit et pour le bien du pays, plus nous devons savoir gré à Laval d'y avoir occupé un rang si honorable par la plume, comme par l'épée. Toutefois, pour seconder l'œuvre de pacification entreprise par son souverain, pour ne pas réveiller la douleur des uns, le ressentiment des autres, il juge à propos de supprimer cette multitude de petits ouvrages de polémique, nés de la circonstance, « enfantés dans les plus violents accès d'une si chaude fièvre. »

Il fait, cependant, exception pour la première partie de l'oraison funèbre de Henri III, prononcée « au nom de toute l'armée du roi Henri quatrième, à Saint-Cloud-lès-Paris, au mois d'août 1589. » Cette pièce,

pleine de véhémence et d'émotion, est un éloge pompeux, exagéré sans doute, mais sincère, du prince qui n'était plus, et dont l'extrême bonté avait fait excuser bien des fautes. Elle mérite d'être signalée, parce que c'est un soldat qui l'avait composée et qui la prononça devant un auditoire armé, tumultueux, préoccupé d'un avenir incertain, dont il était difficile de fixer l'attention autour d'une chaire improvisée ; parce qu'un laïque a ainsi donné l'un des premiers exemples du genre qui devait illustrer l'éloquence sacrée au dix-septième siècle.

XXX

DU SECRÉTAIRE. —La cinquième leçon traite de l'emploi de Secrétaire. « J'appelle secrétaire, dit Laval, celui auquel le prince souverain ou son représentant, commet la charge de déclarer son intention par écrit, en toutes sortes d'affaires de son Etat, secrètes ou publiques. » Il refuse donc ce titre à ceux qui remplissent des fonctions analogues auprès de simples particuliers, toujours trop disposés à singer les puissants du monde : « Il n'y a parmi nous, dit-il devançant Lafontaine, gentilhomme de cent écus de rente qui n'ait le sien ! » Mais, malgré l'avis du premier président de Thou, « qui ne voulut jamais laisser passer cette qualité en plaidoirie qu'aux rois et aux reines, » il l'accorde avec justice à ceux qui sont attachés aux dauphins, enfants de France, princes du sang, et aux grands fonctionnaires qui représentent le roi aux armées, aux ambassades, aux gouvernements et ailleurs, « suivant qu'il plaît à Sa Majesté de s'en servir. »

Le parfait secrétaire ne doit rien ignorer de ce qui « appartient aux grandes charges et dignités, de la volonté desquelles il est l'organe. » Mais, avant de devenir ainsi un homme d'Etat accompli, il devra faire un long et sérieux apprentissage : de bonnes humanités, la philosophie de l'histoire, la pratique du monde, un stage suffisant dans les chancelleries, près d'un gouverneur de province, d'un lieutenant-général d'armée, « d'un habile homme d'ambassadeur, » lui donneront, sur le maniement des affaires, des idées justes, précises, pratiques ; enfin, il se fera admettre dans le cabinet de quelqu'un des secrétaires d'Etat, « suprême école de cette profession, » car la moindre dépêche qui sort de leurs mains renferme tout un enseignement.

Etre bon juriconsulte n'est pas indispensable, quoique de grands ministres, Papinien, Ulpien, etc., aient été fort versés dans la science des lois : néanmoins la connaissance du Droit, surtout du droit public, ou droit des gens, permettra au secrétaire de résoudre avec plus de compétence les questions d'ordre supérieur qui lui seront soumises, par exemple ce qui concerne les ambassadeurs et l'étendue de leurs prérogatives. C'est un sujet que Laval a traité « en un petit discours » dédié à son ami le président Jeannin, sous ce titre : Si les ambassadeurs sont perpétuellement inviolables, et comme on peut procéder contre eux s'ils sont trouvés en crime de lèse-majesté du prince près duquel ils sont résidents. Voici à quelle occasion ce discours fut composé : « Le comte de Cheverny, chancelier de France, avait la bonne et louable coutume de mettre toujours en avant à sa table des questions de lettres, d'armes, de voyages,

d'affaires, » etc., en rapport avec le caractère et la profession de ses convives. Lorsque se tint à Rouen l'assemblée des notables, il réunit chez lui les personnages les plus distingués du royaume, et « sur l'après-dîner, proposa ce doute à résoudre à ceux de sa robe, » savoir jusqu'où s'étend le droit des gens qui rend les ambassadeurs inviolables. Les membres de cette auguste compagnie ayant donné leur avis et se rangeant à l'opinion « que, dans tout le corps du Droit civil, il ne se trouve point de décision formelle en cette matière, et qu'il la faut tirer de l'histoire, » le chancelier, bien que Laval ne fût pas un homme de robe, insista, cependant, pour qu'il fît à son tour connaître ce qu'il pensait à ce sujet. Il prit donc la parole, et, après des considérations remarquables sur la force que les lois trouvent dans le consentement universel des peuples, il s'appliqua à faire ressortir, d'après l'histoire ancienne, moderne et contemporaine, le triple caractère d'inviolabilité que les ambassadeurs réunissent en leur personne, comme représentants d'un souverain indépendant, comme couverts par la majesté du prince qui leur reconnaît ce titre, comme instruments de négociations d'ordre public et intéressant deux Etats à la fois. Il pense qu'il faut louer et imiter la conduite de la reine d'Angleterre qui, sachant que l'ambassadeur d'Espagne, D. Bernardin de Mendoza, conspirait contre sa vie et son Etat, « se contenta de le chasser impuni de chez elle : » car, si l'on doit respecter la personne de l'ambassadeur, à cause du caractère dont il est revêtu, on ne saurait être tenu de conserver près de soi un ennemi manifeste, un artisan de complots. Aussi la sagesse eût-elle voulu que le roi

de France bannît, dès le début, de son royaume, ce même Mendoza qui, représentant de Philippe II, s'était fait ouvertement l'âme de la Ligue.

XXXI

C'est dans une réunion analogue, tenue chez le secrétaire d'Etat de Fresnes Forget, et où assistaient le cardinal du Perron et l'historien du Haillan, que Laval fut amené à exprimer son opinion sur une autre partie essentielle de la science du secrétaire; il le fit avec tant de supériorité, qu'on le pria de consigner par écrit les idées qu'il avait si heureusement développées. Il en résulta un petit traité sur les *Lettres missives*, qu'il dédia à son hôte, Forget, secrétaire des commandements du roi et, par conséquent, bon juge en ces matières.

Ce traité est une véritable dissertation sur le style. Comme le secrétaire a pour mission d'interpréter la pensée de son maître, et que, si chacun est capable de donner une forme convenable à ce qu'il sent, à ce qu'il conçoit personnellement, il est très-difficile pour tout le monde de se substituer à autrui, surtout quand il y a « tant de disproportion qu'un serviteur faisant le maître, un sujet parlant en roi, un particulier en personnage public, » la grande préoccupation de ceux qui aspirent à suivre cette carrière doit être de se former un style « propre, élégant et poli, qui convie de soi-même à être relu avec plaisir et attention. » La missive est un discours entre les absents : de toutes choses on peut discourir ; la conséquence est donc que « les discours sont aussi

divers que les choses discourues. » Cependant on peut ranger les missives dans ces trois catégories : elles sont « sérieuses, ou traitant d'affaires importantes », généralement d'ordre public, comme la guerre, la paix, les alliances, etc. ; « doctes ou lettrées », quand le sujet est un point d'érudition, de controverse, de philologie, etc. ; enfin, « familières, » c'est-à-dire se rapportant aux actes les plus ordinaires de la vie, « comme sont compliments, offres de service, remerciements, recommandations, exhortations, prières, excuses, consolations. » Laval veut que, pour chaque genre, le style soit approprié aux personnes et aux choses ; néanmoins, pour tous les trois, et surtout pour le premier dont il s'occupe ici particulièrement, il réclame un certain nombre de qualités générales, sans lesquelles nul ne peut se piquer de savoir écrire : ce sont la brièveté, la clarté, la simplicité, l'agrément, qui se tient à égale distance de la négligence et de la recherche, la décence ou convenance, qui consiste surtout dans la mesure, le tact, la délicatesse et le goût. Les traits peuvent s'y faire voir, « mais il y a du jugement à les loger, car, bien que la plus belle partie du corps humain soit l'œil, un visage plein d'yeux serait affreux et épouvantable. »

Laval se plaint, à cette occasion, que le mauvais goût, l'afféterie, les pointes eussent tout envahi de son temps : c'est que les lettres sont le reflet des esprits et que les Français s'étaient laissé prendre d'engouement « pour les piperies espagnoles et italiennes. » Le point où l'on doit s'arrêter se sent mieux qu'on ne l'exprime : ne croirait-on pas voir déjà Alceste aux prises avec Oronte en lisant dans notre auteur cette petite scène de fine

comédie? « Un homme lettré voulut un jour avoir mon avis d'une œuvre de sa façon où je trouvais quelque chose de manque qui ne se pouvait dire ; lui me voulant faire répéter, considérer, peser et nombrer les syllabes, les mots et les périodes, m'allait confirmant le tout par règles et autorités ; moi, au contraire, cherchant l'économie, la disposition, l'ordre, et encore qu'il y eût de l'apparence, ne pouvant voir ce décorum, cette vénusté, cette fleur du beau, qui ne s'apprend sinon en la pratique des bons artisans, auxquels je renvoyai mon savant tout grommeleux de dépit, et, pour ne le mécontenter sans raison j'empruntai ce trait d'un autre poëte plus fin que lui, pour le payer : Quintia, formosa est multis, etc. » (1) Plus loin, il se moque avec non moins d'esprit d'un gentilhomme, un inconnu qui l'avait chargé de faire remettre une lettre à quelqu'un et qui, plusieurs mois après, lui écrivit en ces termes pour le remercier : « J'importunerai tant le ciel de mes humbles requêtes qu'enfin j'en arracherai, à force de vœux, quelque occasion signalée qui me fera reconnaître, par un digne service, le bienfait dont vous m'avez donné la vie, etc. Au bas, ajoute Laval, un nom écrit en grand râtelier que je ne sus onques ni lire, ni deviner. Et cette missive historiée, dorée et parfumée en forme de poulet m'était arrivée par la voie de la poste, avec un bon demi-teston de port ! » Molière peut venir, il trouvera ample

(1) Voici les vers de Tibulle :

Quintia, formosa est multis ; mihi candida, longa,
Recta est, hæc et ego singula confiteor.
Totum illud formosa nego : nam nulla venustas,
Nulla in tam magno corpore mica salis !

matière à exercer sa verve, mais il ne sera pas le premier à signaler les marquis ridicules, les Orontes et les précieux. S'il n'eût été avant tout écrivain militant, Laval eût peut-être pu dignement commencer, dans la littérature et la langue, la réforme qui fait l'un des plus beaux titres de gloire de Malherbe aux yeux de la postérité.

XXXII

Persuadé que les exemples sont « une belle et courte manière d'enseigner, en laquelle on profite plus qu'aux préceptes, quelque méthodiques qu'ils puissent être, » Laval, pour compléter sur ce point l'éducation de son élève, puiserait volontiers dans sa correspondance, « volumineuse et signée de noms illustres, » mais « ce sont la plupart compliments, ou honnêtetés. » Il se contentera donc de transcrire une lettre que provoqua le conseiller d'Etat Puget, seigneur de Pomeuse, trésorier de l'Epargne, sur l'opportunité de la paix de Vervins.

Puget, qui avait de nombreuses relations avec l'Italie, apprit qu'au-delà des monts tout le monde, « même les portefaix », blâmait, comme désavantageuse à la France, la paix conclue entre Henri IV et Philippe II. Il circulait notamment « un discours vénitien » sur ce sujet, dans lequel on prétendait qu'un roi jeune, vaillant, bien secondé et combattant lui-même, aurait pu, en prolongeant quelque peu la guerre, imposer de plus dures conditions à un prince affaibli par l'âge, malheureux dans ses entreprises, déçu dans ses espérances, privé de bons capitaines et dont les soldats étaient disséminés de tous

côtés. Comme il ne manquait pas en France d'esprits chagrins disposés à accueillir, à grossir même ces critiques, Laval, en réfutant ce discours, en défendant la conduite de Henri IV, fit preuve de patriotisme et d'intelligence politique. Il n'eut pas de peine à démontrer combien la paix qu'on a vaut mieux que la victoire qu'on espère (1) ; combien cette paix était nécessaire à la France pour réparer ses forces épuisées et calmer les dernières agitations des partis ; combien le royaume, à peine sorti de l'anarchie, eût été exposé à d'incalculables malheurs, si le roi eût péri dans un de ces combats où il se jouait du danger comme le dernier des soldats.

La transformation de la France, la réorganisation de tous les services, l'apaisement des haines, l'affermissement du pouvoir, le développement de la richesse, les grands travaux accomplis, les réformes commencées, la médiation et l'influence de la France acceptées ou recherchées par les nations de l'Europe, en un mot douze années d'une prospérité depuis longtemps inconnue donnèrent pleinement raison à Henri IV et à Laval, son admirateur, contre les détracteurs de l'un des actes les plus utiles de ce grand règne.

XXXIII

Cette lettre est suivie d'une autre également adressée au sieur de Pomeuse qui avait demandé à Laval son opinion sur ce sujet : un prince souverain doit-il se servir

(1) C'est ce que Tite-Live fait dire par Annibal à Scipion : Melior est certa pax quàm sperata victoria. Ce fut la devise d'Auguste.

d'officiers à vie, ou de commissaires à temps ? La réponse de Laval est un savant commentaire de la remontrance qu'il avait été chargé de présenter aux Etats de Blois.

Sans contester que, dans les républiques démocratiques, oligarchiques, aristocratiques, les charges ont été généralement annuelles, soit pour contenter l'ambition de plus de familles, soit pour prévenir les tentatives d'usurpation, il établit que dans les états monarchiques « depuis la constitution des lois de Dieu jusqu'à nous », les offices ont été perpétuels et à vie. Le royaume de France, en particulier, a trouvé dans cette condition des offices, aux époques de crise, minorités orageuses, mort, captivité, ou folie des souverains, un préservatif contre l'anarchie et la désorganisation des pouvoirs publics. Il ne s'en élève pas moins avec véhémence contre les abus qu'entraînait la vénalité de certaines charges, par exemple celles de judicature ; vénalité qui semblait autoriser le magistrat à vendre ses arrêts, au risque d'offenser la majesté divine. « La puissance de juger, s'écrie-t-il, est toute de Dieu ; ce qui est de Dieu est hors de tout commerce humain ; il y a du sacrilége à l'achat et du brigandage à la revente au détail ».

Laval revient souvent sur ce sujet : il a compris que c'est le mal du siècle, la honte de l'humanité, et l'on sent le souffle d'un Beaumarchais dans cette peinture des mœurs judiciaires d'une époque si profondément viciée qu'il fallait au plaideur « s'aller enquérir de porte en porte : qui est-ce qui gouverne celui-ci pour avoir accès à celui-là, et de là en un progrès à l'infini où vous voyez une traînée de ces gouvernants, comme on les appelle, qui s'en va de bout à autre prendre feu droit au milieu de

l'estomac corrompu de quelque mauvais juge enflammé d'ambition et d'avarice » !

XXXIV

Un bon secrétaire ne doit rien négliger pour apprendre « les maximes de l'art civil et politique », savoir les appliquer à propos aux cas qui se présentent, et devenir un homme d'Etat consommé, car il est le conseiller intime et perpétuel de celui qui l'emploie, et pour se montrer digne d'une confiance qui n'a pas de bornes, il doit se mettre à même de l'assister utilement en toute occasion. L'homme qui représente le Prince peut avoir à se prononcer sur-le-champ, à prendre une résolution prompte et souvent décisive dans des circonstances de la plus haute gravité ; il n'a souvent qu'un moment pour entendre un rapport et y répondre, sonder un espion, peser une nouvelle, apprécier une rumeur, conférer avec un ennemi, démêler la vérité et le mensonge dans une dépêche secrète : c'est alors qu'il a besoin du concours d'un confident fidèle, discret, intelligent, perspicace, instruit, d'un conseiller sûr, d'un excellent secrétaire.

Ceux qui pénètrent ainsi, par la nature de leurs fonctions, dans le secret de tous les actes d'un gouvernement, qui peuvent suivre les événements, depuis l'instant où ils ne sont encore qu'en projet jusqu'au moment où ils acquièrent la force de faits accomplis, qui ayant pu en apprécier les causes, peuvent en peser les conséquences, ces hommes devraient recevoir du roi une mission de la dernière importance, celle d'écrire, à mesure qu'ils se déroulent

sous leurs yeux, le récit exact de tous les faits « dignes d'être sus, qui se produisent aux légations, voyages, guerres, négociations, traités, », etc., auxquels ils se trouvent plus ou moins directement avoir pris part Ne jugeant plus à distance, n'appréciant plus les causes par les effets, mais bien les effets par les causes, ils mettraient dans la composition de l'histoire la vérité au lieu de la fantaisie qui tient tant de place dans nos annales, « les pauvres historiens français ne sachant anciennement que faire des romans de gestes et beaux dits » ; ils placeraient au niveau de petites républiques italiennes le puissant royaume de France qui attend encore ses Machiavel et ses Guichardin ; ils ne sacrifieraient pas à ce travers ordinaire de ceux qui composent par ouï-dire, de vouloir orner les faits de quelque grâce, y ajouter du leur, donner, au lieu d'une histoire authentique, des contes inventés à plaisir, et qui, pleins de complaisance pour leur œuvre, s'écrient, même quand on leur montre les erreurs commises : tant pis pour la vérité, mon siége est fait !

La maison de Bourbon offre une exception remarquable sous ce rapport : le connétable eut l'heureuse fortune de trouver dans Marilhac, « d'où sont depuis sortis tant de personnes signalées en toutes professions », un secrétaire historien du plus grand mérite (1). Cette histoire de la

(1) Ce Gilbert de Marillac est la souche d'une famille illustre : les deux Marillac qui, sous Louis XIII, furent victimes de leur attachement à Marie de Médicis étaient ses petits-fils ; un des ses fils, avocat célèbre, fut le défenseur d Anne du Bourg ; un autre devint seigneur d'Enosne et maître d'hôtel du roi Ce dernier aida Laval à colationner l'histoire de la maison de Bourbon. Madame Legras qui fonda avec saint Vincent de Paul l'institution des Sœurs de Charité était aussi une Marillac.

Maison de Bourbon, par Marilhac, était restée manuscrite et aurait pu se perdre si Laval ne l'eût découverte entre les mains d'un de ses amis qui habitait l'Auvergne. Jugeant cet ouvrage digne d'être connu, il se le fit céder, et l'imprima au milieu de son étude sur le secrétaire, avec une dédicace au prince Henri de Bourbon, duc de Montpensier, dauphin d'Auvergne, gouverneur de Normandie, petit-neveu du connétable (1).

Le récit de Gilbert de Marilhac s'arrête au camp du Drap d'or. Laval, qui s'est contenté jusque-là d'ajouter quelques annotations au texte, le poursuit, « à l'aide de bons auteurs et authentiques mémoires », qu'il avait réunis à cet effet, jusqu'à la prise de Rome et à la mort de Charles de Bourbon (2).

C'est aussi à lui que nous devons la conservation de cette lettre célèbre de François Ier à sa mère, dans laquelle le jeune roi raconte avec tant de feu et d'enthousiasme les diverses phases de la bataille de Marignan, où il avait si vaillamment gagné ses éperons. Laval avait l'original en sa possession et, « pour ne rien omettre à bien représenter cette bataille comme une des plus importantes victoires et plus belles actions du grand roi François Ier « il l'intercala dans l'histoire de Marilhac. « Je l'ai, dit-il, fait transcrire ici mot après autre comme une pièce digne de témoigner une si glorieuse journée ;

(1) Ce prince mourut en 1608, il ne laissa qu'une fille, Marie, qui, en 1626, épousa Gaston, frère de Louis XIII, et lui apporta les biens et les titres de sa maison.

(2) La partie la plus intéressante de cette histoire est celle qui concerne l'origine et les péripéties du fameux procès suscité au connétable par Louise de Savoie. — Nous en donnons le résumé à la fin du volume.

partant, lecteur, sachez-en gré à mon labeur et à ma curiosité ».

XXXV

Pour que le secrétaire se rende chaque jour plus capable d'exercer un emploi si honorable, mais si difficile, Laval veut que « jamais les bons auteurs ne tombent de ses mains ». Au chapitre des Lettres missives il lui a conseillé de feuilleter sans cesse Cicéron et Pline-le-Jeune, deux modèles achevés en ce genre ; ici il lui recommande particulièrement d'étudier l'histoire, pour y remarquer « les raisons, les causes, les fautes, les précipitations, les légèretés, et semblables particularités dignes d'être observées, selon les nations, les âges, les saisons et la nature des affaires traitées. » C'est par la philosophie de l'histoire qu'il apprendra comment s'appliquent aux questions d'Etat toutes les maximes du droit public ; comment les empires naissent, grandissent, s'affaiblissent et meurent par le jeu des vertus ou des vices qu'ils renferment dans leur sein et dont leurs institutions favorisent ou arrêtent le développement. Laval cite comme exemple à son fils un mémoire qu'il composa en 1598, à la demande d'Hotman, seigneur de Mortefontaine, conseiller d'Etat, ambassadeur du roi auprès des Cantons Suisses (1), sur cette question : Pourquoi l'on ne voit pas toujours les effets des ligues répondre à leurs premiers desseins et grandes apparences ?

(1) Hotman était auparavant trésorier de l'Epargne, fonctions qu'il avait cédées à son gendre Beaumarchais. Laval avait eu à se louer de l'un et de l'autre pour le règlement des sommes qu'il avait dû toucher à différentes époques.

Hotman n'était point fixé sur le nom qu'il fallait donner au gouvernement des Cantons. Etait-ce une seule république, comme le prétendait le Suisse Simler, ou bien une réunion de républiques, comme le voulait Bodin d'Angers ? Pour quelles raisons, lorsque les autres confédérations dont parle l'histoire avaient si peu duré, celle des Suisses se maintenait-elle depuis si longtemps, malgré la diversité des mœurs, des langues et de la religion ? Pourquoi avait-elle, presque à son berceau, acquis tant de force que « les Princes voisins en recherchaient l'amitié avec autant de soin qu'ils pouvaient faire de couronne à couronne ».

Laval fait, à ce sujet, une dissertation très-savante sur les diverses ligues mentionnées dans l'histoire ; il montre, par de nombreux exemples, que si les ligues ont plus de moyens d'action, plus d'argent, d'hommes, de capitaines distingués qu'un Etat isolé, elles s'affaiblissent aussi plus promptement et se dissolvent, soit par de réquents abus de pouvoir, soit par les suggestions de l'intérêt particulier, le peu de subordination des chefs, les rivalités d'amour-propre, les querelles pour le partage du butin et, en cas d'insuccès, les récriminations passionnées, les soupçons, les accusations de défaillance ou de trahison. Pour subsister, il faut qu'elles poursuivent un but commun d'où dépendent la sécurité, l'existence de chacun des confédérés. Que les Suisses ne forment qu'une seule république, « parce qu'ils délibèrent tous ensemble sur les affaires communes », ou qu'ils en forment plusieurs, chaque canton ayant « son domaine, ses officiers, ses lois, ses coutumes à part », peu importe : l'essentiel pour eux est que leur union se maintienne ;

et elle durera parce qu'ils comprennent qu'ils ont à sauvegarder un intérêt général devant lequel s'effacent les intérêts particuliers ; parce qu'ils ont « le désir ardent de défendre la liberté commune où ils sont tous également intéressés ».

XXXVI

En étudiant l'histoire, le secrétaire ne devra pas seulement céder au plaisir d'une lecture attachante ; il y cherchera « les règles de police, les beaux exemples, les constitutions d'Etats bien fondés, sagement gouvernés, remarquant les mœurs des Princes, les effets de leurs conseils, par quelle voie on arrive au bien, à l'honneur, à la tranquillité, à la sûreté publiques ». Parmi les historiens, aucun n'est plus instructif, plus fécond en aperçus profonds, plus apte à former un homme d'Etat que Tacite, « auteur non jamais assez observé par ceux qui s'empêchent des affaires des Princes. Je l'ai soigneusement feuilleté, dit Laval, et en ai un presque tout brouillé de ma main aux marges » (1). Il transcrit quel-

(1) Les quatre premiers livres sont annotés par son ami « le docte Monsieur Pascal », « elles ressentent en tout le fonds inépuisable de son érudition. »

Laval ne donnant que le nom de ce personnage, nous avions un moment espéré qu'il pourrait être question d'un membre de la famille de Blaise Pascal, peut-être de son grand-père, Martin Pascal, qui, par ses fonctions (Trésorier de France à Riom) dut être en relations assez suivies avec le Bourbonnais ; mais nous n'avons pu recueillir absolument aucun renseignement sur Martin Pascal. Nous croyons donc devoir attribuer cette collaboration au chevalier Pascal que Laval put connaître soit dans la maison de Pibrac, leur ami commun, soit à la cour de Henri III et de Henri IV. Charles Pascal (1547-1625) était Piémontais, mais il vint étudier à Paris et se fixa en France où il fit une assez

ques-uns de ces commentaires, pour montrer à son fils « à faire de même en tous autres auteurs ». Ce sont des rapprochements historiques ou des conseils de conduite à l'usage des officiers, des courtisans, des ministres, des rois eux-mêmes (1). Ces courts extraits font regretter que Laval n'ait pas cru devoir faire imprimer son Tacite

belle fortune. Il fut, en effet, avocat général au Parlement de Rouen et conseiller d'Etat. Plusieurs missions importantes lui furent confiées : en 1576, Henri III l'envoya comme ambassadeur extraordinaire en Pologne pour réclamer les meubles précieux qu'il y avait laissés ; en 1589, Henri IV le chargea d'aller en Angleterre demander à Elisabeth des secours d'hommes et d'argent ; en 1593, il parcourut, au nom du roi, le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, où il fallait rétablir la tranquillité ; enfin, pendant dix ans (1601-1611), il fut ambassadeur de France auprès des Grisons. Ce qui nous détermine à penser qu'il s'agit ici de lui, c'est que dans le catalogue de ses œuvres nous trouvons des *Gnomæ seu axiomata politica ex Tacito* (Paris, 1600, in-12), édition abrégée d'un livre publié en 1581 avec ce titre : *C. Corn. Taciti annalium libri quatuor priores*, et in hos observationes Caroli Paschalii Cuneatis.

(1) Ex : « Dicax idem (Fusius consul) et Tiberium acerbis facetiis inridere solitus, quarum apud præpotentes in longum memoria est. Je mets en marge : il n'y a rien de plus dangereux à ceux qui vivent près des grands que de les piquer en gaussant, car jamais ils ne perdent la mémoire et s'en vengent aux occasions. Un autre y eut peut-être mis le pauvre Marot qui pensa de dire un bon mot parlant du grand roi François. « Il n'est que du sablon d'Etampes pour faire reluire un vieux pot » !... En somme, il ne faut jamais jouer qui deule à son maître disent nos vieux pères.

— Se faire oublier, quand on a encouru la disgrâce du souverain est la plus sûre et la plus sage conduite à tenir ; ainsi fit Rubrius Fabatus : accusé d'avoir pris parti contre Tibère, il ne voulut jamais que personne parlât pour lui, « mansitque incolumis magis oblivione quam clementia ».

— Tibère avait pour maxime : consiliis et astu res externas moliri ; arma procul habere. « C'est un beau conseil pour tenir un Etat en paix (ai-je mis en marge), et duquel le roi d'Espagne et la reine d'Angleterre se sont bien su servir de jeter la guerre loin d'eux ». (*Professions nobles*, p. 292).

annoté ; l'érudit, l'historien, l'homme politique auraient également pu l'étudier avec fruit.

A propos de cette maxime que Tacite prête à Tibère : *Cæteris mortalibus in eo stare consilia quid sibi conducere putent ; principum diversam esse sortem, quibus omnia ad famam dirigenda,* Laval rapporte une réponse qu'il fit au conseiller d'Etat Lefèvre, seigneur de Caumartin, président au grand conseil du roi, qui lui demandait si le marquisat de Saluces et le comté de Saint-Pol étaient mouvants de la couronne de France, et de quoi était composé l'ancien royaume de Bourgogne. Laval avait été chargé par Henri IV de dresser la carte du marquisat, « quand Sa Majesté minutait la guerre contre le duc de Savoie pour une pièce qui coûte plus à garder qu'elle ne vaut. » (1) Le roi partagea l'avis de son géographe, puisque, deux ans après, par le traité de Lyon, il échangea Saluces contre la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et le Valromey, qui, rectifiant et fortifiant sa frontière, étaient pour lui d'une bien plus grande importance. Au moyen de pièces justificatives, copies de traités « et autres beaux mémoires extraits avec grands frais et labeur, » Laval établit que le marquisat faisait partie des domaines du dauphin de Viennois, Humbert II, et fut cédé, avec le Dauphiné, au roi Philippe VI. Il était originairement fief du royaume de Bourgogne « dont tout le monde parle tant et dont peu de gens savent l'étendue, les annalistes de Bourgogne ni de France

(1) D'après une clause du traité de Vervins, l'affaire du marquisat de Saluces était déférée à l'arbitrage du Pape qui devait rendre sa sentence dans le délai d'un an; mais les intrigues du roi d'Espagne et du duc de Savoie avaient entravé les négociations et rendu impossible un arrangement amiable.

n'en ayant dit un seul mot. » D'après un vieil auteur (1), ce royaume était composé « de sept belles provinces et contrées », savoir : les archevêchés d'Arles, cité métropolitaine, capitale et résidence des rois, de Lyon ; cité métropolitaine, siége de la chancellerie, de Vienne ; cité primatiale ; de Besançon, cité impériale ; de Moutiers, d'Embrum et d'Aix. C'est de l'archevêché de Moutiers que dépendait le marquisat. Saluces se trouve au-delà des Alpes, mais ses annexes étaient tellement « mêlées et enclavées dans la Provence, le Dauphiné et le reste des pays de la couronne », qu'il fallait régler avec grand soin la question de souveraineté, sous peine d'exposer les sujets du roi à de continuelles vexations.

En ce qui concerne le comté de Saint-Pol, Laval puise ses renseignements dans les mémoires qu'avait rédigés son beau-père, Nicolaï, sur des documents trouvés par lui soit à la chambre des comptes de Paris, soit dans les archives des principales abbayes de Picardie, lorsque, par ordre de Henri II, il était allé faire « la carte et description géographique du Boulenois, de la terre d'Oye et du Pays conquis, après le recouvrement de Calais. » D'après ces pièces, le Boulenois, avec Saint-Pol, l'Artois et Guines étaient anciennement « du pays de Flandre, » et constituèrent un comté qui fut donné à Baudoin Bras-de-Fer, à l'occasion de son mariage avec Judith, fille de Charles-le-Chauve. Plus tard, Boulogne et Saint-Pol, formèrent un comté séparé. Plus tard encore, Boulogne, fief mouvant du comté de Flandre, et Saint-Pol, arrière-fief mouvant de Boulogne, furent,

(1) Gervasius Tilisberius : *De otio imperiali, ad Othonem IV imperatorem.*

ainsi que Guines, rattachés par Philippe-Auguste à la seigneurie d'Artois, érigée en comté d'Artois par saint Louis, en faveur de son frère Robert. Déjà, en 1226, Philippe-Hurepel avait reconnu, par acte consigné aux registres du Parlement « qu'il avait eu en don du roi Louis neuvième, son neveu, l'hommage du comté de Saint-Pol tenu de celui de Boulogne, à la charge du droit de réversion à la couronne à faute d'hoirs mâles. Partant, on voit que c'est terre d'apanage inséparablement annexée à la couronne de France. » (1) Quoi qu'il en soit, Saint-Pol suivit la fortune de l'Artois et fut réuni en même temps que lui au domaine royal par le traité des Pyrénées.

Cette préoccupation de Henri IV d'établir ses droits sur une ville importante de sa frontière septentrionale, au moment où l'on pouvait craindre que le duc de Savoie n'entraînât à faire la guerre le nouveau roi d'Espagne,

(1) Cette question de mouvance était très-importante, car le comté de Boulogne avait été réuni à la couronne depuis 1477, tandis que l'Artois appartenait encore à l'Espagne. Malgré l'interprétation de Laval, la solution de la difficulté ne paraissait pas pouvoir être obtenue autrement que par les armes. Ce fut l'avis de Sully lorsque, en 1604, le comte de Saint-Pol étant ruiné, Henri IV voulut acheter ses domaines. Sully fit valoir que jusque-là les comtes de Saint-Pol avaient été considérés comme dépendant plutôt de l'Artois que de Boulogne; que le roi, s'il se conformait à l'usage établi, deviendrait vassal de l'Espagne, et s'il s'y refusait, pourrait voir prématurément recommencer la guerre. Henri IV se rendit à ces raisons, et fit acheter Saint-Pol par un tiers. Après l'expédition, ou mieux la démonstration faite contre le duc de Bouillon, Sully insista auprès du roi pour qu'il utilisât l'armée réunie dans le Nord, et s'emparât du comté de Saint-Pol dont il avait bien fait acheter les terres, mais dont les Espagnols occupaient les places. Ce fut au tour de Henri IV de refuser : il songeait peut-être déjà à son grand dessein contre les deux branches de la maison d'Autriche, et il ne voulait pas en compromettre le succès par une attaque précipitée. (Sully : *Mémoires*. V. p. 303, VII, p. 83.)

Philippe III, montre, comme le travail demandé à Laval sur le marquisat de Saluces, que les souverains de l'Europe sentaient déjà le besoin de mettre de leur côté l'opinion publique, avant de faire appel à la force des armes.

XXXVII

Laval complète son étude sur le secrétaire en donnant à son élève un conseil utile et en combattant un préjugé trop répandu. Il peut se faire, si le maître dont on dépend est capricieux, soupçonneux ou défiant, qu'il y ait danger à être dépositaire de ses secrets. « Le remède à cela est de faire profession de parler peu et beaucoup écouter. » Silence et discrétion, voilà la vraie sauvegarde du secrétaire. Mais, sous peine d'être « perfide, méchant, et coupable du crime de lèse-majesté au premier chef, » la discrétion et le silence ne sauraient aller, « auprès de quelque grand que l'on soit », jusqu'à tenir secret « ce qui est contre le roi. Contre le prince, l'Etat et la patrie, personne n'est tenu de garder un secret. » (1) Cette maxime politique qui érige le serviteur en juge de son maître, qui ne lui recommande pas seulement l'abstention, mais la trahison, qui ouvre la porte à tous les compromis de la casuistique, et semble faire de la délation une obligation, presque une vertu, suffirait

(1) On serait surpris de voir que Laval n'ajoute pas « et contre la religion » si l'on ne savait combien il réprouve les excès commis en son nom par les ligueurs. Le patriote, chez lui, passe avant le catholique.

seule à indiquer combien avait été grand le trouble des consciences et combien la France avait eu à en souffrir : elle fut longtemps regardée comme une loi d'Etat, et l'on sait quelle application inexorable en fut faite au malheureux ami de Cinq-Mars !

Laval aurait voulu détruire, comme un préjugé nuisible aux intérêts de la noblesse, la répugnance que les gentilshommes avaient toujours eue pour cette profession. Les nobles avaient-ils peur de déroger? Laval réfute victorieusement cette objection en montrant que des fonctions qui anoblissent le roturier, bien loin de faire tort à l'illustration des grands, peuvent tout au contraire rehausser, par l'éclat des services rendus, la gloire des meilleures maisons. Quels beaux noms n'eût-il pas pu citer à l'appui de sa thèse ! Les L'Hospital, les de Harlay, les de Thou, les Jeannin, les du Vair n'égalèrent-ils pas les premiers capitaines de leur temps, et Sully doit-il moins de célébrité à son titre de ministre de Henri IV qu'à son marquisat de Rosny ? (1)

(1) Cette supériorité de la robe sur l'épée se trouve habilement démontrée dans un curieux opuscule du dix-septième siècle. L'auteur fait remarquer avec raison que le grand sceau de France représente le roi « sur son trône comme un magistrat, » que le chancelier est appelé *alter a rege*, « au lieu que Monseigneur n'est nommé que *secundus a rege* » et que les magistrats font eux aussi la guerre, mais seulement aux scélérats. Il rappelle que Charles-Quint avait pris pour devise : *Plus legibus quam armis ;* il conclut en disant que si celui qui donne les ordres est supérieur à celui qui les exécute, « l'homme d'Etat, le secrétaire du prince est plus que le soldat. »

(*Parallèle de la noblesse,* par le sieur Catherinot. — T. I, 9e livraison de la collection Leber.)

XXXVIII

DES FINANCES. — La dernière leçon traite des Finances. Contrairement à ce qui avait lieu de son temps, Laval voudrait que les fonctions de secrétaire et d'employé du fisc fussent distinctes et séparées, tout en reconnaissant combien il importe au bon secrétaire de n'être point étranger aux questions de finances.

Cette carrière offre les plus grands avantages ; elle a aussi ses dangers. Sans doute, par cette voie, on arrive promptement aux honneurs et à la fortune, on mène grand train, on dépense sans compter l'argent qui vient sans peine s'entasser dans les caisses, on éclipse par un luxe inouï la splendeur des plus anciennes maisons ; mais souvent aussi la jalousie, l'envie trament dans l'ombre la perte de celui dont le faste est devenu odieux. Notre histoire a vu se produire, en ce genre, de subites et radicales révolutions ; les noms d'Enguerrand de Marigny, de Semblançay, de Fouquet, rappelleront toujours le souvenir d'éclatantes catastrophes : *Quo non ascendam* ! s'écriaient-ils dans leur folle ambition, mais plus ils s'élevaient plus leur chute devait être terrible ! Que celui qui parviendra à ces hauteurs ne perde point la tête, et surtout ne se laisse pas tenter par la facilité qu'il pourrait avoir « de s'enrichir en peu d'heures par une administration infidèle », car « Dieu retire sa bénédiction de dessus les biens mal acquis. » (1) Qu'il évite

(1) Sully le fit bien voir aux financiers prévaricateurs qu'il visita au début de son administration, et qu'il contraignit à rendre une partie des millions qu'ils s'étaient appropriés aux dépens du trésor.

les vaines prodigalités, mais qu'il ne tombe point dans l'excès contraire, et, par son avarice ou sa rapacité, ne fasse pas haïr le corps tout entier, comme autrefois les publicains, maudits des peuples qu'ils pressuraient.

Laval abandonne les emplois subalternes aux roturiers, car « c'est une dure et serve condition que d'être petit comptable hors de la cour » ; c'est avoir de grandes alarmes, de grands soucis et d'étranges servitudes ; « partant, n'en conseillerai-je jamais la condition ni à toi, ni à ceux que j'aime ». Mais il en est autrement des emplois supérieurs : « chez le roi, il n'est point de petit office » ; et la noblesse peut les briguer sans crainte de déroger, et les occuper sans déchoir. Ces offices de la maison du roi sont de divers degrés : il y a d'abord « cette éminente dignité de surintendant dont le souverain a toujours accoutumé d'honorer ou quelque prince ou quelque grand, comme à cette heure monsieur le marquis de Rosny, duquel l'esprit fort, l'industrie, l'économie, la prudence, la fidélité sont particulièrement connus de Sa Majesté et de toute la France. » (1) Vient ensuite la chambre des comptes, (2) dont les attributions sont encore fort étendues : en effet c'est elle « qui a toute connaissance souveraine sur les comptables qui doivent y venir rendre raison de leur charge ; par elle sont vus, examinés, clos, décidés et jugés les comptes de toutes sortes. » C'est à elle qu'appartient, « privativement à

(1) Cet éloge de Sully à cette époque mérite d'être signalé : sa lutte contre les abus et contre ceux qui en profitaient n'était pas finie ; il y avait du courage à se ranger ouvertement parmi ses admirateurs.

(2) Il s'agit de celle de Paris ; « car, pour les cinq ou six autres ce ne sont que petits appendices. »

toutes autres, d'avoir l'œil sur tout le domaine et patrimoine du roi, maison et couronne de France, la vérification des édits et ordonnances, les apanages, douaires, dons, engagements, aliénations, octrois, droits de régale, hommages, fiefs, amortissements, etc. ; » c'est dans ses registres qu'on peut apprendre la vérité sur notre histoire, « les généalogies, mariages, alliances, apanages ; sur les droits du roi, les devoirs de la couronne », etc. Il est donc beau d'y être admis, même sans espoir de parvenir par ce moyen aux grands offices de contrôleur général, intendant des finances, trésorier de l'épargne, « des parties casuelles, de l'ordinaire et extraordinaire des guerres ; tout le monde n'ayant pas l'aile assez forte pour se guinder si haut » ; car quiconque y peut avoir « et mériter entrée et séance, se peut dire avoir atteint un des plus assurés ports de cette navigation du monde ». Mais, pour aspirer à l'honneur de faire partie de cette noble et vénérable compagnie, « composée de présidents, de maîtres, de correcteurs, d'auditeurs, avocat et procureur général, greffiers, garde-livres », etc., il faut beaucoup d'aptitude, c'est-à-dire une grande clarté d'esprit jointe à l'expérience des affaires. Cette carrière offre en outre le précieux avantage de n'occuper les fonctionnaires que pendant six mois chaque année, « le reste du temps vous demeurant libre pour l'employer à faire profit de ce que vous avez vu durant le semestre, ou ailleurs à l'étude, aux affaires, ou au plaisir des champs. » Enfin, ce qui est une grave considération aux yeux de Laval, avec le repos de l'esprit, on y trouve pleine et entière sécurité pour la conscience.

XXXIX

En dehors de la chambre des comptes, il est d'autres officiers des finances, répandus dans les diverses provinces, « dont les charges et fonctions sont très honorables ». Ce sont les trésoriers généraux qui, outre la direction des finances ordinaires et extraordinaires dont ils font poursuivre le recouvrement par les receveurs généraux, au moyen d'états qu'ils leur délivrent au commencement de chaque année, ont encore dans leurs attributions la conservation « du sacré domaine de la couronne ». Ils ont pouvoir et qualité pour informer « des déportements de toutes sortes de personnes qualifiées officiers et autres qui abusent de l'autorité du roi contre le bien et repos de ses sujets ; de rayer et suspendre le paiement de plusieurs charges, comme gages, rentes, pensions, et autres choses accordées à personnes incapables et indignes, de recevoir des vassaux immédiats de la couronne foi et hommage de leurs terres et seigneuries ». Ils font de plus des inspections fréquentes dans leur ressort, et ces visites ne contribuent pas peu à maintenir chacun dans le devoir.

Ces hautes fonctions entourées du respect public, procurant aux titulaires un crédit considérable, et leur donnant le pas sur les conseillers au parlement, les maîtres des comptes, les généraux des aides, sont recherchées par « les premiers et plus qualifiés personnages du royaume »; il y a donc là matière à piquer l'émulation d'un gentilhomme désireux de parvenir ; mais, comme on s'y trouve continuellement en vue, il

faut, pour en soutenir dignement l'honneur, être homme de mérite, car on n'y pourrait faire comme dans certaines compagnies où la médiocrité se dissimule parfois à la faveur du nombre.

Ce tableau de l'administration financière, au commencement du dix-septième siècle, nous montre que les réformes de Sully avaient déjà porté leurs fruits ; l'ordre, la clarté, l'équité, l'intégrité, les lumières se substituaient à la confusion, à l'ignorance cupide, aux dilapidations, aux marchés honteux, aux abus de pouvoir : c'est en épurant d'abord le personnel que le grand ministre parvint à faire rentrer plus d'argent dans le trésor royal, tout en soulageant d'une manière sensible la misère des pauvres contribuables ; c'est en le maintenant, par son exemple, vigilant et intègre, qu'il put faire rendre gorge aux prévaricateurs, mettre un terme aux usurpations, dégrever le domaine, réduire les rentes, et fournir au roi tous les millions dont ce prince eut besoin pour mettre la France sur un pied de guerre formidable, accomplir les travaux de la paix, et préparer le *grand dessein* dont une mort imprévue le força de léguer l'exécution à l'avenir. En rappelant le nom de Caton qui rendit son lustre à la questure, après bien des années de désordres causés « par la supine négligence et débauche des jeunes seigneurs » qui en étaient investis, Laval fait de Sully un éloge aussi délicat que mérité.

L'auteur termine ses leçons en recommandant à son fils, quelle que soit la carrière qu'il choisisse, de s'y comporter de telle sorte qu'on puisse lui dire, comme à son père : par vous l'emploi a crû en dignité. Et pour couronner son enseignement par une pensée salutaire, il

rappelle que l'homme d'honneur, tout en veillant à sa fortune, ne doit pas perdre de vue qu'il a une âme ; il l'engage donc instamment « à ne pas estimer les diverses professions des exercices purement humains », mais à y voir « des moyens ordonnés de Dieu pour l'emploi des esprits, selon leur portée, à sa gloire et au bien du prochain ». Nous ajouterons avec lui: « qui a autre opinion n'en peut jamais bien user ».

XL

A la suite de ses conseils sur les professions, Laval a placé quelques opuscules qu'il n'a pas pu ou voulu faire entrer dans le cadre de son ouvrage, et qui, cependant, méritent d'être signalés. Le premier est intitulé : *Du loisir, et comme on le peut employer honnêtement.* L'auteur a suffisamment démontré qu'il y a « en toutes les professions du travail et de l'exercice ». C'est pour les caractères nobles et généreux, qui ne se laissent point énerver par la paresse, une raison suffisante de les rechercher. L'homme étant né pour travailler, « la fainéantise, non moins que l'oisiveté est détestable ». Mais il n'est pas d'emploi qui absorbe complètement et continuellement le fonctionnaire qui l'exerce ; il est des heures de relâche qui permettent à l'esprit de se détendre. En dehors de la part faite ainsi, dans toute carrière, à un repos réglé, mille circonstances peuvent imposer un loisir extraordinaire et forcé : « une goutte, une blessure, un chagrin, une prison, un mauvais temps peuvent arrêter les plus actifs » ; et ceux qui, pour

diverses raisons ne sont pas revêtus de fonctions publiques, peuvent-ils toujours et en tout temps « être au bois, à la chasse, à la pêcherie, à la volerie ? jouer, bâtir, planter, visiter leur amis? » Et les jours où l'on se trouve seul et condamné à garder la chambre, que faire si l'on s'est accoutumé à compter exclusivement sur autrui ? Savoir vivre seul, savoir se suffire à soi-même et tenir en mépris la triste condition de ceux qui sont « contraints d'aller mendier chez les autres de quoi passer le temps », savoir bannir « ce péché si déplaisant à Dieu » l'oisiveté qui est la mère de tous les vices, savoir employer utilement et agréablement ses instants de loisir, cela n'est pas donné à tout le monde, mais uniquement à ceux qui aiment l'étude et qui cultivent les Belles-Lettres.

Laval qui se donne volontiers en exemple à son fils s'applaudit d'avoir toujours su éviter les inconvénients de l'oisiveté : « Dieu, dit-il, m'ayant fourni le moyen de pouvoir vivre seul, j'ai toujours cherché et embrassé avec un singulier contentement le bonheur d'une douce solitude, quand je n'en eusse pu avoir qu'une heure le jour ». Si le jour lui échappe, c'est la nuit qu'il emploie « à se donnner quelque consolation parmi les Bonnes Lettres ». Si par hasard il y a manqué, il l'a « récompensé de deux fois autant à la première occasion ». Il ne faudrait pas croire toutefois que nous avons sous les yeux un fanatique de Lettres, un savant retiré du monde, un érudit enterré volontairement au milieu d'in-folio poudreux ; non, Laval a passé une notable partie de son existence dans les camps ou à la cour, fréquentant « les bonnes et honnêtes compagnies », ne voulant être « ni loup-garou, ni misanthrope »; mais il a toujours cru

« que la perte et prostitution du temps à chose vaine était une espèce de sacrilége ». Voilà pourquoi il n'a jamais été partisan du jeu, « le temps courant assez vite sans le chasser en vain ». Ses jeux à lui furent les Lettres.

Pendant sa jeunesse il avait, comme bien d'autres, cultivé la poésie latine et française, mais il y renonça, en avançant en âge, pour ne pas donner à ses enfants le mauvais exemple de livrer « les meilleures de leurs heures à cette Circé enchanteresse qui engloutit les jeunes hommes tout entiers et leur fait abandonner tous autres exercices ». Il avoue pourtant que la poésie, cultivée seulement comme délassement d'affaires plus sérieuses, ainsi que faisaient « feu Monsieur de Pibrac, Monsieur le Président de Thou, et infinis autres seigneurs de qualité, sert d'ornement à l'homme utile, le fait priser, chérir et bienvenir aux compagnies ; il n'y a point plus beau jeu au monde lorsqu'il n'est pris que pour jouer ». Mais il est sage de ne pas en abuser et de se conformer au proverbe espagnol : Qui ne sait faire un vers est sot, qui en sait faire deux est fou. Pour lui il a jeté au feu tout ce qu'il avait composé de vers dans les deux langues ; il n'a échappé à cet auto-da-fé qu'un fragment de poëme sur la Vérité. Ces vers, qu'il imprime ici, sans dénoter une grande capacité poétique, sont faciles, corrects, bien frappés, et ont le mérite, rare à cette époque, de ne tomber ni dans les pointes ni dans le pathos et le mauvais goût. Quoi qu'il en soit, la perte pour les Lettres ne paraît pas avoir été bien grande : Laval poëte n'aurait pu être qu'un imitateur heureux des de Thou, des Sainte-Marthe, des L'Hospital, qui ne

doivent pas leur célébrité à la muse. Le sacrifice, d'ailleurs, ne semble pas lui avoir coûté beaucoup, et il s'en console facilement : « je n'ai pas trouvé à propos, dit-il, de les laisser vivre plus longtemps, puisque j'en avais le fruit espéré qui était l'honnête emploi du temps que mes affaires avaient de reste et que j'eusse pu dépendre plus vainement » (1).

Il n'en fut pas de même de la littérature sérieuse. Jusqu'à son extrême vieillesse, Laval s'y consacra tout entier avec amour : la fréquentation des bons auteurs fut sa consolation au milieu des chagrins, et des infirmités de l'âge, comme elle avait été pour lui, au début de la vie, un moyen de se former un style clair, nerveux et coloré. La traduction d'ouvrages grecs et latins lui fut d'un grand secours : Cicéron surtout était l'objet de ses prédilections ; il n'avait « point d'aise pareille que quand il avait heureusement traduit une de ses périodes, épîtres, oraisons, traités philosophiques ou autres. Je visais surtout, dit-il, à lui faire parler mon langage comme s'il eût été de mon temps, car je vois des traducteurs qui parlent français en latin, et d'autres latin en français, ne prenant pas garde que chaque langue a son propre dialecte, son air, sa liaison, sa tissure et sa grâce si particulièrement sienne qu'elle n'est pas communicable aux autres ». C'est, on le voit, une fine satire de l'école de Ronsard et du manifeste de la Pléiade qui, trouvant notre langue trop pauvre, prétendait l'enrichir

(1) Colletet dit de Laval : « S'il n'est pas le meilleur poëte de son siècle, du moins il n'est pas au rang des pires. » C'est un brevet d'honnête médiocrité. Le jugement du critique n'est pas infirmé, nous l'avons vu par la lecture de ce qui reste des œuvres poétiques de Laval.

par des emprunts faits à tous les dialectes anciens et modernes. Ce n'est point l'opinion de Laval : « J'avais toujours, ajoute-t-il, cette humeur d'estimer notre langue vulgaire aussi riche que les Italiens, les Espagnols, les Allemands eussent su faire les leurs ; je les ai comparées en gros et en détail bien souvent, les confrontant parole à parole, phrase à phrase, ou période à autre, et n'ai jamais trouvé qu'ils nous l'aient emporté d'un côté que nous n'ayons eu le même avantage d'un autre ».

C'est sur ce plan que, pressé par Pibrac, qui l'avait pris en amitié, il traduisit la seconde Philippique de Cicéron, « le plus bel ouvrage de cet orateur, composé avec tant d'art et de véhémence qu'il lui coûta la tête et les mains ». Pibrac fit grand cas de cette traduction (1) : quinze ou seize ans après, Henri III en ayant entendu parler chargea Joyeuse de la demander à l'auteur ; celui-ci, « après s'être excusé fort longtemps », fut enfin forcé de s'en dessaisir, « avec protestation qu'il ne l'avait point faite pour être vue ». Malgré cet excès de modestie, comme, « par la mauvaise garde des siens », un libraire l'avait imprimée « avec autant de fautes que de mots », il croit devoir en donner lui-même une édition plus correcte. Ce travail, enrichi de nombreuses notes, se lit encore avec intérêt, quoique les désinences de quelques mots, Catilin, Hortense, les Lucules, les Brutes, etc., soient un peu étranges pour notre oreille. En envoyant cet ouvrage au duc de Joyeuse, Laval y joignit, sous forme d'argument, un précis net et vigoureux des événements qui avaient amené la lutte de Cicéron contre

(1) C'était vers 1571 ; Pibrac était alors avocat-général au Parlement ; Laval n'avait guère plus de vingt ans.

Antoine, réunissant ainsi au mérite du critique et de l'érudit les qualités de l'écrivain politique et de l'historien.

XLI

Le *Discours sur l'interprétation des éloges, devises, emblêmes et inscriptions de l'arc triomphal érigé à l'entrée du roi en sa ville de Moulins, le* 26 *septembre* 1595, fut écrit à la demande expresse de Henri IV qui, pressé d'aller préparer la défense du Cambraisis où les Espagnols faisaient des progrès inquiétants depuis le combat de Doulens, ne fit que traverser à la hâte la capitale du Bourbonnais.

L'année 1595 fut d'une importance capitale dans l'histoire de ce règne : la guerre déclarée à Philippe II jeta de l'indécision parmi les Ligueurs, et désarma tous ceux qui ne voulaient pas ouvertement combattre sous le drapeau de l'Espagne ; la victoire de Fontaine-Française amena la conquête de la Bourgogne et la soumission de Mayenne ; l'absolution prononcée enfin par Clément VIII réconcilia définitivement le roi avec le Saint-Siége, et délivra les catholiques de la crainte d'un schisme toujours possible si la cour de Rome ne montrait pas des sentiments de conciliation en harmonie avec les démarches du roi de France. Mais ces résultats ne furent pas obtenus sans de continuels et persévérants efforts : toute la frontière orientale fut menacée d'une invasion ou d'un soulèvement. Le Lyonnais, qui pouvait servir de lien entre le Nord et le Midi, entre Mayenne, d'Epernon et le duc de Savoie, attira particulièrement l'attention

du roi, et comme il avait pour habitude de se porter de sa personne là où le péril était le plus grand, il avait ouvertement annoncé, dès 1594, son intention de se rendre à Lyon, afin de déjouer les tentatives du duc de Nemours (1), et de prendre toutes les mesures nécessaires au succès des opérations qu'il méditait.

Il avait d'abord décidé qu'il traverserait le Bourbonnais, et s'arrêterait quelques jours à Moulins, berceau de sa famille (2). Lorsque les habitants apprirent cette heureuse nouvelle, ils songèrent à préparer une réception digne du chef couronné de la maison de Bourbon, et Laval fut chargé par le maire et les échevins, comme le plus capable, de régler le cérémonial et les fêtes de cette importante journée. Laval allait se mettre à l'œuvre, quand tout à coup arriva un courrier annonçant une terrible catastrophe : Jean Châtel avait assassiné le roi ! La ville fut dans la consternation, car la mort du roi aurait tout remis en question, et replongé la France dans l'abîme de maux dont elle avait tant de peine à sortir. Ce deuil public dura jusqu'à l'arrivée d'un second

(1) Charles-Emmanuel, duc de Nemours, frère utérin de Mayenne, gouverneur du Lyonnais à la mort de son père, songeait à se créer dans l'Est un royaume indépendant dont Lyon aurait été la capitale. (Poirson : *Histoire du règne de Henri IV*). Il mourut en 1595. Son frère Henri, marquis de Saint-Sorlin, d'abord fougueux Ligueur, se rallia à Henri IV l'année suivante (1596). Pour prix de sa soumission, il aurait désiré obtenir le marquisat de Saluces qu'il avait un moment occupé; il fut du moins compris dans le traité de Lyon (1601): « Plus, M. de Nemours sera favorablement traité ès-terres qu'il a sous la domination tant du roi que du duc. » (Sully, *Mémoires*, III. p. 404.)

(2) Moulins lui rappelait en outre un événement qui le concernait d'une manière toute particulière: c'est là qu'avait eu lieu, en 1548, le mariage de son père Antoine de Bourbon avec Jeanne d'Albret.

courrier, le sieur de Longueville, gentilhomme de Combraille, « fort honnête homme, dépêché exprès avec lettres du roi, et de bien particulières de M. de Chazeron, lieutenant-général de Sa Majesté en la province de Bourbonnais », qui rassura pleinement les fidèles sujets sur les suites de ce crime.

Cependant cet événement funeste jeta de l'indécision sur le voyage projeté par Henri IV, et les préparatifs en subirent le contre-coup. On les avait indéfiniment ajournés, lorsque vers la fin d'août 1595, on apprit d'une manière certaine que le projet n'était nullement abandonné, et que le roi allait prochainement venir. Il fallut se hâter, et Laval, pour satisfaire « à l'instante prière desdits sieurs maire et échevins », dut faire tout à la fois « l'architecte, le peintre, le menuisier, le poëte et le manœuvre ». Il se mit à l'ouvrage avec ardeur et dessina trois arcs de triomphe à triple rang, « qui faisaient neuf en tout. » Les trois premiers d'ordre dorique, étaient ornés aux deux extrémités du tympan des deux écussons séparés de France et de Navarre ; sous le premier la Religion disait : *Huic fides, huic pietas* ; sous l'autre la Valeur avait pour devise : *Invicta huic dextera bello.* La frise portait ces deux vers :

> Obvia sit tibi, rex, passim fortuna, tuosque
> Sospitet ingressus propriam advenientis in urbem.

C'était une manière ingénieuse de souhaiter la bienve[illegible] au roi dans une ville « particulièrement sienne. » [illegible] d'autres écussons se montraient des H couronnées,

la Ceinture d'Espérance (1), et cette devise extraite du panégyrique de Trajan : *Exspectatum est tempus in quo liqueret non tam accepisse te in imperio beneficium quam dedisse.* Sur l'un des petits arcs se trouvaient peints « des autels avec des sacrifices au soleil et force figures de Pentalpha », imitation des monnaies d'Antiochus Soter, avec ce vers explicatif :

Exspectate venis precibus salus optima nostris.

Sur l'autre, des Nymphes et des Amours dansaient autour d'un grand chêne chargé de trophées; un Génie, appuyé contre la tige de l'arbre, portait « entortillés ces mots en un rouleau », *Plebs genium colit ista loci.*

Cent pas plus loin devait s'élever une seconde rangée d'arcs, d'ordre corinthien, le grand surmonté d'un obélisque, les petits supportant des colonnes trajanes, autour desquelles seraient « pourtraites plusieurs rencontres, escarmouches et batailles », notamment celles d'Arques, d'Ivry et d'Issoire. (2) Sur la frise, une inscription commençant par ces mots : *Victori, Augusto Errico, imperatori maximo, devoti inclyt. urb. cives.....* et finissant par la formule consacrée : *moniment. erex. st. pos.*, attestait les sentiments de fidélité et de dévouement de la population. Partout se voyaient des H « lacées d'amarantes, de palmes et de lauriers. » Parmi « les plus mystérieux hiéroglyphes des Egyptiens », qui déco-

(1) Ordre de chevalerie fondé par Louis II, duc de Bourbon.

(2) Cette idée fut réalisée par Napoléon Ier, qui éleva la colonne de la place Vendôme à la gloire de la Grande Armée.

raient l'obélisque, Laval faisait figurer « des fleurs de lis ayant chacune une étoile au milieu », disposées en couronne d'Ariane. Au dessous étaient trois éperviers aux ailes éployées se rencontrant par le bec, en forme de triangle équilatéral, avec ce mot grec ΝΙΚΗΤΙΚΩΤΑΤΟΣ: c'était « la figure de la victoire perpétuelle, telle que la portait Darius sur son manteau royal. »

Laval en était là de sa composition, lorsque le roi écrivit aux autorités de Moulins pour leur donner commandement exprès de recevoir « Messieurs les ambassadeurs de la seigneurie de Venise, qui passeraient par leur ville pour se rendre auprès de Sa Majesté. » Henri IV tenait à ce qu'on leur fît dans son royaume une réception magnifique, parce que, entre tous les Etats de l'Europe, la république de Venise avait mis le plus d'empressement à le reconnaître après la mort de Henri III, et qu'il comptait beaucoup sur le concours des Vénitiens pour contrebalancer la puissance des Espagnols en Italie. Personne ne parut plus digne que Laval de haranguer ces seigneurs dans leur langue. A la prière du maire et des échevins, il voulut bien s'en charger ; il s'en acquitta avec succès, mais cette satisfaction d'amour-propre ne pouvait compenser l'ennui d'une déception probable : si le roi recevait les ambassadeurs à Paris plutôt qu'à Lyon, n'était-ce pas que son projet de voyage serait remis, ou même abandonné? Nouvelles démarches de la part des autorités, nouveaux retards dans les préparatifs. Lorsqu'on fut enfin rassuré à ce sujet, ce fut pour tomber dans de nouvelles perplexités : le roi serait là sous peu de jours, aurait-on le temps de tout préparer conformément au programme convenu ?

Forcé de se hâter, Laval dut se contenter « d'ébaucher promptement une grosse structure de neuf arcs à trois pour rang les uns sur les autres, » avec diverses peintures qui devaient un peu atténuer la lourdeur d'un pareil édifice.

Sur le grand arc du rez-de-chaussée se trouvaient quatre figures allégoriques : Minerve « ailée dans un ciel, comme on la peint d'ordinaire avec sa jupe semée de pots et grenades à feu, sa cuirasse brodée des chiffres du roi et un rouleau en la main, avec ces mots : *Invictum haud invita sequor;* » la Victoire aussi ailée dans un ciel, « vêtue d'une robe parsemée de palmes et de lauriers, une couronne en une main, et en l'autre un rouleau portant écrit : *Tot, toties, tantas V. V. V.*; » (1) la Mémoire, également ailée au ciel, « coiffée de mélisse, la robe enrichie de triangles de branches d'amarante, de serpents mordant leur queue, » tenant en une main un livre fermé, en l'autre un rouleau avec cette imitation de Pindare : ΑΝΔΡΩΝ ΧΡΟΝΙΩΤΕΡΟΝ ΒΙΟΤΕΥΣΕΙ; (2) une Renommée ailée, embouchant la trompette, « vêtue d'une robe toute semée d'yeux et d'oreilles », et répandant des feuilles de laurier; de la trompette sortaient ces mots : ΑΥΤΟΥ ΚΛΕΟΣ ΟΥΡΑΝΟΝ ΗΚΕΙ (3). Ces figures étaient reliées par les éperviers unis et le mot ΝΙΚΗΤΙΚΩΤΑΤΟΣ. Les petits arcs correspondants offraient aux regards, l'un Hercule portant sur ses épaules un globe terrestre « mis à l'abri sous un pavillon royal

(1) *Veni, vidi, vici.*

(2) 4e Ném.

(3) Odyss.

parsemé de fleurs de lis et d'H couronnées », avec ce vers imité de Virgile :

Pacatum reget hic *propriis* virtutibis orbem ;

l'autre « un emblême aussi peu commun qu'est la grâce de l'auteur qui l'a prêté, l'inimitable Pindare en sa huitième Pythique. » Il s'agit de la victoire d'Apollon sur les Géants. Laval transforme la lettre H en un arc qui lance la foudre et abat les géants « avec leur Typhon-roi, vieillard vêtu de rouge ». L'allusion, déjà si transparente, était encore éclaircie par une inscription grecque signifiant que la Ligue et son roi venaient d'être terrassés par les foudres de Henri.

Dans la rangée du milieu, le plus grand arc portait figuré en un camaieu entouré d'enseignes rompues et de guidons déchirés, le combat des Horaces contre les Curiaces. Les premiers portaient des armes fleurdelisées, les seconds des écharpes rouge-brun et incarnat. Par les trois Horaces, Laval désignait le feu roi Henri III, « feu Monsieur, son frère, dont les anciens ennemis de la couronne se sont bien su défaire (à ce qu'on dit) et artificieusement », et Henri IV le victorieux. Au fond du petit arc de gauche étaient des trophées appendus à un chêne avec ces mots de Stace, parlant de Tydée vainqueur des Thébains : *Vis invicta viri*. Au fond de celui de droite une forge de Vulcain « s'élevait, avec ses forgerons trempant des armes pour le roi, et, entre autres, un grand bouclier semé de sceptres, couronnes et écus de Bourbon », avec ce vers de Virgile, où il est question du bouclier d'Enée :

Attollens humero famamque et fata suorum.

A la rangée du haut, sous chaque voûte, se voyaient quatre signes du zodiaque, avec un arc-en-ciel et cette devise : ΩΣ ΗΛΙΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΑΚΑΜΑΣ, le tout surmonté d'un grand soleil qui éclairait l'ensemble de ses rayons sur lesquels on lisait cette imitation de Théocrite : ΚΑΛΑ ΠΑΝΤΑ ΠΟΙΕΙ. L'espace laissé libre entre ces divers arcs était parsemé d'inscriptions de circonstance en grec, en latin et aussi en français « pour donner quelque chose à la ferveur du peuple qui y voulait avoir part », et d'emblêmes particuliers à la maison de Bourbon, comme la Ceinture, le Chardon, le Cerf-Volant, etc.

A la suite de ce monument venaient « six toises de barrières » ornées également de peintures : sur un côté se voyaient, au milieu de trophées, les six couronnes que l'antiquité décernait aux vainqueurs : obsidionale, murale, civique, navale, « castrense » et impériale, entourées de cette inscription : *Pulchrum peperisse labore;* sur l'autre étaient unis par la Ceinture d'Espérance les écussons des princes de Bourbon proches parents du roi : Condé, Conti, Soissons, Montpensier ; avec ces mots explicatifs : *Sic nos in sceptra reponis.*

Tel est, autant qu'un résumé succinct peut en donner une idée exacte, l'ensemble d'un travail dont la précipitation n'exclut ni l'érudition ni le goût. Il montre que Laval, homme politique et écrivain, était également un artiste de mérite. Henri IV, qui avait le talent de gagner les cœurs, récompensa l'auteur de sa peine, en lui appliquant ce vers d'Ovide : *Materiam superabat opus*, et en réclamant cette description détaillée que Laval se complut à faire dans les plus minutieux

détails, et que pourront consulter avec fruit ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'ornementation publique en France avant la création de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

XLII

L'*Examen des almanachs, prédictions, présages et divinations*, dédié au cardinal Du Perron (1), est un petit traité contre les superstitions du temps. L'auteur y découvre à nu, « par les impossibles maximes de l'art même, la vanité, l'impiété, le mensonge, les contrariétés absurdes et la détestable imposture de toute sorte de divination et de la fausse astrologie qu'on appelle judiciaire ». En dehors des prophéties, qui émanent des envoyés de Dieu, et des prévisions, qui sont le fruit de l'expérience et du jugement, Laval n'admet point de divination légitime. Tout ce qui s'est fait au-delà, depuis l'antiquité, sous le nom d'oracles, présages, auspices, etc., n'est « qu'œuvre de démon et piperie ».

Après avoir expliqué ce qu'il faut entendre par prophéties, visions, révélations divines ; par prévoyance ou prescience; par astrologie judiciaire, magie, physiognomonie, etc., Laval fait cette déclaration formelle, qui nous paraît aujourd'hui toute simple, mais qui dut être

(1) Du Perron était un juste appréciateur du mérite de Laval : « Je me souviens à l'heure de l'honneur que j'ai d'être reconnu et bien voulu de vous depuis votre première arrivée auprès du feu roi, que Dieu absolve, et de la faveur que vous m'avez faite dès ce temps non-seulement de ne perdre la mémoire de mon nom, mais encore d'avoir daigné recommander par votre approbation ce qui est sorti de moi.» (Lettre de Laval à Du Perron).

bien hardie et bien aventurée pour les esprits crédules d'une époque où les devins étaient en si grande faveur : « qu'il n'y a point d'art, de labeur, d'étude et d'invention, purement humains et légitimes, qui puissent préconnaître, prédire et prophétiser l'avenir, et que ceux qui font cette profession sont ministres de Satan, infâmes et punissables ». Fille de l'ignorance et de la crédulité, la superstition est de tous les temps, mais c'est surtout aux époques de fanatisme et de troubles politiques ou religieux que les populations sacrifient au désir de connaître l'avenir, ou d'invoquer l'appui mystérieux d'êtres surnaturels. De Thou raconte qu'au seizième siècle l'usage des talismans était très-répandu même dans les armées, et Catherine de Médicis avait fait construire près de son palais un observatoire pour l'astrologue attaché à sa personne. Quand les généraux, quand les princes donnaient l'exemple, que ne devaient pas faire les simples sujets plongés dans l'ignorance la plus complète !

Nous devons donc louer Laval d'avoir cherché à réagir contre une misère intellectuelle qui s'étendait si loin. Il serait curieux de rapprocher son traité de ceux que Van-Dale et Fontenelle ont composés sur le même sujet ; on verrait que l'intervention du démon dans les choses humaines, qui fera sourire les esprits forts du dix-huitième siècle, est encore admise sans discussion au seizième (1).

(1) Les traités de Démonologie sont nombreux; parmi les plus importants on peut citer la *Démonomanie* de Bodin d'Angers, et le *Dictionnaire infernal* de Collin de Plancy.

XLIII

On retrouve la même pensée morale dans la dissertation sur les *Philtres, Charmes et Sortiléges d'amour.* En effet, à propos d'une conversation à laquelle il avait pris part, en 1584, chez la reine-mère, et que la duchesse de Retz (1) le pria, au nom de Sa Majesté, de mettre par écrit, Laval s'afflige que les guerres de religion, par une réaction trop ordinaire, aient eu pour résultat de répandre le scepticisme, le matérialisme et l'athéisme dans tout le royaume (2). « Si jamais, s'écrie-t-il avec douleur, cette mécréance a paru en public, c'est maintenant que d'un front large et assuré, elle se produit sans honte ni crainte aux assemblées des plus grands : la chambre, la table, les promenades n'ont guère d'autres jeux plus fréquents que les bons mots de l'athéisme ; qui plus en dit est mieux reçu, et qui les abhorre est fâcheux et de mauvaise compagnie » ! Ainsi c'était une mode que d'afficher l'irréligion, même à la cour où Louise de Lorraine donnait l'exemple de la plus vive, de la plus sincère piété, même au milieu des pénitents, des processions et des chapelles qui resteront comme un souvenir particulier au règne de Henri III. Laval ne

(1) Catherine de Clermont, dame d'honneur de Catherine de Médicis, grand'mère du célèbre Paul de Gondi, cardinal de Retz. Elle mourut en 1604.

(2) C'est l'opinion de Villeroy qui représente cet athéisme comme ayant été engendré par l'intolérance et la persécution. (Villeroy : *Discours de la vraie et légitime constitution de l'Etat ; Mémoires d'Etat*, II. p. 307.)

peut y penser sans indignation : « Je frissonne encore d'horreur, dit-il, du ressouvenir d'un de ces Titans qui osait impudemment, devant plusieurs de nos jeunes princes, soutenir que l'âme et le sang étaient même chose, que l'être et durée de l'un périssait quand et l'autre et tous deux ensemble ! » (1) Et il combat vigoureusement ces doctrines matérialistes avec les arguments que lui fournissent la philosophie et la religion.

Quant au sujet lui-même du traité, après avoir traduit, à la prière de la reine-mère, le récit fait par Pétrarque des amours de Charlemagne, et de la fondation d'Aix-la-Chapelle, il reconnaît que les philtres et boissons peuvent bien agir, par eux-mêmes et sans intervention surnaturelle, comme excitant, éveillant les passions et augmentant l'ardeur du sang ; mais les charmes, anneaux magiques, figures, herbes, flèches, signes cabalistiques ne sauraient avoir aucune vertu propre, aucun pouvoir inhérent à leur nature : s'ils opèrent parfois, ce qu'il n'ose pas complètement contester pour être conséquent avec ses croyances religieuses, ce ne peut être que par l'œuvre de Satan, « ce maudit et cauteleux serpent, ce pervers ouvrier d'iniquité, qui émeut ce trouble et ces passions aux âmes abandonnées à sa merci, pour ne s'être munies de l'assistance du grand Dieu et du bon ange gardien ; et, surtout, de ce satan vénérien que les anciens appelaient Cupidon. » Sa conclusion est qu'en fait de philtres ou de charmes, il faut

(1) Comme on le voit par ce qui précède, la question du matérialisme, qui a soulevé récemment tant de tempêtes, s'est déjà produite, et avec autant de violence, à d'autres époques de notre histoire ; cependant la France n'est pas devenue matérialiste.

recourir à ceux que vante le poëte : *Ut ameris, amabilis esto ; Marce, ut ameris, ama.*

Laval, dans une courte lettre d'envoi, félicite la messagère de la reine « de l'intelligence qu'elle a de la langue latine, et de plusieurs sciences qui la rendent admirable. » (1) On ne saurait, en effet, trop admirer ces femmes exceptionnelles qui, vivant au milieu des agitations de la cour, et d'une cour où les mœurs étaient si relâchées, loin de consacrer tout leur temps à la toilette ou aux intrigues, savaient encore cultiver avec tant de succès les belles-lettres.

XLIV

Dans son histoire si complète du règne de Henri IV, M. Poirson donne des éloges mérités au souverain qui introduisit dans les beaux-arts un genre nouveau : « la représentation des événements de l'histoire contemporaine et celle de diverses périodes de l'histoire natiotionale ». (2) Mais, sans rien diminuer de la gloire d'un

(1) « A elle donc j'adressai le tout comme au phénix des dames de son siècle. Elle fit valoir ce faible petit discours en plus que d'une compagnie, faisant admirer partout la bonté, la candeur, la grâce, le savoir et la vertu dont elle emporte le prix par dessus tout ce qui nous est jamais apparu en France de son sexe». (Laval: *Professions nobles*, p. 386. B.)

(2) Voici le passage entier; par une coïncidence fortuite, M Poirson reproduit très-exactement les idées que Laval a exprimées sur ce sujet: Henri IV prescrivit à son peintre favori, Bunel « de représenter dans des groupes de portraits formant tableaux, peints à l'huile et destinés à remplir les trumeaux de la petite galerie du Louvre, tous ceux qui avaient pris la part la plus considérable dans les affaires de la France,

grand prince, il aurait été juste d'attribuer une part de l'honneur à celui qui fut le promoteur de cette noble pensée. Or, en l'année 1600, Sully, soit de lui-même, soit à l'instigation du roi, était venu compulser les cartons de Laval, et consulter cet homme de goût et de savoir sur l'ornementation qui conviendrait le mieux aux palais nouvellement construits. (1) Sensible à cette marque de haute déférence, Laval se hâta de composer et d'envoyer au ministre un petit traité *Sur les Peintures convenables aux basiliques et palais du roi, et même à sa galerie du Louvre à Paris.*

Persuadé que les rois imposent d'autant plus de respect aux peuples qu'ils maintiennent leur Majesté dans des sphères plus élevées et plus pures, Laval voudrait que leurs palais mêmes eussent un caractère sacré, et n'admissent « rien de profane, de vain, de mensonger et d'impudique. » François Ier, s'inspirant de Thucydide, « disait souvent que les princes et grands seigneurs doivent laisser à la

depuis le règne de saint Louis jusquà son propre règne. A droite on voyait les rois, les chefs de la nation, entourés de tous ceux qui avaient servi la patrie, dans la guerre et la paix par leur courage et leurs lumières, les grands capitaines, les hommes d'Etat, les grands magistrats. En face étaient représentées les reines avec le cortége des dames de leur cour. Ainsi, d'une part, le pouvoir, la valeur, le talent; de l'autre, la beauté et les grâces, tout ce qui avait fait l'honneur et le charme de la France depuis trois siècles ». Poirson. (*Histoire du règne de Henri IV*, t. II, p. 820 et 821.)

(1) Sully et Henri IV projetaient un musée géographique composé de six cartes immenses « l'une pour la France, d'autres pour les quatre parties du monde, et une pour tout le globe » (Poirson, citant Sully). C'était un souvenir de ce qui avait été fait au temps d'Auguste. Sous un vaste portique on avait représenté l'ensemble du monde romain, et les promeneurs pouvaient admirer avec une juste fierté les conquêtes de leurs pères. Laval consulté n'approuva point ce projet.

postérité des marques et vestiges honorables de prudence et de puissance, et encore signaler leur mémoire par quelque somptueux édifice qui montre aux siècles à venir comme ils ont été splendides et magnifiques ». C'est la maxime favorite de tous les grands rois ; ce fut celle de Henri IV, qui entreprit l'œuvre de l'assainissement et de l'embellissement de Paris, si rapidement terminé de nos jours.

Mais si François Ier eut la gloire de faire construire Fontainebleau et Chambord, de commencer le Louvre « et autres grandes pièces », il commit la faute de trop s'en rapporter, pour l'ornementation, aux artistes italiens qui étalèrent partout aux regards les nudités et les scandales de la mythologie. Tout en admirant, dans un enthousiasme qui semble ne pas connaître de bornes, l'excellence de l'Odyssée et la beauté des peintures qui traduisent ce poëme sur les murs de Fontainebleau, Laval soutient, avec une profonde conviction, que des sujets tirés de l'histoire nationale auraient mieux convenu sous tous les rapports à l'illustration du Prince et à l'éducation patriotique et artistique du pays. Nulle histoire, en effet, n'est plus féconde « en belles et riches inventions, étant la plus belle et la plus glorieuse de la terre habitable, et la plus susceptible de tous les divers enrichissements de la peinture ». Quelles magnifiques compositions ne produirait-on point, par exemple, sans parler des exploits de Henri IV lui-même, avec Charles-Martel victorieux des Sarrasins, Charlemagne faisant Didier prisonnier dans Pavie, passant les Pyrénées ou pacifiant la Saxe, Philippe-Auguste triomphant à Bouvines de l'Angleterre, de la Flandre et de l'Empire, Charles VIII

battant les confédérés italiens à Fornoue, Louis XII mettant les Vénitiens en fuite à Agnadel, Gaston de Foix enseveli dans son triomphe sous les murs de Ravenne, François Ier écrasant les Suisses à Marignan, d'Enghien vengeant la France à Cérisoles, etc. ! On ne ferait en cela qu'imiter les anciens qui « n'avaient garde d'embellir les portiques de leurs palais d'ornements empruntés, tant qu'ils en avaient de propres ». Si l'on représentait les soixante-trois rois de France « logés chacun en un portique de diverse structure », avec différents ornements, emblêmes, devises, éloges et inscriptions, et un sommaire exact et véridique des principaux faits de leurs règnes, groupant autour de chaque souverain les grands hommes qui ont contribué à sa gloire, « on surpasserait en beauté, magnificence et grandeur tout ce qu'il peut y avoir de beau ailleurs ».

Pour se faire mieux comprendre, Laval dessine, comme il l'a conçu, le portique de Henri IV. Le roi se tient debout au milieu, en costume militaire, mais la tête nue ; derrière lui, formant paysage, un pont garni de tours et une colline couronnée de châteaux-forts ; à ses pieds un casque orné du fameux panache blanc. Henri est placé entre la France, qui lui applique ce vers de Virgile :

Nate, meæ vires, mea magna potentia solus;

et Pallas qui tient une couronne de lauriers et semble dire au roi :

Prima feres palmæ victricis præmia.

Dans les frises, corniches, etc., sont des armoiries, des H palmées, des épisodes de l'histoire du règne. Au-dessus

de l'image du roi, un soleil radieux s'épanouit au milieu de cette inscription imitée du chœur des Troyennes chantant les louanges d'Hector, dans Sénèque : *Orbi lumen columenque suo.* Ce soleil darde ses rayons sur un autel qui supporte le globe fleurdelisé, placé sur le sceptre, la main de justice et l'épée. Laval préfère cette devise à celle qu'on avait faite pour le roi et qui, cependant, est restée : une épée droite entre deux sceptres avec ces mots : *Duo protegit unus.* Enfin, sous les pieds du roi, il met dans une petite tablette le résumé en latin de l'histoire de ce « très-heureux règne » ; il le fait en termes généraux, « car de particulariser ses actes héroïques il n'y a circonstance en chacun d'eux qui ne demandât dix fois plus de langage. »

Ces conseils de Laval ne furent point perdus ; la galerie du Louvre devint un commencement de musée national, en attendant Versailles (1).

Nous n'avons plus à mentionner dans ce volume, qu'une sorte d'examen de conscience, dans le genre de ceux que Sénèque recommande au sage, intitulé : « *Actions de grâces à Dieu* rendues le 24 d'octobre 1601, jour qui m'est natal, et de mon âge la cinquante et unième année » (2) ; *des Lamentations, ou soupirs,*

(1) La grande peinture de la Gigantomachie, que M. Poirson décrit et dont il fait l'éloge (t. II, p. 828) n'est-elle pas une imitation du dessin de Laval figurant la déroute des Titans sur son arc de triomphe ?

(2) Dans un mouvement d'humilité chrétienne, il se fait un reproche de trop aimer la gloire, « n'y ayant rien de si peu stable au monde». Cette passion lui est venue, comme à Thucydide, en admirant les grands écrivains : « les livres m'ont, dit-il, suscité une secrète ar-

en latin, sur la mort de son quatrième et dernier fils qui lui fut enlevé le 9 décembre 1602 ; et deux courtes pièces de vers latins faisant l'éloge du livre et de l'auteur, et signées, l'une Claude Billard de Courgenay, l'autre Jean de Lingendes, compatriotes et amis d'Antoine de Laval.

XLV

La seconde édition de ces ouvrages, publiée à Paris en 1613 et dédiée « au très-chrétien, très-généreux et très-puissant roi de France et de Navarre, Louis XIII », est augmentée de l'oraison funèbre de Henri IV et d'une série de « problèmes » sur la politique. Dans la dédicace au jeune prince, on voit que Laval fit partie de la députation bourbonnaise envoyée après la mort de Henri IV, pour assurer Marie de Médicis du dévouement de cette province, « et faire la révérence à Sa Majesté et à cette grande et vertueuse reine régente, mère du roi et duchesse de ce pays ». C'est à cette occasion que l'auteur reçut de M. de Souvray, l'un des gentilshommes alors en faveur, une communication bien flatteuse ; il apprit « qu'on parlait quelquefois de lui à Sa Majesté », et que, sur la recommandation de Henri IV qui l'avait en particulière estime, on faisait lire son livre au jeune prince.

L'*Oraison funèbre de Henri IV* fut mise par Laval à la suite de celle de Henri III, « pour avoir été ce grand

deur de retirer mon nom et ma mémoire de l'obscurité de l'oubli, pour me rendre connu de la postérité par quelque labeur bien poli, capable de conserver ma renommée». Ne sont-ils pas dignes d'admiration et de respect ceux qui n'ont que de semblables péchés à confesser !

roi ravi d'un semblable genre de mort que son prédécesseur ». Cette oraison, un peu déclamatoire au début, respire vers la fin une vive et sincère émotion. Elle fut prononcée « dans un lieu public et sacré », en présence de Louis XIII et de sa mère qui, « nouvelle reine Blanche », saura, dit Laval, préserver la France des conséquences funestes d'une mort inattendue et prématurée. C'est un résumé apologétique de la vie de Henri IV que Laval propose pour modèle à son successeur, un tableau saisissant des grandes choses que ce prince accomplit et surtout des luttes qu'il eut à soutenir dans sa jeunesse. On y remarque l'indignation avec laquelle l'auteur parle de la Saint-Barthélemy qu'il ne peut trop flétrir, et la vivacité qu'il met à combattre l'opinion de ceux qui soutenaient que la conversion de Henri IV avait été dictée par l'intérêt et non par une conviction sincère. C'est qu'il comprenait combien cette croyance avait été funeste au repos du pays. N'était-ce pas le prétexte dont s'étaient servi pour conspirer en sûreté de conscience les Ligueurs endurcis, que n'avaient pu désarmer ni les concessions du roi au clergé, ni l'absolution du souverain pontife, ni même le rappel des Jésuites ? N'était-ce pas la crainte de voir le Prince, converti par politique, retourner à ses coreligionnaires, dès qu'il pourrait le faire sans craindre la guerre civile, qui avait armé la main de tant de religieux fanatiques, et causé en dernier lieu le parricide de Ravaillac ?

Les *Problèmes sur la Politique* (1) devaient contribuer à l'éducation de Louis XIII ; Henri IV avait expressé-

(1) Voici le titre exact : *Desseins de problèmes politiques* pour tirer profit de l'Histoire et y apprendre les théorèmes du Droit public.

ment dit à Laval : « J'entends que vous les donniez à mon fils ». Si ce prince parlait de ce ton d'autorité, c'est que Laval, découragé par la mort de son enfant, voulait détruire tout le travail qu'il avait composé sur les Professions ; le roi lui fit une douce violence en l'obligeant à le faire imprimer dans l'intérêt du Dauphin et du pays tout entier : « Souvenez-vous, dit ce prince intelligent et bon, que tous ceux qui profiteront en vos écrits vous seront autant d'enfants ; je veux que vous me donniez cet œuvre et tous les autres que vous avez faits pour les miens ; vous les leur devez comme à moi ». Voilà comment un souverain encourage efficacement les Lettres, tout en gagnant les cœurs !

Dans ce petit ouvrage, Laval a pour but de donner quelques règles pour apprendre à lire l'Histoire, et à tirer profit de cette lecture. Il pose et résout sommairement les questions suivantes : Qu'est-ce que l'Histoire? Qu'est-ce que la Politique ? Quels sont les meilleurs historiens ? Quelles circonstances sont à noter dans tout fait historique ? Quels hommes doivent composer les conseils ? Qu'est-ce que la raison d'Etat ? Comment faut-il l'appliquer ? Quelle leçon nous donne Tite-Live au quatrième livre de sa première décade ?

L'Histoire est, d'après Cicéron, la maîtresse de la vie ; elle est la mère « de cette grande princesse des sciences, la Politique ». L'étude de la première sert donc puissamment à nous guider dans l'étude de la seconde qui est « l'art de réduire ou entretenir en juste règlement la société civile, ce qui se fait en y mettant ou rétablissant l'ordre ; c'est à la fois l'hygiène et la médecine du corps de l'Etat. » La tête et les membres, c'est-à-dire le

souverain et ses mandataires ne sauraient sans péril négliger cette science et celle qui lui sert d'introduction; ainsi quiconque aspire à jouer un rôle dans les affaires, profitera à suivre l'exemple de Démosthène qui copia huit fois Thucydide. Les deux yeux de l'histoire étant la géographie et la chronologie, il faut en avoir sous la main des traités spéciaux faits avec soin. Parmi les historiens recommandables, dont la liste est fort longue, les plus utiles seront : Polybe, Thucydide, Plutarque, Xénophon, Tite-Live, Tacite « le maître des historiens politiques », Joinville, Froissart, Commines, Papirius Masson, le président Jeannin, Guichardin, etc. Dans ces auteurs, il faut surtout chercher les lois en vertu desquelles les empires croissent et périssent, les civilisations progressent ou se pervertissent, en faisant, suivant la théorie que développera plus tard Montesquieu, la part des différents climats. L'Histoire-batailles doit être sacrifiée à la philosophie de l'Histoire : « ce ne sont pas petites leçons de voir les motifs d'une grande guerre, les plaintes des intéressés, la rupture des traités et des alliances, les dissimulations, les feintes, les ambassades, les surprises, et, finalement, la réconciliation et la paix, à quoi aboutit ce grand appareil éclatant qui a tant fait de bruit, de frayeur, de mal et de ruine. Chacune de ces choses, bien et diligemment notée, est capable de donner aux chefs et à leurs ministres avis et conseils pour se démêler de semblables accidents lorsqu'ils arrivent. »

Quant aux circonstances à noter dans les faits historiques, ce sont, appliqués à l'Histoire, les sept conseils de l'art oratoire, résumés dans ce vers de l'Ecole :

Quis? quid? Ubi? Quibus auxiliis? Cur? Quomodo? Quando?

Pour ce qui est des Conseils, on ne saurait attacher trop d'importance à les bien composer. C'est grâce au soin qu'ils y apportèrent que les Romains, au dire de Salluste, purent donner des lois à l'univers. On doit y appeler des hommes mûrs et rompus aux affaires, mais en leur adjoignant des jeunes gens qui viennent écouter et apprendre comment un jour ils pourront remplacer les maîtres avec honneur pour eux et profit pour l'Etat. Il faut choisir des hommes pratiques, et par conséquent écarter « un morne philosophe, un orateur plein d'afféterie, un poëte fanstasque, un mathématicien rêveur », ainsi que les esprits portés à la contradiction qui, de parti pris, combattent toujours ce qui ne vient pas d'eux. Tout membre de ces assemblées doit unir la fermeté à la capacité, savoir, vouloir et oser conseiller, et appuyer son opinion sur des arguments précis et judicieux. On peut le faire avec éloquence : les harangues de Thucydide ne sont en général autre chose que des avis motivés. Mais avant de prendre sa détermination, si l'on veut le faire en connaissance de cause, il faut bien s'appliquer à démêler les motifs qui font parler les conseillers dans tel ou tel sens, et s'assurer que leur langage n'est dicté ni par l'intérêt ni par la passion.

Après avoir examiné ce qu'on entend par droit naturel, civil, coutumier, guerrier, droit des gens, Laval aborde la raison d'Etat, cette *ultima ratio* qui consiste à s'éloigner de la justice ou de la légalité « en quelque fait particulier pour le bien du public ». On ne peut en user qu'avec une extrême réserve ; « Platon disait qu'il ne s'en fallait servir sinon comme on fait du poison aux médicaments ». Ils font donc œuvre de mauvais con-

seillers ceux qui engagent le prince à mettre cette raison d'Etat au-dessus de la justice et de la foi jurée ; c'est surtout un crime pour des chrétiens, et Machiavel est condamnable pour avoir enseigné à son prince de n'avoir que l'apparence des vertus. Les occasions où il y a lieu de l'appliquer sont rares : pour les reconnaître, le prince suivra les inspirations de sa conscience ; « c'est ouvrage de souverain, selon que Dieu, qui tient les cœurs des rois en sa main, l'inspire et le conduit. »

En terminant, Laval persifle cette manie qu'avaient nos pères, et que nous n'avons pas tout à fait perdue, d'émettre à tort et à travers « nos avis, critiques et commentaires » sur le gouvernement, le souverain, les institutions du pays ; « et qui parle le plus est souvent le moins capable. » Il fait, à ce propos, ressortir, d'après Tite-Live, la modestie du décurion Tempanius qui avait sauvé l'armée et son chef, le consul Sempronius, compromis dans un combat contre les Volsques, mais qui refusa de s'en faire gloire et de contrôler la conduite de son général, malgré les instances des Tribuns qui voulaient perdre le consul.

XLVI

Si important que soit ce livre des Professions, il ne constitue pas tout l'œuvre de Laval. (1) Nous avons

(1) Dans sa préface des *Professions nobles*, Laval parle d'un ouvrage manuscrit « à donner ou à retenir » suivant l'accueil qui sera fait aux *Desseins*, « sur des matières toutes différentes et dont personne, pense-t-il, n'a encore écrit». Nous n'avons pu trouver d'une manière précise quel pouvait être cet ouvrage : était-ce un de ses traités religieux, par exemple, la paraphrase sur les psaumes ? Nous croirions plutôt qu'il s'agit du livre de controverse qu'il dédia à Jacques Ier roi d'Angleterre.

encore de lui : une Paraphrase des psaumes de David ; le Grand chemin de la vraie Eglise, et les Homélies de saint Jean Chrysostome. Ces trois ouvrages ayant un caractère presque exclusivement religieux, nous n'en donnerons qu'un court aperçu.

La *Paraphrase des psaumes de David* coûta onze ans de travail et de méditations à son auteur ; il la publia en 1605 et la dédia à Henri IV, car c'était à ses yeux « un livre de roi et le roi des livres ». Les réformés prétendaient expliquer et interpréter les textes sacrés autrement que les docteurs catholiques, et, par cette interprétation, montrer que leur doctrine s'y trouvant renfermée en principe, ils étaient logiques en se séparant de l'Eglise qui avait erré et innové. C'est cette prétention que Laval se propose de combattre en donnant « une clef de David », c'est-à-dire en éclaircissant tous les points obscurs dont peuvent abuser les traducteurs de la Réforme. Il n'est donc pas surprenant qu'il trouve les commentaires, dans lesquels on peut faire entrer toutes les explications utiles, bien préférables à une simple traduction littérale, quelque talent qu'on y déploie. Sa méthode consiste à mettre chaque verset des psaumes dans la marge, et à le développer plus ou moins longuement dans le corps de la page. Il forme ainsi un très-gros volume, et, à l'importance de ses recherches, nous ne sommes pas surpris qu'il lui ait fallu tant d'années pour l'achever. (1)

(1) « Je résolus d'avoir pour exemplaires tous les docteurs et autres que je pourrais recouvrer, tant anciens que modernes, qui ont écrit ou sur le Psautier total ou sur quelques psaumes particuliers. Tellement que j'en ai eu devant moi d'ouverts durant dix années entières près de

Il en publia une seconde édition en 1614, l'augmenta d'une suite de méditations et réflexions « sur quelques images représentant la passion de J.-C. », et la dédia à la régente Marie de Médicis, duchesse de Bourbonnais. Dans une lettre adressée à M. Hinselin, frère du trésorier de France en la généralité de Moulins, il explique comment, « pour faciliter la lecture de notre langue à toutes sortes d'étrangers, et spécialement pour le service de la reine-régente, » il a cru utile d'introduire quelques réformes dans l'orthographe usitée jusqu'alors. Ces réformes consistaient à mettre un *a* à la place d'un *e*, toutes les fois que l'*e* a le son de l'*a* (1) ; à supprimer les lettres inutiles à la prononciation ; (2) à retrancher (ce qu'il n'ose pourtant pas faire) l'*h* dans les mots où elle est muette (3). La seconde fut admise sans difficulté ; la troisième s'éloignait trop de l'étymologie ; la première qui séduit au premier abord peut, en tout cas, offrir matière à discussion. (4)

soixante, lesquels j'ai tous feuilletés l'un après l'autre sur chaque verset et n'en ai point laissé à voir, si bien que de 2594 versets qu'il y a aux 150 psaumes, j'en ai eu parfois grand'joie d'en pouvoir, avec grand'peine, éclaircir deux ou trois en un jour. »

(Laval : *Paraphrase des Psaumes.*)

Sur la première page du livre on lit : « Don de l'auteur à monsieur Marcaille, grand vicaire du prieuré de Souvigny. » Sous cette dédicace d'une écriture nette et ferme, on a mis : « Ecrit de la main même de l'auteur. » Ce qui prouve quelle estime professaient les religieux de Souvigny pour Laval et pour ses ouvrages.

(1) Ex. : *an*t*an*de*m*ant, *a*mpereur, etc.

(2) Ex. : Ecrire, p. Escripre ; sujet, p. subject, etc.

(3) Ex. : Abile, onnête, p. habile, honnête, etc.

(4) De nombreuses tentatives furent faites au seizième, au dix-septième et au dix-huitième siècle pour réformer ou simplifier l'orthographe. Quelle longue liste que celle de ces novateurs du langage ! Dubois

L'une des plus grandes préoccupations des derniers Valois et de Henri IV lui-même, l'une des plus grandes illusions de ces princes, fut le désir, et peut-être l'espoir, de ramener par la persuasion les Calvinistes dans le sein de l'orthodoxie. De nombreuses conférences furent tenues dans ce but, depuis le colloque de Poissy, en 1561, jusqu'à la célèbre assemblée de 1600 à Fontainebleau, où du Perron, l'oracle du catholicisme, et Duplessis-Mornay, le pape des Huguenots, firent assaut de savoir et d'éloquence, mais, comme on devait s'y attendre, ne purent s'amener mutuellement à aucune concession. Laval avait assisté à « plusieurs de ces conférences faites exprès pour la réduction des séparés », notamment à celle de 1587, où l'évêque de Paris, Pierre cardinal de Gondi, convertit « un savant ministre anglais de la suite de l'ambassadeur »; à celle de 1593 présidée, mais encore sans succès, à Mantes, par du Perron; à celle que firent un peu plus tard, à Moulins, le R. P. Quingey, « docte capucin » et le R. P. Viole, « savant prédicateur jésuite. » Il sortit de ces réunions avec la conviction que si l'on n'obtenait pas de meilleurs résultats dans la conversion des Calvinistes, c'est que les textes des auteurs sacrés n'étaient pas suffisamment compris ; et pour

(Sylvius), Louis Meigret, J. Pelletier, G. des Autels, E. Dolet, Florimond, Ramus, J. Garnier, J. Pillot, A. Mathieu, R. et H. Estienne, Baïf, Dutertre, Milleran, Louis Dangeau, Laurent Chifflet, Regnier-Desmarets, Voltaire, l'abbé de Saint-Pierre, Duclos, J.-M. Malherbe, etc. La seconde édition de la *Gramère* de Ramus (1572) fut, ainsi que l'ouvrage de Laval, dédié à la « Royne, mère du Roy », italienne comme Marie de Médicis; mais ce que Laval propose est raisonnable et pratique; la réforme de Ramus, sa vante mais empirique, rend plus difficile à retenir ce qu'elle prétend simplifier. (F. Wey : *Histoire des révolutions du langage en France.* — Littré : *Histoire de la langue française.*)

aider à les rendre clairs et facilement intelligibles à tout le monde, pour travailler suivant ses forces à ramener le troupeau égaré, il traduisit les ouvrages des Pères qui pouvaient le mieux résoudre les questions sur lesquelles les deux communions étaient divisées : l'homélie vingt-quatrième de saint Jean Chrysostome sur le service divin, l'homélie soixantième sur les communiants indignes, le sermon sur saint Pierre et saint Elie; les cinq catéchèses de saint Cyrille aux nouvellement baptisés; (1) la lettre de saint Cyrille à Constantin sur la croix lumineuse; enfin le discours de l'âme, de saint Grégoire, évêque de Néocésarée. On voit dans la préface que ce dernier ouvrage avait pour but d'ouvrir les yeux à certains personnages de la cour qui faisaient profession de prêcher « la liberté de conscience; ainsi appelaient-ils leur irréligion. » Nous ne pouvons ne pas remarquer, à cette occasion, avec quelle promptitude les hommes convaincus de la vérité de leurs croyances sont portés à taxer d'irréligion ceux qui ne partagent pas complètement leur foi : malgré la rectitude de jugement dont il nous a donné tant de preuves, Laval n'a pas pu se soustraire entièrement à cet esprit d'intolérance, qui fut l'esprit de son siècle; il est vrai qu'en vieillissant il semble s'être exclusivement renfermé dans la controverse religieuse, qui dispose peu d'ordinaire aux concessions et à l'indulgence pour les opinions d'autrui.

Ces diverses traductions, élégantes et enrichies de notes, sont suivies d'un opuscule *Sur les prédicateurs*

(1) En voici le titre: Soyez sobre et veillez ; Nous sommes baptisés en J.-C.; Vous avez le chrême de Dieu ; J'ai reçu le corps et le sang de Jésus-Christ; De certaines cérémonies de la messe

qui affectent de bien dire. Il est dédié au curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet qui avait parlé avec éloge de Laval dans son traité des « Faussetés du cavalier prétendu réformé ». C'est une critique assez vive, quoique mesurée, contre ceux qui, dans la chaire, se montrent « jongleurs et ne donnent que du vent pour du solide ». Il faut attribuer la cause de ce travers aux intempéries de langage que les sermonnaires de la Ligue avaient mises à la mode et à l'engouement que l'on eut un moment en France pour les prédicateurs d'Italie, ce pays « où presque tous ceux qui prêchent sont autant de déclamateurs » (1). Mais grâce aux efforts des François de Sales, des Fenoillet, des Lingendes, le langage de la chaire va bientôt s'épurer, devenir plus grave, plus noble, plus nerveux, et propre à dignement interpréter les chefs-d'œuvre du grand siècle.

XLVIII

Le Grand chemin de la vraie Eglise, dédié à Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne, est surtout intéressant en ce qu'il nous révèle une particularité peu connue du règne de Henri IV. Ce prince, paraît-il, avait conçu le projet de rétablir l'unité dans le monde reli-

(1) La chaire du prédicateur à Rome est une assez grande tribune qu'il parcourt d'un bout à l'autre avec autant d'agitation que de régularité. Il ne manque jamais de partir au commencement d'une phrase, et de revenir à la fin, comme le balancier d'une pendule, et cependant il fait tant de gestes, il a l'air si passionné, qu'on le croirait capable de tout oublier... On ne rencontre presque jamais en Italie, dans l'auguste fonction de la chaire, un accent vrai ni une parole naturelle. » Madame de Staël : *Corinne ou l'Italie.*

gieux, non par la violence comme Philippe II, mais par la persuasion, la tolérance et l'exemple que les souverains donneraient à leurs peuples en adhérant aux principes de l'orthodoxie. Il espérait que le fils de Marie Stuart serait le premier à l'imiter, et il ne cachait pas cet espoir à ceux qu'il honorait de sa confiante amitié. Laval fut de ce nombre : « Je sais, dit-il à Jacques, quel extrême désir en avait notre bon roi défunt, Henri le Grand, votre cher frère ; car ce roi judicieux, s'il y en eut jamais un au monde, qui voyait de loin et jugeait les événements par leurs causes, prévoyait bien que s'il plaisait à Dieu faire la même grâce à Votre Majesté que la sienne avait reçue, s'étant vu détrompé et remis entre les bras de sa mère, la sainte Eglise, en laquelle vous avez tous deux, Sire, reçu le premier caractère de la foi, vos deux Majestés, devenues catholiques, étaient capables de ramener à la bonne voie la plus grande partie des peuples d'Occident, que la licencieuse liberté des nouveaux sectaires a débauchés et mis hors du grand chemin de l'Eglise » (1).

Si ce dessein avait pu s'accomplir, peut-on conjecturer quelles en auraient été les conséquences pour l'avenir de

(1) Nous avons tenu à citer ce pasage en entier à cause de son importance, les diverses histoires de Henri IV que nous avons pu consulter ne font point mention d'un pareil projet, mais leur silence ne saurait faire suspecter le témoignage de Laval dont le caractère est plein de loyauté, et dont le langage ordinaire respire la sincérité la plus complète.

Sully dit seulement, lorsqu'il énumère les grands projets d'Henri IV que « le premier consistait à chercher des moyens propres pour l'établissement d'une seule profession de religion dans l'Europe chrétienne, et, en cas d'impossibilité, se contenter de faire en sorte que les princes et peuples se voulussent résoudre à en choisir trois de celles qui sont déjà le plus universellement établies.» (Sully : *Mémoires* IV, p. 9.)

l'Europe? Les idées de tolérance, consacrées par l'Edit de Nantes s'étant généralisées, aurait-on prévenu le retour du despotisme religieux et des abus de toutes sortes qui avaient soulevé contre Rome une partie de l'Occident ? La guerre de Trente ans et les dragonnades auraient-elles été conjurées ? En échange de la soumission des Princes, l'Eglise aurait-elle consenti à sanctionner sans restriction le grand principe des sociétés modernes, la liberté de conscience ? Ces questions et beaucoup d'autres analogues peuvent être soulevées et résolues en sens contraire, sans que l'on puisse contester la grandeur du projet de Henri IV, si toutefois il a réellement existé, comme autorise à le croire le langage si affirmatif d'Antoine de Laval.

XLIX

Voici à quelle occasion fut composé cet ouvrage : Jacques Ier qui se piquait d'être un grand théologien, avait fait faire pour son usage une édition des Pères de l'Eglise grecque, et il avait chargé le savant Casaubon de collationner les épreuves sur les manuscrits de la Bibliothèque Royale. Laval félicite le prince de la faveur qu'il accorde à ces docteurs des premiers siècles, et lui demande la permission de lui démontrer par le témoignage de ces Pères que le catholicisme est resté fidèle aux croyances de la primitive Eglise, et que, s'il veut être conséquent, le roi d'Angleterre devra cesser de vivre séparé du monde catholique (1).

(1) Jacques Ier, à l'appui de son *Apologie de l'Anglicanisme* avait adressé « aux rois potentats et républiques de la chrétienté » un

Pour se concilier les bonnes grâces de Jacques, il fait valoir avec habileté que sa femme porte le nom de Buckingham, nom agréable à Sa Majesté, et que son beau-père, Nicolaï, avait fait, dans l'intérêt de l'Angleterre et de l'Ecosse, un livre sur « la navigation de la mer Ecossaise ».

Traitant surtout son sujet au point de vue historique, voici ce qu'il établit : l'Ecriture nous est parvenue intacte ; si l'Eglise regarde les Livres Saints comme canoniques, c'est qu'ils ont été jugés tels par ces Pères que le roi tient en si haute estime ; en dehors des lumières qu'elle doit à l'intervention du Saint-Esprit, l'Eglise trouve dans la succession non interrompue des souverains pontifes une garantie contre l'altération de la doctrine ; par conséquent, il y a une tradition ecclésiastique qu'il ne faut point dédaigner, et qui a sa place à côté de la tradition divine et apostolique ; ces différentes traditions contribuent réciproquement à prouver qu'il n'y a pas eu innovation dans l'établissement de certaines pratiques, telles que le jeûne, la confession, les prières pour les trépassés, que repoussent les réformés; enfin l'Eglise est une monarchie spirituelle ayant à sa tête un chef dont accepteront la suprématie tous ceux qui, pleins de confiance, comme Jacques, dans les lumières des

livre dans lequel on trouve ce passage : « Je rends un tel respect aux Pères qu'ils n'en eussent eux-mêmes désiré un plus grand, les Jésuites ne leur en ayant jamais déféré de pareil, car j'embrasse avec eux ce que d'un même consentement ils ont arrêté être nécessaire à salut dans les quatre premiers siècles de l'Eglise... Toutes fois et quantes qu'on me montrera qu'en la religion dont je fais profession il y ait un seul point touchant la foi qui ne soit ancien, catholique et apostolique, mais inventé de nouveau, je promets franchement de m'en départir sur-le-champ».

Pères, auront constaté que le catholicisme romain se rattache directement au christianisme des premiers siècles.

Nous ne savons quel accueil fit Jacques Ier à cet ouvrage ; mais s'il est permis d'affirmer qu'après la conspiration des Poudres et l'effet qu'elle produisit sur l'esprit public en Angleterre, s'attendre à la conversion immédiate du chef de l'anglicanisme était un espoir chimérique, serait-il bien téméraire de voir dans le rapprochement qui s'opéra entre Jacques et la cour de France, dans le mariage conclu entre son fils et la sœur de Louis XIII, et dans la clause du contrat qui permettait à la future reine catholique d'élever exclusivement ses enfants, jusqu'à l'âge de trois ans, un premier pas fait dans cette voie de réconciliation tracée par Henri IV, sur ce chemin de l'Eglise où Laval s'efforçait de conduire le roi de la Grande-Bretagne ?

L

Nous avons fait connaître la vie et les ouvrages d'Antoine de Laval : il nous reste, pour achever notre tâche, à apprécier chez lui les défauts et les qualités de l'homme et de l'écrivain : prétendre tout admirer serait manquer le but que nous voulons atteindre et inviter la critique à rabaisser celui que nous aurions trop élevé. Ainsi chez Laval, considéré comme homme, nous trouvons à reprendre une trop grande personnalité, un trop grand désir de se mettre en relief, trop de complaisance à énumérer les rois, princes ou personnages illustres avec qui il entretint des relations d'amitié, trop d'empressement à

nous faire savoir qu'on prisait ses lumières, qu'on attachait beaucoup de valeur à ses avis. Dans son portrait, où il se présente à nous tenant entre les mains un casque et un livre pour indiquer que sa vie fut partagée entre les camps et l'étude, il semble montrer avec ostentation son anneau de gentilhomme, et plus d'une fois il parle avec amertume de ceux qui doutent de sa noblesse parce qu'il manie la plume aussi bien que l'épée. Mais ces bouffées de vanité ne l'aveuglent point, il a le sentiment de ce défaut ; il appelle à son aide, pour le combattre, l'humilité chrétienne, et, dans une sorte de confession publique, s'accuse, comme d'un péché, de s'être laissé fasciner par l'amour de la gloire. Pour apaiser ses scrupules, il jetterait volontiers au feu tous ses ouvrages, fruit de tant de labeurs et destinés à préserver son nom de l'oubli : peut-être fut-il réellement à la veille d'accomplir ce douloureux sacrifice, lorsqu'il perdit son dernier fils, et ne fallut-il rien moins que l'intervention de Henri IV pour nous les conserver.

En politique et en religion ses principes, toujours sincères, dépassent quelquefois une juste modération : en face de l'anarchie, il combat à outrance les tentatives de parlementarisme des Ligueurs, il regarde comme un mal la liberté de conscience réclamée par les réformés, et qu'auraient accordée certains catholiques, plus tièdes dans leurs convictions ou plus avancés dans leurs idées ; mais il corrige la rigueur et l'excès de ces principes par la rectitude de son jugement et la bonté de son cœur. Dès que l'horizon devient moins sombre, il s'empresse de détruire ceux de ses ouvrages de polémique qui sont nés dans le feu de la lutte, et qui, le calme venu, pourraient

blesser les opinions d'autrui. Il n'écrit pas même une seule ligne contre l'Edit de Nantes, et, cependant, les libertés accordées aux Calvinistes durent lui paraître exagérées : c'est qu'il avait une confiance aveugle dans la sagesse de Henri IV ; c'est qu'il était résolu à s'associer de toutes ses forces à l'œuvre de pacification que ce prince ne put accomplir qu'en imposant à ses amis des deux partis les sacrifices dont il donnait lui-même l'exemple. Le patriotisme est nécessaire en religion comme en politique : c'est grâce au concours de patriotes dévoués, comme Laval, que l'Eglise gallicane, c'est-à-dire au point de vue religieux, l'indépendance nationale, put résister à toutes les attaques de la Ligue et de l'Espagne coalisées.

Ecrivain, Laval ne saurait complètement revendiquer le mérite de l'invention, au moins pour son principal ouvrage : dans ses *Professions nobles et publiques*, il semble, en effet, avoir imité partiellement deux auteurs italiens, l'un qu'il nomme, Alessandro Piccolomini, et l'autre, beaucoup plus célèbre, Balthasar Castiglione, qu'il ne nomme pas, mais qu'il dut certainement connaître, car il s'était composé une bibliothèque choisie de livres étrangers ; il les lisait, il les traduisait même dans ses heures de loisir. Le *Courtisan* de Castiglione, imprimé en 1528, avait eu de nombreuses éditions, et l'on peut sans crainte affirmer qu'il faisait partie de la collection de Laval, car il est facile d'établir de nombreux rapprochements entre ce Code de l'homme de cour et les Professions nobles et publiques : les chapitres sur le goût des Lettres que doivent nourrir les gentilshommes, sur le danger d'exciter l'envie, le ridicule de la

forfanterie, la réserve qu'il faut s'imposer dans les plaisanteries, le dévouement au prince, l'amitié et les qualités qu'elle exige, sont traités dans le même sens par les deux auteurs, et l'on ne peut voir dans cette similitude une simple rencontre fortuite. Le même souffle d'honnêteté, la même élévation de pensée règne dans les deux ouvrages : Castiglione et Laval comprennent toute l'importance de leur tâche; on n'entreprend pas de former une jeune génération de gentilshommes sans être soi-même noble de cœur et d'esprit. Cependant, il faut l'avouer, le sens moral, chez Laval, s'est un moment obscurci, quand il impose comme un devoir la délation au secrétaire. Ce n'est, il est vrai, que si la patrie et le prince, dont les intérêts furent si longtemps confondus, se trouvent en cause ; mais Castiglione fait sur ce point la leçon à Laval en marquant des bornes même à l'obéissance : « On doit, dit-il, obéir au prince en ce qui lui est utile et honorable, non en ce qui peut lui être nuisible et honteux ; s'il vous ordonne une trahison, non seulement vous n'êtes pas obligé de la commettre, mais vous l'êtes de vous abstenir ». L'excuse de Laval est dans l'état affreux où il avait vu le pays si longtemps plongé, et d'où il ne croyait possible de le faire sortir que si l'on rendait à l'autorité royale son caractère sacré et divin.

Piccolomini et Castiglione ne furent pas les seuls, entre les modernes, à qui Laval fit des emprunts : la langue et la littérature de l'Espagne ne lui étaient pas moins familières que celles de l'Italie, et en cela il ne formait pas une exception, car, depuis le mariage de François Ier avec une princesse espagnole, et l'union d'Elisabeth de France sa petite-fille avec Philippe II, les relations intel-

lectuelles entre les deux pays étaient devenues extrêmement suivies. Laval nous apprend qu'il avait traduit les livres de Mendoza, et, bien qu'il n'en parle point, l'*Horloge des Princes* d'Antonio de Guevara dut lui fournir plus d'un aperçu élevé pour la composition de ses problêmes politiques.

Ainsi l'idée première et une partie des éléments dont se compose le plus important de ses ouvrages ne sont pas de Laval ; il a la bonne foi d'en convenir, et il revendique seulement la gloire d'architecte : « Il est impossible, dit-il dans l'introduction, de faire un bâtiment comme celui-ci qu'il n'y entre des matériaux de divers endroits; toutes pièces y duisent, c'est à l'assemblage à n'en faire qu'un corps ». A-t-il au moins réussi à édifier un monument bien assis et d'un dessin correct ? Nous aurions bien quelques réserves à faire sur la multiplicité et la longueur des digressions ; mais ces hors-d'œuvre sont si habilement rattachés au sujet qu'ils ne nuisent qu'à peine à l'unité de la composition ; l'ensemble reste clair et méthodique et, malgré la diversité des questions traitées, la classification est si bien faite qu'on suit l'auteur sans peine et sans fatigue dans le développement de son sujet. Ce livre, nous sommes fondé à le croire (1),

(1) Il existe à la Bibliothèque impériale (département des manuscrits, n° 19,918), un abrégé des *Desseins et professions nobles* de Laval. Au bas de la première page est une note imprimée, indiquant que ce manuscrit appartint d'abord à la bibliothèque Séguier, puis à celle des ducs de Coislin. Henri du Cambout, duc de Coislin, pair de France, évêque de Metz, le légua au couvent de Saint-Germain-des-Prés, en 1732. — Cet abrégé affecte généralement la forme d'un programme, destiné sans doute à être développé dans une suite de leçons orales. L'auteur explique ainsi le titre de l'ouvrage : « Desseing, dit-il, signifie le but, le scope, la fin, la visée de l'action, un projet, un plan, un portrait de quelque figure, etc. »

devint, à cause de ses nombreux mérites, un guide, un, manuel fort apprécié de ceux qui tenaient à ce que leurs fils fussent élevés autrement que la jeunesse frivole, incrédule et désœuvrée de cette époque.

Le style, parfois embarrassé par une langue encore mal formée est cependant vif, nerveux et coloré : il trahit l'homme accoutumé à agir autant qu'à parler ; il révèle les qualités qu'on acquiert en faisant des vers, fût-ce à titre de simple exercice, la prose recevant plus de précision et de chaleur du commerce, même passager, de l'auteur avec la poésie. L'érudition chez Laval ne fait point tort au goût ; elle est cependant sérieuse : ce n'est pas vaguement qu'il rappelle les chefs-d'œuvre de l'antiquité ; les nombreuses citations d'auteurs sacrés et profanes, dont il accompagne et fortifie ses raisonnements, sont la preuve que ses connaissances sur ce point étaient aussi profondes que variées. C'était, du reste, un mérite qui lui était commun avec tous les grands magistrats de son temps ; et ce n'est pas seulement à ce point de vue qu'on pourrait signaler entre eux et lui une intime ressemblance : ils mirent tous la même ardeur à combattre l'injustice, à fortifier les consciences, à étayer l'ordre social, à défendre la patrie contre ses propres excès.

S'il fallait faire un choix parmi ces grandes figures et juger Laval par comparaison, nous ne le croirions pas indigne d'être mis en parallèle avec le chancelier Du Vair. Tous deux ils ont été mêlés à la politique; tous deux ils ont cultivé les Lettres avec succès et ont mérité les éloges de du Perron; tous deux ils ont vaillamment lutté contre les fureurs de la Ligue, et si Du Vair eut la gloire d'avoir, dans les Etats de 1593, proposé le

maintien de la loi salique, si, plus tard, il déjoua, en Provence les intrigues de la Savoie et de l'Espagne. Laval eut le mérite de combattre aux côtés de Henri IV, et il contribua, dans un moment critique, à maintenir le Bourbonnais dans le devoir. Disgracié pour ne pas avoir voulu se faire l'instrument de Concini, Du Vair sut résigner sans faiblesse les grands emplois dont il était investi; Laval n'avait pas mis moins de dignité à se renfermer dans sa position modeste, quand il lui eût été facile de donner carrière à son ambition; l'un se montrait joyeux de rentrer dans la vie privée, l'autre de n'en pas sortir. Du Vair veut faire de la noblesse une sorte de patriciat héréditaire, capable de fournir au prince des conseils utiles et des bras pour les exécuter; Laval entreprend de rattacher les nobles au gouvernement par l'honneur des services rendus; Du Vair, en présence du doute et de la corruption croissante des hautes classes, écrit son traité de la philosophie morale des stoïques et traduit le manuel d'Epictète; Laval attaque vigoureusement l'athéisme et la superstition. Dans son livre de « la sainte philosophie », Du Vair fait honte à son siècle de sa dégradation morale, dans son exhortation à la vie civile il appelle la jeunesse à la vie publique, à la pratique des affaires; n'est-ce pas le double but que se propose Laval dans ses Professions nobles et publiques? Les Méditations de Du Vair sont l'image des livres de piété de Laval qui nomme cet ouvrage parmi ceux qu'il a consultés en travaillant à la *Paraphrase des psaumes*; son traité de l'Eloquence est, comme l'opuscule contre les prédicateurs qui affectent de bien dire, une protestation contre le mauvais goût qui menaçait de tout envahir.

Passionné pour la belle littérature grecque et latine, Du Vair traduit le discours pour la Couronne et la Milonienne; Laval le Toxaris et la deuxième Philippique de Cicéron; Du Vair compose l'oraison funèbre de Marie Stuart, Laval prononce celles de Henri III et de Henri IV; Du Vair rédige les « arrêts rendus en robe rouge, les mercuriales et remontrances, les harangues sur les affaires publiques au temps de la Ligue »; Laval défend les officiers de robe courte aux Etats de 1588, il venge sa ville outragée par un pamphlétaire envieux, et oppose la « Conférence catholique » aux déclamations de prédicateurs insensés.

A propos de ces illustres magistrats, les L'Hôpital, les Harlay, les Du Vair, on a prononcé le mot de stoïcisme chrétien. Par sa constance au milieu des épreuves, par son inébranlable fidélité au devoir, par son patriotisme ardent, par « sa haine vigoureuse » contre la violence et l'injustice, par la coutume qu'il avait de se recueillir et de scruter sa conscience, Laval mériterait d'être rangé dans cette classe, si ce titre, tout honorable qu'il soit, n'émettait l'idée d'une rigueur, d'une insensibilité qui n'était pas dans son caractère : c'était sans doute un cœur fort et vaillant, mais c'était surtout un cœur humain, aimant et bon.

Il est une objection que nous devons prévoir, car elle vient naturellement à la pensée : si Laval eut tant de mérite, s'il égala par ses talents, ses vertus, ses services les hommes éminents de son siècle, pourquoi n'eut-il pas la même fortune? pourquoi Henri IV, qui avait pu apprécier ses qualités, ne l'éleva-t-il pas aux grandes charges? pourquoi Du Vair, par exemple, devint-il administrateur d'une

vaste province et chancelier de France, tandis que Laval resta jusqu'à sa mort dans les obscures fonctions de géographe du roi? La raison est facile à trouver pour qui a réfléchi sur la politique de Henri IV : ce prince, montant sur le trône au milieu de circonstances exceptionnellement critiques, s'attacha par dessus tout et avant tout à réaliser la pacification du royaume; il ne crut pouvoir y parvenir qu'en gagnant à tout prix les Ligueurs les plus marquants, et, dans ce but, il leur prodigua les pensions et les charges ; toutes les faveurs allèrent ainsi à ses anciens ennemis : à ses fidèles il gardait son estime, son affection et quelques-unes de ces bonnes paroles qui lui donnaient tant de séduction sur les cœurs. Si certains serviteurs s'en plaignirent amèrement, comme d'Aubigné, d'autres, comme Laval, comprirent que l'ingratitude du roi n'était qu'apparente et, sûrs de ne pas être bannis de son souvenir, ils laissèrent volontiers à ceux qu'il fallait rallier, les dignités et la fortune. Laval trouve ainsi dans son obscurité un titre de plus à notre sympathie, car elle signifie que, s'il avait bien servi la France, il n'avait pas voulu faire payer ses services. N'était-elle pas d'ailleurs une assez belle récompense pour toute une vie de dévouement, cette assurance qui lui fut donnée dans une circonstance solennelle que, par ordre de Henri IV, ses ouvrages contribuaient à l'éducation intellectuelle et morale de son jeune souverain !

Antoine de Laval mourut en 1631, plein de jours utilement employés, entouré de l'affection et du respect de ses concitoyens. Jeté de bonne heure au milieu des luttes de la vie, il s'y montra constamment honnête homme, ami sûr, serviteur fidèle de princes dont il

reconnut les bienfaits par un sincère attachement; esprit juste, homme de savoir et de bon conseil, il se vit consulté par les premiers personnages de l'Etat; chargé de missions importantes, il s'en acquitta avec zèle et succès; avocat désintéressé de causes justes, il les plaida avec talent et eut le bonheur de les gagner; portant la parole en public dans des occasions solennelles, il donna l'exemple d'une éloquence ferme et virile; homme de goût, il fit une guerre heureuse aux vices que le commerce et l'imitation maladroite des étrangers avaient introduits dans notre littérature; artiste intelligent et plein de cœur, il inspira à Henri IV l'idée patriotique de faire dans les arts une large part à la représentation des fastes de notre histoire; bien que fervent catholique, il condamna et combattit les doctrines extrêmes de la Ligue, et s'il gémit du démembrement de la société religieuse, s'il travailla de toutes ses forces à ramener les dissidents à l'orthodoxie, ce fut par la douceur et la persuasion, ce fut en éclairant par de savants commentaires les passages obscurs des livres saints; homme de bien par dessus tout, souffrant de l'état déplorable où trente années de désordres, de guerre, de violences, de crimes avaient réduit les mœurs, il chercha la régénération de cette société énervée et corrompue dans une meilleure éducation des hautes classes, il se fit l'instituteur de la jeunesse et s'efforça de préparer une génération forte, saine, éclairée, également éloignée du fanatisme qui avait causé tant de maux à la France et du scepticisme qu'une réaction fatale avait produit dans les esprits. (1) Tout son ensei-

(1) Dans son *Itinéraire*, Jodocus Sincerus témoigne ainsi de son mérite : « Addo et A. de Laval, cosmographum regium, cujus de institutione Principis liber exstat gallicè editus, apud omnes meritò in summo pretio. »

gnement respire le spiritualisme le plus pur ; il ne cesse de recommander à son fils de bénir en toute circonstance « Dieu, auteur de tout bien et le bien même ».

Arrêtons-nous sur cette pensée qui doit dominer toute éducation : la jeunesse qui grandira dans ces principes, détachant ses regards de la terre, élevant son cœur au dessus des passions, des cupidités et des bassesses de ce monde, méprisant le mal, pratiquant le bien, donnera à la famille, comme à l'Etat, ce que voulait Laval, des hommes d'un vrai mérite qui en seront à la fois et l'honneur et l'appui. Heureux le père qui, comme lui, pourra directement y contribuer en devenant le précepteur de ses enfants ; plus heureux celui qui, comme ce grand citoyen, pourra leur donner sa propre vie en exemple !

APPENDICE

NOTICE DE COLLETET SUR LAVAL POÈTE.

(Page 291.)

ANTOINE MATH. DE LAVAL. — Un ancien Peintre pour obliger le bon et vieux Homère, s'avisa un jour de le peindre comme un grand colosse de la bouche duquel sortoit un torrent d'eau, qui s'épendant sur la terre formoit comme un vaste fleuve, & après lui avoir fait faire plusieurs tours et retours sinueux, il le partagea en plusieurs petits ruisseaux dont s'abreuvèrent tous les poëtes suivans ; voulant montrer par là qu'Homère avoit été la source féconde des belles inventions, & que tous les poëtes avoient de tems en tems puisé chez lui tout ce que l'on trouvoit de beau & d'éclatant chez eux. Mais ce que ce peintre fit pour Homère, on le pourroit encore raisonnablement faire pour l'Arioste ; car dès que son Roland-le-Furieux eut paru au jour, ses nobles imaginations plurent tant à toute l'Europe polie que la plupart des beaux esprits de son siècle s'enrichirent des dépouilles de cet excellent poëte italien, & firent tous leur trésor de ses richesses : Ronsard l'imita en beaucoup

d'endroits de ses œuvres; mais Antoine de Baïf, Philippe Desportes, Louis d'Orléans, Jean de Boissières & plusieurs autres prirent à tâche de nous le représenter presque tout entier en notre langue. Celui-ci dont il s'agit voulut pareillement entrer à son tour dans cette fameuse carrière ; & prenant les amours de Zerbin, prince d'Ecosse, & d'Isabelle, fille du roi de Galice, pour sujet de ses vers, il les traita avec tous les ornemens poétiques dont il se put aviser, & fit bien paraître par là qu'il n'avoit pas l'esprit mauvais ; car encore que sa poésie n'ait pas toute la délicatesse de celle de Desportes, elle en a du moins la force & les puissans mouvemens. Aussi fut-ce l'amour qui le sollicita d'entreprendre cet agréable travail. Comme il aimoit une Isabelle, il voulut en sa faveur renouveler les ardentes passions de celle dont elle portoit le nom.

Il naquit à Saint-Germain de Laval, dans cette agréable et petite contrée de Forez qui a depuis produit les Celadons & les Astrées, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus délicieux au monde ; et comme en naissant il respira un air doux et tempéré, il fut aussi bientôt susceptible de la plus douce de toutes les passions, et il voulut même que toute la postérité sût qu'il est bien malaisé d'être jeune & d'être sans quelque inclination amoureuse.

L'an 1597 il fit imprimer à Paris in-8° ses poésies sous ce titre : *Uniques & chastes amours d'Isabelle, imitation de l'Arioste, par A. M. D. L. V. F.* poëme de longue haleine, où il y a des endroits fort

pathétiques. Mais afin que l'on juge de ses vers, après avoir invoqué les Muses, et témoigné à son Isabelle que c'étoit à son occasion qu'il entreprenoit cet ouvrage, c'est ainsi qu'il entre en matière :

Lorsque la France estoit, comme mère féconde
Des vaillants Paladins, le lustre de ce monde,
Que les loix fleurissoient les armes de l'honneur,
Que les lettres, les arts la combloient de bonheur,
Maints chevaliers erroient esloignez de tout vice;
De Bellone & de Mars pratiquant l'exercice,
Aux hazardeux combats, aux joustes & tournois
Curieux de louange, endossoient le harnois;
Guerriers aventureux ils faisoient des conquestes
Dans les antres obscurs des plus sauvages bestes,
Aux cavernes des ours, des lions hérissez
Ils alloient rechercher de beaux trésors mussez.
Tout mont leur étoit plaine, & des tours de fortune,
Au travail endurcis, ils n'avoient crainte aucune.
Rien n'estoit impossible à leur esprit hautain :
Ils dépitoient la Parque et le sort incertain;
Ils achetoient l'honneur aux dépens de la vie,
Et jamais de labeur n'avoient l'âme assouvie.
Leur amour estoit ferme, & d'aucun changement
Ne laissoient altérer leur libre entendement.
Ce mesme âge abondoit en beautez signalées
Où les grâces du ciel noblement estalées
Paroissoient à l'envi.

Quiconque en voudra voir davantage, peut consulter l'original qui n'est pas à dédaigner.

Ce poëme est suivi de trente sonnets amoureux qu'il composa en faveur de cette jeune Isabelle, l'unique objet de ses passions. C'était une belle Demoiselle Hollan-

doise, fille de Nicolas Nicolay, Géographe ordinoire du Roi, de laquelle il était devenu éperduement amoureux pendant un voyage qu'il fit en Hollande, comme il le témoigne à l'entrée de son poëme par ces vers :

De ce climat du Nort
Où elle prit naissance elle retient l'effort;
Car lorsqu'elle naquit aux terres hollandoises,
Quoique les Déitez et les Grâces courtoises
Se missent en devoir d'enrichir ce beau corps
De l'ornement divin de celestes tresors....

& le reste où il la loue hautement, non-seulement pour être belle & vertueuse, mais encore pour être savante. Quoi qu'il en fût, il fit tant par ses devoirs assidus & par ses vers amoureux qu'il se mit bien avant en ses bonnes grâces, & même qu'il l'épousa depuis du commun consentement des parens de sa maîtresse. Mais pour ce que ses sonnets ont je ne scais quoi de fort & de vigoureux, j'en rapporterai ici quelqu'un :

Je me fasche de voir ces ardeurs empruntées,
Ces ennuys simulés, ces feintes passions,
Ces blasphémes légers, ces traistres unions,
Ces amitiés d'un jour, ces flammes limitées ;
Je me fasche d'ouïr ces plaintes irritées,
Ces souspirs allumez, ces sottes fictions,
Ces renaissantes morts, ces nouveaux Ixions,
Et ce bruit ennuyeux de fables repetées :
Mais quand une apparence en effets se dément,
Je suis hors de moy-mesme & perds l'entendement,
Voyant le plus rusé guerdonné de sa feinte.
Je veux que mon amour paroisse par effets,
Et, dussé-je mourir, je ne feindrai jamais,
Car mon amour est sainct comme Isabelle est saincte.

Tous les autres sonnets ne sont pas moins réguliers que celui-là, & sont peut-être encore remplis de plus fortes pensées, comme la lecture en pourra faire foi. Et ainsi l'on peut conclure en sa faveur que s'il n'étoit pas le meilleur poëte de son siècle, du moins il n'étoit pas au rang des pires. *Honestum est in secundis tertiisque consistere* ; il est encore assez honorable, dit Cicéron, d'être au second ou au troisième rang. Mais je ne scais si ce qu'il dit de l'orateur peut convenir au poëte qui n'est guères louable quand il est médiocre.

Il vivoit encore l'an 1598, & par la lecture d'un de ses sonnets, je conjecture qu'il faisoit profession de porter les armes, car c'est ainsi qu'il parle de lui-même :

Je me plais aux combats d'une guerre estrangère
Où le sang épandu nous apporte l'honneur ;
J'aime fort les duels où le juste vainqueur
Fait exhaler du corps une âme mensongère, etc.

Antoine Duverdier & George Draude ont fait mention de lui dans leurs Bibliothèques des écrivains français; mais ils se trompent tous deux lorsqu'ils disent que ses œuvres furent imprimées dès l'an 1576, puisqu'elles ne le furent effectivement qu'en l'an 1597, & je crois pour la première édition. Si l'on m'objecte qu'il fallait nécessairement qu'il les eût publiées avant l'an 1585 puisque la Bibliothèque de Duverdier qui en parle ne le fut qu'en cette même année ; je répons que Duverdier qui étoit du païs de Forest voulut par avance obliger son concitoyen & dire de lui qu'il avoit fait une

chose qu'il n'étoit seulement que dans la résolution de faire.

(Colletet : Manuscrit de la Bibliothèque du Louvre, grand format, nº 2.398, tom. IV, p. 183 et 184.)

Nous n'avons pas trouvé dans Duverdier l'article dont parle Colletet; cependant la date de 1576 est exacte, du moins pour le poëme d'*Isabelle*, comme on peut le voir sur l'exemplaire que possède la Bibliothèque de l'Arsenal et qui porte simplement pour titre : *Isabelle, imitation de l'Arioste par Ant. Math. de Laval Forésien*. L'ouvrage est dédié non pas à la belle-fille de Nicolay, mais « à très-illustre et très-vertueuse princesse Henriette de Clèves, duchesse de Nivernais. » Parmi les pièces de vers composées à sa louange, on remarque un sonnet de mademoiselle F. de La Rochefoucault, un quatrain de mademoiselle Anne de La Rochefoucault et des stances de Claude Billard « secrétaire de la reine de Navarre. »

Laval ne s'est pas contenté d'imiter l'Arioste ; il a fait en quelque sorte de son *Isabelle* un épisode du *Roland Furieux*. On pourra en juger par l'analyse que nous croyons devoir donner de ce poëme à cause de sa rareté.

Zerbin, prince écossais, engagé au service du roi de France et retenu sous les drapeaux par les lois de l'honneur, charge son ami Orderic d'enlever et de conduire en Ecosse Isabelle, princesse de Galice, qu'il aime et dont il est aimé. L'enlèvement a lieu, mais le navire qui transporte Isabelle fait naufrage, et, pour comble de

malheur, Orderic, trahissant l'amitié et la confiance de Zerbin, ose lever les yeux sur la belle princesse; il se porterait même envers elle aux dernières extrémités sans l'arrivée subite d'une troupe de malandrins. Quoique débarrassée d'Orderic, Isabelle n'en est pas moins dans une situation critique : les malandrins la conduisent dans un souterrain, leur repaire. Là l'infortunée princesse se trouve en butte à la grossièreté de ces brigands et surtout aux mauvais traitements d'une vieille mégère nommée Gabrine. Heureusement Roland survient, la délivre et l'emmène. Comme ils cheminent de compagnie, ils aperçoivent un funèbre cortége : c'est un guerrier que l'on conduit à la mort; en lui Isabelle reconnaît Zerbin à qui Roland rend la liberté. Zerbin raconte que, en allant à la recherche de ses amours, il avait vu venir au devant de lui un chevalier à la visière baissée (ce n'était pas un chevalier mais bien la valeureuse Marfise) suivi d'une horrible vieille; obligé d'accepter le combat, il avait été vaincu et contraint de devenir l'humble serviteur de la vieille femme. Celle-ci, qui n'était autre que Gabrine, aussi méchante que laide, pour se venger du mépris que lui témoignait son compagnon, avait osé dire au comte d'Hauterive que son fils avait été assassiné par Zerbin; le comte furieux avait sur-le-champ ordonné de conduire le prétendu meurtrier au supplice, et si ce dernier n'eût rencontré Isabelle et Roland, c'en était fait de lui.

Cependant Roland perd la raison; dans un accès de folie furieuse, il déchire ses habits et répand ses

armes sur le sol. Pleins de reconnaissance pour leur libérateur, Zerbin et Isabelle recueillent les diverses pièces de cette armure célèbre et en composent un trophée. Comme ils achevaient ce pieux ouvrage, survient Mandricard qui ose porter la main sur les armes de Roland; Zerbin essaie de les défendre, mais, malgré sa bravoure, il est vaincu et tué. Isabelle ne veut pas lui survivre; elle va se percer le sein, lorsqu'un ermite du voisinage la détourne de ce projet coupable et lui conseille de consacrer à Dieu le reste de ses jours.

Avant de se renfermer dans un monastère, Isabelle rendra les derniers devoirs à Zerbin : aidée par l'ermite, elle transporte vers un lieu saint les restes de celui qu'elle pleurera toujours, quand tout à coup Rodomont s'offre à sa vue. Ebloui par la beauté d'Isabelle, il ose, au mépris de sa faiblesse et de sa douleur, lui déclarer la passion qui le transporte : cette passion est aussi violente que subite ; il ne se fera pas scrupule de l'assouvir; il écrase sans peine le vieil ermite, faible défenseur de la princesse qui demeure ainsi à sa discrétion. Préférant la mort au déshonneur, Isabelle a recours à la ruse : elle déclare à Rodomont qu'elle connaît certaines herbes dont le suc a la propriété de rendre invulnérable; s'il veut la respecter, elle composera pour lui cette merveilleuse liqueur. Rodomont accepte et s'enivre pendant que la princesse recueille les simples et en exprime le jus. Quand l'opération est terminée, elle se frotte la tête et le cou avec ce baume précieux, et invite le brutal guerrier à essayer sa puissance. Rodomont bran-

dit son glaive, frappe et..... la tête d'Isabelle vole au loin. Son honneur est sauvé, elle meurt fidèle à Zerbin.

Isabelle est un poëme épique; cependant un long passage, les plaintes de la princesse après la mort de Zerbin, est en vers lyriques, et Laval nous informe dans son avis au lecteur, que ces vers avaient été mis en musique « par quelques siens amis, excellents musiciens ». Un de ces vers (1) nous fournit l'étymologie du mot Mistral, ce vent terrible qu'on regardait autrefois comme l'un des trois fléaux de la Provence.

ÉCLAIRCISSEMENTS

Sur le procès intenté au connétable de Bourbon à l'instigation de Louise de Savoie. (Page 382.)

Les domaines de la maison de Bourbon se composaient de fiefs et d'apanages: s'il n'était intervenu aucune convention particulière, l'ordre de succession aurait été réglé par les lois du royaume, et aucune difficulté n'aurait pu être soulevée. Mais il n'en fut pas ainsi, et, à plusieurs reprises, diverses stipulations modifièrent les droits, soit de la couronne, soit des deux branches, aînée et cadette, de la famille de Bourbon.

Voici, en résumé, quelles furent ces conventions :

Première convention. — Lorsque le duc de Bourbon, Jean Ier, fils de Louis II et d'Anne, dauphine

(1) Le vent *Maistral* survient.

d'Auvergne, épousa Marie fille de Jean de Berry, ce dernier donna pour dot à Marie, le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier. Ce duché et ce comté étant apanages devaient, faute de mâles, revenir à la couronne ; mais le roi accepta une transaction, en vertu de laquelle ces domaines purent passer, même par les femmes, dans la Maison de Bourbon, à condition que le duché de Bourbon lui-même deviendrait apanage, et serait réuni au domaine royal à l'extinction des mâles. (Dans son plaidoyer, Lizet, avocat du roi, s'appliquera à établir qu'il s'agissait seulement des mâles dans la ligne directe, de primogenito in primogenitum.)

Deuxième convention. — Jean Ier et Marie de Berry eurent deux fils : Charles, l'aîné, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Forez, sieur de Beaujolais, et Louis qui, au comté de Montpensier joignit le pays de Combraille et la moitié du comté et du dauphiné d'Auvergne. Pour maintenir florissante la Maison de Bourbon, Louis renonça, pour lui et ses héritiers, à rien réclamer de la succession des Bourbons de la branche aînée, tant qu'il y aurait lignée, fils ou filles, de son frère Charles. Mais trente ans après, en 1488, Gilbert, fils de Louis, se fit relever de cette renonciation par son cousin Pierre de Beaujeu, fils de Charles.

Troisième convention. — Pierre II n'eut de son mariage avec Anne de France qu'un fils, Charles, qui mourut jeune, et une fille, Suzanne. A la mort de Pierre II,

son héritage aurait dû aller à la Couronne, si la renonciation de Louis de Montpensier était maintenue; si elle ne l'était pas, elle devait passer aux mains des Montpensiers. Mais Pierre II et Anne de France faisant valoir, en dépit de la première convention, que le duché de Bourbon n'émanait pas de la couronne, qu'il était un apport dotal de Béatrix, femme de Robert de Clermont, avaient obtenu de Louis XII que leur héritage passerait à leur fille Suzanne.

Quatrième convention. — Pendant que Pierre II et Anne poursuivaient l'entérinement des chartes contenant ce privilége, le fils de Gilbert de Montpensier, Louis II, en ayant été instruit, forma, en tant que mâle issu de Jean Ier, et en vertu de la convention de 1488, opposition contre cet entérinement. De là un premier procès devant le parlement de Paris : ce procès amena une rupture entre Louis de Montpensier et Pierre II de Bourbon, qui aimait beaucoup Louis et songeait à en faire son gendre. Suzanne fut alors (1500) fiancée, à Moulins, en présence de Louis XII, au duc d'Alençon, et à cette occasion, le roi accorda des lettres de réhabilitation à la Maison d'Alençon, encore sous le coup de la condamnation qui l'avait frappée sous Charles VII ; il conféra en outre, par d'autres lettres, à Suzanne et aux hoirs masculins ou féminins qui naîtraient de ce mariage l'héritage de la Maison de Bourbon. Ces lettres ayant été présentées au parlement, Louis de Montpensier fit une nouvelle opposition.

Cinquième convention. — Sur ces entrefaites, Louis suivit d'Aubigny en Italie comme volontaire (1501), et il se distingua tellement à la prise de Capoue et à la conquête du royaume de Naples, que Louis XII songeait à le marier à sa nièce, Madame de Foix, et à lui donner le titre de vice-roi, lorsqu'il apprit sa mort (14 août 1501) (1) Pierre II et Anne prirent alors avec eux son jeune frère Charles, âgé de douze ans, qui se fit si bien aimer de tout le monde que, à la mort de son mari (1503), Anne, subissant la pression de l'opinion publique, suspendit le mariage imminent de sa fille avec le duc d'Alençon, dans l'intention de marier Suzanne à Charles. L'amitié qu'elle avait pour Louise, sœur de Charles (2), contribuait à l'entretenir dans cette résolution. Néanmoins Charles, par les conseils de son beau-frère, le prince de la Roche-sur-Yon, de son gouverneur, le prince de Condé, d'Antoine de Riom, gouverneur de François-Monsieur, et de Marillac, sans se brouiller avec Anne qu'il prévint de sa démarche, adressa une remontrance à Louis XII à l'effet d'être admis à prêter hommage pour les domaines masculins de la Maison de Bourbon. Le roi ne l'admit pas à l'hommage, mais il lui donna

(1) Les trois princes de Montpensier, Louis Ier, Gilbert et Louis II, furent enterrés dans la chapelle Saint-Louis, à Aigueperse, ainsi que Claire de Gonzague, femme de Gilbert, morte en 1503.

(2) Louise, veuve du comte de Chauvigny, épousa Louis de Bourbon-Vendôme, prince de la Roche-sur-Yon, dont le fils, Louis II, porta le titre de duc de Montpensier et fut l'aïeul de Henri de Bourbon-Montpensier, à qui Laval dédia l'*Histoire de Marillac*. Henri eut une fille, Marie, qui en 1626 épousa Gaston d'Orléans et lui porta les biens et les titres de sa maison.

acte de la réserve de ses droits. Cependant Anne ayant dégagé sa parole et rompu avec le duc d'Alençon, maria Suzanne à Charles, son cousin: pour faire disparaître toute cause de contestation ultérieure, il fut stipulé au contrat que Charles et ses enfants, ou, à leur défaut, François-Monsieur et ses enfants, hériteraient de tous les biens de la Maison de Bourbon (mai 1505).

A partir de ce moment, Charles prit et porta tous les titres afférents à ladite Maison, et par leur énumération on peut voir quel puissant vassal le roi avait en lui. Il s'intitulait, en effet, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont en Beauvaisis, de Montpensier, de Forez, de la Marche, et de Clermont en Auvergne, dauphin d'Auvergne, vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujolais, de Combraille, de Mercœur, d'Annonay, de Roche-en-Reynier et de Bourbon-Lancy, pair et chambrier de France. En 1509, Louis XII, y joignit la charge de commandant des Pensionnaires, tant de France que de Lombardie « qui étaient bien en nombre deux cents gros seigneurs et grands personnages, accompagnés communément chacun d'eux de dix, quinze ou vingt personnes d'exploit.» A son avénement, François Ier lui donna l'office de Connétable, vacant depuis la mort de Jean II de Bourbon (1488); il y ajouta le gouvernement du Languedoc, et vint à Moulins tenir, avec Anne, sur les fonts baptismaux le fils qui était né de Charles et de Suzanne en 1518.

Testaments de Suzanne et d'Anne, sa mère. — Ce fils étant mort, Suzanne fit, à Montluçon, un testament par lequel elle instituait son mari légataire universel. Lorsqu'elle mourut elle-même (1522), Anne laissa aussi un testament en faveur de son gendre.

Les droits de Charles paraissaient donc assurés, lorsque s'élevèrent les prétentions de Louise de Savoie qui, au nom de sa mère Marguerite, sœur de Pierre II, et comme plus proche héritière de Suzanne que le connétable, revendiquait tous les biens qui n'étaient pas apanages; les apanages devant revenir au roi, par suite de l'extinction des mâles de la branche aînée de Bourbon. Louise qui avait quarante ans (1), huit de plus que Charles, désirait l'alliance du connétable. Secondée par son instrument, le chancelier Duprat, elle espérait que ce prince accepterait un mariage avec elle comme un excellent moyen de prévenir tous différends, ainsi que cela avait eu lieu lorsqu'il avait épousé Suzanne: dans le cas où il refuserait, elle comptait par ses tracasseries le forcer à se compromettre et à faire quelque éclat qui amènerait la confiscation de ses biens (2). Rebutée et blessée dans son amour-propre, elle porta l'affaire devant le

(1) Et même quarante-six, si l'on admet la date de 1476 pour sa naissance.

(2) Le caractère de Louise de Savoie etait altier, dédaigneux et railleur; dominer, pour elle, était plus qu'un désir, c'était un besoin impérieux, et si elle aimait passionnément son fils, c'est que ce fils était roi, et qu'une partie considérable de l'autorité royale passait des mains de ce prince léger et ami des plaisirs dans celles de la reine-mère. Quelques fragments du *Journal* qu'elle rédigea de 1501 à 1522 montreront la sécheresse de son cœur et la malignité de son esprit. La

Parlement qui eut à se prononcer sur la valeur, le maintien ou la suppression des diverses conventions. Bouchard plaida pour le connétable, Monthelon pour Anne de France, dont ce procès hâta la fin, Guillaume Poyet, depuis chancelier, pour Louise, et l'avocat général Lizet, depuis premier président, pour le roi. Laval donne le résumé de ces divers plaidoyers qu'il avait entre les mains et qui, malgré le talent des avocats, ne sont « qu'une prodigieuse farragine d'allégations de droit. » Le parlement ayant renvoyé (août 1523) son arrêt à la Saint-Martin, et, à la requête de Louise, ayant mis provisoirement le séquestre sur tous les biens de Bourbon, Charles, qui était privé de l'appui et des conseils de sa belle-mère, morte à Chantelle (14 nov. 1522), se laissa aller au dé-

majesté royale ne protége pas Louis XII contre ses sarcasmes : « le 22 septembre 1514, le roi Louis XII, *fort antique et débile* sortit de Paris pour aller au devant de sa jeune femme, la reine Marie ; le 9 octobre furent *les amoureuses noces* de Louis ». La papauté ne lui inspire pas plus de respect : « alors, dit-elle, fut fait une fricassée d'abbayes, selon la folle ambition de plusieurs papes ». L'entrevue célèbre du camp du Drap d'Or ne lui suggère, malgré la gravité des circonstances, que ces réflexions pédantesques : « le dernier jour de mai 1520, mon fils arriva à Ardres *qui s'appelle en latin Ardea*, et ledit jour, le roi d'Angleterre, second de sa race, arriva à Calais *qui s'appelle en latin Caletum ou Portus Itius,* selon César, au Ve livre de ses commentaires » !

Louise, dans son journal, ne nomme pas une fois le connétable ; elle fait pourtant allusion à ce puissant ennemi dans une phrase qui montre combien son cœur était ulcéré : « L'an 1522 (c'est l'année de la mort de Suzanne), en décembre, mon fils et moi, par la grâce du Saint-Esprit, commençâmes à connaître les hypocrites blancs, noirs, gris, enfumés et de toutes couleurs, desquels Dieu, par sa clémence et bonté infinie, nous veuille préserver et défendre : car si Jésus-Christ n'est menteur, il n'est point de plus dangereuse génération en toute nature humaine. »

sespoir. En vain François Ier lui promit-il, à son passage à Moulins que, s'il perdait son procès, il lui rendrait ses biens par don gracieux ; peu confiant dans ces promesses, il s'enfuit de Chantelle le 10 septembre 1523, et alla trouver Charles-Quint.

Cette trahison précipita sa ruine. Le parlement rendit un arrêt qui réunissait au domaine royal les biens apanages et prononçait la confiscation des autres. Cet arrêt ne tenait pas compte des prétentions de Louise de Savoie, qui n'éleva point d'objections, car elle n'avait voulu, en suscitant ce procès, que dépouiller le connétable. On remarquera d'ailleurs que si les prétentions de Louise avaient pu prévaloir sur les conventions, ce n'est pas à elle qu'aurait dû passer l'héritage de Bourbon; en effet, sa mère Marguerite avait eu deux sœurs aînées, Isabelle et Catherine, qui étaient alors représentées, l'une par Charles-Quint, son arrière-petit-fils, Isabelle ayant épousé Charles-le-Téméraire, l'autre par le comte d'Egmont. Les droits de son fils, par sa femme Eléonore, primaient aussi les siens. (1)

Cependant le traité de Madrid (1526) réintégra Charles de Bourbon dans tous ses droits: on devait lui

(1) Veuve du roi de Portugal en 1521, Eléonore fut d'abord promise au connétable de Bourbon à qui elle devait apporter en dot le royaume de Naples. Charles de Bourbon se montrant peu empressé à rechercher cette alliance, et François Ier étant devenu l'hôte forcé de Charles-Quint, l'Empereur conçut le projet de mettre sa sœur sur le trône de France. Une clause du traité de Madrid stipula ce mariage qui n'eût cependant lieu qu'après la paix de Cambrai. Eléonore eut peu de crédit à la cour de son volage époux ; lorsqu'il mourut, elle se retira dans les Pays-Bas, puis en Espagne.

rendre immédiatement ses biens, lui tenir compte des revenus touchés par les agents du roi, surseoir à tous procès et même réserver les droits éventuels de ses héritiers naturels. Il pouvait, en outre, faire administrer ses domaines par un représentant et transporter librement ses revenus à l'étranger.

La guerre ayant bientôt recommencé, et le connétable ayant été tué sous les murs de Rome (6 mai 1527), le parlement rendit un nouvel arrêt de confiscation, (juillet 1527), et les biens furent ainsi répartis (25 août 1527) : duché d'Auvergne au roi; Dombes, Forez et Beaujolais au Dauphin; Bourbonnais et autres domaines au duc d'Angoulême, autre fils du roi.

La paix des Dames (5 août 1529) ayant suspendu les hostilités, les clauses du traité de Madrid qui réservaient les droits des héritiers du Connétable furent remises en vigueur, et, sur la demande de l'Empereur, le 17 mai 1530, le duché de Châtellerault, les comtés de Forez et de Beaujolais, et le Pays de Dombes, avec le titre de duc de Montpensier, furent remis à Louise, sœur du Connétable, et à son fils, Louis de la Roche-sur-Yon, à titre de provision, en attendant l'issue du procès de 1522, qui devait être repris.

Le roi révoqua cette cession (janvier 1531) comme extorquée par l'Empereur. Peu après mourut Louise de Savoie (22 sept. 1532), et François Ier recueillit son riche héritage.

Cependant les La Roche-sur-Yon n'abandonnaient pas leurs prétentions : pour mettre fin à cet interminable

procès, François Ier consentit à un arrangement qui eut lieu en 1537, sur les bases de celui de 1530, et à la suite duquel cette branche des Bourbons se désista de toute revendication ultérieure sur le reste de l'héritage. Une double tentative faite par cette maison, sous Henri II et François II, pour obtenir davantage n'ayant pas abouti, la transaction de 1537 fut définitivement ratifiée en 1561, dernier terme de ces longues contestations.

BOURNIER

Oraison funèbre de Louise de Lorraine. (Page 18.)

Un exemplaire de cet ouvrage très-rare se trouve à la Bibliothèque Impériale. L'œuvre commune du Père Thomas et de Bournier se recommande par la fermeté du style, le nombre et la beauté des images. Voici les tableaux les plus remarquables : Louise s'élançant dans l'immortalité. — La décrépitude du vieux pêcheur. — Les diverses phases de l'agonie. — Diogène et Alexandre s'entretenant sur l'égalité de tous devant la mort, scène qui rappelle celle du cimetière dans *Hamlet*.

RENSEIGNEMENTS

Sur la Famille de Chauvigny de Blot. (Page 63.)

Les Chauvigny tirent leur nom d'un château situé sur la Sioule; ils ont formé plusieurs branches qui toutes se rattachent à Guillemin, seigneur de Saint-Gal et Du Vivier, devenu par mariage seigneur de Blot-le-Château; ce sont les branches de Blot-le-Château, Du Vivier, de Salles, de Saint-Angoulin et de Blot-l'Eglise. Les Du Vivier étaient aussi seigneurs de Salpaleyne ou Salpalerne; les De Salles seigneurs d'Urbize et de Beaudéduit; les Blot-l'Eglise seigneurs de Nercigny, Mirabel, Montespedon, etc. — Voici le tableau généalogique de la famille du poëte :

GILBERT, arrière-petit-fils de **GUILLEMIN**.

- ANTOINE, Tige des Saint-Angoulin et des De Salles.
- PIERRE, seigneur de Blot-l'Eglise.
  - Claude.
    - François.
      - Trois fils.
      - CÉSAR
        E.
        1° En 1644, Claude de La Fayette d'Espinasse, dont il n'eut que deux filles;
        2° Anne de Brugier du Kochin.
        - AMABLE † 1717
          E.
          1° Françoise de Roux de Pomone;
          2° Gasparde de Chauvigny, fille de Charles, dernier baron de Blot-le-Château.
          - GILBERT, baron de Blot-l'Eglise et de Blot-le-Château.

Les Chauvigny de Blot furent alliés aux maisons de Montmorin, de Bosredon, de Champfeu, de Fradel, etc.

(Extrait du grand *Dictionnaire de la Noblesse*, de Lachesnaye-Desbois.)

PROGRAMME

D'une Représentation théâtrale donnée au Collége de Moulins en 1653 par les Confrères de l'Annonciation.

Au dix-septième siècle le collége de Moulins eut, comme presque tous les établissements de ce genre, un théâtre sur lequel les élèves représentaient des pièces probablement écrites en vers latins par leurs professeurs. Nous avons vainement cherché dans les recueils ou dans les traités spéciaux les comédies et les tragédies, ou simplement les titres des pièces qui formaient le répertoire de ce collége; nulle part ne se trouve le nom de Moulins. Cette lacune donne plus de prix au programme suivant qui appartient aux archives du département de l'Allier (1), et dont nous donnons le fac-simile. Il serait inutile de faire ressortir combien le sujet de ce drame, joué par les confrères de l'Annonciation, est rare et curieux : c'est peut-être la première et la dernière fois qu'on a mis à la scène le rôle de l'Amour dans la Conception du Seigneur. Il est vrai que Boileau n'avait pas encore conseillé de ne point

Jouer les saints, la Vierge et Dieu par piété !

(1) D. 96. Nous en devons la communication à M. Bouchard, avocat, qui va publier incessamment l'histoire du collége de Moulins.

B. V. A.

AMOR
In Conceptione Dominica

DEUM INTER AC HOMINEM SEQUESTER
TRIPERTITUM DRAMA

PARS PRIMA :

Triumphalis Amor in Theagene,

SIVE

Theagenes ab Amore suaviter triumphatus ;

PARS ALTERA :

Vindex libertatis in Androgene,

SIVE

Androgenes Amoris beneficio in libertatem vindicatus ;

PARS TERTIA :

Miraculum Amoris in utroque,

SIVE

Uterque vi Amoris in Theandrum coalescens.

Scenam claudet Petrus De-Losme, *Molinensis*,
Parthenicæ Matri Virginalem Conceptum gratulando.

ACTORUM NOMINA ET PERSONÆ

AMOR,

GILBERTUS AUMAISTRE, Molinensis.

AMORIS SOCII,

Philamintus, MAXIMINUS DOBEIL, Mol. *Dorantus*, CLAUDIUS VIALET, Mol.
Theagenes, GILBERTUS GARREAV, Montlucensis.
Androgenes, ANTONIUS DARROT, Vernoliensis.
Anterus, PETRUS DE LA GENESTE, Vareniensis.

Dabitur in Theatrum Collegij Mol. Soc. IESV. à selectis B. V. Annuntiatæ Sodalibus VIII. Kal. Aprilis, Anni CIↃ. IↃ. C. LIII, Horâ post meridiem sesquitertiâ.

En terminant, nous croyons devoir rappeler en peu de mots quelles pièces inédites nous avons publiées pour la première fois, en entier ou par extraits, quels documents, quels faits peu connus nous avons mis en lumière.

Parmi les pièces inédites nous citerons :

Une lettre de Louis XIII au cardinal de la Valette concernant le duc de Montmorency ;

Une délibération du chapitre de Saint-Sernin de Toulouse, sur la requête présentée par Madame de Montmorency à l'effet d'obtenir le transfert des restes mortels de son époux ;

Un passage des registres manuscrits de l'hôtel de ville de Toulouse sur le supplice, dans des circonstances toutes particulières, de deux officiers qui avaient violé les édits contre le duel ;

Un fragment d'un manuscrit de la bibliothèque Impériale ayant appartenu aux familles Séguier et Coislin, et renfermant l'abrégé du principal ouvrage de Laval, *les Professions nobles*;

Une notice de Colletet sur les poésies de Laval qui paraissent aujourd'hui perdues, etc.

Parmi les documents et les faits peu connus, nous signalerons :

Certains détails fournis par Etienne Bournier sur les Jeux Floraux de Toulouse;

Quelques poésies assez rares de Bournier, de Jean de Lingendes et de Blot l'Esprit ;

La tentative faite par Claude Billard pour donner à la France un théâtre national ;

De curieux détails empruntés à Jean Duret, à Blaise de Vigenère, à Mizault, à Laval sur l'état des mœurs au seizième siècle, et sur les sciences occultes qui obtenaient alors tant de faveur ;

Le manifeste dans lequel l'historien Antoine Aubery prétend établir les droits des rois de France sur l'Allemagne ;

La description du télégraphe électrique faite par un écrivain du seizième siècle.

L'exemple de la Ménippée donné dès 1589 par Antoine de Laval dans sa *Conférence catholique ;*

L'établissement d'un Parlement à Moulins à la requête de Laval ;

La décoration des palais royaux empruntée non plus à la Mythologie, mais aux fastes de la France, sur le conseil de Laval à Henri IV ;

Le projet qu'avait formé Henri IV d'amener Jacques d'Angleterre à abjurer le protestantisme, et les efforts faits par Laval pour réaliser ce projet, etc.

Sans doute ces documents ne sont pas tous d'égale importance, mais ils nous paraissent avoir, dans leur ensemble, une valeur incontestable.

TABLE GÉNÉRALE

Pages.

ERRATA i

AVANT-PROPOS 1

PREMIÈRE PARTIE

ÉCRIVAINS BOURBONNAIS DE LA RENAISSANCE. — Etat du Bourbonnais après sa réunion au domaine royal. — Avénement des Bourbons au trône de France. — Influence protectrice des rois, des reines douairières, des gouverneurs. — Zèle éclairé des municipalités. — Renaissance littéraire au seizième et au dix-septième siècle. 1

POÉSIE. — *Poésie lyrique :* Etienne Bournier, Jean de Lingendes, Blot l'Esprit. 13

Poésie dramatique : Claude Billard de Gorgenay 71

Poésie latine : Henri Aubery. 89

ÉLOQUENCE SACRÉE. — Jean de Lingendes, évêque de Mâcon. — Le P. Claude de Lingendes. — Gaspard Dinet. — Claude Feydeau 100

JURISPRUDENCE. — Jean Milles. — Antoine Minard. — Guillaume Duret. — Jean Duret 110

PHILOSOPHIE. — Claude Guillermet de Bérigard . . 138
HISTOIRE. — François Beaucaire de Péguillon. — Guillaume de Jaligny. — Gilbert de Marillac. — Louis Aubery. — Antoine Aubery. — Nicolas Talon. — Jean Megret. — Henri Griffet. — Pierre Petit. 141
ÉRUDITION. — *Linguistique*. — *Controverse*. — *Traductions*. — *Commentaires*. — *Médecine :* Claude Duret. — Sébastien Marcaille. — Gilbert Gaulmin. — Blaise de Vigenère. — Antoine Mizault. Jean de Lorme. — Charles de Lorme. — François de Fougerolles. — P. Jaquelot. — Jean Aubery. — Pierre Perreau. — Jean Banc. 180
CONCLUSION de la première partie. — Pièces inédites concernant à la fois la ville de Moulins et la famille de Montmorency. — Le monument de Montmorency est-il un cénotaphe? 283

DEUXIÈME PARTIE

ANTOINE DE LAVAL. — Etat des esprits à la fin du seizième siècle 289
Nécessité d'une régénération politique et morale. — Antoine de Laval s'associe aux efforts tentés dans ce sens par Henri IV et Sully. — Courte biographie de Laval : son éducation, son mariage. — Sa bibliothèque visitée par les plus grands personnages. — Missions honorables qui lui sont confiées. — Questions importantes sur lesquelles on le consulte. 290
Triste état de la moralité et de l'instruction des hautes classes à la fin des guerres civiles. — Laval essaie de prévenir la déchéance politique et

sociale de la noblesse : le livre des *Desseins de Professions nobles et publiques* dédié à Henri IV. 299
Comment fut composé ce livre. — Son but : guider les jeunes nobles dans le choix d'un état. — *Notions préliminaires* : Critique de la manière dont on instruisait alors les enfants. — Méthode adoptée par Laval. — Ce qu'un jeune homme doit savoir au sortir des humanités. 303
Des sentiments religieux 306
Qu'il est important d'avoir fait de bonnes études classiques. — Nécessité de la Logique. — Cet enseignement peut-il convenir aux femmes ? . 307
Les Mathématiques : ce qu'il est indispensable d'en apprendre ; lettre au duc de Nevers sur ce sujet. — Lettre à Auger de Bosbecq sur la manière dont fut peuplée l'Amérique 310
Les Beaux-Arts et la Poésie ne doivent être qu'un délassement 315
Des cinq professions publiques qui ne dérogent pas à la Noblesse 316
La Théologie. — Combien la dignité de l'Eglise a souffert pendant les derniers troubles. - Bénéfices ecclésiastiques envahis par des laïques et même par des protestants. — Quelles précautions il faut prendre avant d'admettre les jeunes gens dans les ordres 317
Les Armes. — Mauvaise composition des armées. — Désordres de toute nature. — Comment la Noblesse doit s'associer à la réforme opérée par Henri IV 321
Préceptes et Mœurs qui conviennent à l'état militaire. *Quatre préceptes principaux* : l'Exercice, l'Ordre, la Discipline, l'Exemple. 323

De l'Escrime. — Ce qu'il faut penser de ceux qui se glorifient d'y être habiles. — Lettre au maréchal d'Aumont sur *la Valeur et le Duel* : — ce que les anciens entendaient par Valeur. — Les duels au seizième siècle. — Le tribunal d'honneur . . . 327

Quels résultats fâcheux pour la Noblesse entraînait cette croyance qu'un gentilhomme ne saurait trouver d'occupation honorable en dehors des armes 332

Ce qu'il faut entendre par *Mœurs*. — Combien les Mœurs sont nécessaires à tout bon capitaine. — Difficulté de trouver le juste milieu qui constitue la Vertu. — Lettre au seigneur d'Incarville sur les énigmes d'Aristote qui ont rapport à ce sujet 335

Ce que c'est que la Prudence. — Comment on l'apprend 338

De l'Amitié et du choix des amis. — Comment il faut entendre que l'amitié doit être agréable et utile. — De ceux qu'il ne faut pas prendre pour amis. 339

Comment on doit se comporter avec ses amis. — Limites de l'amitié. — Traduction du *Toxaris* 342

De l'Envie. — Comment on peut en triompher. . . 345

Des passions qui peuvent paralyser la Prudence. — De la Colère. — De la Volupté. — De la Douleur excessive. — A quelle occasion Laval composa son traité de la *Consolation*. 346

La Jurisprudence. — Excellence de cette profession. — Comment il faut s'y préparer. — La magistrature envahie par des membres indignes

ou incapables. — La science du droit supplantée par la chicane 349
Que la science du droit a besoin du concours de toutes les autres sciences. — Etendue du domaine de la Jurisprudence. — Rôle important des Jurisconsultes dans l'Etat 352
L'habileté ne suffit pas dans la Jurisprudence ; il faut y joindre l'honnêteté. — Décadence du Barreau à cette époque. — Urgence d'une réforme. 354
Faut-il moins de qualités pour être juge que pour être avocat? — Manière déplorable dont se recrutaient les magistrats. — Les procès s'éternisent et causent la ruine des plaideurs. 355
Des quatre tyrans contre lesquels le Juge doit se tenir en garde 357
La Noblesse peut-elle sans inconvénients négliger l'étude de la Jurisprudence? — Les grandes familles romaines. — Patrons et clients. — Nombreuses occasions où cette science peut être nécessaire. — Exemples puisés dans la vie de Laval. — Premier exemple : *Remontrance aux Etats de Blois* pour les officiers de robe courte . 358
Deuxième exemple : *la Conférence catholique*. — Le duc de Nevers, Laval et le légat Caiétan . . . 363
Troisième exemple : un Parlement accordé à Moulins. — Comment le décret ne reçut pas son exécution. — Pamphlet contre la capitale du Bourbonnais et ses habitants. — Réfutation de ce libelle par Laval. 367
Pourquoi Laval a-t-il détruit ses divers ouvrages de Polémique? — Oraison funèbre de Henri III. 370

L'emploi de Secrétaire. — Noviciat indispensable. — Les questions de droit peuvent-elles rester étrangères aux secrétaires? — Discours dédié au président Jeannin sur l'inviolabilité des ambassadeurs 371

Traité sur les Lettres missives. — De quoi doit se préoccuper celui qui écrit au nom d'un autre. — Trois sortes de missives. — Du style qui convient à chacune. — Nécessité d'arrêter les progrès du mauvais goût. 374

Lettre au seigneur de Pomeuse sur l'opportunité de la paix de Vervins 377

Autre lettre au même seigneur sur ce sujet : un prince souverain doit-il se servir d'officiers à vie ou de commissaires à temps ? — Sortie contre les abus qu'entraînait la vénalité des offices de judicature 378

Que tout bon secrétaire doit être homme d'état. — Quelles fonctions devraient être attribuées aux secrétaires : écrire l'histoire des événements auxquels ils se trouvent mêlés. — Marilhac, secrétaire historien de la maison de Bourbon. — Son histoire sauvée de l'oubli. — La lettre de François Ier sur la victoire de Marignan conservée aussi par Laval 380

Comment le secrétaire se préparera à bien remplir sa tâche. — Lecture des bons auteurs et philosophie de l'histoire. — Mémoire de Laval sur la force et la durée des ligues. 383

Ce que le secrétaire doit surtout chercher dans l'étude de l'histoire. — Supériorité de Tacite. — Commentaires de Laval sur cet auteur. — Ré-

ponse au président Lefèvre de Caumartin qui demandait si le marquisat de Saluces et le comté de Saint-Pol étaient mouvants de la couronne de France et de quoi était composé l'ancien royaume de Bourgogne.— Politique de Henri IV au sujet du comté de Saint-Pol 385

La discrétion du secrétaire a-t-elle des bornes? — La répugnance des nobles pour cette carrière n'est point fondée 390

Les finances. — Avantages et dangers de cette profession. — La chambre des Comptes . . . 392

Les trésoriers-généraux. — Les réformes de Sully commencent à porter leurs fruits. — Fin des *Professions nobles et publiques* 395

AUTRES OUVRAGES DE LAVAL. — *Du Loisir* et comme on le peut employer honnêtement. — Habitudes studieuses de l'auteur. — Les poésies de Laval. — Son goût pour les bons auteurs de l'antiquité; son opinion sur la manière de les traduire; critique des prétentions de la Pléiade. — Traduction de la seconde *Philippique* de Cicéron 397

Discours sur l'interprétation des éloges, devises, emblêmes et inscriptions de l'arc triomphal érigé à l'entrée du roi en sa ville de Moulins, le 26 septembre 1595 402

Examen des almanachs, prédictions, présages, et divination 410

Dissertation sur les philtres, charmes et sortiléges d'amour. — Progrès du matérialisme et de l'athéisme dans le royaume 412

Un oubli de M. Poirson. — Représentation dans nos musées des fastes de notre Histoire : à qui

revient l'honneur de cette grande pensée? — *Traité* de Laval *sur les peintures convenables aux basiliques et palais du roi*, et même à sa galerie du Louvre à Paris. — Laval dessinateur habile. 414

Seconde édition de ces ouvrages dédiée à Louis XIII. — Par ordre de Henri IV, le livre de Laval mis entre les mains du Dauphin. — *Oraison funèbre de Henri IV*. — *Problèmes sur la politique*: Laval y montre comment on profitera des enseignements de l'Histoire. — Henri IV réclame ces *Problèmes* pour l'instruction de son fils. . . . 419

Ouvrages religieux de Laval. — *La Paraphrase des psaumes de David* dédiée à Henri IV. — Seconde édition dédiée à Marie de Médicis. — Réformes tentées dans l'orthographe 424

Nombreuses conférences tenues pour amener la conversion des Calvinistes. — Laval assiste à plusieurs de ces assemblées. — Quelle impression il en garde. — *Traduction de plusieurs ouvrages des Pères Grecs*. — Opuscule *contre les prédicateurs qui affectent de bien dire*. 427

Particularité peu connue du règne de Henri IV. — Tentative pour amener la conversion de Jacques Ier. 429

Comment Laval s'efforça de réaliser les projets du roi. — *Le Grand chemin de la vraie Eglise* dédié au fils de Marie Stuart. — L'ouvrage de Laval eut-il quelque influence sur la conduite ultérieure de ce prince? 431

Conclusion: défauts et qualités de Laval; appréciation de l'homme et de l'écrivain. 433

APPENDICE.

Notice de Colletet sur Antoine de Laval considéré comme poëte. 445
Eclaircissements sur le procès intenté au connétable de Bourbon à l'instigation de Louise de Savoie. 453
Bournier : oraison funèbre de Louise de Lorraine. 462
Renseignements sur la famille de Chauvigny de Blot 463
Programme d'une représentation théâtrale donnée au collége de Moulins en 1653 par les confrères de l'Annonciation 464
Pièces inédites publiées pour la première fois; documents et faits peu connus mis en lumière. 466

MOULINS. — IMP. PUDEZ FRÈRES.

5000015

DINE DE LAVA

ET LES

INS BOURBONNAIS DE SON TEM

PAR

H. FAURE

PROFESSEUR D'HISTOIRE, DOCTEUR ÈS-LETTRES

« Souvenez-vous que tous ceux qui profite
vos écrits vous seront autant d'enfants : je v
vous me donniez cet œuvre, et tous les am
vous êtes faits, pour les miens. »

(HENRI IV à Antoine de LA

DEUXIÈME ÉDITION

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

uvrage couronné par l'Académie française.

POÉSIE LYRIQUE. — POÉSIE DRAMATIQUE. —
POÉSIE LATINE. — ÉLOQUENCE SACRÉE.
JURISPRUDENCE. — HISTOIRE. — ÉRUDITION. —
LINGUISTIQUE. — CONTROVERSE. —
TRADUCTIONS. — COMMENTAIRES. — SCIENCES OCCULTES.
MÉDECINE. — ÉDUCATION. — POLYGRAPHIE.

MOULINS

MARTIAL PLACE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

8, Rue des Grenouilles, 8

1870

NS. 95 D. 8

5000015

TOINE DE LAVAL

ET LES

VAINS BOURBONNAIS DE SON TEMPS

PAR

H. FAURE

PROFESSEUR D'HISTOIRE, DOCTEUR ÈS-LETTRES.

« Souvenez-vous que tous ceux qui profiteront de vos écrits vous seront aussi nés d'enfants : je veux que vous me donniez cet œuvre, et tous les autres que vous aurez faits, pour les miens. »

(HENRI IV à Antoine de LAVAL.)

DEUXIÈME ÉDITION

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

Ouvrage couronné par l'Académie française.

POÉSIE LYRIQUE. — POÉSIE DRAMATIQUE. — POÉSIE LATINE. — ÉLOQUENCE SACRÉE. — JURISPRUDENCE. — HISTOIRE. — MÉDITATIONS. — LINGUISTIQUE. — CONTROVERSE. — TRADUCTIONS. — COMMENTAIRES. — SCIENCES OCCULTES. MÉDECINE. — ÉDUCATION. — POLYGRAPHIE.

MOULINS

CHEZ MARTIAL PLACE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

8, Rue des Grenouilles, 8

1870

NS. 95 D. 8.